



# Bulletin Officiel

N°7090 Vendredi 12 avril 2024

www.cmf.tn

29<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -COMAR-

3

### PROJET DE RESOLUTIONS AGO

COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -COMAR-

4

### COMMUNIQUES DE PRESSE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

7

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON -SOTIPAPIER-

8

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

9

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 03/04/2024)

## ANNEXE II

### INFORMATIONS POST AGO

- SIOS ZITEX

## ANNEXE III

### ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

- BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT- (INDIVIDUELS)
- BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT- (CONSOLIDES)
- BH BANK (INDIVIDUELS)
- BH BANK (CONSOLIDES)

- COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -COMAR-
- SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -STAR- (INDIVIDUELS)
- SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -STAR- (CONSOLIDES)
- INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -COMAR-**  
Siège Social : Immeuble COMAR, avenue. H. Bourguiba -1001 TUNIS

Messieurs les Actionnaires de la COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES « COMAR » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le vendredi 26 avril 2024 à 17h30** au siège de la société sis à Tunis, Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2023 ;
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2023 ;
3. Quitus aux Administrateurs ;
4. Approbation s'il y a lieu des états financiers arrêtés au 31/12/2023 ;
5. Approbation s'il y a lieu des conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
6. Déclarations des fonctions occupées par les dirigeants (articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales) ;
7. Nomination d'Administrateurs ;
8. Nomination d'un Co-commissaire aux comptes ;
9. Transfert de réserves ;
10. Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;
11. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2024 ;
12. Fixation de la rémunération du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2024 ;
13. Fixation de la rémunération du Comité des Risques pour l'exercice 2024 ;
14. Pouvoirs pour formalités.

**AVIS DES SOCIETES**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -COMAR-**  
Siège Social : Immeuble COMAR, av. H. Bourguiba -1001 TUNIS

La société d'Assurance COMAR publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 26 Avril 2024.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R », réunie le 26 Avril 2024 à 17h30 au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et du rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2023, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2023, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise aux voix cette résolution est adoptée .....

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve lesdites conventions et approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée .....

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions de direction occupées par les administrateurs dans d'autres sociétés.

Mise aux voix cette résolution est adoptée .....

**QUATRIEME RESOLUTION**

Constatant l'arrivée à échéance du mandat de la société « **FINOR** », commissaire aux comptes lors de la présente assemblée, l'assemblée générale ordinaire décide de nommer **le cabinet DATN, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited** représenté par **M. Jaouhar BEN ZID** en qualité de co-commissaire aux comptes, pour une durée de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à .....

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateurs de Messieurs Selim AZZABI, Nebil BEN YEDDER et Hakim BEN HAMOUDA lors de la présente assemblée. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026 :

- Monsieur Nebil BEN YEDDER
- Monsieur Hakim BEN HAMOUDA
- Monsieur Abdelkader BOUDRIGUA

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de :
- La société SICOF	2024
- AXA (1 <sup>er</sup> siège)	2024
- AXA (2 <sup>ème</sup> siège)	2024
- Monsieur Slaheddine LADJIMI	2025
- Monsieur Hakim BEN YEDDER	2025
- Monsieur Karim BEN YEDDER	2025
- Monsieur Bernard Paul MARSEILLE	2025
- Madame Selma BELLEGHA	2025
- La société PARENIN S.A	2025
- Monsieur Nebil BEN YEDDER	2026
- Monsieur Hakim BEN HAMOUDA	2026
- Monsieur Abdelkader BOUDRIGUA	2026

Mise aux voix cette résolution est adoptée à .....

#### SIXIEME RESOLUTION

Constatant qu'un montant de **2 614 000 dinars**, inscrits au passif du bilan au crédit du compte « réserve spéciale d'investissement » rempli désormais les conditions permettant son reclassement, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter ledit montant au compte « **Réserve pour toutes éventualités** »

Mise aux voix cette résolution est adoptée à .....

#### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice, s'élevant à **44 166 726,081 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

<b>Résultat Net</b>	44 166 726,081
<b>Réserves Indisponibles pour réinvestissement exonérés</b>	7 000 000,000
<b>Bénéfice distribuable</b>	37 166 726,081
Dividende 2023	22 000 000,000
<b>Réserve pour toutes éventualités</b>	<b>15 166 726,081</b>

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes au plus tard le 13/05/2024

Mise aux voix cette résolution est adoptée à .....

#### HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence pour l'exercice 2024 à **200 000 Dinars**.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à .....

**NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité permanent d'audit pour l'exercice 2024 à **40 000** dinars.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à .....

**DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité des risques pour l'exercice 2024 à **40 000** dinars.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à .....

**ONZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à .....

2024 - AS - 0314

**AVIS DES SOCIETES(\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-**  
Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba Tunis

Le conseil d'administration de la BIAT, réuni le 29 mars 2024, a décidé de nommer Elyes Jebir, en tant que Directeur Général de la BIAT en succession à Moez Hadj Slimen.

---

*(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.*

---

2024 – AS – 0315

**AVIS DES SOCIETES(\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton -SOTIPAPIER-**  
**Siège Social : 13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle Saint-Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie**

La Société SOTIPAPIER SA porte à la connaissance de ses actionnaires et du public, que son conseil d'administration réuni le 19 mars 2024 a pris acte de la démission ferme, définitive et irrévocable de monsieur Philippe Lacoste de son poste de Directeur Général de la Société, prenant effet le 1<sup>er</sup> avril 2024 et a décidé de nommer monsieur Raphaël Poullain comme nouveau Directeur Général de la Société pour la durée restante du mandat du Directeur Général démissionnaire, soit pour une durée prenant effet le 1<sup>er</sup> avril 2024 et prenant fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2025.

Conformément aux dispositions des Statuts de la Société et en vue de permettre à monsieur Raphaël Poullain d'assurer aussi largement que possible la direction générale de la Société, le Conseil d'Administration lui délègue les pleins pouvoirs pour agir au nom et pour le compte de la Société.

---

*(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

---

2024 - AS - 0316

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>					
<b>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</b>					
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	116,483	118,522
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	161,974	165,099
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	133,909	136,317
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	145,572	148,303
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	139,251	141,557
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	142,304	145,276
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	133,870	135,404
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	53,810	54,807
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	39,375	40,181
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	134,030	136,705
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	117,462	119,752
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	117,320	119,538
<b>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</b>					
13	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	20,764	21,143
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	142,874	145,761
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP *	BH INVEST ****	25/02/08	En liquidation	En liquidation
16	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	139,085	141,333
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	13,339	13,512
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	199,359	203,165
19	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	13,198	13,326
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	112,861	114,890
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	116,840	119,240
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	16,275	16,593
23	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	102,479	104,844
<b>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</b>					
24	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,191	2,231
<b>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</b>					
25	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	71,403	72,290
26	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	151,452	149,615
27	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	110,803	110,481
28	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	124,282	126,346
<b>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</b>					
29	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	156,441	157,908
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	590,491	595,148
31	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	144,009	140,913
32	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	200,676	197,592
33	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	104,179	106,166
34	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	147,938	146,308
35	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	172,750	177,569
36	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	157,666	161,840
37	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	25,461	25,092
38	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	105,718	105,698
39	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,089	1,095
40	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,077	1,095
<b>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</b>					
41	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 523,691	2 559,985
42	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	237,303	237,203
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,183	3,245
44	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,838	2,896
45	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	52,948	48,675
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,443	1,461
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,240	1,254
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,245	1,251
49	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	15,405	16,146
50	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,679	11,688
51	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	15,208	16,017
52	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 143,999	5 179,642
<b>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</b>					
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	94,943	94,680
<b>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</b>					
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,247	1,248

OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>							
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	112,492	114,246	114,309
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,715	103,247	103,312
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,976	110,971	111,056
58 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	106,522	108,358	108,426
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,814	109,830	109,909
60 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	111,530	113,373	113,438
61 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	108,204	110,162	110,238
62 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/05/23	5,613	105,763	107,712	107,787
63 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	108,991	110,896	110,968
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	109,856	111,917	111,998
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	107,593	109,365	109,426
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	15/03/24	6,300	107,384	102,995	103,071
67 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	106,088	108,127	108,210
68 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	108,299	109,556	109,595
69 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,957	107,718	107,791
70 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	102,982	104,182	104,216
71 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/05/23	4,405	109,844	111,635	111,705
72 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	105,470	107,260	107,331
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>							
73 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	115,302	116,506	116,553
74 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	107,664	109,699	109,764
75 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	111,628	113,542	113,619
76 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	04/04/24	7,810	107,851	102,415	102,497
77 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 015,847	1 034,100	1 034,737
78 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	-	10 152,310	10 161,300
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>							
79 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,235	113,422	113,554
80 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	99,895	101,995	102,091
<b>SICAV MIXTES</b>							
81 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	62,861	57,425	57,306
82 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	111,593	114,422	114,317
83 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,940	18,290	18,286
84 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	15/03/24	15,604	329,803	324,551	324,898
85 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/05/23	39,656	2 266,898	2 328,533	2 329,500
86 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,568	69,742	69,996
87 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,146	55,828	55,938
88 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	108,631	109,133	109,155
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>							
89 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,437	10,611	10,608
90 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	16,704	17,055	17,097
91 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	17,930	17,575	17,585
92 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	15,723	15,550	15,557
93 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,039	106,245	106,689
94 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	90,783	87,976	88,448
95 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	94,735	92,173	92,657
96 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	106,369	107,196	107,250
97 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	100,033	99,728	99,870
98 FCP SMART CEA **	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	14/08/23	0,280	11,001	11,134	11,128
99 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	12/02/24	5,182	104,393	96,983	97,111
100 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS ***	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/05/23	2,452	78,463	76,702	76,546
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>							
101 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	90,370	92,077	92,614
102 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	124,098	126,426	126,521
103 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	151,568	155,137	155,447
104 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	-	-	156,449	156,627	157,159
105 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	196,794	201,073	201,746
106 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	186,237	190,210	190,639
107 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	181,047	186,984	187,131
108 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	25,149	25,642	25,832
109 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	10 866,132	10 525,987	10 601,013
110 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	139,448	135,451	136,702
111 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	12/07/23	3,189	97,599	99,648	99,917
112 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/05/23	115,511	4 947,705	4 982,539	4 946,097
113 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	05/04/24	0,401	10,736	10,982	10,567
114 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	173,918	174,422	175,324
115 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/05/23	337,170	11 448,885	11 445,030	11 454,926
116 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 487,634	10 695,924	10 697,907
117 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 761,297	10 280,682	10 306,460
118 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	10 636,069	10 372,823	10 422,517
119 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 503,745	10 792,906	10 316,032
120 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	-	10,220	10,256
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>							
121 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	126,098	125,121	125,555
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>							
122 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	1 033,783	1 038,080	1 044,818
<p>OPCVM en liquidation anticipée</p> <p>* Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP</p> <p>** La Valeur Liquidative de FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023</p> <p>*** BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF</p>							

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'ouverture au public des fonds communs de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT », « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV », « FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL », « FCPR RELANCE+ » et « FCPR ADVANCED FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
32.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
33.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
34. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
37.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
38. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
39.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
40.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
42.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
46. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
47. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
48. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
52. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
53.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
54.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
55. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
56. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
57.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
58. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
59. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
60. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
61.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
64. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400

67. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
68. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
69. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
70. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
71. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
75. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
76. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
34. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
35. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
36. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
37. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
38. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
39. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
40.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
41.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
44. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
45. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
46.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
47. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
48.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
49. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
50. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
51.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
53. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
54. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
55.Société Gabésienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
56. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
58.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
59.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
60.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
61.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Sfax	74 468 190
64.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
65.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
66.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
67.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
68.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
69.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
70. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
71.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
72. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
73. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
74. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
75.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
78. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
81.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
82.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
83.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
84.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
85.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
86.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
89.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
90.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
91.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
94.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
95. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
96.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
97.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
98.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

99.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
100. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
101. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
102.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
103.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFUL, le Kram, Tunis	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
2	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
3	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
6	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST (2)	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

## DERNIERE MISE A JOUR : 03/04/2024

25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
28	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
29	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
30	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
49	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
57	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
73	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
74	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
77	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
78	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
86	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
96	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
102	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) OPCVM en liquidation anticipée

(2) BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

(3) Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis

31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3 <sup>ème</sup> étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3 <sup>ème</sup> étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2 <sup>ème</sup> étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3 <sup>ème</sup> étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5 <sup>ème</sup> étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2 <sup>ème</sup> étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3 <sup>ème</sup> étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3 <sup>ème</sup> étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3 <sup>ème</sup> étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3 <sup>ème</sup> étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2 <sup>ème</sup> étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
----	--------------------	-------------	---

## LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

## LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Dinars	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
6	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Euros	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
7	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis

*\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

# بلاغ الشركات

## قرارات الجلسة العامة العادية

### الشركة الصناعية للزيوت بصفافس- سيوس زيناكس

المقر الاجتماعي: طريق قابس كلم 1.5 – 3003 صفافس

اثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 30 مارس 2024 تنشر الشركة الصناعية للزيوت بصفافس- سيوس زيناكس ابلي:

- القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية.
  - الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.
  - قائمة تطور الاموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتائج.
  - قائمة اعضاء مجلس الإدارة
1. القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية.

#### القرار الأول: المصادقة على آجال و شكليات و تاريخ استدعاء الجلسة العامة العادية المتعلقة بالسنة المالية 2023/2022

المصادقة على آجال و شكليات و تاريخ استدعاء الجلسة العامة العادية المتعلقة بالسنة المالية 2023/2022.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

#### القرار الثاني: المصادقة على الاتفاقيات المنظمة

بعد الاستماع إلى التقرير الخاص لمراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على الاتفاقيات المنظمة المنصوص عليها بالفصلين 200 و 475 من مجلة الشركات التجارية والمضمنة بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

#### القرار الثالث: المصادقة على تقريراً لتصرف و على القوائم المالية الفردية للسنة المالية 2023-2022

بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة والتقرير العام لمراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على تقرير التصرف والحسابات الفردية لشركة سيوس زيناكس للسنة المالية 2023-2022 والمختومة في 30 سبتمبر 2023 كما أعدها مجلس الإدارة والتي تبرز أرباح بقيمة 81 153 ديناراً.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

#### القرار الرابع: تيرنة ذمة أعضاء مجلس الإدارة

تقرر الجلسة العامة العادية للشركة إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة تبرئة تامة ودهائية وبدون أي احتراز بعنوان تصرفهم طيلة السنة المالية التي قطت حساباتها في 30 سبتمبر 2023.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

#### القرار الخامس: تخصيص نتائج السنة المالية 2023-2022

تقرر الجلسة العامة العادية رصد أرباح السنة المالية 2023-2022، والبالغة 81 153 دينار بحساب النتائج المؤجلة، كما تقرر توزيع دينار ونصف (1,500 د) لكلّ سهم، تصرف بداية من تاريخ 30 جوان 2024، أي بقيمة جمليّة تقدر ب 363 750 دينار، تؤخذ من رصيد الاحتياطات الأخرى القابلة للتوزيع، ولا تخضع للخصم من المورد، وبيان ذلك كالآتي:

النتيجة المحاسبية 2023-2022	81 153 د
+ الأرباح المؤجلة قبل التخصيص	519 821 د
الأرباح المؤجلة بعد التخصيص	600 973 د
الاحتياطات القابلة للتوزيع	568 980 د
- أرباح موزعة	363 750 - د
باقي الاحتياطات القابلة للتوزيع	205 230 د

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

2. الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.

**BILAN DEFINITIF ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2023**

(En Dinars Tunisiens)

<b>ACTIFS</b>	<b>30/09/2023</b>	<b>30/09/2022</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>9 506 944</b>	<b>9 347 296</b>
Immobilisations incorporelles	41 643	35 729
Amortissements	36 515	33 523
	<b>5 129</b>	<b>2 206</b>
Immobilisations corporelles	6 494 843	6 403 321
Amortissements	5 596 717	5 552 236
	<b>898 127</b>	<b>851 085</b>
Immobilisations financières	9 137 124	9 143 324
Provisions	533 436	649 319
	<b>8 603 688</b>	<b>8 494 005</b>
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>9 506 944</b>	<b>9 347 296</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>		
Stocks	652 655	535 317
Provisions	55 233	55 233
	<b>597 422</b>	<b>480 084</b>
Clients et comptes rattachés	1 277 291	1 618 007
Provisions	175 446	175 446
	<b>1 101 845</b>	<b>1 442 561</b>
Autres actifs courants	548 612	545 326
Provisions	3 148	3 148
	<b>545 464</b>	<b>542 178</b>
Placements et autres actifs financiers	1 104	401 075
Provisions	-	-
	<b>1 104</b>	<b>401 075</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	34 441	7 870
<b>Total des actifs courants</b>	<b>2 280 276</b>	<b>2 873 768</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>11 787 219</b>	<b>12 221 064</b>

**BILAN DEFINITIF ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2023**

(En Dinars Tunisiens)

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>30/09/2023</b>	<b>30/09/2022</b>
Capital social	2 425 000	2 425 000
Réserves et résultats reportés	7 482 128	7 753 945
Autres capitaux propres	-	-
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>9 907 128</b>	<b>10 178 945</b>
Résultat net de l'exercice	-	253 279
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>9 907 128</b>	<b>10 432 224</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Passifs non courants</b>		
Provisions pour risques et charges	160 160	200 200
	<b>160 160</b>	<b>200 200</b>
<b>Passifs courants</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	362 382	542 414
Autres passifs courants	1 357 549	780 272
Concours bancaires et autres passifs financiers	-	265 954
	<b>1 719 932</b>	<b>1 588 640</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>1 880 092</b>	<b>1 788 840</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>11 787 219</b>	<b>12 221 064</b>



4. قائمة اعضاء مجلس الإدارة

Nom et prénom	Principale activité Professionnelle	Représentation légale dans le conseil d'administration de la Sté SIOS-ZITEX	Date de nomination et Mandat dans le conseil d'administration de la société SIOS-ZITEX	Mandat dans d'autre conseil d'administration d'autre société
FAYCAL KHROUF	Retraité	Président du conseil d'administration	Nomination au PV du conseil d'administration du 03/07/2023 pour la période restante de la nomination du conseil d'administration à l'AGO EXR 20/21 du 31/03/2022 pour un mandat de trois ans qui prendra fin avec l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023/2024	-
SALLEMI AHMED	Retraité	1 <sup>er</sup> Vis Président du conseil d'administration	Nomination au PV du conseil d'administration du 03/07/2023 pour la période restante de la nomination du conseil d'administration à l'AGO EXR 20/21 du 31/03/2022 pour un mandat de trois ans qui prendra fin avec l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023/2024	-
TARAK FEKI	Gérant d'une société	2 <sup>ème</sup> Vis Président du conseil d'administration	Nomination au PV du conseil d'administration du 03/07/2023 pour la période restante de la nomination du conseil d'administration à l'AGO EXR 20/21 du 31/03/2022 pour un mandat de trois ans qui prendra fin avec l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023/2024	-
ZOUARI ABD ELAZIZ	Retraité	Administrateur	mandat de trois ans qui prendra fin avec l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023/2024	-
MONCEF BOUCHEKOUA	Retraité	Administrateur	mandat de trois ans qui prendra fin avec l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023/2024	-
STE LUXOR technology and trade		Administrateur représenté par Mr NAIM AMOURI	mandat de trois ans qui prendra fin avec l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023/2024	-

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS**

**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**

**-BIAT-**

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba Tunis

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2024. Ces états financiers sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Lassaad BORJI et Mr Chérif BEN ZINA.

**BILAN**  
Arrêté au 31 décembre 2023  
(En milliers de dinars)

	Note	31/12/2023	31/12/2022
<b>ACTIFS</b>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	III-1	330 819	355 872
Créances sur les établissements bancaires et financiers	III-2	4 673 638	3 445 606
Créances sur la clientèle	III-3	12 442 378	12 279 155
Portefeuille-titres commercial	III-4	25 637	34 834
Portefeuille d'investissement	III-5	4 649 470	4 290 070
Valeurs immobilisées	III-6	338 203	257 171
Autres actifs	III-7	484 381	452 316
<b>Total des actifs</b>		<b>22 944 526</b>	<b>21 115 024</b>
<b>PASSIFS</b>			
Banque Centrale et CCP	IV-1	3 951	898
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	IV-2	543 666	624 489
Dépôts et avoirs de la clientèle	IV-3	18 802 457	17 166 843
Emprunts et ressources spéciales	IV-4	859 806	770 288
Autres passifs	IV-5	652 526	595 256
<b>Total des passifs</b>		<b>20 862 406</b>	<b>19 157 774</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital		178 500	178 500
Réserves		1 254 361	1 063 875
Autres capitaux propres		3	3
Résultats reportés		317 812	415 196
Résultat de l'exercice		331 444	299 676
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>V</b>	<b>2 082 120</b>	<b>1 957 250</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>		<b>22 944 526</b>	<b>21 115 024</b>

## ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 décembre 2023

(En milliers de dinars)

		31/12/2023	31/12/2022
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>			
<b>Cautions, avals et autres garanties données</b>	VI-1	<b>2 342 393</b>	<b>2 214 904</b>
a- En faveur des établissements bancaires et financiers		284 461	290 032
b- En faveur de la clientèle		2 057 932	1 924 872
<b>Crédits documentaires</b>	VI-2	<b>899 073</b>	<b>1 034 399</b>
a- En faveur de la clientèle		807 217	800 441
b- Autres		91 856	233 958
<b>Total des passifs éventuels</b>		<b>3 241 466</b>	<b>3 249 303</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
<b>Engagements de financements donnés</b>	VI-3	<b>1 285 419</b>	<b>1 345 940</b>
En faveur de la clientèle		1 285 419	1 345 940
<b>Engagements sur titres</b>		<b>903</b>	<b>2 911</b>
a- Participations non libérées		903	2 903
b- Titres à recevoir		-	8
<b>Total des engagements donnés</b>		<b>1 286 322</b>	<b>1 348 851</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>			
<b>Garanties reçues</b>	VI-4	<b>5 316 694</b>	<b>5 090 767</b>
<b>Total des engagements reçus</b>		<b>5 316 694</b>	<b>5 090 767</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
Période du 1er janvier au 31 décembre 2023  
(En milliers de dinars)

	Note	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
Intérêts et revenus assimilés	VII-1-1	1 412 716	1 155 130
Commissions (en produits)	VII-1-2	260 511	253 580
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	VII-1-3	187 466	206 836
Revenus du portefeuille d'investissement	VII-1-4	295 765	255 388
<b>Total des produits d'exploitation bancaire</b>		<b>2 156 458</b>	<b>1 870 934</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
Intérêts encourus et charges assimilées	VII-2-1	(753 041)	(595 298)
Commissions encourues	VII-2-2	(6 545)	(8 490)
<b>Total des charges d'exploitation bancaire</b>		<b>(759 586)</b>	<b>(603 788)</b>
<b>Produit Net Bancaire</b>		<b>1 396 872</b>	<b>1 267 146</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	VII-3	(235 779)	(282 957)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	VII-4	(18 783)	(9 756)
Autres produits d'exploitation	VII-5	12 692	11 474
Frais de personnel	VII-6	(296 871)	(262 463)
Charges générales d'exploitation	VII-7	(219 753)	(189 833)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	VII-8	(47 677)	(44 649)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>590 701</b>	<b>488 962</b>
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	VII-9	-	(12)
Impôt sur les bénéfices	VII-10	(259 257)	(189 274)
<b>Résultat des activités ordinaires</b>		<b>331 444</b>	<b>299 676</b>
Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		-	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>331 444</b>	<b>299 676</b>
Modification comptable affectant le résultat reporté		-	-
<b>Résultat net de l'exercice après modifications comptables</b>		<b>331 444</b>	<b>299 676</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
Période du 1er janvier au 31 décembre 2023  
(En milliers de dinars)

	Note	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>ACTIVITE D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		1 891 555	1 635 731
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(720 378)	(621 888)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(1 272 897)	(312 022)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(425 877)	(490 001)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		1 703 051	1 032 238
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(494 648)	(388 937)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		35 529	20 758
Impôts sur les sociétés		(274 240)	(76 756)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>		<b>442 095</b>	<b>799 123</b>
<b>ACTIVITE D'INVESTISSEMENT</b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		297 362	230 925
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(379 781)	(858 977)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(117 660)	(60 013)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>		<b>(200 079)</b>	<b>(688 065)</b>
<b>ACTIVITE DE FINANCEMENT</b>			
Emission / Remboursement d'emprunts		14 134	238 150
Augmentation / diminution ressources spéciales		1 881	(6)
Dividendes versés		(207 060)	(185 640)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>		<b>(191 045)</b>	<b>52 504</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	IX-1	(66 982)	(38 809)
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice</b>		<b>(16 011)</b>	<b>124 753</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		2 659 225	2 534 472
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	<b>IX-2</b>	<b>2 643 214</b>	<b>2 659 225</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31 décembre 2023

### **Note I – Respect des Normes Comptables Tunisiennes**

Les états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

### **Note II – Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués et présentation des états financiers**

Les états financiers sont arrêtés au 31 décembre 2023 en appliquant les principes et conventions comptables prévues par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires. Parmi ces principes, nous décrivons ci-après les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres et les règles de conversion des opérations en devises.

#### **II-1. Les règles de prise en compte des produits**

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions sont pris en compte dans le résultat de 2023 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023. Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2023 ne sont pas pris en considération dans le résultat de l'année 2023 et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables. Les produits courus et non échus au 31 décembre 2023 sont en revanche inclus dans le résultat.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31 décembre 2023 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2023 sont en revanche inclus dans le résultat du 31 décembre 2023.

#### **II-2. Les règles de prise en compte des charges**

Les charges d'intérêts, les commissions encourues, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en diminution du résultat du 31-12-2023 pour leurs montants se rapportant à la période allant du premier janvier au 31 décembre 2023. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2023 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

Les charges qui se rapportent à la période concernée par cette situation et qui n'ont pas été décaissées jusqu'au 31 décembre 2023 sont diminuées du résultat.

#### **II-3. Les règles d'évaluation des créances**

##### **II-3-1. Provisions Individuelles**

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée

par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 30 décembre 2013. Les classes de risque sont définies comme suit :

- Classe 0 – Actifs courants
- Classe 1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- Classe 2 – Actifs incertains
- Classe 3 – Actifs préoccupants
- Classe 4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

Classe 2 – Actifs incertains	20%
Classe 3 – Actifs préoccupants	50%
Classe 4 – Actifs compromis	100%

### **II-3-2. Provisions Additionnelles**

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la Banque a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans ;

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction des :

- Agios réservés ;
- Garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ; et
- Provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

### **II-3-3. Provisions Collectives**

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n°91-24 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de ladite circulaire.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2024-01 du 17 janvier 2024.

Par ailleurs, et dans le cadre de la poursuite du renforcement de la couverture des risques latents et pour se préparer aux exigences des standards bâlois, la Banque a procédé à des ajustements des paramètres relatifs au calcul de la provision collective (facteurs d'ajustement et taux de provisionnement).

Les provisions collectives complémentaires ont été calculés en ajustant les taux de migration moyen et les taux de provisionnement comme suit.

i. TMgi : Le taux de migration moyen tel que majoré par la BCT a été ajustée en le majorant d'un pourcentage  $\Delta$  spécifique à la BIAT proportionnel à la part de la classe 1 dans les créances courantes (0+1) : plus la part est importante plus le Delta est important.

ii. TPgi : Les taux de provisionnement standards tel que préconisés par la BCT ont été majorés pour converger avec les normes bâloises : 40% pour les crédits aux promoteurs immobiliers, 45% pour les crédits à la consommation, 35% pour les crédits à l'habitat.

Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 383,9 MDT au 31 décembre 2023.

## **II-4. Les règles de classification et d'évaluation des titres et des revenus y afférents**

### **II-4-1. Portefeuille titres commercial et revenus y afférents**

Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement :

- Les titres de transaction se distinguent par leur courte durée de détention et leur liquidité. Sont classés parmi les titres de transaction, les titres dont la durée de détention des titres est limitée à trois mois. A chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation. Par ailleurs, les bons de trésors et assimilés sont évalués à la valeur de marché selon la courbe des taux des émissions souveraines publiée à la date de clôture de l'exercice 2023.
- Les titres de placement, sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois. A chaque arrêté comptable, les titres de placement doivent faire l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, en vue d'estimer s'il convient de constituer des provisions pour dépréciation.

La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. La juste valeur est la valeur probable de négociation et est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

Les titres sont valorisés pour chaque type de titres séparément. Les plus-values latentes mises en évidence sur certains titres ne peuvent pas compenser des pertes latentes sur d'autres.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

### **II-4-2. Portefeuille titres d'investissement et revenus y afférents**

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Ce portefeuille comprend notamment :

- Les bons de Trésor d'investissements ;
- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;
- Les fonds gérés placés chez les SICAR.

Les titres d'investissements sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières

de Tunis. Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

La juste valeur est la valeur probable de négociation et est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas suivants :

- il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Par ailleurs, les bons de trésors et assimilés sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Les plus-values latentes sur ces bons de trésor ne sont pas comptabilisées.

## **II-5. Les règles de conversion des opérations en devises**

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de décembre 2023. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31 décembre 2023.

## **II-6. Présentation des états financiers**

Les états financiers arrêtés et publiés par la BIAT au titre de l'année 2023, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21.

### Note III – Actifs du bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

L'actif du bilan est composé des rubriques suivantes :

- AC1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT ;
- AC2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers ;
- AC3 : Créances sur la clientèle ;
- AC4 : Portefeuille titres commercial ;
- AC5 : Portefeuille titres d'investissement ;
- AC6 : Valeurs immobilisées ;
- AC7 : Autres actifs.

#### III-1. Caisses et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

	31/12/2023	31/12/2022
Encaisses	189 609	176 020
Avoirs chez la BCT	141 122	179 764
Avoirs chez la CCP	88	88
<b>Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</b>	<b>330 819</b>	<b>355 872</b>

#### III-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

	31/12/2023	31/12/2022
Créances sur les établissements bancaires (a)	4 255 916	3 102 722
Créances sur les établissements financiers (b)	417 722	342 884
<b>Total Créances sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>4 673 638</b>	<b>3 445 606</b>

(a) Les créances sur les établissements bancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Comptes de prêts à la BCT	3 384 323	2 174 113
Comptes de prêts du marché interbancaire	772 720	875 360
Créances rattachées sur prêts	21 060	6 125
Comptes correspondants NOSTRI	58 539	25 417
Comptes correspondants LORI	275	51
Créances rattachées sur comptes correspondants	129	42
Valeurs non imputées	18 870	21 614
<b>Total</b>	<b>4 255 916</b>	<b>3 102 722</b>

(b) Les créances sur les établissements financiers se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Crédits accordés aux sociétés de leasing	351 760	286 325
Crédits accordés aux autres établissements financiers	59 888	52 797
Créances et dettes rattachées	6 074	3 762
<b>Total</b>	<b>417 722</b>	<b>342 884</b>

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Durée Indéterminée	31/12/2023
<b>Créances sur les établissements bancaires</b>						
Comptes de prêts à la BCT	2 288 889	1 095 434	-	-	-	3 384 323
Comptes de prêts du marché interbancaire	416 347	356 373	-	-	-	772 720
Créances rattachées sur prêts	5 965	15 095	-	-	-	21 060
Comptes correspondants NOSTRI	-	-	-	-	58 539	58 539
Comptes correspondants LORI	-	-	-	-	275	275
Créances rattachées sur comptes correspondants	-	-	-	-	129	129
Valeurs non imputées	-	-	-	-	18 870	18 870
<b>Total</b>	<b>2 711 201</b>	<b>1 466 902</b>			<b>77 813</b>	<b>4 255 916</b>
<b>Créances sur les établissements financiers</b>						
Crédits accordés aux sociétés de leasing	1 219	41	341 570	8 929	1	351 760
Crédits accordés aux autres établissements financiers	59 888	-	-	-	-	59 888
Créances et dettes rattachées	2 870	3 204	-	-	-	6 074
<b>Total</b>	<b>63 977</b>	<b>3 245</b>	<b>341 570</b>	<b>8 929</b>	<b>1</b>	<b>417 722</b>
<b>Total Général</b>	<b>2 775 178</b>	<b>1 470 147</b>	<b>341 570</b>	<b>8 929</b>	<b>77 814</b>	<b>4 673 638</b>

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autres	31/12/2023
<b>Créances sur les établissements bancaires</b>					
Comptes de prêts à la BCT	-	-	-	3 384 323	3 384 323
Comptes de prêts du marché interbancaire	-	-	-	772 720	772 720
Créances rattachées sur prêts	-	-	-	21 060	21 060
Comptes correspondants NOSTRI	-	-	-	58 539	58 539
Comptes correspondants LORI	-	-	-	275	275
Créances rattachées sur comptes correspondants	-	-	-	129	129
Valeurs non imputées	-	-	-	18 870	18 870
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 255 916</b>	<b>4 255 916</b>
<b>Créances sur les établissements financiers</b>					
Crédits accordés aux sociétés de leasing	-	-	-	351 760	351 760
Crédits accordés aux autres établissements financiers	54 236	-	-	5 652	59 888
Créances et dettes rattachées	45	-	-	6 029	6 074
<b>Total</b>	<b>54 281</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>363 441</b>	<b>417 722</b>
<b>Total Général</b>	<b>54 281</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 619 357</b>	<b>4 673 638</b>

### III-3. Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle sont composées des comptes débiteurs courants et classés, des autres concours courants et classés et des crédits sur ressources spéciales courants et classés.

Les créances douteuses brutes (classées) ainsi que les provisions requises couvrant les actifs classés sont déterminées conformément aux dispositions prévues aussi bien par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles que par les normes comptables applicables aux Etablissements Bancaires.

Le total net des créances sur la clientèle est passé de 12 279 155 mD en décembre 2022 à 12 442 378 mD en décembre 2023 enregistrant ainsi une hausse de 163 223 mD ou 1,33%. Il est ventilé comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
Comptes débiteurs de la clientèle	(1)	1 160 190	1 042 051
Autres crédits à la clientèle	(2)	12 362 811	12 158 811
Crédits sur ressources spéciales	(3)	84 499	83 227
<b>Total</b>		<b>13 607 500</b>	<b>13 284 089</b>
Provisions sur crédits à la clientèle		(571 232)	(434 089)
Agios réservés		(209 989)	(195 318)
Provisions collectives		(383 901)	(375 527)
<b>Total Créances sur la clientèle</b>		<b>12 442 378</b>	<b>12 279 155</b>

### (1) Comptes débiteurs de la clientèle

		31/12/2023	31/12/2022
Comptes débiteurs courants		1 038 501	976 019
Comptes débiteurs douteux		113 230	48 947
Avances sur dépôts à terme		8 240	16 550
Créances rattachées sur comptes de la clientèle		219	535
<b>Total</b>		<b>1 160 190</b>	<b>1 042 051</b>

### (2) Autres concours à la clientèle

		31/12/2023	31/12/2022
Autres concours courants	(a)	11 436 639	11 372 625
Autres concours douteux		926 172	786 186
<b>Total</b>		<b>12 362 811</b>	<b>12 158 811</b>

(a) Les autres concours courants sont répartis comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
Crédits commerciaux et industriels		7 179 223	7 284 087
Crédits immobiliers, promoteurs		98 635	72 405
Crédits immobiliers, acquéreurs		3 390 173	3 275 083
Crédits agricoles		686 744	632 568
Compte courant associés		2 900	2 900
<b>Portefeuille escompte</b>		<b>11 357 675</b>	<b>11 267 043</b>
Valeurs non imputées		960	133
Créances rattachées sur autres concours courants		124 740	147 143
Créances rattachées sur compte courant associés		600	553
Intérêts perçus d'avance (en moins)		(47 336)	(42 247)
<b>Total autres concours courants</b>		<b>11 436 639</b>	<b>11 372 625</b>

### (3) Crédits sur ressources spéciales

	31/12/2023	31/12/2022
Crédits sur ressources spéciales courants	60 871	61 880
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	703	652
Crédits sur ressources spéciales douteux	22 925	20 695
<b>Total</b>	<b>84 499</b>	<b>83 227</b>

#### Gestion des risques sur les ressources spéciales :

(1) La banque encourt un risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur les ressources extérieures. Par ailleurs, les positions de change générées par les engagements de la banque à la suite de la contraction des emprunts en devises sont systématiquement couvertes par l'intermédiaire de Tunis Ré avec la contraction des contrats d'assurances couvrants le risque de change relatif à ce type d'engagements.

(2) Pour les Fonds publics, le risque de contrepartie n'est pas systématique, il varie selon la nature du Fonds et la situation financière du client (carence du débiteur). En plus, ces Fonds ne sont débloqués aux clients qu'après l'obtention de l'accord de financement du bailleur de fonds correspondant et le décaissement desdites ressources.

Compte tenu de ce qui précède, les créances sur la clientèle sont récapitulées ainsi :

#### (i) Créances courantes

	31/12/2023	31/12/2022
Créances courantes hors engagements par signature	12 465 287	12 321 492
Valeurs non imputées	960	133
Créances rattachées	126 262	148 883
Intérêts perçus d'avance (en moins)	(47 336)	(42 247)
<b>Total</b>	<b>12 545 173</b>	<b>12 428 261</b>
Engagements par signature courants	2 807 743	2 699 428
<b>Total</b>	<b>15 352 916</b>	<b>15 127 689</b>

#### (ii) Créances douteuses brutes

	31/12/2023	31/12/2022
Créances douteuses hors engagements par signature	1 062 327	855 828
Engagements par signature douteux	57 407	25 886
<b>Total</b>	<b>1 119 734</b>	<b>881 714</b>

Les provisions constituées pour la couverture des engagements hors bilan figurent au passif du bilan pour un montant de 32 909 mD.

Ainsi, les provisions et agios réservés qui ont été constitués pour la couverture des créances classées sur la clientèle totalisent 802 580 mD ventilés comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Agios réservés sur créances classées	199 515	183 663
Provisions pour créances classées du Bilan	570 156	432 413
Provisions sur engagements hors bilan	32 909	14 484
<b>Total</b>	<b>802 580</b>	<b>630 560</b>

Les provisions et agios réservés qui ont été constitués pour la couverture des créances non classées sur la clientèle totalisent 395 451 mD ventilés comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Agios réservés sur créances non classées	10 474	11 655
Provision collective	383 901	375 527
Autres provisions	1 076	1 676
<b>Total</b>	<b>395 451</b>	<b>388 858</b>

Il y a lieu de noter, que, dans le cadre de l'analyse et de l'appréciation des créances sur la clientèle, les provisions requises au titre des créances classées ont été déterminées compte tenu uniquement des garanties déductibles au sens de la circulaire BCT n°91-24.

Ainsi, ont été exclues de ce calcul les garanties non déductibles telles que les nantissements sur les fonds de commerce, les hypothèques sur les réquisitions d'immatriculation, les hypothèques maritimes, les hypothèques sur les actes sous seing privés, les nantissements sur les matériels fixes, les nantissements de marchés, les nantissements sur le matériel roulant, les nantissements marchandises, les cautions personnelles et solidaires des personnes physiques et morales, les avals des personnes physiques et morales, les assurances vie, les domiciliations de salaires, des loyers et de marchés.

L'évolution des provisions sur les créances du Bilan se détaille ainsi :

	31/12/2022	Dotation	Reprise	Rétrocession	31/12/2023
Provisions pour créances classées du Bilan	(432 413)	(220 018)	82 275	-	(570 156)
Provision collective	(375 527)	(8 374)	-	-	(383 901)
Autres provisions	(1 676)	-	600	-	(1 076)
<b>Total</b>	<b>(809 616)</b>	<b>(228 392)</b>	<b>82 875</b>	<b>-</b>	<b>(955 133)</b>

Les mouvements des créances douteuses nettes des provisions et agios réservés hors engagements par signature se présentent comme suit :

	31/12/2022	Concours nets de l'exercice	Dotations	Reprises	Réservation nette	31/12/2023
Créances brutes	855 828	206 498	-	-	-	1 062 326
Provisions	(432 413)	-	(220 018)	82 275	-	(570 156)
Agios réservés	(183 663)	-	-	-	(15 851)	(199 514)
<b>Créances nettes</b>	<b>239 752</b>	<b>206 498</b>	<b>(220 018)</b>	<b>82 275</b>	<b>(15 851)</b>	<b>292 656</b>

La ventilation des créances brutes de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Durée Indéterminée	31/12/2023
<b>Créances sur la clientèle</b>						
Comptes débiteurs	3 828	3 799	703	-	1 151 860	1 160 190
Autres concours à la clientèle	3 122 100	734 273	4 348 768	3 349 183	808 487	12 362 811
Crédits sur ressources spéciales	543	1 234	17 365	45 942	19 415	84 499
<b>Total</b>	<b>3 126 471</b>	<b>739 306</b>	<b>4 366 836</b>	<b>3 395 125</b>	<b>1 979 762</b>	<b>13 607 500</b>

La ventilation des créances brutes envers la clientèle par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	31/12/2023
<b>Créances sur la clientèle</b>					
Comptes débiteurs	28 574	-	-	1 131 616	1 160 190
Autres concours à la clientèle	70 877	-	-	12 291 934	12 362 811
Crédits sur ressources spéciales	-	-	-	84 499	84 499
<b>Total</b>	<b>99 451</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13 508 049</b>	<b>13 607 500</b>

La ventilation des créances sur la clientèle selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale se présente comme suit :

	Non Eligible au Refinancement BCT	Eligible au Refinancement BCT	31/12/2023
<b>Créances sur la clientèle</b>			
Comptes débiteurs	1 160 190	-	1 160 190
Autres concours à la clientèle	10 831 685	1 531 126	12 362 811
Crédits sur ressources spéciales	84 499	-	84 499
<b>Total</b>	<b>12 076 374</b>	<b>1 531 126</b>	<b>13 607 500</b>

#### III-4. Portefeuille titres commercial

		31/12/2023	31/12/2022
Titres de transaction	(1)	21 333	30 530
Titres de placement	(2)	4 304	4 304
<b>Total Portefeuille-titres commercial</b>		<b>25 637</b>	<b>34 834</b>

##### (1) Titres de transaction

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Bons de trésor assimilables	20 402	29 655
Créances et dettes rattachées	931	875
<b>Total des titres gardés en portefeuille</b>	<b>21 333</b>	<b>30 530</b>

##### (2) Titres de placement

Les titres de placement sont constitués de titres SICAV et d'actions cotées respectivement pour 2 303 mD et 2 001 mD.

Pour l'exercice 2023, on n'a pas de transferts entre les catégories de titres de transaction vers les titres de placement.

#### III-5. Portefeuille d'investissement

	31/12/2023	31/12/2022
Encours brut des titres d'investissement	4 632 028	4 272 106
Créances rattachées sur titres d'investissements	93 221	93 904
Provisions et agios réservés pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(75 779)	(75 940)
<b>Total Portefeuille d'investissement</b>	<b>4 649 470</b>	<b>4 290 070</b>

Cette augmentation se détaille comme suit :

	Variation
Nouvelles acquisitions et souscriptions des BTA d'investissements	254 771
Remboursement des Bons de Trésor d'investissements	(330 816)
Cession ou perte sur titres de participation	(525)
Souscription emprunts nationaux et obligataires	283 700
Remboursement des emprunts nationaux et obligataires	(8 000)
Libération des fonds gérés	190 000
Rétrocession ou perte sur fonds gérés	(29 208)
Dotation aux provisions sur titres d'investissement	(6 582)
Reprise de provisions sur titres d'investissement	7 658
Intérêts réservés sur fonds gérés	(751)
Intérêts réservés sur portage	(164)
Variation des créances rattachées et de la part de dividendes dont le droit est établi et non échu	(683)
<b>Total</b>	<b>359 400</b>

Ces opérations sont détaillées comme suit :

Libellés	Titres d'investissement	Titres de participation	Parts dans les entreprises liées	Parts dans les entreprises associées	Fonds gérés	Titres en portage	Total
<b>Encours brut au 31/12/2022 hors créances rattachées</b>	<b>2 947 414</b>	<b>115 407</b>	<b>372 565</b>	<b>21 700</b>	<b>813 820</b>	<b>1 200</b>	<b>4 272 106</b>
Remboursement des Bons de Trésor	(330 816)	-	-	-	-	-	(330 816)
Libérations et/ou acquisitions de l'année 2023	501 059	25	34 887	2 500	190 000	-	728 471
Cessions, liquidations, pertes ou remboursements de l'année 2023	(8 000)	(525)	-	-	(29 208)	-	(37 733)
<b>Encours brut au 31/12/2023 hors créances rattachées</b>	<b>3 109 657</b>	<b>114 907</b>	<b>407 452</b>	<b>24 200</b>	<b>974 612</b>	<b>1 200</b>	<b>4 632 028</b>
Créances rattachées sur Bons de Trésor	56 476	-	-	-	-	-	56 476
Créances rattachées sur portefeuille d'investissements autres que les BTA	28 604	9	-	-	6 327	1 805	36 745
Provisions et agios réservés pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-	(17 225)	(30 477)	(8)	(25 738)	(2 331)	(75 779)
<b>Total portefeuille d'investissements</b>	<b>3 194 737</b>	<b>97 691</b>	<b>376 975</b>	<b>24 192</b>	<b>955 201</b>	<b>674</b>	<b>4 649 470</b>

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Titre coté	478	478
Titre non coté	531 913	494 551
Titre OPCVM	15 368	15 843
<b>Total</b>	<b>547 759</b>	<b>510 872</b>

### III-6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition en hors taxes majorée de la TVA non récupérable à l'exception du matériel de transport qui figure au bilan pour son coût d'achat en toutes taxes comprises.

Les amortissements des valeurs immobilisées sont pratiqués selon la méthode d'amortissement linéaire et calculés selon les taux d'amortissement reconnus par la réglementation fiscale en vigueur à l'exception du fonds de commerce.

Les dotations aux amortissements sont déterminées et enregistrées sur la base de la valeur comptable des immobilisations nette de la valeur récupérable et en fonction de la date d'acquisition de chaque élément d'immobilisation.

Les taux d'amortissement qui sont appliqués sont les suivants :

Immobilisation	Durée d'amortissement	Taux d'amortissement
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
Logiciels	3 ans	33,33%
Licences	3 ans	33,33%
Fonds de commerce	20 ans	5%
<b>Immobilisations corporelles</b>		
Bâtiments	20 et 40 ans	5% et 2,5%
Installations générales, agencements et aménagement des bâtiments	10 ans	10%
Equipements de bureaux	10 ans	10%
Matériel de transport	5 ans	20%
Matériel informatique	6,67 ans	15%
Immobilisations à statut juridique particulier	10 ans	10%

	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	91 503	90 102
Amortissement des immobilisations incorporelles	(83 902)	(79 602)
Immobilisations corporelles	504 128	475 747
Amortissements des immobilisations corporelles	(269 129)	(256 638)
Immobilisations en cours et avances	95 603	27 562
<b>Total Valeurs immobilisées</b>	<b>338 203</b>	<b>257 171</b>

Les actifs immobilisés se détaillent au 31 décembre 2023 comme suit :

	31/12/2022	Acquisitions	Cessions ou mise en rebus	Reclassements	31/12/2023
Licence	36 893	432	(73)	36	37 288
Logiciels informatiques	48 367	484	-	522	49 373
Fonds de commerce et droit au bail	4 842	-	-	-	4 842
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>90 102</b>	<b>916</b>	<b>(73)</b>	<b>558</b>	<b>91 503</b>
Terrains	78 628	-	(160)	13 870	92 338
Constructions	111 363	-	(127)	1 435	112 671
Agencement, aménagement des constructions	127 122	2 375	(32)	2 413	131 878
Immeubles en attente d'affectation	164	-	-	-	164
Immobilisations à statut juridique particulier	345	-	-	-	345
Mobilier de bureaux	22 997	7	(324)	313	22 993
Matériel informatique	59 194	3 938	(3 572)	6 738	66 298
Matériel de transport	2 150	322	-	-	2 472
Constructions non affectées aux activités professionnelles	6 476	-	-	2 507	8 983
Installations générales des constructions	7 655	-	-	836	8 491
Matériel d'exploitation bancaire	32 536	608	(5 106)	2 205	30 243

	31/12/2022	Acquisitions	Cessions ou mise en rebus	Reclassements	31/12/2023
Agencement, aménagement du matériel d'exploitation bancaire	54	-	-	-	54
Equipements de bureaux	14 882	375	(294)	65	15 028
Agencement des équipements de bureaux	1 852	-	-	-	1 852
Agencement du mobilier de bureaux	10 329	212	(237)	14	10 318
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>475 747</b>	<b>7 837</b>	<b>(9 852)</b>	<b>30 396</b>	<b>504 128</b>
Travaux en cours	26 525	98 996	-	(30 955)	94 566
Avances sur immobilisations en cours	1 037	-	-	-	1 037
<b>Total Brut des valeurs immobilisées</b>	<b>593 411</b>	<b>107 749</b>	<b>(9 925)</b>	<b>(1)</b>	<b>691 234</b>

	Amort. Cumulé 31/12/2022	Dotation	Régularisation Cession et mise en rebus	Amort. Cumulé 31/12/2023	VCN au 31/12/2023
Licence	(32 027)	(2 140)	73	(34 094)	3 194
Logiciels informatiques	(44 065)	(2 106)	-	(46 171)	3 202
Fonds de commerce et droit au bail	(3 510)	(127)	-	(3 637)	1 205
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>(79 602)</b>	<b>(4 373)</b>	<b>73</b>	<b>(83 902)</b>	<b>7 601</b>
Terrains	-	-	-	-	92 338
Constructions	(54 350)	(3 399)	-	(57 749)	54 922
Agencement, aménagement des constructions	(87 778)	(7 962)	32	(95 708)	36 170
Immeubles en attente d'affectation	-	-	-	-	164
Immobilisations à statut juridique particulier	(341)	(1)	-	(342)	3
Mobilier de bureaux	(15 200)	(1 571)	322	(16 449)	6 544
Matériel informatique	(46 916)	(3 958)	3 572	(47 302)	18 996
Matériel de transport	(1 370)	(266)	-	(1 636)	836
Constructions non affectées aux activités professionnelles	(125)	(4)	-	(129)	8 854
Installations générales des constructions	(6 845)	(394)	-	(7 239)	1 252
Matériel d'exploitation bancaire	(22 566)	(3 099)	5 059	(20 606)	9 637
Agencement, aménagement du matériel d'exploitation bancaire	(42)	(2)	-	(44)	10
Equipements de bureaux	(11 563)	(736)	289	(12 010)	3 018
Agencement des équipements de bureaux	(1 694)	(38)	-	(1 732)	120
Agencement du mobilier de bureaux	(7 689)	(570)	235	(8 024)	2 294
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>(256 479)</b>	<b>(22 000)</b>	<b>9 509</b>	<b>(268 970)</b>	<b>235 158</b>
Travaux en cours	-	-	-	-	94 566
Avances sur immobilisations en cours	-	-	-	-	1 037
Prov. Autres immobilisations corporelles	(159)	-	-	(159)	(159)
<b>Total Brut des valeurs immobilisées</b>	<b>(336 240)</b>	<b>(26 373)</b>	<b>9 582</b>	<b>(353 031)</b>	<b>338 203</b>

### III-7. Autres actifs

		31/12/2023	31/12/2022
Comptes de régularisation	(1)	100 694	106 045
Autres comptes d'actifs	(2)	383 687	346 271
<b>Total Autres actifs</b>		<b>484 381</b>	<b>452 316</b>

### (1) Les comptes de régularisation

Les comptes de régularisation sont passés entre décembre 2022 et décembre 2023 de 106 045 mD à 100 694 mD, soit une diminution de 5 351 mD.

### (2) Les autres comptes d'actifs

	31/12/2023	31/12/2022
Débiteurs divers	355 010	316 257
Comptes de stocks	6 150	5 225
Charges à répartir	3 379	4 501
Frais d'études	19 148	20 288
<b>Total Autres comptes d'actifs</b>	<b>383 687</b>	<b>346 271</b>

Le tableau de mouvements des charges à répartir est présenté comme suit :

	VB 31/12/2022	Cumul Résorptions 31/12/2022	VCN au 31/12/2022	Augmentation	Résorptions de l'exercice 2023	VB 31/12/2023	Cumul Résorptions au 31/12/2023	VCN au 31/12/2023
Charges à répartir	14 478	9 977	4 501	931	2 053	15 409	12 030	3 379
<b>Total</b>	<b>14 478</b>	<b>9 977</b>	<b>4 501</b>	<b>931</b>	<b>2 053</b>	<b>15 409</b>	<b>12 030</b>	<b>3 379</b>

La méthode de résorption de ces charges est la méthode linéaire, sur une durée de 3 ans.

Ainsi, le total du bilan a enregistré entre décembre 2022 et décembre 2023, un accroissement de 1 829 502 mD ou 8,66%, en passant de 21 115 024 mD à 22 944 526 mD.

## NOTE IV – Passif du bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de dinars tunisiens)

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes :

- PA1 : Banque Centrale, Centre de Chèques Postaux
- PA2 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers
- PA3 : Dépôts et avoirs de la clientèle
- PA4 : Emprunts et ressources spéciales
- PA5 : Autres passifs

### IV-1. BCT et CCP

	31/12/2023	31/12/2022
Chèques BCT en attente de règlement	1 312	891
Comptes BCT en devises	2 639	-
Dettes rattachées des comptes BCT et CCP	-	7
<b>Total Banque Centrale et CCP</b>	<b>3 951</b>	<b>898</b>

### IV-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	481 075	575 677
Dépôts des établissements financiers	62 591	48 812
<b>Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>543 666</b>	<b>624 489</b>

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Emprunt en dinars auprès de la BCT	-	331 000
Emprunt en dinars auprès des banques	50 000	50 000
Dépôts des correspondants Banquiers	184 848	185 554
Autres sommes dues	245 631	8 715
Dettes rattachées	596	408
<b>Dépôts et avoirs des établissements bancaires</b>	<b>481 075</b>	<b>575 677</b>

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Durée Indéterminée	31/12/2023
<b>Dépôts et avoirs des établissements bancaires</b>	<b>50 032</b>	<b>19 614</b>	-	-	<b>411 429</b>	<b>481 075</b>
Emprunt en dinars auprès des banques	50 000	-	-	-	-	50 000
Dépôts des correspondants Banquiers	-	19 054	-	-	165 794	184 848
Autres sommes dues	-	-	-	-	245 631	245 631
Dettes rattachées	32	560	-	-	4	596
<b>Dépôts et avoirs des établissements financiers</b>	<b>51 434</b>	-	-	-	<b>11 157</b>	<b>62 591</b>
Dépôts des établissements financiers	51 434	-	-	-	11 157	62 591
<b>Total</b>	<b>101 466</b>	<b>19 614</b>	-	-	<b>422 586</b>	<b>543 666</b>

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprise	Autres	31/12/2023
<b>Dépôts et avoirs des établissements bancaires</b>					
Emprunt en dinars auprès des banques	-	-	-	50 000	50 000
Dépôts des correspondants Banquiers	-	-	-	184 848	184 848
Autres sommes dues	-	-	-	245 631	245 631
Dettes rattachées	-	-	-	596	596
<b>Dépôts et avoirs des établissements financiers</b>					
Dépôts des établissements financiers	-	-	-	62 591	62 591
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>543 666</b>	<b>543 666</b>

Les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

### IV-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts à vue	9 441 352	8 876 899
Dépôts d'épargne	4 701 593	4 160 829
Comptes à échéance	3 028 736	2 815 058
Bons à échéance	286 405	280 986
Certificats de dépôts marché monétaire	618 000	476 000
Dettes rattachées	102 069	78 363
Autres sommes dues	624 302	478 708
<b>Total Dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>18 802 457</b>	<b>17 166 843</b>

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Durée Indéterminée	31/12/2023
Dépôts à vue	118 160	-	-	-	9 323 192	9 441 352
Dépôts d'épargne	-	-	-	-	4 701 593	4 701 593
Comptes à échéance	782 562	872 186	1 370 171	3 817	-	3 028 736
Bons à échéance	134 467	116 941	34 987	10	-	286 405
Certificats de dépôts marché monétaire	604 000	14 000	-	-	-	618 000
Dettes rattachées	43 400	53 511	4 537	618	3	102 069
Autres sommes dues	-	-	-	-	624 302	624 302
<b>Total</b>	<b>1 682 589</b>	<b>1 056 638</b>	<b>1 409 695</b>	<b>4 445</b>	<b>14 649 090</b>	<b>18 802 457</b>

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprise	Autres	31/12/2023
Dépôts à vue	442 650	-	-	8 998 702	9 441 352
Dépôts d'épargne	-	-	-	4 701 593	4 701 593
Comptes à échéance	32 775	-	-	2 995 961	3 028 736
Bons à échéance	-	-	-	286 405	286 405
Certificats de dépôts marché monétaire	254 500	-	-	363 500	618 000
Dettes rattachées	1 460	-	-	100 609	102 069
Autres sommes dues	368	-	-	623 934	624 302
<b>Total</b>	<b>731 753</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18 070 704</b>	<b>18 802 457</b>

#### IV-4. Emprunts et ressources spéciales

<b>Ressources spéciales</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Emprunts et dettes pour ressources spéciales	35 535	32 172
Dettes rattachées sur ressources spéciales	508	512
Fonds publics	43 459	45 061
<b>Total fonds publics et des organismes extérieurs</b>	<b>79 502</b>	<b>77 745</b>
Emprunts subordonnés	753 188	668 819
Dettes rattachées aux emprunts	27 116	23 724
<b>Total Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>859 806</b>	<b>770 288</b>

Ce poste est composé principalement de :

- De l'emprunt subordonné BIAT 2017 : Cet emprunt subordonné a été mis en place en 2017 pour un montant de 80 000 md. L'encours au 31/12/2023 de cet emprunt est de 1.100 md.
- De l'emprunt subordonné BIAT 2018 : Cet emprunt subordonné a été mis en place en 2018 pour un montant de 55 000 md. L'encours au 31/12/2023 de cet emprunt est de 1.606 md.
- De l'emprunt subordonné BIAT 2019-1 : Cet emprunt subordonné a été mis en place en 2020 pour un montant de 45 000 md. L'encours au 31/12/2023 de cet emprunt est de 41.000 md.
- De l'emprunt subordonné BIAT 2019-2 : Cet emprunt subordonné a été mis en place en 2020 pour un montant de 105 000 md. L'encours au 31/12/2023 de cet emprunt est de 44.130 md.
- De l'emprunt subordonné BIAT 2020-1 : Cet emprunt subordonné a été mis en place en 2021 pour un montant de 113 475 md. L'encours au 31/12/2023 de cet emprunt est de 90.945 md.
- De l'emprunt subordonné BIAT 2021-1 : Cet emprunt subordonné a été mis en place en 2021 pour un montant de 100 550 md. L'encours au 31/12/2023 de cet emprunt est de 83.926 md
- De l'emprunt subordonné BIAT 2022-1 : Cet emprunt subordonné a été mis en place en 2022 pour un montant de 200 000 md. L'encours au 31/12/2023 de cet emprunt est de 198.207 md
- De l'emprunt subordonné BIAT 2022-2 : Cet emprunt subordonné a été mis en place en 2022 pour un montant de 150 000 md. L'encours au 31/12/2023 de cet emprunt est de 142.275 md
- De l'emprunt subordonné BIAT 2023-1 : Cet emprunt subordonné a été mis en place en 2023 pour un montant de 150 000 md. L'encours au 31/12/2023 de cet emprunt est de 150.000 md
- Ces emprunts subordonnés, qui sont pris en compte dans le calcul du ratio de solvabilité comme étant des quasi-fonds propres, serviront notamment à financer les crédits accordés à la clientèle.
- Des ressources reçues des fonds publics et des organismes extérieurs en vue d'être utilisées par la Banque pour financer les crédits à la clientèle.

Ces fonds ont enregistré une hausse de 1 757 mD ou 2,26 % en passant de 77 745 mD en décembre 2022 à 79 502 mD en décembre 2023.

Les fonds publics et des organismes extérieurs se détaillent comme suit :

	<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>Solde au 31/12/2022</b>
AFD	749	1 209
BIRD	559	674
CFD	932	1 538
ESPAGNOLE	3 492	3 790
FDCI	176	199
FONAPRA	3 673	3 593
FOPRODI	1 678	1 939
FOSDA FOSEP	99	98
PREMIER LOGEMENT	12 820	11 553

	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
RESTRUC. FINANCIERE	9 056	9 743
RESTRUC. PARTICIPATIF	2 166	2 250
ITL	25 469	20 190
KFW	3 826	4 049
PROPARCO	8	8
DOTATION COVID 19	13 791	15 685
BAD	500	716
Dettes rattachées	508	511
<b>TOTAL</b>	<b>79 502</b>	<b>77 745</b>

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Durée Indéterminée	31/12/2023
<b>Fonds publics et des organismes extérieurs</b>	<b>1 930</b>	<b>7 621</b>	<b>22 713</b>	<b>41 564</b>	<b>5 674</b>	<b>79 502</b>
Emprunts et dettes pour ressources spéciales	262	5 344	14 760	14 367	802	35 535
Dettes rattachées sur ressources spéciales	508	-	-	-	-	508
Fonds publics	1 160	2 277	7 953	27 197	4 872	43 459
<b>Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>25 069</b>	<b>61 079</b>	<b>402 476</b>	<b>291 680</b>	<b>-</b>	<b>780 304</b>
Emprunts subordonnés	20 290	38 742	402 476	291 680	-	753 188
Dettes rattachées aux emprunts	4 779	22 337	-	-	-	27 116
<b>Total</b>	<b>26 999</b>	<b>68 700</b>	<b>425 189</b>	<b>333 244</b>	<b>5 674</b>	<b>859 806</b>

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprise	Autres	31/12/2023
<b>Fonds publics et des organismes extérieurs</b>					
Emprunts et dettes pour ressources spéciales	-	-	-	35 535	35 535
Dettes rattachées sur ressources spéciales	-	-	-	508	508
Fonds publics	-	-	-	43 459	43 459
<b>Emprunts et ressources spéciales</b>					
Emprunts subordonnés	290 101	-	-	463 087	753 188
Dettes rattachées aux emprunts	9 466	-	-	17 650	27 116
<b>Total</b>	<b>299 567</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>560 239</b>	<b>859 806</b>

#### IV-5. Autres passifs

		31/12/2023	31/12/2022
Provisions pour passifs et charges	(1)	168 889	140 135
Comptes d'attente et de régularisation	(2)	276 826	233 741
Autres comptes	(3)	206 811	221 380
<b>Total Autres passifs</b>		<b>652 526</b>	<b>595 256</b>

### (1) Provisions pour passifs et charges

	31/12/2023	31/12/2022
Provisions pour risques d'exploitation	135 980	125 651
Provisions sur engagements hors bilan	32 909	14 484
<b>Total Provisions pour passifs et charges</b>	<b>168 889</b>	<b>140 135</b>

### (2) Comptes d'attente et de régularisation

	31/12/2023	31/12/2022
Autres produits constatés d'avance	9 304	8 824
Sièges et succursales	18	186
Charges à payer	113 955	88 638
Comptes d'attente à régulariser	153 549	136 093
<b>Total Comptes d'attente et de régularisation</b>	<b>276 826</b>	<b>233 741</b>

### (3) Autres comptes

	31/12/2023	31/12/2022
Etat, impôts et taxes	156 768	170 243
Comptes de retenues	39 046	38 397
Autres créiteurs divers	10 997	12 740
<b>Total Autres comptes</b>	<b>206 811</b>	<b>221 380</b>

## NOTE V – Etat des capitaux propres

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Le tableau qui suit résume les variations des capitaux propres de l'exercice 2022 à l'exercice 2023.

	Capital Social	Réserve légale	Autres réserves	Fonds social	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
<b>Solde au 31/12/2022</b>	178 500	17 850	942 594	103 431	3	415 196	299 676	1 957 250
Affectation du résultat	-	-	190 000	-	-	109 676	(299 676)	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	(207 060)	-	(207 060)
Fonds social	-	-	-	486	-	-	-	486
Résultat net de l'exercice 2023	-	-	-	-	-	-	331 444	331 444
<b>Solde au 31/12/2023</b>	178 500	17 850	1 132 594	103 917	3	317 812	331 444	2 082 120

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant Loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2023 à 47 097 mD, et se détaillent comme suit :

- Réserves soumis à un régime fiscal particulier non disponibles : 45 871 mD
- Réserves soumis à un régime fiscal particulier disponibles : 1 226 mD

Ainsi, les fonds propres devenus disponibles en franchise de retenue s'élèvent 31 décembre 2023 à 1 226 mD.

### Résultat par action

Le résultat par action au titre des exercices 2022 et 2023 se présente comme suit :

<i>Chiffres en dinar tunisien</i>	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net de l'exercice	331 443 738	299 676 100
Nombre d'actions ordinaires en circulation début de la période	35 700 000	35 700 000
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de la période	35 700 000	35 700 000
Nombre d'actions ordinaires moyen pondéré	35 700 000	35 700 000
<b>Résultat de base par action en dinars</b>	<b>9,284</b>	<b>8,394</b>

## NOTE VI – Etat des engagements hors bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de dinars tunisiens)

### VI-1. Cautions, Avals et autres garanties données

La ventilation des cautions, avals et autres garanties données par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	31/12/2023
Cautions et avals en faveur des établissements bancaires et financiers	-	-	-	284 461	284 461
Cautions et avals en faveur de la clientèle	1 648	351	-	2 055 933	2 057 932
<b>Total</b>	<b>1 648</b>	<b>351</b>	<b>-</b>	<b>2 340 394</b>	<b>2 342 393</b>

### VI-2. Crédits documentaires

La ventilation des engagements de financements donnés selon la nature de la relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	31/12/2023
Credoc en faveur de la clientèle	-	-	-	807 217	807 217
Credoc import	-	-	-	91 856	91 856
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>899 073</b>	<b>899 073</b>

### VI-3. Engagement de financement donnés

La ventilation des engagements de financements donnés selon la nature de la relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	31/12/2023
Engagements de financements donnés aux clientèles	-	-	-	1 285 419	1 285 419
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 285 419</b>	<b>1 285 419</b>

### VI-4. Garanties reçues

	31/12/2023	31/12/2022
Garanties reçus de établissements financiers	591 343	556 181
Garanties reçus de l'Etat	23 182	28 658
Garanties reçus de la clientèle	4 702 169	4 505 928
<b>Total Garanties reçues</b>	<b>5 316 694</b>	<b>5 090 767</b>

Les garanties reçues sont constituées au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023 des éléments suivants :

	Actifs courants	Actifs classés	31/12/2022	Actifs courants	Actifs classés	31/12/2023
POD	26 017	1 353	27 370	115 155	2 000	117 155
Hypothèques	3 416 079	355 073	3 771 152	3 472 072	428 080	3 900 152
Dépôts	182 066	2 306	184 372	184 775	2 427	187 202
Actifs Financiers	504 582	10 564	515 146	469 474	19 571	489 045
Assurance	64	-	64	41	-	41
Garanties de l'ETAT	5 556	586	6 142	1	78	79
Garanties des Banques	529 102	1 266	530 368	562 963	1 421	564 384
FNG	7 087	1 701	8 788	6 313	2 875	9 188
Autres organismes	5 911	7 817	13 728	3 895	10 019	13 914
Avals des Banques	21 594	-	21 594	23 748	-	23 748

	Actifs courants	Actifs classés	31/12/2022	Actifs courants	Actifs classés	31/12/2023
COTUNACE	4 154	-	4 154	3 170	-	3 170
Autres garanties	-	7 889	7 889	-	8 616	8 616
<b>Total</b>	<b>4 702 212</b>	<b>388 555</b>	<b>5 090 767</b>	<b>4 841 607</b>	<b>475 087</b>	<b>5 316 694</b>

Les garanties reçues figurant sur l'état des engagements hors bilan ne comportent pas les garanties non déductibles au sens de la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque centrale de Tunisie. En outre, ces garanties figurent en Hors bilan pour la valeur de la créance inscrite au bilan et se rapportant à ces garanties. Ainsi, le surplus des garanties par rapport à l'encours de chaque créance est exclu de cette situation.

#### VI-5. Engagements en devises

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Opérations de change au comptant</b>		
Dinars achetés non encore reçus	103 806	91 339
Devises achetées non encore reçues	121 492	99 062
Dinars vendus non encore livrés	28 792	25 263
Devises vendues non encore livrées	196 276	164 343
<b>Opérations de change à terme</b>		
Dinars à recevoir	297 375	481 480
Devises à recevoir	32 294	45 228
Dinars à livrer	33 604	45 885
Devises à livrer	290 425	461 799
<b>Swaps devises/ dinars</b>	<b>101 572</b>	<b>26 425</b>
<b>Autres opérations en devises</b>	<b>12 098</b>	<b>14 554</b>
Report/ déport non couru	12 098	14 554

## NOTE VII – Etat de résultat

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

### VII-1. Les produits d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé de 1 870 934 mD au 31 décembre 2022 à 2 156 458 mD au 31 décembre 2023, enregistrant une augmentation de 285 524 mD ou 15,26%.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

#### VII-1-1. Les Intérêts et revenus assimilés

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts sur comptes ordinaires banques	1 351	584
Intérêts sur comptes de prêts interbancaires	28 840	35 869
Intérêts sur crédits à la clientèle	1 078 949	926 870
Intérêts sur comptes débiteurs à la clientèle	143 062	119 182
Intérêts et produits assimilés sur engagements de garantie	31 918	31 532
Autres intérêts et revenus assimilés	128 596	41 093
<b>Total Intérêts et revenus assimilés</b>	<b>1 412 716</b>	<b>1 155 130</b>

#### VII-1-2. Les commissions en produits

	31/12/2023	31/12/2022
Commission sur opérations de change	3 191	2 670
Commission sur engagements de financement	49 396	51 649
Commission sur engagement de garantie	14 427	13 928
Commission sur prestations de services financiers	100 839	95 801
Commissions sur autres opérations bancaires	92 658	89 532
<b>Total Commissions (en produits)</b>	<b>260 511</b>	<b>253 580</b>

#### VII-1-3. Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

		31/12/2023	31/12/2022
Revenus des titres de transaction	(a)	2 274	2 030
Revenus sur titres de placement		208	242
Gains sur opérations de change et d'arbitrage	(b)	184 984	204 564
<b>Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières</b>		<b>187 466</b>	<b>206 836</b>

##### (a) Revenus des titres de transaction

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts des titres de transaction	1 978	1 662
Plus ou moins-value de cession ou de remboursement	253	59
Plus ou moins-value de réévaluation des titres BTA	43	309
<b>Total Revenus des titres de transaction</b>	<b>2 274</b>	<b>2 030</b>

## (b) Gain net sur opérations de change

Les gains nets sur les opérations de change qui sont composés principalement des gains et des pertes provenant des opérations de change manuel, du change des devises au comptant et à terme sont passés de 204 564 mD au 31 décembre 2022 à 184 984 mD au 31 décembre 2023 enregistrant une diminution de 19 580 mD ou 9,57%.

### VII-1-4. Revenus du portefeuille d'investissement

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts et revenus des titres d'investissement	259 254	218 073
Revenus des parts dans les entreprises liées	24 954	25 551
Revenus des titres participation	11 557	11 764
<b>Total Revenus du portefeuille d'investissement</b>	<b>295 765</b>	<b>255 388</b>

### VII-2. Les charges d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé de 603 788 mD au 31 décembre 2022 à 759 586 mD au 31 décembre 2023, enregistrant une augmentation de 155 798 mD ou 25,8%.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées
- Commissions encourues.

#### VII-2-1. Les Intérêts encourus et les charges assimilées

Les intérêts encourus et les charges assimilées sont passés de 595 298 mD au 31/12/2022 à 753 041 mD au 31/12/2023, enregistrant une augmentation de 157 743 mD ou 26,5%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts sur comptes ordinaires banques	2 730	2 251
Intérêts sur comptes d'emprunts interbancaires	1 200	764
Intérêts sur dépôts de la clientèle	662 172	522 974
Intérêts sur emprunt obligataire et subordonné	73 628	49 303
Intérêts sur ressources spéciales	2 335	2 423
Autres intérêts et charges	10 976	17 583
<b>Total Intérêts encourus et charges assimilées</b>	<b>753 041</b>	<b>595 298</b>

#### VII-2-2. Les Commissions encourues

	31/12/2023	31/12/2022
Commissions sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	6 444	7 277
Commissions sur autres opérations	101	1 213
<b>Total Commissions encourues</b>	<b>6 545</b>	<b>8 490</b>

### VII-3. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, Hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2023 un coût de risque net de 235 779 mD ventilé comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Dotation aux provisions sur créances de la clientèle	(247 091)	(307 305)
Dotation aux provisions pour risques et charges	(12 899)	(7 800)
<b>Total des dotations</b>	<b>(259 990)</b>	<b>(315 105)</b>

	31/12/2023	31/12/2022
Pertes sur créances	(59 996)	(47 418)
<b>Total des dotations et des pertes sur créances</b>	<b>(319 986)</b>	<b>(362 523)</b>
Reprise de provisions sur créances de la clientèle	83 150	72 986
Reprise de provisions pour pertes et charges	823	6 338
<b>Total des reprises</b>	<b>83 973</b>	<b>79 324</b>
Récupérations créances passées en perte	234	242
<b>Total des reprises et des récupérations sur créances</b>	<b>84 207</b>	<b>79 566</b>
<b>Solde</b>	<b>(235 779)</b>	<b>(282 957)</b>

#### VII-4. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le volume de cette rubrique enregistré au 31 décembre 2023 un coût de risque net de 18 783 mD ventilé comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux provisions sur titres de participation, portage et des fonds gérés	(6 308)	(3 100)
Dotations aux provisions sur les parts des entreprises liées et co-entreprises	(273)	(2 399)
<b>Total des dotations</b>	<b>(6 581)</b>	<b>(5 499)</b>
Charges et pertes sur titres	(19 860)	(11 888)
<b>Total des dotations et des pertes</b>	<b>(26 441)</b>	<b>(17 387)</b>
Reprise de provisions sur titres de participation, portage et fonds gérés	7 000	-
Reprise de provisions sur les parts des entreprises liées et co-entreprises	658	2 510
Plus value de cession des titres de participation	-	5 121
<b>Total des reprises</b>	<b>7 658</b>	<b>7 631</b>
<b>Total des reprises et des récupérations</b>	<b>7 658</b>	<b>7 631</b>
<b>Solde</b>	<b>(18 783)</b>	<b>(9 756)</b>

#### VII-5. Autres produits d'exploitation

Cette rubrique, qui est composée principalement des produits de location et des intérêts sur les crédits au personnel, est passée entre décembre 2022 et décembre 2023 de 11 474 mD à 12 692 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 1 218 mD ou 10,62%.

#### VII-6. Frais de personnel

Cette rubrique, qui est composée principalement de salaires, des charges sociales et des autres charges de personnel, est passée entre décembre 2022 et décembre 2023 de 262 463 mD à 296 871 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 34 408 mD ou 13,11%.

#### VII-7. Charges générales d'exploitation

L'augmentation de 29 920 mD enregistrée entre décembre 2022 et décembre 2023 résulte d'une augmentation des frais d'exploitation non bancaires à concurrence de 14 760 mD et d'une augmentation des autres charges générales d'exploitation à hauteur de 15 160 mD.

La défalcation des charges générales d'exploitation se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Frais d'exploitation non bancaires	79 065	64 305
Autres charges générales d'exploitation	140 688	125 528
<b>Total Charges générales d'exploitation</b>	<b>219 753</b>	<b>189 833</b>

## VII-8. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

Le solde de cette rubrique enregistre au 31 décembre 2023 un montant de 47 677 mD ventilé comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	4 373	4 402
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	22 000	19 336
Dotations aux amortissements des charges reportées	21 304	20 911
<b>Total</b>	<b>47 677</b>	<b>44 649</b>

## VII-9. Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Moins-values de cession d'immobilisations	(24)	(43)
Autres pertes et gains ordinaires	(74)	(6)
+value de cession d'immobilisation	98	37
<b>Total Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires</b>	<b>-</b>	<b>(12)</b>

## VII-10. Impôt sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique enregistre au 31 décembre 2023 un montant de 259 257 mD contre 189 274 mD au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 69 983 mD ou 36,97%. Le solde englobe le montant de la contribution sociale de solidarité ainsi que la contribution conjoncturelle calculées conformément à la réglementation en vigueur.

## NOTE VIII – Portefeuille d'encaissement

La valeur des chèques, effets et autres valeurs assimilées détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement s'élève au 31 décembre 2023 à 895 485 mD. En application des dispositions prévues par la norme comptable sectorielle des établissements bancaires, ces valeurs ne figurent pas au Bilan.

## Note IX – Etat de flux de trésorerie

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

### IX-1. Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31/12/2023 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 66 982 mD.

Cette variation est imputable aux postes suivants :

Désignation	31/12/2023
Produits d'exploitation bancaire	(49)
Dépôts de la clientèle	(90 789)
Prêts et avances accordées à la clientèle	28 535
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(328)
Emission et remboursements d'emprunts	(121)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(4 230)
<b>Variation nette</b>	<b>(66 982)</b>

## IX-2. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la Banque centrale et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Liquidités en TND</b>		
Caisse dinars	168 027	151 401
Correspondants débiteurs	41 442	20 385
Correspondants créditeurs	(1 312)	(891)
Equivalents de liquidités débiteurs	7 138	7 379
Equivalents de liquidités créditeurs	(245 631)	(8 715)
<b>Total des liquidités en TND</b>	<b>(30 336)</b>	<b>169 559</b>
<b>Liquidités en devises</b>		
Caisse en devise	58 397	63 859
Correspondants débiteurs	121 767	145 695
Correspondants créditeurs	(187 487)	(185 554)
<b>Total des liquidités en devises</b>	<b>(7 323)</b>	<b>24 000</b>
Placements en devises	2 705 236	2 811 832
Titres de transactions	25 637	34 834
Emprunt dinars	(50 000)	(381 000)
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>2 643 214</b>	<b>2 659 225</b>

## **Note X – Transactions avec les parties liées**

### **GOLF SOUSSE MONASTIR « GSM »**

1. Suite à la conclusion de l'acte de dation en paiement avec la société GOLF SOUSSE MONASTIR « GSM », en date du 27 décembre 2013, en vertu duquel la BIAT est devenue propriétaire des biens immeubles objet de trois titres fonciers sis à la zone touristique Dkhila Monastir, la société « GSM » a exprimé sa volonté de louer le parcours de Golf avec ses aisances et dépendances, déjà cédé à la BIAT.

La BIAT a accepté cette demande et a fixé un loyer annuel composé :

- D'une partie fixe de 200.000 dinars HTVA par an payable d'avance trimestriellement. Une augmentation cumulative de 5% par an sera appliquée à la partie fixe du loyer, à partir de la troisième année de location.
- D'une partie variable calculée sur la base du chiffre d'affaires hors taxes, comme suit :
  - Entre 0 et 500.000 DT => 10%
  - Entre 500.001 et 1 000.000 DT => 15%
  - Plus de 1.000.001 DT => 20%

Ce bail est accepté pour une durée de deux années consécutives, commençant le 1er janvier 2014 et finissant le 31 décembre 2015, renouvelable par tacite reconduction.

Un avenant à ladite convention a été conclu, en 2020, en vertu duquel les deux parties ont convenu de réviser le montant du loyer du parcours du golf en le réduisant à un loyer annuel de 50.000 dinars hors TVA, payable trimestriellement et d'avance à partir du 1er janvier 2020, et auquel sera appliquée une augmentation annuelle cumulative de 5% à partir du 1er janvier 2021.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2023, s'élève à 57.881 dinars.

### **Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR »**

2. La BIAT a loué à la société « CIAR » pour usage de bureau administratif, le bureau situé au premier étage de l'immeuble sis à Sfax Harzallah.

Cette location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1er septembre 2013 et finissant le 31 août 2015, renouvelable par tacite reconduction et moyennant un loyer annuel de 4.950 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance. Ce loyer subira une majoration cumulative de 5% applicable à partir de la 3ème année de location.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2023, s'élève à 7.435 dinars.

3. La BIAT et la « CIAR » ont signé, en 2015, convention en vertu de laquelle la banque se charge d'accomplir des missions d'assistance et de conseil en informatique.

Les missions d'assistance et de conseil dans l'étude, le choix et la mise en œuvre de solutions informatiques devront faire l'objet d'un ordre de mission visé par la « CIAR » présentant le nombre de jours de la mission, moyennant un taux journalier fixé à 500 dinars HT.

Les missions d'administration et d'assistance technique se font moyennant une rémunération annuelle de 7.500 dinars HT.

Ces rémunérations sont payées à la BIAT semestriellement à terme échu, sur présentation d'une facture.

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans, elle sera renouvelée par tacite reconduction sauf renonciation écrite de l'une des parties, moyennant le respect d'un délai de préavis de 3 mois.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2023, s'élève à 7.500 dinars.

4. La BIAT a signé, en 2012, avec la société « CIAR » un contrat de location d'un bureau d'une superficie de 16,45 m<sup>2</sup> sis au premier étage de l'immeuble situé au Boulevard 14 Janvier, Route touristique Khezama, Sousse.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1er septembre 2012 et arrivant à échéance le 31 août 2014, renouvelable d'année en année par tacite

reconduction. Cette location a été consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 2.468 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance.

Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 3ème année de location.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2023, s'élève à 3.891 dinars.

5. La BIAT a conclu, en 2014, avec la société « CIAR » une convention de détachement de cadres. Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation de la BIAT à la CIAR comprend une marge de 5%.

Le montant inscrit parmi les transferts de charge de la BIAT en 2023, s'élève à 943.639 dinars.

6. La BIAT a conclu, en novembre 2014, avec la société « CIAR » un contrat de mandat aux fins de recouvrement de ses créances.

Ce contrat qui a fait l'objet de deux avenants, le premier en 2015 et le second en 2017, stipule dans son objet que la BIAT donne un mandat à la « CIAR » qui accepte d'agir en son nom et pour son compte afin de recouvrer ses créances auprès de ses clients.

En contrepartie de ses prestations, la « CIAR » perçoit une rémunération fixée comme suit :

- ❖ Frais fixes : 50 dinars par dossier payés 60 jours à partir de la date de procuration.
- ❖ Frais variables : 12% sur la totalité des sommes recouvrées y compris les intérêts de retard.

Ces modalités de rémunérations s'appliquent à partir du 21 juillet 2017.

Le montant facturé par la CIAR, en 2023, s'élève à 709 dinars.

7. La BIAT a conclu, en 2014, avec la société « CIAR » une convention d'assistance comptable et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 18 KDT en HT.

Cette rémunération a été reconduite en vertu de l'avenant signé en décembre 2016.

8. La BIAT a signé, en 2016, avec la société « CIAR » un contrat de sous-location d'un ensemble des espaces de l'immeuble situé à l'angle de la rue de Radhia Haddad et de la rue d'Hollande.

Cette sous-location est consentie et acceptée pour une période de trois années consécutives, commençant le 1er septembre 2016 et finissant le 31 juillet 2019, renouvelable par tacite reconduction pour une nouvelle période de trois années jusqu'à ce qu'un congé soit signifié par l'une des deux parties ou à l'arrivée du terme du bail principal. Cette location a été consentie et acceptée moyennant un loyer mensuel de 6.562,500 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance.

A compter du 1er août 2017, une majoration annuelle cumulative de 5% est appliquée.

A partir du mois de novembre 2018, un avenant a été signé, prévoyant l'extension de l'ensemble des espaces loués de trois bureaux situés au deuxième étage de l'immeuble sis à rue de Radhia Haddad. A partir du 1er novembre 2018 et jusqu'au 31 juillet 2019 le loyer mensuel relatif à la totalité des espaces loués à la « CIAR » sera de 9.337,431 dinars H.TVA. A compter du 1er août 2019, une majoration annuelle cumulative du loyer sera appliquée au taux annuel de 5%.

Ce contrat a été résilié en 2023.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2023, s'élève à 11.350 dinars.

9. La BIAT a conclu, en 2023, avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR », deux conventions de cession de créances bancaires portant sur un montant total brut de 54.800 KDT moyennant le prix de 1.355 KDT.

## BIAT CAPITAL RISQUE

10. Dans le cadre de l'investissement exonéré, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé plusieurs conventions de gestion de fonds. Les conventions en cours en 2023 se détaillent comme suit :

Année d'exonération	Fonds	Montant en KDT	Encours FY23	Charge FY23 HT	Conditions de rémunération
2 022	Fonds régional 2023-1	15 000	15 000	59	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de : - 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ; - 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ; - 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.
2 022	Fonds régional 2023-2	15 000	15 000	58	
2 022	Fonds régional 2023-3	15 000	15 000	58	
2 022	Fonds régional 2023-4	15 000	15 000	58	
2 022	Fonds régional 2023-5	15 000	15 000	58	
2 022	Fonds régional 2023-6	10 000	10 000	39	
2 022	Fonds Industrie 2023-1	15 000	15 000	60	
2 022	Fonds Industrie 2023-2	15 000	15 000	60	
2 022	Fonds Industrie 2023-3	15 000	15 000	60	
2 022	Fonds Industrie 2023-4	15 000	15 000	60	
2 022	Fonds Industrie 2023-5	15 000	15 000	59	
2 022	Fonds Industrie 2023-6	15 000	15 000	59	
2 022	Fonds Industrie 2023-7	15 000	15 000	59	
2 021	Fonds régional 2022-1	15 000	15 000	92	
2 021	Fonds régional 2022-2	15 000	15 000	93	
2 021	Fonds régional 2022-3	15 000	15 000	93	
2 021	Fonds régional 2022-4	15 000	15 000	75	
2 021	Fonds régional 2022-5	15 000	15 000	75	
2 021	Fonds Industrie 2022-1	15 000	15 000	108	
2 021	Fonds Industrie 2022-2	15 000	15 000	94	
2 021	Fonds Industrie 2022-3	15 000	15 000	92	
2 021	Fonds Industrie 2022-4	15 000	15 000	92	
2 021	Fonds Industrie 2022-5	15 000	15 000	92	
2 021	Fonds Industrie 2022-6	10 000	10 000	62	
2 021	Fonds Régional-Agricole 2022	20 000	20 000	100	
2 020	Fonds Industrie 2021-1	10 000	10 000	148	Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.
2 020	Fonds Industrie 2021-2	10 000	10 000	157	
2 020	Fonds Industrie 2021-3	10 000	10 000	152	
2 020	Fonds Industrie 2021-4	10 000	10 000	157	
2 020	Fonds Industrie 2021-5	10 000	10 000	157	
2 020	Fonds Industrie 2021-6	10 000	10 000	141	
2 020	Fonds Industrie 2021-7	10 000	10 000	143	
2 020	Fonds Industrie 2021-8	10 000	10 000	152	
2 020	Fonds Industrie 2021-9	10 000	10 000	152	
2 020	Fonds Industrie 2021-10	10 000	10 000	152	
2 020	Fonds Régional 2021-1	10 000	10 000	87	
2 020	Fonds Régional 2021-2	10 000	10 000	152	
2 020	Fonds Régional 2021-3	10 000	10 000	153	
2 020	Fonds Régional 2021-4	10 000	10 000	124	
2 020	Fonds Régional 2021-5	10 000	10 000	87	
2 020	Fonds Régional 2021-6	10 000	10 000	87	
2 020	Fonds Régional 2021-7	7 000	7 000	107	
2 019	Fonds Régional 2020-1	10 000	10 000	151	
2 019	Fonds Régional 2020-2	10 000	10 000	151	
2 019	Fonds Régional 2020-3	10 000	10 000	151	
2 019	Fonds Régional 2020-4	14 252	14 252	216	
2 019	Fonds Industrie 2020-1	10 000	10 000	168	
2 019	Fonds Industrie 2020-2	10 000	10 000	169	
2 019	Fonds Industrie 2020-3	10 000	10 000	155	
2 019	Fonds Industrie 2020-4	10 000	10 000	151	

Année d'exonération	Fonds	Montant en KDT	Encours FY23	Charge FY23 HT	Conditions de rémunération
2 019	Fonds Industrie 2020-5	10 000	10 000	151	
2 018	Fonds Régional 2019-1	10 000	10 000	165	
2 018	Fonds Régional 2019-2	10 000	10 000	175	
2 018	Fonds Régional 2019-3	10 000	10 000	175	
2 018	Fonds Régional 2019-4	10 000	10 000	175	
2 018	Fonds Régional 2019-5	10 000	10 000	175	
2 018	Fonds Industrie 2019-1	10 000	10 000	175	
2 018	Fonds Industrie 2019-2	9 600	9 600	143	
2 018	Fonds Industrie 2019-3	10 000	10 000	154	
2 018	Fonds Industrie 2019-4	15 450	15 450	233	
2 018	Fonds Industrie 2019-5	37 580	37 580	580	
2 018	Fonds Industrie 2019-6	9 230	9 230	141	
2 018	Fonds Industrie 2019-7	10 760	10 760	162	
2 018	Fonds Industrie 2019-8	6 920	6 920	105	
2 018	Fonds Industrie 2019-9	6 150	6 150	93	
2 018	Fonds Industrie 2019-10	4 065	4 065	61	
2 017	Fonds Industrie 2018-1	10 000	8 600	137	
2 017	Fonds Industrie 2018-2	10 000	10 000	150	
2 017	Fonds Industrie 2018-3	10 000	9 680	97	
2 017	Fonds Industrie 2018-4	24 150	23 050	410	
2 017	Fonds Régional 2018-1	10 000	8 500	162	
2 017	Fonds Régional 2018-2	10 000	9 900	171	
2 017	Fonds Régional 2018-3	10 000	8 500	162	
2 016	Fonds Industrie 2017-1	6 000	3 921	69	
2 016	Fonds Industrie 2017-2	5 000	3 269	57	
2 016	FG BIAT Libre 2017-1	9 001	9 001	45	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération, trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion de 0,5% par an en HT, sur la totalité du montant du fonds. Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.
2 016	FG BIAT Libre 2017-2	5 501	5 501	96	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de : - 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ; - 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
2 016	Fonds Régional 2017-1	5 100	3 332	58	- 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.
2 016	Fonds Régional 2017-2	4 750	3 103	54	
2 016	Fonds Régional 2017-3	40 000	26 000	455	Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui

Année d'exonération	Fonds	Montant en KDT	Encours FY23	Charge FY23 HT	Conditions de rémunération
					sera calculée selon un barème.
2 015	Fonds Libre 2016-2	4 501	4 501	79	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de : - 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ; - 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
2 015	Fonds Régional 2016	5 000	4 425	77	- 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.
2 015	Fonds industrie 2016-1	5 000	4 017	70	
2 015	Fonds industrie 2016-2	5 050	4 457	78	Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.
2 014	Fonds libre 2015-1	2 001	2 001	20	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de : - 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ; - 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ; - 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.
2 013	Fonds Industrie 2014	2 000	1 300	13	Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.
2 012	Fonds libre 2013	8 853	8 853	44	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de 0,5% par an en HT, sur la totalité du montant du fonds.
2 012	Fonds régional 2013	5 000	3 252	33	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de
2 012	Fonds Industrie 2013	5 500	3 150	31	gestion de :
2 011	FG 2012	6 000	1 500	-	- 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
2 011	Fonds Industrie 2011	6 000	2 174	-	- 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la
2 010	Fonds Régional 2011	10 000	905	-	
2 009	FG 2010	10 000	799	-	

Année d'exonération	Fonds	Montant en KDT	Encours FY23	Charge FY23 HT	Conditions de rémunération
					période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ; - 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.
2 008	FG 2008	14 250	499,997	5	En contrepartie de sa gestion du fonds, la « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit une commission égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds.
2 007	FG2007	9 000	127,68	1	1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

- 11.** Un avenant aux conventions de gestion de Fonds à capital risque a été conclu, en décembre 2015, entre la BIAT et la société « BIAT CAPITAL RISQUE » en vertu duquel les deux parties conviennent d'un commun accord, de rajouter, à toutes les conventions de gestion des Fonds en vigueur, une disposition relative aux charges directes inhérentes aux lignes de participation et engagées par la « BIAT CAPITAL RISQUE ».

Ainsi, les dépenses directes engagées par la « BIAT CAPITAL RISQUE » à l'occasion de la mise en place ou le désinvestissement des lignes de participation imputées sur les Fonds en vigueur seront prises en charge par la BIAT.

- 12.** La BIAT a signé, en 2004, avec la « BIAT CAPITAL RISQUE », un avenant à la convention de gestion du 17 octobre 2000. En vertu de cet avenant, la BIAT perçoit en contre partie de ses prestations, une rémunération annuelle de 50.000 dinars TTC.

Le produit constaté, à ce titre, en 2023 s'élève à 42.017 dinars HT.

- 13.** La BIAT a loué à la société « BIAT CAPITAL RISQUE » deux bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 92m<sup>2</sup>, situés à l'immeuble abritant son siège social, sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et finissant le 31 août 2017 renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 28.000 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration cumulative de 5% applicable à partir de la 2<sup>ème</sup> année de location.

Le produit constaté, à ce titre, en 2023 s'élève à 40.055 dinars HT.

- 14.** La BIAT a conclu, le 16 mars 2015, avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE » une convention de détachement de sept cadres.

En 2021, une nouvelle convention a été conclue portant sur le détachement des salariés de la BIAT auprès de la société BIAT CAPITAL RISQUE y compris son Président Directeur Général.

En contrepartie, BIAT CAPITAL RISQUE versera à la BIAT, sur facturation semestrielle, la totalité des salaires, compléments de salaires et avantages toutes charges comprises de tout le personnel détaché.

Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation de la BIAT à la « BIAT CAPITAL RISQUES » comprend une marge de 5% et la TVA au taux en vigueur.

Cette convention a annulé et remplacé celle signée le 16 mars 2015 et a pris effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le montant inscrit parmi les transferts de charges de la BIAT en 2023 s'élève à 1.102.432 dinars.

## **SOPIAT**

- 15.** La BIAT a signé, avec la société « SOPIAT » un contrat de location portant sur un local à usage de conservation d'archives situé au niveau du Centre Logistique à la Zone industrielle de El Fejja d'une superficie totale de 3.138 m<sup>2</sup> Hors œuvre.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux ans, commençant le 1er avril 2020 et arrivant à échéance le 31 mars 2022, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 434.000 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration annuelle non cumulative de 5% applicable à partir de la 3<sup>ème</sup> année de location.

En contrepartie, la SOPIAT percevra, un loyer annuel de 434.000 dinars H.TVA., qui fera l'objet d'une augmentation annuelle non cumulative de 5% à partir de la troisième année de location.

Le contrat s'étend sur une période commençant à compter du 1er avril 2020 et finissant le 31 mars 2022, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2023, s'élève à 471.975 dinars H.TVA.

- 16.** La BIAT a signé, avec la société « SOPIAT » un contrat de location d'un ensemble de locaux et biens immeubles, pour usage de tout commerce, situé au rez-de chaussée et au premier étage du complexe El Ahmadi à la Marsa d'une superficie totale de 595 m<sup>2</sup> hors œuvres.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux ans, commençant le 13 décembre 2019 et arrivant à échéance le 12 décembre 2021, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 334.999 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration annuelle non cumulative de 5% applicable à partir de la 3<sup>ème</sup> année de location.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2023, s'élève à 369.894 dinars H.TVA.

- 17.** Une convention a été conclue, en 2018, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque deux techniciens pour le suivi des intervenants dans l'entretien du 5<sup>ème</sup> étage de la 2<sup>ème</sup> tranche du siège social.

En contrepartie des services rendus, la BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises desdits techniciens, moyennant une marge de 5%.

Un premier avenant à ladite convention a été conclu, au 02 janvier 2021, en vertu duquel les deux parties ont convenu de proroger la mission des deux techniciens pour une durée de deux ans qui expirera le 31 décembre 2021.

Un deuxième avenant à ladite convention a été conclu, au 30 septembre 2021, en vertu duquel les deux parties ont convenu de suspendre la mise à disposition de la BIAT de l'un des deux techniciens pour la période allant du 01/10/2021 au 31/12/2021. Au terme de cette période le technicien sera à nouveau mis à la disposition de la BIAT selon les mêmes conditions prévues par la convention au 02 janvier 2018 et son premier avenant du 02 janvier 2021.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2023, s'élève à 26.048 dinars H.TVA.

- 18.** Une convention a été conclue, en 2019, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque deux employés pour le suivi des intervenants de l'entretien du 5<sup>ème</sup> étage de la 2<sup>ème</sup> tranche du siège social.

En contrepartie des services rendus, la BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises de ces deux employés moyennant une marge de 5%.

Un avenant à ladite convention a été conclu, le 9 novembre 2020, portant sur la mise à disposition de la banque d'une ouvrière afin d'assurer le suivi des intervenants de l'entretien du 5ème étage de la 2ème tranche du siège social et ce, pour la période allant du 9 novembre 2020 au 31 décembre 2020.

En contrepartie des services rendus, la BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises du personnel mis à disposition, moyennant une marge de 5%.

Un deuxième avenant à ladite convention a été conclu, au 02 janvier 2021, en vertu duquel les deux parties ont convenu de proroger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2021.

Un troisième avenant à ladite convention a été conclu, au 02 janvier 2022, en vertu duquel les deux parties ont convenu de proroger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2023.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2023, s'élève à 38.921 dinars H.TVA.

- 19.** La BIAT a loué à la Société SOPIAT deux bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 49m<sup>2</sup>, situés dans l'immeuble abritant son siège social, sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 26 janvier 2015 et finissant le 25 janvier 2017, et moyennant un loyer annuel de 14.717 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration annuelle non cumulative de 5%.

Le produit constaté à ce titre en 2023 s'élève à 21.657 dinars.

- 20.** Dans le cadre de ses activités essentiellement d'octroi de crédit immobilier, la BIAT a besoin de réaliser des expertises de biens immobiliers objet de demande de crédits de sa clientèle et elle s'est rapprochée de la SOPIAT en date du 27 février 2014, pour lui mettre à sa disposition son directeur technique et s'engage à lui fournir toute l'assistance et l'encadrement nécessaire

En contrepartie de cette mise à disposition, la BIAT s'engage à rembourser à la SOPIAT sur présentation d'une facture, des prestations de 700 dinars hors taxes et par journée de travail (le forfait jour inclus les frais de déplacement, d'hébergement, de repas et des frais annexes nécessaires à l'exécution de la prestation).

Cette mise à disposition, prend effet le 1<sup>er</sup> mars 2014 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2023, s'élève à 101.500 dinars H.TVA.

- 21.** Une convention a été conclue, en avril 2021, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque un agent pour exécuter la fonction nécessaire concernant l'accueil des visiteurs.

En contrepartie des services rendus, la BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises dudit agent, moyennant une marge de 5%.

Cette convention est conclue pour une durée allant du 1<sup>er</sup> avril 2021 jusqu'à 31 décembre 2022.

Un avenant à ladite convention a été conclu en 2023, en vertu duquel les deux parties ont convenu de proroger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2023, avec renouvellement d'une année à une autre par tacite reconduction.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2023, s'élève à 31.964 dinars H.TVA.

- 22.** Une convention a été conclue, en juillet 2021, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque un technicien supérieur pour exécuter les fonctions nécessaires dans les travaux relatifs à la construction de l'immeuble abritant le siège de TUNISIE VALEURS.

En contrepartie des services rendus, la BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises dudit technicien, moyennant une marge de 30%.

Le montant de la facture sera réajusté en fonction de toute augmentation salariale, de tout avantage accordé ou pour toute prime exceptionnelle versée à l'intéressé. Le paiement de la facture s'effectue trimestriellement.

Cette convention est conclue pour une durée allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 jusqu'à 31 décembre 2023.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2023, s'élève à 97.342 dinars H.TVA.

- 23.** Une convention a été conclue, en 2019, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque un technicien supérieur pour exécuter les fonctions nécessaires dans le cadre des travaux de rénovation de l'immeuble BIAT aux Berges du Lac I.

En contrepartie des services rendus, la BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises dudit technicien, moyennant une marge de 5%.

Un premier avenant à ladite convention a été conclu, en 2021, en vertu duquel les deux parties ont convenu de proroger la mission du technicien pour une durée d'une année qui expirera le 31 décembre 2021.

Un deuxième avenant à ladite convention a été conclu, en 2022, en vertu duquel les deux parties ont convenu de proroger la mission du technicien pour une durée d'une année qui expirera le 31 décembre 2022.

Un troisième avenant à ladite convention a été conclu, en 2023, en vertu duquel les deux parties ont convenu de proroger la mission du technicien pour une durée d'une année qui expirera le 31 décembre 2023, avec renouvellement d'une année à une autre par tacite reconduction.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2023, s'élève à 81.398 dinars H.TVA.

- 24.** La BIAT a signé, avec la société « SOPIAT » un contrat de location portant sur un local à usage de conservation d'archives situé au niveau du Centre Logistique à la Zone industrielle de El Fejja d'une superficie totale de 8.562 m<sup>2</sup> Hors œuvre.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux ans, commençant le 1er décembre 2023 et arrivant à échéance le 30 novembre 2025, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 958.944 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration annuelle non cumulative de 5% applicable à partir de la 3<sup>ème</sup> année de location

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2023, s'élève à 79.912 dinars.

- 25.** Une convention a été conclue, en septembre 2023, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque un technicien supérieur pour une durée de deux années à partir du 1er septembre 2023 et un ingénieur en génie énergétique pour une durée de deux années à partir du 1er décembre 2023 pour exécuter les fonctions nécessaires dans les travaux relatifs à la construction d'un projet immobilier à usage de bureaux. La BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant le salaire et avantages toutes charges comprises des deux ressources mises à disposition avec une marge de 15%.

Le montant de la facture sera réajusté en fonction de toute augmentation salariale, de tout avantage accordé ou pour toute prime exceptionnelle versée à l'intéressé. Le paiement de la facture s'effectue trimestriellement.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2023, s'élève à 41.893 dinars H.TVA.

- 26.** Une convention a été conclue, en janvier 2023, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque un architecte, à temps partiel (50% de son temps), pour exécuter les fonctions nécessaires dans les travaux relatifs à la rénovation d'un projet immobilier à usage de bureaux, notamment la participation à la réalisation des études, aux procédures d'autorisation et au suivi de la réception des travaux pour une durée de 18 mois à compter du 1er janvier 2023 au 30 juin 2024.

La BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant 50% du salaire et avantages toutes charges comprises de la ressource mise à disposition avec une marge de 15%.

Le montant de la facture sera réajusté en fonction de toute augmentation salariale, de tout avantage accordé ou pour toute prime exceptionnelle versée à l'intéressé. Le paiement de la facture s'effectue trimestriellement.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2023, s'élève à 103.127 dinars H.TVA.

## **BIAT CONSULTING**

- 27.** La BIAT a signé, en novembre 2016, avec la société BIAT CONSULTING une convention cadre de mise à disposition de personnel et ce, pour une durée d'une année commençant à compter du 1er mars 2016.

En contrepartie des services rendus, la société BIAT CONSULTING facture des honoraires calculés sur la base du coût réel des salaires bruts toutes charges comprises y compris les charges indirectes, du personnel mis à la disposition, le tout majoré de 5%.

Un premier avenant à ladite convention a été conclu, en 2020, en vertu duquel les deux parties ont convenu de réviser le tarif de facturation des services d'assistance rendus par la « BIAT Consulting », et de le fixer à 500 dinars TTC par jour/Homme. Le paiement s'effectuera au plus tard dans les 30 jours à compter de la réception de la facture, qui doit être accompagnée d'un calendrier de présence des intervenants dûment signé par le gestionnaire du projet BIAT objet de la prestation. Cet avenant prend effet à partir du 1er octobre 2020.

Un deuxième avenant à ladite convention a été conclu, en 2022, en vertu duquel les deux parties ont convenu de réviser le tarif de facturation des services d'assistance rendus par la « BIAT Consulting », et de le fixer à 600 dinars TTC par jour/Homme.

Le montant facturé par la BIAT CONSULTING, en 2023, s'élève à 83.100 dinars HT.

- 28.** La BIAT a conclu, en 2014, avec la société BIAT CONSULTING une convention d'assistance comptable et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 2.800 dinars en TTC.

Un avenant à ladite convention a été conclu, en décembre 2015, en vertu duquel les deux parties ont convenu de reconduire la rémunération annuelle prévue au titre de l'exercice 2014, dans les mêmes termes et conditions, à savoir 2.800 dinars en TTC. Cette rémunération sera relevée à 3.100 dinars en hors taxes au titre de l'exercice 2017 et suivants.

- 29.** La BIAT a loué à la Société BIAT CONSULTING trois bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 101m<sup>2</sup>, situés dans l'immeuble abritant son siège social, sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 1er octobre 2015 et finissant le 30 septembre 2017 renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 30.683 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration cumulative de 5% applicable à partir de la 2<sup>ème</sup> année de location.

Le montant facturé par la BIAT, au titre de 2023, s'élève à 43.714 dinars.

- 30.** La BIAT a conclu, en 2014, avec la société BIAT CONSULTING une convention de détachement de deux cadres. Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la BIAT CONSULTING comprend une marge de 5%.

Un avenant à ladite convention a été conclu, en 2019, en vertu duquel les deux parties ont convenu de suspendre le détachement de l'un des deux cadres auprès de la BIAT CONSULTING et ce à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En 2023, aucun montant au titre de cette convention n'a été facturé par la BIAT.

### **TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT)**

- 31.** La BIAT a signé, le 25 octobre 2017, avec la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) une convention de dépôt et de gestion en vertu de laquelle cette dernière confie à la BIAT qui accepte, la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR.

En contrepartie de ses services, la BIAT percevra une rémunération annuelle de 0,1% H.T de l'actif net de FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le montant des produits constaté à ce titre, en 2023, s'élève à 24.874 dinars.

- 32.** La BIAT a signé, le 4 mai 2016, avec la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) une convention de dépôt et de gestion en vertu de laquelle cette dernière confie à la BIAT qui accepte, la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE.

En contrepartie de ses services, la BIAT percevra une rémunération annuelle de 0,1% H.T de l'actif net de FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le montant des produits constaté à ce titre, en 2023, s'élève à 11.183 dinars.

- 33.** La BIAT a amendé, en date du 25 décembre 2017, les deux conventions de dépôt et de distribution du fond commun de placement « FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ». La première a été signée, le 24 novembre 2006, avec « la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) puis a été renouvelée, en date du 20 novembre 2013, alors que la deuxième a été nouvellement signée à cette même date soit le 20 novembre 2013.

Les amendements apportés à la première convention concernent la rémunération de la BIAT. En effet, le taux de commission de dépôt a été maintenu en 2013 à 0,1% TTC de l'actif net du Fonds, au niveau du premier amendement, et puis a été révisé à la hausse, au niveau du second amendement effectué en 2017, en l'apportant de 0,1% TTC à 0,1% H.T.

Cette rémunération est prélevée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT a amendé aussi, en date du 25 décembre 2017, la seconde convention de distribution signée en novembre 2013 ayant instauré une rémunération au titre des frais de distribution de 0,2% TTC l'an qui est prélevée sur l'actif net de FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS.

Les amendements apportés à cette convention concernent la rémunération des distributeurs à savoir la BIAT et la TUNISIE VALEURS. En effet, les services de distribution seront rémunérés par des commissions aux taux 0,3% en H.T de l'actif net l'an en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions au lieu de 0,2% TTC. L'amendement de 2017, a aussi prévu la prise en charge de ces commissions de distribution par le gestionnaire à savoir la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) qui seront désormais supportées par cette dernière et réglées mensuellement à terme échu sur une simple présentation de facture.

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 60.756 dinars.

- 34.** La BIAT a signé, le 4 mai 2016, avec la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) une convention de distribution en vertu de laquelle cette dernière confie à la BIAT qui accepte, de commercialiser et de distribuer les parts de FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE.

En contrepartie de ses services, la BIAT percevra une quote-part de la commission de distribution de 0,3% HT l'an de l'actif net et ce, au prorata de sa distribution. Ladite commission qui est supportée par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT), sera déduite de la commission de gestion qu'elle prélèvera sur l'actif net de FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE.

La rémunération de la BIAT sera réglée par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) mensuellement à terme échu sur simple présentation de facture.

Aucun produit n'a été constaté en 2023.

#### **SICAV OPPORTUNITY et SICAV PROSPERITY**

- 35.** La BIAT a amendé à deux reprises, en date du 23 décembre 2013 et en date du 25 décembre 2017, les deux conventions de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV OPPORTUNITY » et la « SICAV PROSPERITY » initialement signées le 08 mars 2003.

Les amendements apportés à ces conventions concernent la rémunération de la BIAT. En effet, le taux de commission de dépôt a été révisé à la baisse, au niveau du premier amendement, en le ramenant de 0,3% TTC à 0,1% TTC de l'actif net pour « SICAV OPPORTUNITY » et de 0,2% TTC à 0,1% TTC de l'actif net pour « SICAV PROSPERITY » et puis a été révisé à la hausse, au niveau du second amendement, en l'apportant de 0,1% TTC à 0,1% H.T.

Ces rémunérations, prélevées quotidiennement, sont réglées mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT a amendé aussi, en date du 25 décembre 2017, les deux conventions de distribution des titres « SICAV OPPORTUNITY » et « SICAV PROSPERITY » initialement signées en 2013 entre la BIAT, la TUNISIE VALEURS et la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSETS MANAGEMENT).

Les amendements apportés à ces conventions concernent la rémunération des distributeurs à savoir la BIAT et TUNISIE VALEURS. En effet, les services de distribution seront rémunérés par des commissions aux taux 0,3% en H.T de l'actif net l'an en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions pour les deux SICAV au lieu de 0,2% TTC pour « SICAV OPPORTUNITY » et 0,1% TTC pour « SICAV PROSPERITY ». L'amendement de 2017, a aussi prévu la prise en charge de ces commissions de distribution par le gestionnaire à savoir la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSETS MANAGEMENT) qui seront désormais supportées par la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSETS MANAGEMENT) et réglées mensuellement à terme échu sur une simple présentation de facture.

Les montants inscrits en résultat, au titre de l'exercice 2023, se sont élevés à 6.249 dinars.

#### **SICAV TRESOR**

- 36.** La BIAT a amendé, en date du 18 décembre 2015, La convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV TRESOR » initialement signée le 8 mars 2003, telle qu'amendée en 2010 et 2013.

Les amendements apportés à cette convention portent sur la commission de dépôt revenant à la BIAT, qui a été révisée à la baisse en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net de la SICAV.

Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, une convention de distribution des titres « SICAV TRESOR » a été signée en décembre 2013 entre la BIAT, la SICAV TRESOR et la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) qui prévoit l'application d'une commission de distribution égale à 0,2% TTC de l'actif net en faveur des distributeurs des titres SICAV TRESOR et ce, au prorata de leurs distributions. Cette

convention a été amendée, en décembre 2015, pour se conformer à la nouvelle réglementation ainsi que la loi FATCA.

En 2023, cette convention a été amendée pour ramener la commission de distribution :

- de 0,2% TTC à 0,3% HT par an calculée sur l'actif net à partir du 24 juillet 2023 et
- de 0,3% HT à 0,35% HT par an calculée sur l'actif net à partir du 2 janvier 2024.

Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu. Cette convention est conclue pour une période d'une année à compter de sa signature, et sera renouvelable par tacite reconduction.

Les produits de l'exercice 2023, à ce titre, se sont élevés à 415.932 dinars.

### **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**

**37.** La BIAT a conclu, le 13 octobre 2009, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la BIAT sont rémunérées aux taux de 0,1% TTC de l'actif net de ladite SICAV, avec un minimum de 5.000 dinars HTVA et un maximum de 20.000 dinars HTVA par an. Les seuils minimum et maximum ont été supprimés en vertu de la convention signée en décembre 2015. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Cette convention stipule, en outre, que ladite SICAV sera domiciliée dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale en sa faveur.

Cette convention a été révisée le 23 décembre 2013, afin d'instaurer une commission de distribution égale à 0,15% TTC de l'actif net en faveur des distributeurs des titres SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE à savoir la BIAT, la TUNISIE VALEURS et la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, au prorata de leurs distributions.

Le taux de la commission de distribution a été relevé à 0,2% TTC de l'actif net en vertu de la convention signée en décembre 2015.

En 2023, cette convention a été amendée pour ramener la commission de distribution :

- de 0,2% TTC à 0,3% HT par an calculée sur l'actif net à partir du 22 juillet 2022 et
- de 0,3% HT à 0,5% HT par an calculée sur l'actif net à partir du 2 janvier 2024.

Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu. Cette convention est conclue pour une période d'une année à compter de sa signature, et sera renouvelable par tacite reconduction.

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2023, s'est élevé à 1.652.621 dinars.

### **TUNISIE VALEURS**

**38.** La Banque a conclu, en 2007, avec la société « TUNISIE VALEURS », une convention de « Crédit-salarié », en vertu de laquelle la Banque se propose de faciliter aux employés titulaires de la société « TUNISIE VALEURS » l'accès à des formules de crédits souples, rapides et avantageuses selon des conditions de faveur.

**39.** La BIAT a conclu, le 02 janvier 2004, avec la société « TUNISIE VALEURS », une convention de collecte d'ordres en bourse. L'article 8 de cette convention stipule qu'une partie des commissions de courtage sur toute opération négociée par la société « TUNISIE VALEURS » pour le compte de la BIAT ou de ses clients, est répartie comme suit :

Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés de la	50%	50%

cote de la bourse.		
Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés hors-cote.	-	100%
Toutes commissions prélevées sur les clients propres à la « Tunisie Valeurs ».	-	100%
Toutes commissions prélevées sur les clients de la BIAT.	100%.	-

**40.** Une convention a été conclue entre la BIAT et la société TUNISIE VALEURS portant sur le détachement partiel d'un cadre et ce, pour une durée d'une année renouvelable annuellement par tacite reconduction.

En contrepartie, la TUNISIE VALEURS versera à la BIAT, sur facturation semestrielle, la totalité des salaires, compléments de salaires et avantages toutes charges comprises, de l'employé détaché et ce, à hauteur de 87% du montant total.

Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation de la BIAT à la TUNISIE VALEURS comprend une marge de 5% et la TVA au taux en vigueur.

Le reliquat de la rémunération sera pris en charge par la BIAT en contrepartie des tâches accomplies en sa faveur par l'employé en détachement à temps partiel.

Le montant inscrit parmi les transferts de charge de la BIAT en 2023, à ce titre, s'élève à 271.527 dinars HT.

#### **SICAF BIAT et SGP**

**41.** La BIAT a conclu, en date du 23 décembre 2011, avec la SICAF BIAT et la société SGP des conventions d'assistance comptable, financière et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT perçoit de chaque filiale ce qui suit :

- L'équivalent des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de l'assistance comptable et administrative, supportées par la BIAT et majorées d'une marge de 10%, soit un montant annuel de 19.800 dinars HTVA par Société. Cette rémunération est révisable annuellement en fonction des charges réelles supportées par la banque.
- L'équivalent des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de la gestion et de la direction, majorés de 10%.
- L'équivalent des frais généraux relatifs à la mise à disposition des locaux et des autres moyens logistiques, supportés par la BIAT, soit un montant annuel fixe de 1.200 dinars HTVA par société. Ce montant subira une majoration cumulative de 6% applicable chaque année et ce, à partir de la deuxième année de mise à disposition.

Ces conventions ont fait l'objet de deux avenants séparés, en novembre 2018, ayant porté sur la rémunération de la BIAT, et particulièrement sur :

- La modification des modalités de règlement en substituant le règlement trimestriel par un règlement annuel.
- La suppression de la refacturation des frais généraux relatifs à la mise à disposition des locaux et des autres moyens logistiques, supportés par la BIAT.
- La détermination forfaitaire des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de l'assistance comptable et administrative, en fonction d'un barème arrêté. Ce montant subira, à compter de la deuxième année suivant la date d'effet de l'amendement de 2018, une majoration cumulative de 6% applicable chaque année.
- La réduction de la marge portant sur les charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de la gestion et de la direction qui sera de 5% au lieu de 10%.

Les montants inscrits en résultat, au titre de l'exercice 2023, se sont élevés à 16.059 dinars.

## **TUNISIE TITRISATION**

- 42.** La BIAT a conclu, en date du 10 mai 2006, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux parties constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives desdites créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 KDT et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû initial de 50.019 KDT.

Le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 décembre 2023, à 1.519 KDT, portant exclusivement sur les souscriptions dans les parts résiduelles.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit de ladite société une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

A ce titre aucune commission n'a été perçue par la BIAT, au titre de l'exercice 2023.

- 43.** La BIAT a conclu, en date du 18 Mai 2007, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux parties constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives desdites créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 KDT et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû initial de 50.003 KDT.

Le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 décembre 2023, à 1.503 KDT, portant exclusivement sur les souscriptions dans les parts résiduelles.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit de ladite société de gestion une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

A ce titre aucune commission n'a été perçue par la BIAT, au titre de l'exercice 2023.

## **ASSURANCES BIAT**

- 44.** La BIAT a conclu, en juillet 2016 et janvier 2018, avec la société « Assurances BIAT » deux contrats portant sur la mise à disposition de deux salariés de la banque en faveur de l'Assurances BIAT, afin d'assurer des missions qui leur sont confiées.

En contrepartie des services rendus, l'Assurances BIAT versera à la BIAT des honoraires sur facturation semestrielle correspondant aux salaires et avantages toutes charges comprises du personnel mis à disposition, moyennant une marge de 5%. Ces conventions s'étendent sur une période indéterminée.

Le produit constaté au titre de la mise à disposition de personnel en 2023, s'élève à 455.732 dinars hors taxes.

- 45.** La BIAT a conclu, en février 2018, avec la société « Assurances BIAT » un contrat de location d'un local à usage de bureaux administratifs d'une superficie approximative de 183m<sup>2</sup> y compris les parties communes, sis au premier étage de l'immeuble situé à la place de Sidi Mtir à Mahdia.

Cette location est consentie moyennant un loyer mensuel de 638,140 dinars H.T soit un loyer annuel de 7.657,680 dinars H.T et ce, pour une période commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et finissant le 31 décembre 2018. A l'expiration de cette période, la location sera renouvelée d'année en année par tacite reconduction.

Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la 2<sup>ème</sup> année.

Les produits de location inscrits au résultat de la BIAT, au titre de l'exercice 2023, se sont élevés à 10.262 dinars.

- 46.** La BIAT a conclu, en février 2018, avec la société « Assurances BIAT » un contrat de location d'une partie d'un local à usage de bureaux administratifs d'une surface approximative de 87,5 m<sup>2</sup>, sis à Rue El Meniar, 47 Avenue Habib Bourguiba, la Manouba.

Cette location est consentie moyennant un loyer mensuel de 860 dinars H.T soit un loyer annuel de 10.320 dinars H.T et ce, pour une période commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et finissant le 31 décembre 2018. A l'expiration de cette période, la location sera renouvelée d'année en année par tacite reconduction.

Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la 2<sup>ème</sup> année.

Les produits de location inscrits au résultat de la BIAT, au titre de l'exercice 2023, se sont élevés à 13.830 dinars.

- 47.** La BIAT a conclu, depuis 2004, des contrats d'assurances avec la société « BIAT ASSURANCES ». La charge supportée, au titre de l'exercice 2023, se détaille comme suit :

Assurance de responsabilité civile	60.000
Assurance Contre les accidents corporels	77.818
Assurance vie « protection familiale »	168.127
Assurance « Assistance à l'étranger pour les cartes bancaires visa premier et Business Gold »,	1.381.543
Assurance « vol global banque »	336.048
Assurance contre le vol et la perte des cartes	420.630
Assurance « incendie et garanties annexes »	522.506
Assurance de la flotte automobile	67.502
Assurance multirisque sur les ordinateurs	99.337
Assurance Pack Saphir et Silver	843.435
Assurance Pack « express » et pack « First »	33.230
Assurance Pack Elite	297.840
Assurance Pack Platinum	554.540
Assurance " Assistance à l'étranger pour les cartes Platinum et infinite et business Premium"	666.922
Assurance couverture de prêts (*)	186.047
Assurance groupe du personnel (cotisation patronale)	15.813.768
Assurance vie (AFEK) (**)	1.762.300

(\*) La BIAT a signé fin 2021 avec la BIAT ASSURANCES un contrat de couverture complémentaire des reports d'échéances de crédits.

(\*\*) La BIAT a signé, en 2012, avec la BIAT ASSURANCES un contrat collectif « assurance vie » au profit de son personnel, dit « adhérents ».

- 48.** La société BIAT ASSURANCES donne en sous location à la banque, le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie totale de 145m<sup>2</sup> et situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis aux berges du Lac II, édifié sur la parcelle « DIAR EL ONS ». Cette location est consentie et acceptée pour une période ferme du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 30 avril 2014.

A partir du mois de mai 2014, un avenant a été signé pour prolonger la durée de location à partir du 1<sup>er</sup> mai 2014 jusqu'au 30 avril 2019. Une majoration annuelle cumulative du loyer sera appliquée à partir du 1<sup>er</sup> mai 2014, au taux annuel de 5% sur la base du loyer de l'année précédente.

Le montant inscrit parmi les charges de la BIAT, en 2023, s'élève à 43.578 dinars.

- 49.** Un protocole d'accord portant sur une couverture complémentaire qui s'applique aux échéances de crédits reportées dans le cadre des mesures prévues par le décret-loi n°2020-19 du 15 mai 2020, a été conclu avec la BIAT ASSURANCES le 30 décembre 2021 pour une période ferme d'une année commençant à courir à compter du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Cette couverture complémentaire concerne les échéances reportées relatives à des crédits dont la couverture en assurance décès souscrite lors de leur mise en place a été réalisée auprès d'ASSURANCES BIAT.

Le protocole a fixé le périmètre par une liste de contrats de crédits comportant notamment le montant restant dû au 1er janvier 2023 des échéances reportées objet de la couverture complémentaire et le montant de la prime complémentaire d'assurance pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les échéances de crédits comportent le principal et les intérêts des mensualités reportées ainsi que les intérêts intercalaires y afférents sur la période de suspension de paiement.

Le capital assuré par les contrats/adhésions initiaux est étendu, pour la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023, au montant restant dû des échéances reportées, à la date du décès ou de la consolidation de l'IAD survenant pendant cette période. Ce montant est précisé par le tableau d'amortissement du montant reporté qui sera communiqué par la banque au moment de la déclaration du sinistre.

Cette couverture sera soumise aux mêmes conditions de garanties et d'exclusions que celles du contrat/adhésion d'assurance initiale.

La couverture complémentaire est accordée sur la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 moyennant le paiement par la banque d'une prime d'assurance globale arrêlée à 186 047 DT. Ce montant détaillé par contrat/adhésion, a été établi avec une réduction de 60% sur le tarif standard Temporaire Décès en Couverture de Prêt et sans frais d'acquisition, appliqué aux capitaux couverts sur l'année 2023.

La charge constatée par la « BIAT » au titre de l'exercice 2023 est de 186 047 DT.

- 50.** Une convention de détachement a été conclue, en décembre 2023, entre la BIAT Assurances et la BIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la société un responsable de département à temps partiel (50% de son temps), pour accompagner les équipes DSI et MOA dans le suivi et le déploiement des projets SI, assister les équipes dans la priorisation et la budgétisation des projets SI et assister la compagnie dans définition d'une stratégie et d'une démarche pour mener une éventuelle transformation du système d'information.

Le montant facturé par la BIAT, au titre de 2023, s'élève à 85.621 dinars H.TVA.

#### **SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE « SPT SFAX »**

- 51.** La BIAT a loué à la SPT Sfax un bureau à usage administratif, d'une superficie de 25m<sup>2</sup>, situé dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et finissant le 31 décembre 2016, et moyennant un loyer annuel de 7.525 dinars H.TVA.

Le produit constaté à ce titre, en 2023, s'élève à 11.118 dinars.

#### **SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE « SPT MOHAMED V »**

- 52.** La BIAT a loué à la Société SPT Mohamed V un bureau à usage administratif, d'une superficie de 43m<sup>2</sup>, situé dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et finissant le 31 décembre 2018 renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 13.019 dinars H.TVA, payable trimestriellement et d'avance.

Ce loyer subira une majoration annuelle cumulative de 5% applicable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Le produit constaté à ce titre, en 2023, s'élève à 17.883 dinars.

#### **SOCIETE « ESTRAT »**

- 53.** La BIAT a signé, en 2019, avec la société « eStrat » une convention d'assistance, de conseil et d'accompagnement stratégique.

En contrepartie de cette mission, la BIAT verse une rémunération annuelle d'un montant de 800 KDT en HT.

Cette convention est conclue pour une période de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, renouvelable par tacite reconduction sauf renonciation écrite de l'une des parties, moyennant le respect d'un délai de préavis d'un mois.

En 2023, aucun service n'a été rendu par la société eStrat au titre de cette convention.

#### **SOCIETE VALUE DIGITAL SERVICES**

- 54.** La BIAT a signé, en 2019, avec la société « Value Digital Services » une convention de conseil en ingénierie informatique.

En contrepartie de cette mission, la BIAT verse une rémunération correspondant aux travaux préalables et à la mise en œuvre initiale du dispositif, de 385 KDT en HT. Ensuite, ladite rémunération s'effectuera sur une base mensuelle en fonction de l'effectif mis à disposition, selon une grille de rémunération arrêtée par les deux parties et révisable d'un commun accord en fonction des évolutions futures.

Cette convention est conclue pour une période de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> novembre 2019. Un avenant à cette convention est signé stipulant que la durée du contrat est d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Le montant facturé à ce titre, par la société « Value Digital Services », au cours de 2023, s'élève à 12.472.500 dinars HT.

- 55.** La BIAT a signé avec la société « Value Digital Service », un contrat de location d'un local à usage de bureaux situé au premier étage de l'immeuble, sis à l'angle de l'Avenue principale et de la rue du Lac Turkana aux Berges du Lac 1 – Tunis, d'une superficie de 821 m<sup>2</sup>, et d'une partie de son deuxième étage d'une superficie de 323 m<sup>2</sup>.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux ans, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, moyennant un loyer annuel de 286.000 dinars H.TVA, qui fera l'objet d'une augmentation annuelle cumulative de 5% à partir de la troisième année de location.

Le produit constaté à ce titre, en 2023, s'élève à 315.315 dinars.

#### **SUPPORT ET MAINTENANCE EXPRESS « SME » (EX TAAMIR)**

- 56.** La BIAT a signé, en 2020, avec la société « TAAMIR » un contrat de location d'un dépôt de stockage du mobilier et équipements d'une superficie de 1000 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée du local, édifié sur la parcelle du terrain objet du titre foncier n°68062, situé à la zone industrielle Sidi Daoud, la Marsa.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux années, commençant le 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2022, renouvelable de d'année en année par tacite reconduction et ce, moyennant un loyer annuel de 70.000 dinars H.TVA.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2023, s'est élevé à 76.125 dinars H.TVA.

- 57.** La BIAT a signé, en 2022, avec la société « SME », un protocole d'accord qui a pour objet de définir les termes de la collaboration entre la BIAT et la société SME afin d'assurer la gestion de la propriété "MAISON DOREE" ainsi que d'autres prestations de service en matière d'entretien de bâtiments et de services d'ordre technique et logistique.

La charge constatée par la BIAT au titre de l'exercice 2023 est de 1.227.286 dinars H.TVA.



	de l'exercice	31/12/2023	de l'exercice	31/12/2023	de l'exercice	31/12/2023	de l'exercice	31/12/2023
Avantages à court terme (*)	704	455	916	-	535	274	-	-
Jetons de présence aux CA	-	-	-	-	-	-	992	992
Jetons de présence aux comités	12	4	12	-	-	-	224	12
Indemnités de fin de contrat de travail et de départ à la retraite	84	162	537	-	15	114	-	-
<b>Total</b>	<b>800</b>	<b>621</b>	<b>1 465</b>	<b>-</b>	<b>550</b>	<b>388</b>	<b>1 216</b>	<b>1 004</b>

(\*) : Rémunérations servies, primes d'intéressement charges sociales et congés payés aux mandataires sociaux.

#### **Note XI – Evènements postérieurs à la date de clôture**

Les présents états financiers de la Banque sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 29 mars 2024. Aucun évènement postérieur à la date de clôture pouvant impacter les états financiers au 31 décembre 2023 n'est survenu jusqu'à la date de leur arrêté.

## **RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023**

*Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie*

### ***I- Rapport d'audit sur les états financiers***

#### ***Opinion***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie qui comprennent le bilan ainsi que l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, annexés au présent rapport, font apparaître un total bilan de 22 944 526 KDT et un bénéfice net de 331 444 KDT.

A notre avis, les états financiers ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque Internationale Arabe de Tunisie au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

## ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## ***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

### ***1) Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle***

- ***Description du point clé de l'audit***

La banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau d'appréciation élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2023, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 12 442 378 KDT et les provisions et agios réservés constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 1 198 031 KDT (Dont 32 909 KDT de provisions sur les engagements hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'informations sur ces postes des états financiers sont présentées respectivement dans les notes aux états financiers n°II-1 et n°II-3.

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que l'évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle constitue un point clé d'audit.

- *Réponses d'audit apportées*

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre banque et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire ;
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par la banque.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 (telle que modifiée et complétée par les textes subséquents) relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements ;
- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

## 2) Evaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation

- *Description du point clé de l'audit*

La banque détient un portefeuille de titres de participation d'une valeur brute de 1 530 512 KDT au 31 décembre 2023. La provision constatée sur ces titres s'élève à 75 779 KDT.

A la date d'arrêté des états financiers, il est procédé à la comparaison du coût de ces titres à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, comme indiqué au niveau de la note aux états financiers n°II-4-2.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation représentent la meilleure appréciation par la direction des pertes subies ou estimées à la date de clôture.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la banque et du jugement nécessaire à l'appréciation de la juste valeur.

- *Réponses d'audit apportées*

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle mises en place par la banque dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par la banque et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables applicables en la matière ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution du portefeuille d'investissement et des dépréciations ;
- A travers un échantillon étendu, nous avons vérifié que les participations présentant des indices de dépréciation ont été identifiées et que les provisions y associées ont été convenablement estimées ; et
- Vérifier le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

### 3) La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

- *Description du point clé de l'audit*

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2023 à 1 673 227 KDT et représentent 78% du total des produits d'exploitation bancaire.

La note aux états financiers n° II-1 « Les règles de prise en compte des produits », au niveau de la partie principes et méthodes comptables, décrit les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions et les spécificités des règles de leur comptabilisation, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

- *Réponses d'audit apportées*

Nos travaux ont, notamment, consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation, par nos experts en technologie de l'information, des contrôles informatisés en place ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, l'évolution des encours, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et particulièrement les règles de reconnaissance des intérêts et agios sur les relations classées ; et
- La vérification du caractère approprié et suffisant des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers.

### ***Rapport du conseil d'administration***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## ***II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la banque.

### ***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 05 avril 2024**

### **Les Commissaires aux Comptes**

**Les Commissaires aux Comptes Associés  
MTBF**

**Cabinet CMC**

**Mohamed Lassaad BORJI**

**Chérif Ben ZINA**

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

*Mesdames, Messieurs les actionnaires  
de la Banque Internationale Arabe de Tunisie*

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Votre Conseil d'Administration nous a informé des nouvelles conventions et opérations suivantes conclues au cours de l'exercice 2023 :

#### **SOPIAT**

1. La BIAT a signé, avec la société « SOPIAT » un contrat de location portant sur un local à usage de conservation d'archives situé au niveau du Centre Logistique à la Zone industrielle de El Fejja d'une superficie totale de 8.562 m<sup>2</sup> Hors œuvre.  
La location est consentie et acceptée pour une période de deux ans, commençant le 1<sup>er</sup> décembre 2023 et arrivant à échéance le 30 novembre 2025, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 958.944 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration annuelle non cumulative de 5% applicable à partir de la 3<sup>ème</sup> année de location  
A ce titre, le montant de la charge de l'année 2023, s'élève à 79.912 dinars.
2. Une convention a été conclue, en septembre 2023, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque un technicien supérieur pour une durée de deux années à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023 et un ingénieur en génie énergétique pour une durée de deux années à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2023 pour exécuter les fonctions nécessaires dans les travaux relatifs à la construction d'un projet immobilier à usage de bureaux. La BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur

facturation comprenant le salaire et avantages toutes charges comprises des deux ressources mises à disposition avec une marge de 15%.

Le montant de la facture sera réajusté en fonction de toute augmentation salariale, de tout avantage accordé ou pour toute prime exceptionnelle versée à l'intéressé. Le paiement de la facture s'effectue trimestriellement.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2023, s'élève à 41.893 dinars H.TVA.

3. Une convention a été conclue, en janvier 2023, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque un architecte, à temps partiel (50% de son temps), pour exécuter les fonctions nécessaires dans les travaux relatifs à la rénovation d'un projet immobilier à usage de bureaux, notamment la participation à la réalisation des études, aux procédures d'autorisation et au suivi de la réception des travaux pour une durée de 18 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 30 juin 2024.

La BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant 50% du salaire et avantages toutes charges comprises de la ressource mise à disposition avec une marge de 15%.

Le montant de la facture sera réajusté en fonction de toute augmentation salariale, de tout avantage accordé ou pour toute prime exceptionnelle versée à l'intéressé. Le paiement de la facture s'effectue trimestriellement.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2023, s'élève à 103.127 dinars H.TVA.

4. Deux avenants ont été signés sur les conventions de mise à la disposition d'un technicien supérieur et d'un agent en vertu desquels, les deux parties ont convenu de proroger la durée de ces conventions d'une année qui expirera le 31 décembre 2023, avec renouvellement d'une année à une autre par tacite reconduction.

Les montants facturés par la SOPIAT sont détaillés ci-après.

#### **Tunisie Valeurs Asset Management & SICAV TRESOR**

5. Des mises à jour des conventions de distribution ont été effectuées en 2023 :  
Modification de la commission de distribution payée en faveur des distributeurs, partagée au prorata de leurs distributions en la portant
  - de 0,2% TTC à 0,3% HT par an calculée sur l'actif net à partir du 24 juillet 2023 et
  - de 0,3% HT à 0,35% HT par an calculée sur l'actif net à partir du 2 janvier 2024.

Les montants facturés à SICAV TRESOR sont détaillés ci-après.

#### **Tunisie Valeurs Asset Management & SICAV Patrimoine Obligataire**

6. Des mises à jour des conventions de distribution ont été effectuées en 2023 :  
Modification de la commission de distribution payée en faveur des distributeurs, partagée au prorata de leurs distributions en la portant
  - de 0,2% TTC à 0,3% HT par an calculée sur l'actif net à partir du 22 juillet 2022 et
  - de 0,3% HT à 0,5% HT par an calculée sur l'actif net à partir du 2 janvier 2024.

Les montants facturés à SICAV Patrimoine Obligataire sont détaillés ci-après.

## **ASSURANCES BIAT**

7. Un protocole d'accord portant sur une couverture complémentaire qui s'applique aux échéances de crédits reportées dans le cadre des mesures prévues par le décret-loi n°2020-19 du 15 mai 2020, a été conclu avec la BIAT ASSURANCES le 30 décembre 2021 pour une période ferme d'une année commençant à courir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Cette couverture complémentaire concerne les échéances reportées relatives à des crédits dont la couverture en assurance décès souscrite lors de leur mise en place a été réalisée auprès d'ASSURANCES BIAT.

Le protocole a fixé le périmètre par une liste de contrats de crédits comportant notamment le montant restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2023 des échéances reportées objet de la couverture complémentaire et le montant de la prime complémentaire d'assurance pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les échéances de crédits comportent le principal et les intérêts des mensualités reportées ainsi que les intérêts intercalaires y afférents sur la période de suspension de paiement.

Le capital assuré par les contrats/adhésions initiaux est étendu, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023, au montant restant dû des échéances reportées, à la date du décès ou de la consolidation de l'IAD survenant pendant cette période. Ce montant est précisé par le tableau d'amortissement du montant reporté qui sera communiqué par la banque au moment de la déclaration du sinistre.

Cette couverture sera soumise aux mêmes conditions de garanties et d'exclusions que celles du contrat/adhésion d'assurance initiale.

La couverture complémentaire est accordée sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 moyennant le paiement par la banque d'une prime d'assurance globale arrêtée à 186 047 DT. Ce montant détaillé par contrat/adhésion, a été établi avec une réduction de 60% sur le tarif standard Temporaire Décès en Couverture de Prêt et sans frais d'acquisition, appliqué aux capitaux couverts sur l'année 2023.

La charge constatée par la « BIAT » au titre de l'exercice 2023 est de 186 047 DT.

8. Une convention de détachement a été conclue, en décembre 2023, entre la BIAT Assurances et la BIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la société un responsable de département à temps partiel (50% de son temps), pour accompagner les équipes DSI et MOA dans le suivi et le déploiement des projets SI, assister les équipes dans la priorisation et la budgétisation des projets SI et assister la compagnie dans définition d'une stratégie et d'une démarche pour mener une éventuelle transformation du système d'information.

Le montant facturé par la BIAT, au titre de 2023, s'élève à 85.621 dinars H.TVA.

## **SUPPORT ET MAINTENANCE EXPRESS « SME » (EX TAAMIR)**

9. Conventions de prestations de services :

- La BIAT a signé, le 9 septembre 2022, avec la société « SME », une convention de prestations de services, entretien et maintenance de bâtiments. Le montant du contrat annuel est de 220.000 dinars TTC.

Un avenant est signé en 2023 prolongeant la durée du contrat initial jusqu'à la date du 31 décembre 2024 et ramenant le montant du contrat annuel à la somme de 609.000 dinars TTC.

- La BIAT a signé, le 1er novembre 2022, avec la société « SME », une convention de prestations de services, activité support et gestion de courrier. Le montant du contrat annuel est de 96.000 dinars TTC.

Un avenant est signé en 2023 prolongeant la durée du contrat initial jusqu'à la date du 31 décembre 2024 et ramenant le montant du contrat annuel à la somme de 1.360.000 dinars TTC.

- La BIAT a signé, le 1er novembre 2022, avec la société « SME », une convention de prestations de services dans le domaine des activités de maintenance curative et préventive des équipements et matériels réseau et téléphonie. Le montant du contrat annuel est de 140.000 dinars TTC.

Un avenant est signé en 2023 prolongeant la durée du contrat initial jusqu'à la date du 31 décembre 2024 et ramenant le montant du contrat annuel à la somme de 268.000 dinars TTC.

Les charges constatées par la BIAT au titre de l'exercice 2023 est de 470.508 dinars H.TVA.

### **BIAT France**

10. La BIAT a signé en 2023, avec la société « BIAT France », une convention, par laquelle la BIAT rétrocède annuellement à BIAT France une partie des revenus générés des clients de la filiale. Le calcul du montant qui sera facturé par BIAT France se base sur la rétrocession d'une quote-part du PNB généré par la BIAT afférent à la clientèle de BIAT France.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2023, s'est élevé à 2.627.840 dinars.

### **Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR »**

11. La BIAT a conclu, en 2023, avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR », deux conventions de cession de créances bancaires portant sur un montant total brut de 54.800 KDT moyennant le prix de 1.355 KDT.

### **B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

#### **GOLF SOUSSE MONASTIR « GSM »**

12. Suite à la conclusion de l'acte de dation en paiement avec la société GOLF SOUSSE MONASTIR « GSM », en date du 27 décembre 2013, en vertu duquel la BIAT est devenue propriétaire des biens immeubles objet de trois titres fonciers sis à la zone touristique Dkhila Monastir, la société « GSM » a exprimé sa volonté de louer le parcours de Golf avec ses aisances et dépendances, déjà cédé à la BIAT.

La BIAT a accepté cette demande et a fixé un loyer annuel composé :

- D'une partie fixe de 200.000 dinars HTVA par an payable d'avance trimestriellement. Une augmentation cumulative de 5% par an sera appliquée à la partie fixe du loyer, à partir de la troisième année de location.
- D'une partie variable calculée sur la base du chiffre d'affaires hors taxes, comme suit :
  - Entre 0 et 500.000 DT => 10%
  - Entre 500.001 et 1 000.000 DT => 15%
  - Plus de 1.000.001 DT => 20%

Ce bail est accepté pour une durée de deux années consécutives, commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et finissant le 31 décembre 2015, renouvelable par tacite reconduction.

Un avenant à ladite convention a été conclu, en 2020, en vertu duquel les deux parties ont convenu de réviser le montant du loyer du parcours du golf en le réduisant à un loyer annuel de 50.000 dinars hors TVA, payable trimestriellement et d'avance à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, et auquel sera appliquée une augmentation annuelle cumulative de 5% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2023, s'élève à 57.881 dinars.

### **Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR »**

- 13.** La BIAT a loué à la société « CIAR » pour usage de bureau administratif, le bureau situé au premier étage de l'immeuble sis à Sfax Harzallah.

Cette location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1<sup>er</sup> septembre 2013 et finissant le 31 août 2015, renouvelable par tacite reconduction et moyennant un loyer annuel de 4.950 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance. Ce loyer subira une majoration cumulative de 5% applicable à partir de la 3<sup>ème</sup> année de location.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2023, s'élève à 7.435 dinars.

- 14.** La BIAT et la « CIAR » ont signé, en 2015, convention en vertu de laquelle la banque se charge d'accomplir des missions d'assistance et de conseil en informatique.

Les missions d'assistance et de conseil dans l'étude, le choix et la mise en œuvre de solutions informatiques devront faire l'objet d'un ordre de mission visé par la « CIAR » présentant le nombre de jours de la mission, moyennant un taux journalier fixé à 500 dinars HT.

Les missions d'administration et d'assistance technique se font moyennant une rémunération annuelle de 7.500 dinars HT.

Ces rémunérations sont payées à la BIAT semestriellement à terme échu, sur présentation d'une facture.

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans, elle sera renouvelée par tacite reconduction sauf renonciation écrite de l'une des parties, moyennant le respect d'un délai de préavis de 3 mois.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2023, s'élève à 7.500 dinars.

- 15.** La BIAT a signé, en 2012, avec la société « CIAR » un contrat de location d'un bureau d'une superficie de 16,45 m<sup>2</sup> sis au premier étage de l'immeuble situé au Boulevard 14 Janvier, Route touristique Khezama, Sousse.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1<sup>er</sup> septembre 2012 et arrivant à échéance le 31 août 2014, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Cette location a été consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 2.468 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance.

Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 3<sup>ème</sup> année de location.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2023, s'élève à 3.891 dinars.

- 16.** La BIAT a conclu, en 2014, avec la société « CIAR » une convention de détachement de cadres. Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation de la BIAT à la CIAR comprend une marge de 5%.

Le montant inscrit parmi les transferts de charge de la BIAT en 2023, s'élève à 943.639 dinars.

- 17.** La BIAT a conclu, en novembre 2014, avec la société « CIAR » un contrat de mandat aux fins de recouvrement de ses créances.

Ce contrat qui a fait l'objet de deux avenants, le premier en 2015 et le second en 2017, stipule dans son objet que la BIAT donne un mandat à la « CIAR » qui accepte d'agir en son nom et pour son compte afin de recouvrer ses créances auprès de ses clients.

En contrepartie de ses prestations, la « CIAR » perçoit une rémunération fixée comme suit :

- ✓ Frais fixes : 50 dinars par dossier payés 60 jours à partir de la date de procuration.
- ✓ Frais variables : 12% sur la totalité des sommes recouvrées y compris les intérêts de retard.

Ces modalités de rémunérations s'appliquent à partir du 21 juillet 2017.

Le montant facturé par la CIAR, en 2023, s'élève à 709 dinars.

- 18.** La BIAT a conclu, en 2014, avec la société « CIAR » une convention d'assistance comptable et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 18 KDT en HT.

Cette rémunération a été reconduite en vertu de l'avenant signé en décembre 2016.

- 19.** La BIAT a signé, en 2016, avec la société « CIAR » un contrat de sous-location d'un ensemble des espaces de l'immeuble situé à l'angle de la rue de Radhia Haddad et de la rue d'Hollande.

Cette sous-location est consentie et acceptée pour une période de trois années consécutives, commençant le 1<sup>er</sup> septembre 2016 et finissant le 31 juillet 2019, renouvelable par tacite reconduction pour une nouvelle période de trois années jusqu'à ce qu'un congé soit signifié par l'une des deux parties ou à l'arrivée du terme du bail principal. Cette location a été consentie et acceptée moyennant un loyer mensuel de 6.562,500 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance.

A compter du 1<sup>er</sup> août 2017, une majoration annuelle cumulative de 5% est appliquée.

A partir du mois de novembre 2018, un avenant a été signé, prévoyant l'extension de l'ensemble des espaces loués de trois bureaux situés au deuxième étage de l'immeuble sis à rue de Radhia Haddad. A partir du 1<sup>er</sup> novembre 2018 et jusqu'au 31 juillet 2019 le loyer mensuel relatif à la totalité des espaces loués à la « CIAR » sera de 9.337,431 dinars H.TVA. A compter du 1<sup>er</sup> août 2019, une majoration annuelle cumulative du loyer sera appliquée au taux annuel de 5%.

Ce contrat a été résilié en 2023.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2023, s'élève à 11.350 dinars.

## BIAT CAPITAL RISQUE

20. Dans le cadre de l'investissement exonéré, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé plusieurs conventions de gestion de fonds. Les conventions en cours en 2023 se détaillent comme suit :

Année d'exonération	Fonds	Montant en KDT	Encours FY23	Charge FY23 HT	Conditions de rémunération
2 022	Fonds régional 2023-1	15 000	15 000	59	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de : - 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ; - 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ; - 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.  Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.
2 022	Fonds régional 2023-2	15 000	15 000	58	
2 022	Fonds régional 2023-3	15 000	15 000	58	
2 022	Fonds régional 2023-4	15 000	15 000	58	
2 022	Fonds régional 2023-5	15 000	15 000	58	
2 022	Fonds régional 2023-6	10 000	10 000	39	
2 022	Fonds Industrie 2023-1	15 000	15 000	60	
2 022	Fonds Industrie 2023-2	15 000	15 000	60	
2 022	Fonds Industrie 2023-3	15 000	15 000	60	
2 022	Fonds Industrie 2023-4	15 000	15 000	60	
2 022	Fonds Industrie 2023-5	15 000	15 000	59	
2 022	Fonds Industrie 2023-6	15 000	15 000	59	
2 022	Fonds Industrie 2023-7	15 000	15 000	59	
2 021	Fonds régional 2022-1	15 000	15 000	92	
2 021	Fonds régional 2022-2	15 000	15 000	93	
2 021	Fonds régional 2022-3	15 000	15 000	93	
2 021	Fonds régional 2022-4	15 000	15 000	75	
2 021	Fonds régional 2022-5	15 000	15 000	75	
2 021	Fonds Industrie 2022-1	15 000	15 000	108	
2 021	Fonds Industrie 2022-2	15 000	15 000	94	
2 021	Fonds Industrie 2022-3	15 000	15 000	92	
2 021	Fonds Industrie 2022-4	15 000	15 000	92	
2 021	Fonds Industrie 2022-5	15 000	15 000	92	
2 021	Fonds Industrie 2022-6	10 000	10 000	62	
2 021	Fonds Régional-Agricole 2022	20 000	20 000	100	
2 020	Fonds Industrie 2021-1	10 000	10 000	148	
2 020	Fonds Industrie 2021-2	10 000	10 000	157	
2 020	Fonds Industrie 2021-3	10 000	10 000	152	
2 020	Fonds Industrie 2021-4	10 000	10 000	157	
2 020	Fonds Industrie 2021-5	10 000	10 000	157	
2 020	Fonds Industrie 2021-6	10 000	10 000	141	
2 020	Fonds Industrie 2021-7	10 000	10 000	143	
2 020	Fonds Industrie 2021-8	10 000	10 000	152	
2 020	Fonds Industrie 2021-9	10 000	10 000	152	

Année d'exonération	Fonds	Montant en KDT	Encours FY23	Charge FY23 HT	Conditions de rémunération
2 020	Fonds Industrie 2021-10	10 000	10 000	152	
2 020	Fonds Régional 2021-1	10 000	10 000	87	
2 020	Fonds Régional 2021-2	10 000	10 000	152	
2 020	Fonds Régional 2021-3	10 000	10 000	153	
2 020	Fonds Régional 2021-4	10 000	10 000	124	
2 020	Fonds Régional 2021-5	10 000	10 000	87	
2 020	Fonds Régional 2021-6	10 000	10 000	87	
2 020	Fonds Régional 2021-7	7 000	7 000	107	
2 019	Fonds Régional 2020-1	10 000	10 000	151	
2 019	Fonds Régional 2020-2	10 000	10 000	151	
2 019	Fonds Régional 2020-3	10 000	10 000	151	
2 019	Fonds Régional 2020-4	14 252	14 252	216	
2 019	Fonds Industrie 2020-1	10 000	10 000	168	
2 019	Fonds Industrie 2020-2	10 000	10 000	169	
2 019	Fonds Industrie 2020-3	10 000	10 000	155	
2 019	Fonds Industrie 2020-4	10 000	10 000	151	
2 019	Fonds Industrie 2020-5	10 000	10 000	151	
2 018	Fonds Régional 2019-1	10 000	10 000	165	
2 018	Fonds Régional 2019-2	10 000	10 000	175	
2 018	Fonds Régional 2019-3	10 000	10 000	175	
2 018	Fonds Régional 2019-4	10 000	10 000	175	
2 018	Fonds Régional 2019-5	10 000	10 000	175	
2 018	Fonds Industrie 2019-1	10 000	10 000	175	
2 018	Fonds Industrie 2019-2	9 600	9 600	143	
2 018	Fonds Industrie 2019-3	10 000	10 000	154	
2 018	Fonds Industrie 2019-4	15 450	15 450	233	
2 018	Fonds Industrie 2019-5	37 580	37 580	580	
2 018	Fonds Industrie 2019-6	9 230	9 230	141	
2 018	Fonds Industrie 2019-7	10 760	10 760	162	
2 018	Fonds Industrie 2019-8	6 920	6 920	105	
2 018	Fonds Industrie 2019-9	6 150	6 150	93	
2 018	Fonds Industrie 2019-10	4 065	4 065	61	
2 017	Fonds Industrie 2018-1	10 000	8 600	137	
2 017	Fonds Industrie 2018-2	10 000	10 000	150	
2 017	Fonds Industrie 2018-3	10 000	9 680	97	
2 017	Fonds Industrie 2018-4	24 150	23 050	410	
2 017	Fonds Régional 2018-1	10 000	8 500	162	
2 017	Fonds Régional 2018-2	10 000	9 900	171	
2 017	Fonds Régional 2018-3	10 000	8 500	162	
2 016	Fonds Industrie 2017-1	6 000	3 921	69	
2 016	Fonds Industrie 2017-2	5 000	3 269	57	
2 016	FG BIAT Libre 2017-1	9 001	9 001	45	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération, trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion de 0,5% par an en HT, sur la totalité du montant du fonds. Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.
2 016	FG BIAT Libre 2017-2	5 501	5 501	96	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de : - 0,5% H.T par an sur les montants

Année d'exonération	Fonds	Montant en KDT	Encours FY23	Charge FY23 HT	Conditions de rémunération
					placés et ce, pendant la période de blocage ; - 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
2 016	Fonds Régional 2017-1	5 100	3 332	58	- 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.
2 016	Fonds Régional 2017-2	4 750	3 103	54	
2 016	Fonds Régional 2017-3	40 000	26 000	455	Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.
2 015	Fonds Libre 2016-2	4 501	4 501	79	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de : - 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ; - 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
2 015	Fonds Régional 2016	5 000	4 425	77	- 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.
2 015	Fonds industrie 2016-1	5 000	4 017	70	
2 015	Fonds industrie 2016-2	5 050	4 457	78	Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.
2 014	Fonds libre 2015-1	2 001	2 001	20	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de : - 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ; - 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ; - 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.
2 013	Fonds Industrie 2014	2 000	1 300	13	Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au

Année d'exonération	Fonds	Montant en KDT	Encours FY23	Charge FY23 HT	Conditions de rémunération
					TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.
2 012	Fonds libre 2013	8 853	8 853	44	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de 0,5% par an en HT, sur la totalité du montant du fonds.
2 012	Fonds régional 2013	5 000	3 252	33	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de : - 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ; - 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ; - 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.
2 012	Fonds Industrie 2013	5 500	3 150	31	
2 011	FG 2012	6 000	1 500	-	
2 011	Fonds Industrie 2011	6 000	2 174	-	
2 010	Fonds Régional 2011	10 000	905	-	
2 009	FG 2010	10 000	799	-	
2 008	FG 2008	14 250	499,997	5	En contrepartie de sa gestion du fonds, la « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit une commission égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds.
2 007	FG2007	9 000	127,68	1	1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

**21.** Un avenant aux conventions de gestion de Fonds à capital risque a été conclu, en décembre 2015, entre la BIAT et la société « BIAT CAPITAL RISQUE » en vertu duquel les deux parties conviennent d'un commun accord, de rajouter, à toutes les conventions de gestion des Fonds en vigueur, une disposition relative aux charges directes inhérentes aux lignes de participation et engagées par la « BIAT CAPITAL RISQUE ».

Ainsi, les dépenses directes engagées par la « BIAT CAPITAL RISQUE » à l'occasion de la mise en place ou le désinvestissement des lignes de participation imputées sur les Fonds en vigueur seront prises en charge par la BIAT.

**22.** La BIAT a signé, en 2004, avec la « BIAT CAPITAL RISQUE », un avenant à la convention de gestion du 17 octobre 2000. En vertu de cet avenant, la BIAT perçoit en contre partie de ses prestations, une rémunération annuelle de 50.000 dinars TTC.

Le produit constaté, à ce titre, en 2023 s'élève à 42.017 dinars HT.

- 23.** La BIAT a loué à la société « BIAT CAPITAL RISQUE » deux bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 92m<sup>2</sup>, situés à l'immeuble abritant son siège social, sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et finissant le 31 août 2017 renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 28.000 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration cumulative de 5% applicable à partir de la 2<sup>ème</sup> année de location.

Le produit constaté, à ce titre, en 2023 s'élève à 40.055 dinars HT.

- 24.** La BIAT a conclu, le 16 mars 2015, avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE » une convention de détachement de sept cadres.

En 2021, une nouvelle convention a été conclue portant sur le détachement des salariés de la BIAT auprès de la société BIAT CAPITAL RISQUE y compris son Président Directeur Général.

En contrepartie, BIAT CAPITAL RISQUE versera à la BIAT, sur facturation semestrielle, la totalité des salaires, compléments de salaires et avantages toutes charges comprises de tout le personnel détaché.

Oltre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation de la BIAT à la « BIAT CAPITAL RISQUES » comprend une marge de 5% et la TVA au taux en vigueur.

Cette convention a annulé et remplacé celle signée le 16 mars 2015 et a pris effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le montant inscrit parmi les transferts de charges de la BIAT en 2023 s'élève à 1.102.432 dinars.

## **SOPIAT**

- 25.** La BIAT a signé, avec la société « SOPIAT » un contrat de location portant sur un local à usage de conservation d'archives situé au niveau du Centre Logistique à la Zone industrielle de El Fejja d'une superficie totale de 3.138 m<sup>2</sup> Hors œuvre.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux ans, commençant le 1er avril 2020 et arrivant à échéance le 31 mars 2022, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 434.000 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration annuelle non cumulative de 5% applicable à partir de la 3<sup>ème</sup> année de location.

En contrepartie, la SOPIAT percevra, un loyer annuel de 434.000 dinars H.TVA., qui fera l'objet d'une augmentation annuelle non cumulative de 5% à partir de la troisième année de location.

Le contrat s'étend sur une période commençant à compter du 1er avril 2020 et finissant le 31 mars 2022, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2023, s'élève à 471.975 dinars H.TVA.

- 26.** La BIAT a signé, avec la société « SOPIAT » un contrat de location d'un ensemble de locaux et biens immeubles, pour usage de tout commerce, situé au rez-de chaussée et au premier étage du complexe El Ahmadi à la Marsa d'une superficie totale de 595 m<sup>2</sup> hors œuvres.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux ans, commençant le 13 décembre 2019 et arrivant à échéance le 12 décembre 2021, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 334.999 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration annuelle non cumulative de 5% applicable à partir de la 3ème année de location.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2023, s'élève à 369.894 dinars H.TVA.

- 27.** Une convention a été conclue, en 2018, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque deux techniciens pour le suivi des intervenants dans l'entretien du 5<sup>ème</sup> étage de la 2<sup>ème</sup> tranche du siège social.

En contrepartie des services rendus, la BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises desdits techniciens, moyennant une marge de 5%.

Un premier avenant à ladite convention a été conclu, au 02 janvier 2021, en vertu duquel les deux parties ont convenu de proroger la mission des deux techniciens pour une durée de deux ans qui expirera le 31 décembre 2021.

Un deuxième avenant à ladite convention a été conclu, au 30 septembre 2021, en vertu duquel les deux parties ont convenu de suspendre la mise à disposition de la BIAT de l'un des deux techniciens pour la période allant du 01/10/2021 au 31/12/2021. Au terme de cette période le technicien sera à nouveau mis à la disposition de la BIAT selon les mêmes conditions prévues par la convention au 02 janvier 2018 et son premier avenant du 02 janvier 2021.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2023, s'élève à 26.048 dinars H.TVA.

- 28.** Une convention a été conclue, en 2019, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque deux employés pour le suivi des intervenants de l'entretien du 5<sup>ème</sup> étage de la 2<sup>ème</sup> tranche du siège social.

En contrepartie des services rendus, la BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises de ces deux employés moyennant une marge de 5%.

Un avenant à ladite convention a été conclu, le 9 novembre 2020, portant sur la mise à disposition de la banque d'une ouvrière afin d'assurer le suivi des intervenants de l'entretien du 5ème étage de la 2ème tranche du siège social et ce, pour la période allant du 9 novembre 2020 au 31 décembre 2020.

En contrepartie des services rendus, la BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises du personnel mis à disposition, moyennant une marge de 5%.

Un deuxième avenant à ladite convention a été conclu, au 02 janvier 2021, en vertu duquel les deux parties ont convenu de proroger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2021.

Un troisième avenant à ladite convention a été conclu, au 02 janvier 2022, en vertu duquel les deux parties ont convenu de proroger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2023.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2023, s'élève à 38.921 dinars H.TVA.

- 29.** La BIAT a loué à la Société SOPIAT deux bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 49m<sup>2</sup>, situés dans l'immeuble abritant son siège social, sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 26 janvier 2015 et finissant le 25 janvier 2017, et moyennant un loyer annuel de 14.717 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration annuelle non cumulative de 5%.

Le produit constaté à ce titre en 2023 s'élève à 21.657 dinars.

- 30.** Dans le cadre de ses activités essentiellement d'octroi de crédit immobilier, la BIAT a besoin de réaliser des expertises de biens immobiliers objet de demande de crédits de sa clientèle et elle s'est rapprochée de la SOPIAT en date du 27 février 2014, pour lui mettre à sa disposition son directeur technique et s'engage à lui fournir toute l'assistance et l'encadrement nécessaire

En contrepartie de cette mise à disposition, la BIAT s'engage à rembourser à la SOPIAT sur présentation d'une facture, des prestations de 700 dinars hors taxes et par journée de travail (le forfait jour inclus les frais de déplacement, d'hébergement, de repas et des frais annexes nécessaires à l'exécution de la prestation).

Cette mise à disposition, prend effet le 1<sup>er</sup> mars 2014 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2023, s'élève à 101.500 dinars H.TVA.

- 31.** Une convention a été conclue, en avril 2021, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque un agent pour exécuter la fonction nécessaire concernant l'accueil des visiteurs.

En contrepartie des services rendus, la BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises dudit agent, moyennant une marge de 5%.

Cette convention est conclue pour une durée allant du 1<sup>er</sup> avril 2021 jusqu'à 31 décembre 2022.

Un avenant à ladite convention a été conclu en 2023, en vertu duquel les deux parties ont convenu de proroger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2023, avec renouvellement d'une année à une autre par tacite reconduction.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2023, s'élève à 31.964 dinars H.TVA.

- 32.** Une convention a été conclue, en juillet 2021, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque un technicien supérieur pour exécuter les fonctions nécessaires dans les travaux relatifs à la construction de l'immeuble abritant le siège de TUNISIE VALEURS.

En contrepartie des services rendus, la BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises dudit technicien, moyennant une marge de 30%.

Le montant de la facture sera réajusté en fonction de toute augmentation salariale, de tout avantage accordé ou pour toute prime exceptionnelle versée à l'intéressé. Le paiement de la facture s'effectue trimestriellement.

Cette convention est conclue pour une durée allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 jusqu'à 31 décembre 2023.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2023, s'élève à 97.342 dinars H.TVA.

- 33.** Une convention a été conclue, en 2019, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque un technicien supérieur pour exécuter les fonctions nécessaires dans le cadre des travaux de rénovation de l'immeuble BIAT aux Berges du Lac I.

En contrepartie des services rendus, la BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises dudit technicien, moyennant une marge de 5%.

Un premier avenant à ladite convention a été conclu, en 2021, en vertu duquel les deux parties ont convenu de proroger la mission du technicien pour une durée d'une année qui expirera le 31 décembre 2021.

Un deuxième avenant à ladite convention a été conclu, en 2022, en vertu duquel les deux parties ont convenu de proroger la mission du technicien pour une durée d'une année qui expirera le 31 décembre 2022.

Un troisième avenant à ladite convention a été conclu, en 2023, en vertu duquel les deux parties ont convenu de proroger la mission du technicien pour une durée d'une année qui expirera le 31 décembre 2023, avec renouvellement d'une année à une autre par tacite reconduction.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2023, s'élève à 81.398 dinars H.TVA.

#### **BIAT CONSULTING**

- 34.** La BIAT a signé, en novembre 2016, avec la société BIAT CONSULTING une convention cadre de mise à disposition de personnel et ce, pour une durée d'une année commençant à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016.

En contrepartie des services rendus, la société BIAT CONSULTING facture des honoraires calculés sur la base du coût réel des salaires bruts toutes charges comprises y compris les charges indirectes, du personnel mis à la disposition, le tout majoré de 5%.

Un premier avenant à ladite convention a été conclu, en 2020, en vertu duquel les deux parties ont convenu de réviser le tarif de facturation des services d'assistance rendus par la « BIAT Consulting », et de le fixer à 500 dinars TTC par jour/Homme. Le paiement s'effectuera au plus tard dans les 30 jours à compter de la réception de la facture, qui doit être accompagnée d'un calendrier de présence des intervenants dûment signé par le gestionnaire du projet BIAT objet de la prestation. Cet avenant prend effet à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Un deuxième avenant à ladite convention a été conclu, en 2022, en vertu duquel les deux parties ont convenu de réviser le tarif de facturation des services d'assistance rendus par la « BIAT Consulting », et de le fixer à 600 dinars TTC par jour/Homme.

Le montant facturé par la BIAT CONSULTING, en 2023, s'élève à 83.100 dinars HT.

- 35.** La BIAT a conclu, en 2014, avec la société BIAT CONSULTING une convention d'assistance comptable et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 2.800 dinars en TTC.

Un avenant à ladite convention a été conclu, en décembre 2015, en vertu duquel les deux parties ont convenu de reconduire la rémunération annuelle prévue au titre de l'exercice 2014, dans les mêmes termes et conditions, à savoir 2.800 dinars en TTC. Cette

rémunération sera relevée à 3.100 dinars en hors taxes au titre de l'exercice 2017 et suivants.

- 36.** La BIAT a loué à la Société BIAT CONSULTING trois bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 101m<sup>2</sup>, situés dans l'immeuble abritant son siège social, sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 1<sup>er</sup> octobre 2015 et finissant le 30 septembre 2017 renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 30.683 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration cumulative de 5% applicable à partir de la 2<sup>ème</sup> année de location.

Le montant facturé par la BIAT, au titre de 2023, s'élève à 43.714 dinars.

- 37.** La BIAT a conclu, en 2014, avec la société BIAT CONSULTING une convention de détachement de deux cadres. Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la BIAT CONSULTING comprend une marge de 5%.

Un avenant à ladite convention a été conclu, en 2019, en vertu duquel les deux parties ont convenu de suspendre le détachement de l'un des deux cadres auprès de la BIAT CONSULTING et ce à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En 2023, aucun montant au titre de cette convention n'a été facturé par la BIAT.

#### **TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT)**

- 38.** La BIAT a signé, le 25 octobre 2017, avec la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) une convention de dépôt et de gestion en vertu de laquelle cette dernière confie à la BIAT qui accepte, la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR.

En contrepartie de ses services, la BIAT percevra une rémunération annuelle de 0,1% H.T de l'actif net de FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le montant des produits constaté à ce titre, en 2023, s'élève à 24.874 dinars.

- 39.** La BIAT a signé, le 4 mai 2016, avec la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) une convention de dépôt et de gestion en vertu de laquelle cette dernière confie à la BIAT qui accepte, la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE.

En contrepartie de ses services, la BIAT percevra une rémunération annuelle de 0,1% H.T de l'actif net de FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le montant des produits constaté à ce titre, en 2023, s'élève à 11.183 dinars.

- 40.** La BIAT a amendé, en date du 25 décembre 2017, les deux conventions de dépôt et de distribution du fond commun de placement « FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ». La première a été signée, le 24 novembre 2006, avec « la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) puis a été renouvelée, en date du 20 novembre 2013, alors que la deuxième a été nouvellement signée à cette même date soit le 20 novembre 2013.

Les amendements apportés à la première convention concernent la rémunération de la BIAT. En effet, le taux de commission de dépôt a été maintenu en 2013 à 0,1% TTC de l'actif net du Fonds, au niveau du premier amendement, et puis a été révisé à la hausse, au niveau du second amendement effectué en 2017, en l'apportant de 0,1% TTC à 0,1% H.T.

Cette rémunération est prélevée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT a amendé aussi, en date du 25 décembre 2017, la seconde convention de distribution signée en novembre 2013 ayant instauré une rémunération au titre des frais de distribution de 0,2% TTC l'an qui est prélevée sur l'actif net de FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS.

Les amendements apportés à cette convention concernent la rémunération des distributeurs à savoir la BIAT et la TUNISIE VALEURS. En effet, les services de distribution seront rémunérés par des commissions aux taux 0,3% en H.T de l'actif net l'an en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions au lieu de 0,2% TTC. L'amendement de 2017, a aussi prévu la prise en charge de ces commissions de distribution par le gestionnaire à savoir la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) qui seront désormais supportées par cette dernière et réglées mensuellement à terme échu sur une simple présentation de facture.

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 60.756 dinars.

- 41.** La BIAT a signé, le 4 mai 2016, avec la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) une convention de distribution en vertu de laquelle cette dernière confie à la BIAT qui accepte, de commercialiser et de distribuer les parts de FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE.

En contrepartie de ses services, la BIAT percevra une quote-part de la commission de distribution de 0,3% HT l'an de l'actif net et ce, au prorata de sa distribution. Ladite commission qui est supportée par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT), sera déduite de la commission de gestion qu'elle prélèvera sur l'actif net de FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE.

La rémunération de la BIAT sera réglée par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) mensuellement à terme échu sur simple présentation de facture.

Aucun produit n'a été constaté en 2023.

#### **SICAV OPPORTUNITY et SICAV PROSPERITY**

- 42.** La BIAT a amendé à deux reprises, en date du 23 décembre 2013 et en date du 25 décembre 2017, les deux conventions de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV OPPORTUNITY » et la « SICAV PROSPERITY » initialement signées le 08 mars 2003.

Les amendements apportés à ces conventions concernent la rémunération de la BIAT. En effet, le taux de commission de dépôt a été révisé à la baisse, au niveau du premier amendement, en le ramenant de 0,3% TTC à 0,1% TTC de l'actif net pour « SICAV OPPORTUNITY » et de 0,2% TTC à 0,1% TTC de l'actif net pour « SICAV PROSPERITY » et puis a été révisé à la hausse, au niveau du second amendement, en l'apportant de 0,1% TTC à 0,1% H.T.

Ces rémunérations, prélevées quotidiennement, sont réglées mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT a amendé aussi, en date du 25 décembre 2017, les deux conventions de distribution des titres « SICAV OPPORTUNITY » et « SICAV PROSPERITY » initialement signées en 2013 entre la BIAT, la TUNISIE VALEURS et la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSETS MANAGEMENT).

Les amendements apportés à ces conventions concernent la rémunération des distributeurs à savoir la BIAT et TUNISIE VALEURS. En effet, les services de distribution seront rémunérés par des commissions aux taux 0,3% en H.T de l'actif net l'an en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions pour les deux SICAV au lieu de 0,2% TTC pour « SICAV OPPORTUNITY » et 0,1% TTC pour « SICAV PROSPERITY ». L'amendement de 2017, a aussi prévu la prise en charge de ces commissions de distribution par le gestionnaire à savoir la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSETS MANAGEMENT) qui seront désormais supportées par la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSETS MANAGEMENT) et réglées mensuellement à terme échu sur une simple présentation de facture.

Les montants inscrits en résultat, au titre de l'exercice 2023, se sont élevés à 6.249 dinars.

## **SICAV TRESOR**

**43.** La BIAT a amendé, en date du 18 décembre 2015, La convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV TRESOR » initialement signée le 8 mars 2003, telle qu'amendée en 2010 et 2013.

Les amendements apportés à cette convention portent sur la commission de dépôt revenant à la BIAT, qui a été révisée à la baisse en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net de la SICAV.

Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, une convention de distribution des titres « SICAV TRESOR » a été signée en décembre 2013 entre la BIAT, la SICAV TRESOR et la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) qui prévoit l'application d'une commission de distribution égale à 0,2% TTC de l'actif net en faveur des distributeurs des titres SICAV TRESOR et ce, au prorata de leurs distributions. Cette convention a été amendée, en décembre 2015, pour se conformer à la nouvelle réglementation ainsi que la loi FATCA.

En 2023, cette convention a été amendée pour ramener la commission de distribution :

- de 0,2% TTC à 0,3% HT par an calculée sur l'actif net à partir du 24 juillet 2023 et
- de 0,3% HT à 0,35% HT par an calculée sur l'actif net à partir du 2 janvier 2024.

Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu. Cette convention est conclue pour une période d'une année à compter de sa signature, et sera renouvelable par tacite reconduction.

Les produits de l'exercice 2023, à ce titre, se sont élevés à 415.932 dinars.

## SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

**44.** La BIAT a conclu, le 13 octobre 2009, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la BIAT sont rémunérées aux taux de 0,1% TTC de l'actif net de ladite SICAV, avec un minimum de 5.000 dinars HTVA et un maximum de 20.000 dinars HTVA par an. Les seuils minimum et maximum ont été supprimés en vertu de la convention signée en décembre 2015. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Cette convention stipule, en outre, que ladite SICAV sera domiciliée dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale en sa faveur.

Cette convention a été révisée le 23 décembre 2013, afin d'instaurer une commission de distribution égale à 0,15% TTC de l'actif net en faveur des distributeurs des titres SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE à savoir la BIAT, la TUNISIE VALEURS et la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, au prorata de leurs distributions.

Le taux de la commission de distribution a été relevé à 0,2% TTC de l'actif net en vertu de la convention signée en décembre 2015.

En 2023, cette convention a été amendée pour ramener la commission de distribution :

- de 0,2% TTC à 0,3% HT par an calculée sur l'actif net à partir du 22 juillet 2022 et
- de 0,3% HT à 0,5% HT par an calculée sur l'actif net à partir du 2 janvier 2024.

Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu. Cette convention est conclue pour une période d'une année à compter de sa signature, et sera renouvelable par tacite reconduction.

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2023, s'est élevé à 1.652.621 dinars.

## TUNISIE VALEURS

**45.** La Banque a conclu, en 2007, avec la société « TUNISIE VALEURS », une convention de « Crédit-salarié », en vertu de laquelle la Banque se propose de faciliter aux employés titulaires de la société « TUNISIE VALEURS » l'accès à des formules de crédits souples, rapides et avantageuses selon des conditions de faveur.

**46.** La BIAT a conclu, le 02 janvier 2004, avec la société « TUNISIE VALEURS », une convention de collecte d'ordres en bourse. L'article 8 de cette convention stipule qu'une partie des commissions de courtage sur toute opération négociée par la société « TUNISIE VALEURS » pour le compte de la BIAT ou de ses clients, est répartie comme suit :

Nature de la commission	Rémunération BIAT	Rémunération TUNISIE VALEURS
Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés de la cote de la bourse.	50%	50%
Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés hors-cote.	-	100%
Toutes commissions prélevées sur les clients propres à la « Tunisie	-	100%

Nature de la commission	Rémunération BIAT	Rémunération TUNISIE VALEURS
Valeurs ».		
Toutes commissions prélevées sur les clients de la BIAT.	100%.	-

**47.** Une convention a été conclue entre la BIAT et la société TUNISIE VALEURS portant sur le détachement partiel d'un cadre et ce, pour une durée d'une année renouvelable annuellement par tacite reconduction.

En contrepartie, la TUNISIE VALEURS versera à la BIAT, sur facturation semestrielle, la totalité des salaires, compléments de salaires et avantages toutes charges comprises, de l'employé détaché et ce, à hauteur de 87% du montant total.

Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation de la BIAT à la TUNISIE VALEURS comprend une marge de 5% et la TVA au taux en vigueur.

Le reliquat de la rémunération sera pris en charge par la BIAT en contrepartie des tâches accomplies en sa faveur par l'employé en détachement à temps partiel.

Le montant inscrit parmi les transferts de charge de la BIAT en 2023, à ce titre, s'élève à 271.527 dinars HT.

#### **SICAF BIAT et SGP**

**48.** La BIAT a conclu, en date du 23 décembre 2011, avec la SICAF BIAT et la société SGP des conventions d'assistance comptable, financière et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT perçoit de chaque filiale ce qui suit :

- L'équivalent des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de l'assistance comptable et administrative, supportées par la BIAT et majorées d'une marge de 10%, soit un montant annuel de 19.800 dinars HTVA par Société. Cette rémunération est révisable annuellement en fonction des charges réelles supportées par la banque.
- L'équivalent des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de la gestion et de la direction, majorés de 10%.
- L'équivalent des frais généraux relatifs à la mise à disposition des locaux et des autres moyens logistiques, supportés par la BIAT, soit un montant annuel fixe de 1.200 dinars HTVA par société. Ce montant subira une majoration cumulative de 6% applicable chaque année et ce, à partir de la deuxième année de mise à disposition.

Ces conventions ont fait l'objet de deux avenants séparés, en novembre 2018, ayant porté sur la rémunération de la BIAT, et particulièrement sur :

- La modification des modalités de règlement en substituant le règlement trimestriel par un règlement annuel.
- La suppression de la refacturation des frais généraux relatifs à la mise à disposition des locaux et des autres moyens logistiques, supportés par la BIAT.
- La détermination forfaitaire des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de l'assistance comptable et administrative, en fonction d'un barème arrêté. Ce montant subira, à compter de la deuxième année suivant la date d'effet de l'amendement de 2018, une majoration cumulative de 6% applicable chaque année.

- La réduction de la marge portant sur les charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de la gestion et de la direction qui sera de 5% au lieu de 10%.

Les montants inscrits en résultat, au titre de l'exercice 2023, se sont élevés à 16.059 dinars.

## **TUNISIE TITRISATION**

**49.** La BIAT a conclu, en date du 10 mai 2006, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux parties constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives desdites créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 KDT et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû initial de 50.019 KDT.

Le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 décembre 2023, à 1.519 KDT, portant exclusivement sur les souscriptions dans les parts résiduelles.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit de ladite société une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

A ce titre aucune commission n'a été perçue par la BIAT, au titre de l'exercice 2023.

**50.** La BIAT a conclu, en date du 18 Mai 2007, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux parties constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives desdites créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 KDT et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû initial de 50.003 KDT.

Le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 décembre 2023, à 1.503 KDT, portant exclusivement sur les souscriptions dans les parts résiduelles.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit de ladite société de gestion une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

A ce titre aucune commission n'a été perçue par la BIAT, au titre de l'exercice 2023.

## ASSURANCES BIAT

**51.** La BIAT a conclu, en juillet 2016 et janvier 2018, avec la société « Assurances BIAT » deux contrats portant sur la mise à disposition de deux salariés de la banque en faveur de l'Assurances BIAT, afin d'assurer des missions qui leur sont confiées.

En contrepartie des services rendus, l'Assurances BIAT versera à la BIAT des honoraires sur facturation semestrielle correspondant aux salaires et avantages toutes charges comprises du personnel mis à disposition, moyennant une marge de 5%. Ces conventions s'étendent sur une période indéterminée.

Le produit constaté au titre de la mise à disposition de personnel en 2023, s'élève à 455.732 dinars hors taxes.

**52.** La BIAT a conclu, en février 2018, avec la société « Assurances BIAT » un contrat de location d'un local à usage de bureaux administratifs d'une superficie approximative de 183m<sup>2</sup> y compris les parties communes, sis au premier étage de l'immeuble situé à la place de Sidi Mtir à Mahdia.

Cette location est consentie moyennant un loyer mensuel de 638,140 dinars H.T soit un loyer annuel de 7.657,680 dinars H.T et ce, pour une période commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et finissant le 31 décembre 2018. A l'expiration de cette période, la location sera renouvelée d'année en année par tacite reconduction.

Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la 2<sup>ème</sup> année.

Les produits de location inscrits au résultat de la BIAT, au titre de l'exercice 2023, se sont élevés à 10.262 dinars.

**53.** La BIAT a conclu, en février 2018, avec la société « Assurances BIAT » un contrat de location d'une partie d'un local à usage de bureaux administratifs d'une surface approximative de 87,5 m<sup>2</sup>, sis à Rue El Meniar, 47 Avenue Habib Bourguiba, la Manouba.

Cette location est consentie moyennant un loyer mensuel de 860 dinars H.T soit un loyer annuel de 10.320 dinars H.T et ce, pour une période commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et finissant le 31 décembre 2018. A l'expiration de cette période, la location sera renouvelée d'année en année par tacite reconduction.

Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la 2<sup>ème</sup> année.

Les produits de location inscrits au résultat de la BIAT, au titre de l'exercice 2023, se sont élevés à 13.830 dinars.

**54.** La BIAT a conclu, depuis 2004, des contrats d'assurances avec la société « BIAT ASSURANCES ». La charge supportée, au titre de l'exercice 2023, se détaille comme suit :

Nature	Charges
Assurance de responsabilité civile	60.000
Assurance Contre les accidents corporels	77.818
Assurance vie « protection familiale »	168.127
Assurance « Assistance à l'étranger pour les cartes bancaires visa premier et Business Gold »,	1.381.543
Assurance « vol global banque »	336.048
Assurance contre le vol et la perte des cartes	420.630
Assurance « incendie et garanties annexes »	522.506

Nature	Charges
Assurance de la flotte automobile	67.502
Assurance multirisque sur les ordinateurs	99.337
Assurance Pack Saphir et Silver	843.435
Assurance Pack « express » et pack « First »	33.230
Assurance Pack Elite	297.840
Assurance Pack Platinium	554.540
Assurance " Assistance à l'étranger pour les cartes Platinium et infinite et business	666.922
Assurance couverture de prêts (*)	186.047
Assurance groupe du personnel (cotisation patronale)	15.813.768
Assurance vie (AFEK) (**)	1.762.300

(\*) La BIAT a signé fin 2021 avec la BIAT ASSURANCES un contrat de couverture complémentaire des reports d'échéances de crédits.

(\*\*) La BIAT a signé, en 2012, avec la BIAT ASSURANCES un contrat collectif « assurance vie » au profit de son personnel, dit « adhérents ».

**55.** La société BIAT ASSURANCES donne en sous location à la banque, le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie totale de 145m<sup>2</sup> et situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis aux berges du Lac II, édifié sur la parcelle « DIAR EL ONS ». Cette location est consentie et acceptée pour une période ferme du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 30 avril 2014.

A partir du mois de mai 2014, un avenant a été signé pour prolonger la durée de location à partir du 1<sup>er</sup> mai 2014 jusqu'au 30 avril 2019. Une majoration annuelle cumulative du loyer sera appliquée à partir du 1<sup>er</sup> mai 2014, au taux annuel de 5% sur la base du loyer de l'année précédente.

Le montant inscrit parmi les charges de la BIAT, en 2023, s'élève à 43.578 dinars.

#### **SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE « SPT SFAX »**

**56.** La BIAT a loué à la SPT Sfax un bureau à usage administratif, d'une superficie de 25m<sup>2</sup>, situé dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et finissant le 31 décembre 2016, et moyennant un loyer annuel de 7.525 dinars H.TVA.

Le produit constaté à ce titre, en 2023, s'élève à 11.118 dinars.

#### **SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE « SPT MOHAMED V »**

**57.** La BIAT a loué à la Société SPT Mohamed V un bureau à usage administratif, d'une superficie de 43m<sup>2</sup>, situé dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et finissant le 31 décembre 2018 renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 13.019 dinars H.TVA, payable trimestriellement et d'avance.

Ce loyer subira une majoration annuelle cumulative de 5% applicable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Le produit constaté à ce titre, en 2023, s'élève à 17.883 dinars.

#### **SOCIETE « ESTRAT »**

- 58.** La BIAT a signé, en 2019, avec la société « eStrat » une convention d'assistance, de conseil et d'accompagnement stratégique.

En contrepartie de cette mission, la BIAT verse une rémunération annuelle d'un montant de 800 KDT en HT.

Cette convention est conclue pour une période de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, renouvelable par tacite reconduction sauf renonciation écrite de l'une des parties, moyennant le respect d'un délai de préavis d'un mois.

En 2023, aucun service n'a été rendu par la société eStrat au titre de cette convention.

#### **SOCIETE VALUE DIGITAL SERVICES**

- 59.** La BIAT a signé, en 2019, avec la société « Value Digital Services » une convention de conseil en ingénierie informatique.

En contrepartie de cette mission, la BIAT verse une rémunération correspondant aux travaux préalables et à la mise en œuvre initiale du dispositif, de 385 KDT en HT. Ensuite, ladite rémunération s'effectuera sur une base mensuelle en fonction de l'effectif mis à disposition, selon une grille de rémunération arrêtée par les deux parties et révisable d'un commun accord en fonction des évolutions futures.

Cette convention est conclue pour une période de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> novembre 2019. Un avenant à cette convention est signé stipulant que la durée du contrat est d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Le montant facturé à ce titre, par la société « Value Digital Services », au cours de 2023, s'élève à 12.472.500 dinars HT.

- 60.** La BIAT a signé avec la société « Value Digital Service », un contrat de location d'un local à usage de bureaux situé au premier étage de l'immeuble, sis à l'angle de l'Avenue principale et de la rue du Lac Turkana aux Berges du Lac 1 – Tunis, d'une superficie de 821 m<sup>2</sup>, et d'une partie de son deuxième étage d'une superficie de 323 m<sup>2</sup>.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux ans, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, moyennant un loyer annuel de 286.000 dinars H.TVA, qui fera l'objet d'une augmentation annuelle cumulative de 5% à partir de la troisième année de location.

Le produit constaté à ce titre, en 2023, s'élève à 315.315 dinars.

#### **SUPPORT ET MAINTENANCE EXPRESS « SME » (EX TAAMIR)**

- 61.** La BIAT a signé, en 2020, avec la société « TAAMIR » un contrat de location d'un dépôt de stockage du mobilier et équipements d'une superficie de 1000 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée du local, édifié sur la parcelle du terrain objet du titre foncier n°68062, situé à la zone industrielle Sidi Daoud, la Marsa.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux années, commençant le 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2022, renouvelable de d'année en année par tacite reconduction et ce, moyennant un loyer annuel de 70.000 dinars H.TVA.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2023, s'est élevé à 76.125 dinars H.TVA.

**62.** La BIAT a signé, en 2022, avec la société « SME », un protocole d'accord qui a pour objet de définir les termes de la collaboration entre la BIAT et la société SME afin d'assurer la gestion de la propriété "MAISON DOREE" ainsi que d'autres prestations de service en matière d'entretien de bâtiments et de services d'ordre technique et logistique.

La charge constatée par la BIAT au titre de l'exercice 2023 est de 1.227.286 dinars H.TVA.

## **LA PROTECTRICE**

**63.** La BIAT a signé en 2022 avec la société « La Protectrice », une convention cadre de gestion et d'agence immobilière, en vertu de laquelle, la Banque confère un mandat exclusif à la Protectrice afin de mettre en vente ou en location des immeubles lui appartenant.

La rémunération de la société mandataire se fait selon le barème suivant :

- 3% H.T pour toute opération de vente de chaque bien immobilier propriété de la BIAT ;
- 2% H.T pour toute opération d'achat de chaque bien immobilier par la BIAT ;
- Une rémunération d'un mois de loyer pour toute opération de location.
- Une augmentation exceptionnelle de 1% à 2% de la rémunération du mandataire pour la vente des biens difficilement réalisables pour des raisons divers (emplacement, état du bien, situation foncière, etc) sera fixée lors de l'établissement du mandat ;

Aucune facturation n'a eu lieu au titre de cette convention en 2023.

## **C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :**

I- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- Le conseil d'administration réuni le 15 mars 2023, a décidé de nommer Monsieur Moez Hadj SLIMEN en tant que Directeur Général de la banque à partir de la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui a statué sur les comptes de 2022. Le conseil d'administration réuni le 28 avril 2023 a entériné cette décision et a délégué les pouvoirs nécessaires au comité de nomination et de rémunération en vue de fixer sa rémunération. Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2023 à un montant brut de 699 KDT y compris les charges patronales de 149 KDT. Par ailleurs, le stock de provisions pour congés payés du DG a enregistré une variation de 5 KDT courant l'exercice 2023 pour s'établir à 10 KDT au 31 décembre 2023.

Il a bénéficié, en outre, d'une rémunération s'élevant à 12 KDT en sa qualité de membre du comité exécutif de crédit.

Le Directeur Général bénéficie également d'une voiture de fonction avec chauffeur et de la prise en charge des frais annexes.

- Le conseil d'administration réuni le 14 décembre 2021, a décidé de nommer Monsieur Hassen Longo en qualité de Directeur Général Adjoint pour une période de 3 ans. La rémunération du DGA a été fixée par le comité Ressources Humaines du 1<sup>er</sup> février

2022. Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2023 à un montant brut de 540 KDT y compris les charges patronales de 116 KDT. Par ailleurs, le stock de provisions pour congés payés du DGA a enregistré une variation négative de 5 KDT courant l'exercice 2023 pour s'établir à 7 KDT au 31 décembre 2023.

Il a bénéficié, en outre, d'une rémunération s'élevant à 6 KDT en sa qualité de membre de CA de certaines filiales.

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2023, ayant délégué le pouvoir au conseil d'administration d'en décider la répartition entre ses membres. Les jetons de présence alloués par l'AGO, pour l'exercice 2023, se sont élevés à un montant brut de 1 120 KDT.

En outre, les administrateurs qui siègent à la délégation du conseil d'administration, au comité permanent d'audit interne, au comité exécutif de crédit, au comité des risques et au comité de nomination et de rémunération, ont bénéficié de rémunérations brutes, au titre de l'exercice 2023, de 224 KDT (4 KDT par comité).

II- Les obligations et engagements de la Banque Internationale Arabe de Tunisie envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, se résument comme suit (en KDT) :

Libellé	Directeur Général		Ancien Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2023
Avantages à court terme (*)	704	455	916	-	535	274	-	-
Jetons de présence aux CA	-	-	-	-	-	-	992	992
Jetons de présence aux comités	12	4	12	-	-	-	224	12
Indemnités de fin de contrat de travail et de départ à la retraite	84	162	537	-	15	114	-	-
<b>Total</b>	<b>800</b>	<b>621</b>	<b>1 465</b>	<b>-</b>	<b>550</b>	<b>388</b>	<b>1 216</b>	<b>1 004</b>

(\*) : Rémunérations servies, primes d'intéressement, charges sociales et congés payés aux mandataires sociaux.

**Tunis, le 05 avril 2024**

### **Les Commissaires aux Comptes**

**Les Commissaires aux Comptes Associés**  
**MTBF**

**CMC-DFK International**

**Mohamed Lassaad BORJI**

**Chérif Ben ZINA**

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**

**-BIAT-**

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba Tunis

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2024. Ces états financiers sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Lassaad BORJI et Mr Chérif BEN ZINA.

**BILAN CONSOLIDÉ**  
Arrêté au 31 décembre 2023  
(En milliers de dinars)

	Note	31/12/2023	31/12/2022
<b>ACTIFS</b>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	IV-1	332 882	357 463
Créances sur les établissements bancaires et financiers	IV-2	4 634 310	3 415 697
Créances sur la clientèle	IV-3	12 354 692	12 204 535
Portefeuille-titres commercial	IV-4	1 040 106	802 319
Portefeuille d'investissement	IV-5	3 895 501	3 594 153
Titres mis en équivalence	IV-6	10 428	9 997
Valeurs immobilisées	IV-7	694 439	544 178
Ecart d'acquisition net (Goodwill)	IV-8	44 199	38 689
Autres actifs	IV-9	656 627	659 988
<b>Total des actifs</b>		<b>23 663 184</b>	<b>21 627 019</b>
<b>PASSIFS</b>			
Banque Centrale et CCP	V-1	3 951	898
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	V-2	605 858	628 152
Dépôts et avoirs de la clientèle	V-3	18 069 080	16 510 916
Emprunts et ressources spéciales	V-4	561 865	610 081
Autres passifs	V-5	1 392 496	1 198 640
<b>Total des passifs</b>		<b>20 633 250</b>	<b>18 948 687</b>
<b>INTÉRÊTS MINORITAIRES</b>			
Part des minoritaires dans les réserves consolidés	VI	823 988	640 571
Part des minoritaires dans le résultat consolidé	VI	47 191	37 080
<b>Total des intérêts minoritaires</b>		<b>871 179</b>	<b>677 651</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital		178 500	178 500
Réserves consolidées		1 621 661	1 509 776
Autres capitaux propres		3	3
Résultat consolidé de l'exercice		358 591	312 402
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>VII</b>	<b>2 158 755</b>	<b>2 000 681</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>		<b>23 663 184</b>	<b>21 627 019</b>

## ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 décembre 2023

(En milliers de dinars)

	31/12/2023	31/12/2022
<b>PASSIFS ÉVENTUELS</b>		
<b>Cautions, avals et autres garanties données</b>	<b>2 340 744</b>	<b>2 213 391</b>
a- En faveur des établissements bancaires et financiers	284 461	290 032
b- En faveur de la clientèle	2 056 283	1 923 359
<b>Crédits documentaires</b>	<b>899 073</b>	<b>1 034 400</b>
a- En faveur de la clientèle	807 217	800 442
b- Autres	91 856	233 958
<b>Total des passifs éventuels</b>	<b>3 239 817</b>	<b>3 247 791</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>		
<b>Engagements de financements donnés</b>	<b>1 285 419</b>	<b>1 334 440</b>
a- Engagements de financements donnés aux établissements financiers	-	-
b- En faveur de la clientèle	1 285 419	1 334 440
<b>Engagements sur titres</b>	<b>903</b>	<b>2 911</b>
a- Participations non libérées	903	2 903
b- Titres à recevoir	-	8
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>1 286 322</b>	<b>1 337 351</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>		
<b>Garanties reçues</b>	<b>5 316 610</b>	<b>5 059 983</b>
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>5 316 610</b>	<b>5 059 983</b>

**ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ**  
Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023  
(En milliers de dinars)

	Note	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
Intérêts et revenus assimilés	VIII-1-1	1 410 097	1 156 566
Commissions (en produits) (*)	VIII-1-2	269 361	265 148
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	VIII-1-3	251 273	253 717
Revenus du portefeuille d'investissement	VIII-1-4	275 501	234 563
Primes d'assurance émises (*)	VIII-1-5	193 040	158 334
<b>Total des produits d'exploitation bancaire</b>		<b>2 399 272</b>	<b>2 068 328</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
Intérêts encourus et charges assimilées	VIII-2-1	(707 464)	(569 442)
Commissions encourues	VIII-2-2	(7 764)	(9 317)
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		(280)	(316)
Sinistres payés sur opérations d'assurances	VIII-2-3	(79 855)	(74 106)
<b>Total des charges d'exploitation bancaire</b>		<b>(795 363)</b>	<b>(653 181)</b>
<b>Produit Net Bancaire</b>		<b>1 603 909</b>	<b>1 415 147</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	VIII-3	(342 601)	(365 021)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	VIII-4	(9 315)	2 762
Autres produits d'exploitation	VIII-5	83 506	92 000
Frais de personnel	VIII-6	(339 726)	(292 200)
Charges générales d'exploitation	VIII-7	(264 173)	(227 584)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	VIII-8	(50 108)	(66 748)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>681 492</b>	<b>558 356</b>
Quote-part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		132	84
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	VIII-9	1 461	370
Impôt sur les bénéfices	VIII-10	(276 652)	(208 081)
<b>Résultat des activités ordinaires</b>		<b>406 433</b>	<b>350 729</b>
Part de résultat revenant aux minoritaires		(47 191)	(37 080)
<b>Résultat des activités ordinaires du groupe</b>		<b>359 242</b>	<b>313 649</b>
Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	VIII-11	(651)	(1 247)
<b>Résultat net consolidé de l'exercice du groupe</b>		<b>358 591</b>	<b>312 402</b>
Effet des modifications comptables nettes d'impôt différé		-	-
<b>Résultat net de l'exercice après modifications comptables</b>		<b>358 591</b>	<b>312 402</b>

(\*) Données comparatives retraitées en proforma pour les besoins de comparabilité (Pour de plus amples détails, se référer à la note II.8 des états financiers consolidés).

## ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023

(En milliers de dinars)

	Exercice 2023	Exercice 2022
<strong>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</strong>		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement) (*)	2 224 734	1 936 580
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(899 601)	(771 007)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	(1 269 924)	(312 774)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle (*)	(404 599)	(473 528)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle (*)	1 932 918	861 577
Titres de placement / Titres de transaction	(12 809)	(23 535)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers (*)	(590 515)	(459 844)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (*)	(311 478)	43 737
Impôts sur les sociétés	(302 447)	(97 246)
<strong>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (*)</strong>	<strong>366 279</strong>	<strong>703 960</strong>
<strong>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</strong>		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	279 919	201 541
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	(1 108 255)	(733 012)
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(112 932)	(76 911)
<strong>Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement</strong>	<strong>(941 268)</strong>	<strong>(608 382)</strong>
<strong>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</strong>		
Emission / Remboursement d'emprunts	739 499	224 170
Augmentation / diminution ressources spéciales (*)	1 881	(54 766)
Dividendes versés et autres distributions	(234 447)	(195 932)
Autres flux de financement	164 498	125 706
<strong>Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement (*)</strong>	<strong>671 431</strong>	<strong>99 178</strong>
Effet de la variation du périmètre de consolidation	(18 454)	-
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités (*)	(66 980)	(38 820)
<strong>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice</strong>	<strong>11 008</strong>	<strong>155 936</strong>
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	3 237 779	3 081 843
<strong>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</strong>	<strong>3 248 787</strong>	<strong>3 237 779</strong>

(\*) Données comparatives retraitées en proforma pour les besoins de comparabilité.

## **NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Arrêtés au 31 décembre 2023

### **Note I – Principes Généraux**

Les états financiers consolidés du Groupe BIAT sont établis conformément aux règles et aux principes comptables édictés par la loi n° 96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et par les Normes Comptables Tunisiennes relatives notamment aux opérations spécifiques aux établissements bancaires, à la consolidation des états financiers et aux regroupements d'entreprises (NCT 35, 36, 37, 38 et 39).

Les états financiers sont présentés selon le modèle défini par la Norme Comptable Tunisienne n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

### **Note II – Règles comptables appliquées pour l'arrêté des états financiers consolidés**

Les états financiers consolidés sont arrêtés au 31 décembre 2023 en appliquant les dispositions et les règles prévues notamment par la loi n° 2001-117 du 06 décembre 2001 complétant le Code des Sociétés Commerciales et par les normes comptables relatives à la consolidation des états financiers et aux regroupements d'entreprises. Parmi ces règles, nous décrivons ci-après celles relatives au périmètre de consolidation, aux méthodes de consolidation, aux retraitements et éliminations, au traitement de l'impôt et à l'écart d'acquisition des titres.

#### **II-1. Le périmètre de consolidation**

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la BIAT exerce directement ou indirectement par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

#### **II-2. Les méthodes de consolidation adoptées**

##### **II-2.1 La méthode de l'intégration globale**

Les sociétés qui sont contrôlées exclusivement par la Banque (dont le pourcentage de contrôle est supérieur à 40%) et les sociétés dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou des activités connexes sont consolidées selon la méthode d'intégration globale.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés et dans les résultats consolidés de l'exercice.

##### **II-2.2 La méthode de mise en équivalence**

Les sociétés dans lesquelles la BIAT exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée dès lors que l'entité qu'elle consolide détient 20 % au moins des droits de vote tout en ayant le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de la société détenue et sans, toutefois, exercer un contrôle sur ces politiques.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation la part du groupe de la Banque dans les capitaux propres y compris le résultat de l'exercice des sociétés mises en équivalence.

La responsabilité de la société mère pour combler les passifs des entreprises associées est limitée à hauteur de sa participation.

### **II-3. Les retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes de comptabilisation et d'évaluation des sociétés sont effectués.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés.

L'effet sur le bilan, le hors bilan et l'état de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les dividendes intra-groupe, les provisions sur titres consolidés et les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les sociétés du Groupe sont neutralisés.

### **II-4. La date de clôture**

Les états financiers consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels qui sont arrêtés au 31 décembre 2023 pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

### **II-5. Le traitement de l'impôt**

La charge d'impôt sur les sociétés consolidées comprend l'impôt exigible des différentes sociétés corrigé par l'effet des impôts différés provenant des différences temporelles imputables aux décalages entre la date de constatation comptable et la date d'imposition fiscale.

### **II-6. L'écart d'acquisition des titres**

Les écarts positifs constatés, lors de l'acquisition des titres consolidés, entre leur prix de revient et la quote-part dans les fonds propres nets sont portés à l'actif du bilan sous la rubrique Goodwill. Ces écarts ne sont pas affectés aux éléments du bilan et amortis en fonction des perspectives de retour sur investissement au moment de l'acquisition. La durée d'amortissement retenue est de vingt ans.

Le Goodwill négatif est constaté parmi les produits de l'exercice.

### **II-7. Les règles d'évaluation des créances**

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a été effectuée sur la base de la situation arrêtée au 31 décembre 2023 et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation a été accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations ont conduit la Banque à déterminer un montant de provisions requises, un montant de la dotation aux provisions relative à l'année 2023 et un montant des produits réservés.

Il convient de noter qu'en application des dispositions de la circulaire de la BCT n°91-24 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de ladite circulaire.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2024-01 du 17 janvier 2024. Par ailleurs, et dans le cadre de la poursuite du renforcement de la couverture des risques latents et pour se préparer aux exigences des standards bâlois, la Banque a procédé à des ajustements des paramètres relatifs au calcul de la provision collective (facteurs d'ajustement et taux de provisionnement).

Les provisions collectives complémentaires ont été calculés en ajustant les taux de migration moyen et les taux de provisionnement comme suit.

i. TMgi : Le taux de migration moyen tel que majoré par la BCT a été ajustée en le majorant d'un pourcentage  $\Delta$  spécifique à la BIAT proportionnel à la part de la classe 1 dans les créances courantes (0+1) : plus la part est importante plus le Delta est important.

ii. TPgi : Les taux de provisionnement standards tel que préconisés par la BCT ont été majorés pour converger avec les normes bâloises : 40% pour les crédits aux promoteurs immobiliers, 45% pour les crédits à la consommation, 35% pour les crédits à l'habitat.

Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 383,9 MDT au 31 décembre 2023.

## II-8. Reclassement entre les rubriques des états financiers consolidés

Dans le but d'assurer une meilleure présentation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023, un reclassement a été effectué entre les rubriques de l'état de résultat consolidé.

Suite à ce reclassement, les chiffres des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 ont été retraités pour les besoins de comparabilité comme suit :

(Montants exprimés en milliers de dinars)

Rubrique	Solde publié au 31/12/2022	Solde après reclassement au 31/12/2022	Montant du reclassement au 31/12/2022
Primes d'assurance émises	-	158 334	158 334
Commissions (en produits)	423 482	265 148	(158 334)

De même des reclassements ont été effectués au niveau de l'état des flux de trésorerie pour mettre en exergue l'incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités. Suite à ce reclassement, les chiffres des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 ont été retraités pour les besoins de comparabilité comme suit :

Rubrique	Solde publié au 31/12/2022	Solde après reclassement au 31/12/2022	Montant du reclassement au 31/12/2022
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)	1 936 522	1 936 580	58
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(421 581)	(473 528)	(51 947)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle	789 243	861 577	72 334
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(458 835)	(459 844)	(1 009)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	24 359	43 737	19 378
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>	<b>665 146</b>	<b>703 960</b>	<b>38 814</b>
Augmentation / diminution ressources spéciales	(54 772)	(54 766)	6
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement</b>	<b>99 172</b>	<b>99 178</b>	<b>6</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	-	(38 820)	(38 820)

### Note III – Les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2023, le périmètre de consolidation du groupe BIAT se présente comme suit :

	31/12/2023		31/12/2022	
	Taux de contrôle (en %)	Taux d'intérêt (en %)	Taux de contrôle (en %)	Taux d'intérêt (en %)
Banque Internationale Arabe de Tunisie	100,00	100,00	100,00	100,00
Tunisie Valeurs Assets Management	99,60	99,02	99,60	99,02
BIAT Capital Risque	98,08	98,08	98,08	98,08
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement	100,00	100,00	100,00	100,00
SICAF BIAT	100,00	100,00	100,00	100,00
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	100,00	100,00	100,00	100,00
SPT Salloum	50,76	50,76	50,76	50,76
Organisation et Services Informatiques	100,00	100,00	100,00	100,00
Société la PROTECTRICE	100,00	100,00	100,00	100,00
Assurances BIAT	94,48	94,48	94,48	94,48
Société FAIZA	42,31	42,31	42,31	42,31
SICAV Opportunity	89,15	88,42	89,04	89,04
SICAV Trésor	13,54	9,68	13,06	7,54
SICAV Prosperity	23,79	23,79	20,24	20,17
Société Générale de Placement	100,00	100,00	100,00	100,00
Société Support et Maintenance Express	100,00	100,00	100,00	100,00
Société Golf Sousse Monastir	62,18	57,15	62,18	57,15
Société Palm Links Immobilière	94,12	94,12	94,12	94,12
Société Tanit International	67,30	67,30	67,30	67,30
Société Tunisie Titrisation	98,80	98,68	98,80	98,68
Société du Pôle de Compétitivité de Monastir-El Fejja	60,00	60,00	60,00	60,00
SICAV Patrimoine Obligataire	0,70	0,43	1,19	0,86
Fonds Commun de Créances 1	100,00	100,00	100,00	100,00
FCP BIAT Epargne Actions	0,47	0,47	0,46	0,46
Fonds Commun de Créances 2	100,00	100,00	100,00	100,00
Société Touristique Sahara Palace	100,00	67,30	100,00	67,30
SPT Mohamed V	83,73	83,73	76,16	76,16
Institut Tunis Dauphine	30,07	30,07	30,07	30,07
BIAT Consulting	100,00	99,91	100,00	99,91
SPT SFAX	82,76	82,75	82,76	82,75
BIAT France	100,00	100,00	100,00	100,00
FCP Equity Performance	65,59	64,48	72,22	70,99
SPT Hammamet	87,54	87,54	87,54	87,54
Hammamet Leisure Company	40,00	40,00	40,00	40,00
INMA Holding	23,50	40,00	23,50	40,00
Skanes Loisirs et Culture	40,00	40,00	40,00	40,00
Fonds d'amorçage ANAVA	20,12	20,12	20,13	20,13
Tunisie Valeurs	99,41	99,41	99,41	99,41
Tunisia Tourism Group	100,00	100,00	100,00	100,00
Value Digital Services	60,00	60,00	-	-
Citrus Golf Club	67,10	67,10	-	-
Prospera Capital	99,99	98,77	-	-
FCP Valeurs Sérénité 2028	0,20	0,20	-	-

### III-2. Méthodes de consolidation

Au 31 décembre 2023, les méthodes de consolidation du groupe BIAT se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Banque Internationale Arabe de Tunisie	Intégration Globale	Intégration Globale
Tunisie Valeurs Assets Management	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT Capital Risque	Intégration Globale	Intégration Globale
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAF BIAT	Intégration Globale	Intégration Globale
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	Intégration Globale	Intégration Globale
SPT Salloum	Intégration Globale	Intégration Globale
Organisation et Services Informatiques	Intégration Globale	Intégration Globale
Société la PROTECTRICE	Intégration Globale	Intégration Globale
Assurances BIAT	Intégration Globale	Intégration Globale
Société FAIZA	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV Opportunity	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV Trésor	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV Prosperity	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Générale de Placement	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Support et Maintenance Express	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Golf Sousse Monastir	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Palm Links Immobilière	Intégration Globale	Intégration Globale
Banque d'Affaires de Tunisie	Hors périmètre	Hors périmètre
Société Tanit International	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Tunisie Titrisation	Intégration Globale	Intégration Globale
Société du Pôle de Compétitivité de Monastir-El Feja	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV Patrimoine Obligataire	Intégration Globale	Intégration Globale
Fonds Commun de Créances 1	Intégration Globale	Intégration Globale
FCP BIAT Epargne Actions	Intégration Globale	Intégration Globale
Fonds Commun de Créances 2	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Touristique Sahara Palace	Intégration Globale	Intégration Globale
SPT Mohamed V	Intégration Globale	Intégration Globale
Institut Tunis Dauphine	Mise en équivalence	Mise en équivalence
FCP Croissance	Hors périmètre	Hors périmètre
FCP Equilibre	Hors périmètre	Hors périmètre
FCP Prudence	Hors périmètre	Hors périmètre
BIAT Consulting	Intégration Globale	Intégration Globale
SPT SFAX	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT France	Intégration Globale	Intégration Globale
FCP Equity Performance	Intégration Globale	Intégration Globale
SPT Hammamet	Intégration Globale	Intégration Globale
Hammamet Leisure Company	Intégration Globale	Intégration Globale
INMA Holding	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Skane Loisirs et Culture	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Fonds d'amorçage ANAVA	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Tunisie Valeurs	Intégration Globale	Intégration Globale
Tunisia Tourism Group	Intégration Globale	Intégration Globale
Value Digital Services	Intégration Globale	Hors périmètre
Citrus Golf Club	Intégration Globale	Hors périmètre
Prospera Capital	Intégration Globale	Hors périmètre
FCP Valeurs Sérénité 2028	Intégration Globale	Hors périmètre

## Note IV – Actifs du bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

### IV-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

	31/12/2023	31/12/2022
Encaisses	191 672	177 611
Avoirs chez la BCT	141 122	179 764
Avoirs chez la CCP	88	88
<b>Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</b>	<b>332 882</b>	<b>357 463</b>

### IV-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

	31/12/2023	31/12/2022
Créances sur les établissements bancaires (a)	4 270 870	3 125 610
Créances sur les établissements financiers (b)	363 440	290 087
<b>Total Créances sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>4 634 310</b>	<b>3 415 697</b>

(a) Les créances sur les établissements bancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Comptes de prêts à la BCT	3 384 323	2 174 113
Comptes de prêts du marché interbancaire	775 620	875 396
Créances rattachées sur prêts	21 060	6 126
Comptes correspondants NOSTRI	70 412	48 056
Comptes correspondants LORI	275	51
Créances rattachées sur comptes correspondants	129	42
Valeurs non imputées	19 051	21 826
<b>Total</b>	<b>4 270 870</b>	<b>3 125 610</b>

(b) Les créances sur les établissements financiers se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Crédits accordés aux sociétés de leasing	351 760	286 325
Crédits accordés aux autres établissements financiers	5 652	-
Créances et dettes rattachées	6 028	3 762
<b>Total</b>	<b>363 440</b>	<b>290 087</b>

### IV-3. Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle sont composées des comptes débiteurs courants et classés, des autres concours courants et classés et des crédits sur ressources spéciales courants et classés.

Les créances douteuses brutes (classées) ainsi que les provisions requises couvrant les actifs classés sont déterminées conformément aux dispositions prévues aussi bien par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles que par les normes comptables applicables aux Etablissements Bancaires.

	31/12/2023	31/12/2022
Comptes débiteurs de la clientèle	1 131 559	1 025 007
Autres crédits à la clientèle	12 293 515	12 101 622
Crédits sur ressources spéciales	84 499	83 224
<b>Total</b>	<b>13 509 573</b>	<b>13 209 853</b>
Provisions et agios réservés sur les crédits à la clientèle	(770 980)	(629 791)
Provisions collectives	(383 901)	(375 527)
<b>Total Créances sur la clientèle</b>	<b>12 354 692</b>	<b>12 204 535</b>

### IV-4. Portefeuille titres commercial

	31/12/2023	31/12/2022
Bons de trésor assimilables	201 117	233 819
Bons de trésor à court terme	11 667	10 481
<b>Titres de transaction</b>	<b>212 784</b>	<b>244 300</b>
Obligations émises par les sociétés privées	169 852	157 042
Autres placements	657 470	400 977
<b>Titres de placement</b>	<b>827 322</b>	<b>558 019</b>
<b>Total Portefeuille-titres commercial</b>	<b>1 040 106</b>	<b>802 319</b>

### IV-5. Portefeuille titres d'investissement

	31/12/2023	31/12/2022
Encours brut des titres d'investissement	3 858 742	3 552 409
Créances rattachées sur titres d'investissements	90 401	93 904
Provisions et agios réservés pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(53 642)	(52 160)
<b>Total Portefeuille d'investissement</b>	<b>3 895 501</b>	<b>3 594 153</b>

#### IV-6. Titres mis en équivalence

	31/12/2023	31/12/2022
Institut Tunis Dauphine	1 102	909
Skanes Loisirs et Culture	3 400	3 400
Fonds d'amorçage ANAVA	5 926	5 688
<b>Total Titres mis en équivalence</b>	<b>10 428</b>	<b>9 997</b>

#### IV-7. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition en hors taxes majorée de la TVA non récupérable à l'exception du matériel de transport qui figure au bilan pour son coût d'achat en toutes taxes comprises.

Les amortissements des valeurs immobilisées sont pratiqués selon la méthode d'amortissement linéaire et calculés selon les taux d'amortissement reconnus par la réglementation fiscale en vigueur à l'exception du fonds de commerce.

Les dotations aux amortissements sont déterminées et enregistrées sur la base de la valeur comptable des immobilisations et en fonction de la date d'acquisition de chaque élément d'immobilisation.

Ces actifs immobilisés se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	98 775	96 877
Amortissement des immobilisations incorporelles	(90 194)	(85 297)
Immobilisations corporelles	918 359	795 320
Amortissements des immobilisations corporelles	(386 023)	(345 394)
Immobilisations en cours et avances	153 522	82 672
<b>Total Valeurs immobilisées</b>	<b>694 439</b>	<b>544 178</b>

Les actifs immobilisés se détaillent au 31/12/2023 comme suit :

	31/12/2022	Entrée périètre	Acquisitions	Cessions ou mise en rebus	Effet change	Reclassements	31/12/2023
Licence	37 061	1	432	(73)	-	36	37 457
Logiciels informatiques	54 297	156	800	-	-	522	55 775
Fonds de commerce et droit au bail	5 194	-	-	-	-	-	5 194
Autres immobilisations incorporelles	325	9	8	-	7	-	349
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>96 877</b>	<b>166</b>	<b>1 240</b>	<b>(73)</b>	<b>7</b>	<b>558</b>	<b>98 775</b>
Terrains	169 017	57 504	890	(165)	-	13 870	241 116
Constructions	227 843	1 400	462	(127)	-	13 215	242 793
Agencement, aménagement des constructions	143 200	9 462	3 397	(119)	29	2 411	158 380
Immeubles en attente d'affectation	164	-	-	-	-	-	164
Immobilisations à statut juridique particulier	535	495	7	(109)	3	-	931
Mobilier de bureaux	24 416	-	49	(363)	5	209	24 316
Matériel informatique	65 020	657	4 278	(3 578)	1	6 738	73 116
Matériel de transport	6 107	276	1 937	(752)	-	-	7 568
Constructions non affectées aux activités professionnelles	55 743	-	282	-	-	2 507	58 532
Installations générales des constructions	10 021	1 782	322	(155)	-	820	12 790
Matériel d'exploitation bancaire	32 535	-	608	(5 106)	-	2 205	30 242
Agencement, aménagement du matériel d'exploitation bancaire	2 222	-	132	-	-	37	2 391
Equipements de bureaux	19 439	129	531	(331)	-	65	19 833
Agencement des équipements de bureaux	1 912	-	3	-	-	-	1 915
Agencement du mobilier de bureaux	10 331	-	213	(237)	-	14	10 321
Matériel et outillage	26 815	4 855	2 587	(477)	-	104	33 884
Autres immobilisations corporelles	-	67	-	-	-	-	67
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>795 320</b>	<b>76 627</b>	<b>15 698</b>	<b>(11 519)</b>	<b>38</b>	<b>42 195</b>	<b>918 359</b>
Travaux en cours	80 703	250	113 587	-	-	(42 753)	151 787
Avances sur immobilisations en cours	1 969	22	163	(419)	-	-	1 735
<b>Total Brut des valeurs immobilisées</b>	<b>974 869</b>	<b>77 065</b>	<b>130 688</b>	<b>(12 011)</b>	<b>45</b>	<b>-</b>	<b>1 170 656</b>

	Amort. Cumulé 31/12/2022	Entrée périmètre	Dotation	Régularisation et reclassement	Cession	Effet change	Amort. Cumulé 31/12/2023	VCN au 31/12/2023
Licence	(32 184)	(1)	(2 147)		73	-	(34 259)	3 198
Logiciels informatiques	(49 063)	(143)	(2 511)		(11)	-	(51 728)	4 047
Fonds de commerce et droit au bail	(3 743)	-	(132)		-	-	(3 875)	1 319
Autres immobilisations incorporelles	(307)	(9)	(9)		-	(7)	(332)	17
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>(85 297)</b>	<b>(153)</b>	<b>(4 799)</b>		<b>62</b>	<b>(7)</b>	<b>(90 194)</b>	<b>8 581</b>
Terrains	(10)	-	-		-	-	(10)	241 106
Constructions	(84 475)	(391)	(6 537)		(1 418)	-	(92 821)	149 972
Agencement, aménagement des constructions	(103 316)	(10 580)	(9 276)		410	-	(122 762)	35 618
Immeubles en attente d'affectation	-	-	-		-	-	-	164
Immobilisations à statut juridique particulier	(390)	(388)	(32)		51	-	(759)	172
Mobilier de bureaux	(16 320)	-	(1 632)		376	(4)	(17 580)	6 736
Matériel informatique	(52 151)	(443)	(4 637)		3 878	(1)	(53 354)	19 762
Matériel de transport	(3 905)	(275)	(842)		525	-	(4 497)	3 071
Constructions non affectées aux activités professionnelles	(8 467)	-	(2 478)		-	-	(10 945)	47 587
Installations générales des constructions	(9 470)	(1 859)	(726)		155	(22)	(11 922)	868
Matériel d'exploitation bancaire	(22 566)	-	(3 099)		5 059	-	(20 606)	9 636
Agencement, aménagement du matériel d'exploitation bancaire	(1 579)	-	(252)		(35)	-	(1 866)	525
Equipements de bureaux	(15 143)	(85)	(1 011)		316	-	(15 923)	3 910
Agencement des équipements de bureaux	(1 696)	-	(40)		-	-	(1 736)	179
Agencement du mobilier de bureaux	(7 689)	-	(570)		235	-	(8 024)	2 297
Matériel et outillage	(12 021)	(4 303)	(2 312)		1 617	-	(17 019)	16 865
Autres immobilisations corporelles	-	-	-		-	-	-	67
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>(339 198)</b>	<b>(18 324)</b>	<b>(33 444)</b>		<b>11 169</b>	<b>(27)</b>	<b>(379 824)</b>	<b>538 535</b>
Travaux en cours	-	-	-		-	-	-	151 787
Avances sur immobilisations en cours	-	-	-		-	-	-	1 735
Prov. Autres immobilisations corporelles	(6 196)	(3)	-		-	-	(6 199)	(6 199)
<b>Total Brut des valeurs immobilisées</b>	<b>(430 691)</b>	<b>(18 480)</b>	<b>(38 243)</b>		<b>11 231</b>	<b>(34)</b>	<b>(476 217)</b>	<b>694 439</b>

#### IV-8. Écarts d'acquisition

Le total de ce poste est passé de 38 689 mD en décembre 2022 à 44 198 mD en décembre 2023, soit une augmentation de 5 509 mD.

	Val Brute 31/12/2023	Amort cumulés 31/12/2023	VCN 31/12/2023	Val Brute 31/12/2022	Amort cumulés 31/12/2022	VCN 31/12/2022
<b>Écarts d'acquisition positifs</b>	<b>68 746</b>	<b>(24 547)</b>	<b>44 199</b>	<b>60 324</b>	<b>(21 635)</b>	<b>38 689</b>
<b>Titres détenus par BIAT</b>	<b>67 405</b>	<b>(23 206)</b>	<b>44 199</b>	<b>58 983</b>	<b>(20 295)</b>	<b>38 688</b>
SPT Salloum	171	(162)	9	171	(154)	17
Société Golf Sousse Monastir	881	(881)	-	881	(881)	-
Assurances BIAT	10 801	(5 980)	4 821	10 802	(5 439)	5 363
BIAT Capital Risque	95	(90)	5	95	(86)	9
SICAF BIAT	44	(40)	4	44	(38)	6
MFCP El Fejja	282	(56)	226	282	(42)	240
Société Tanit International	6 540	(6 540)	-	6 540	(6 540)	-
SOPIAT	49	(42)	7	49	(40)	9
Société la PROTECTRICE	1 741	(1 741)	-	1 741	(1 741)	-
Tunisie Valeurs	38 377	(7 253)	31 124	38 378	(5 334)	33 044
Value Digital Services	4 865	(243)	4 622	-	-	-
SPT Mohamed V	3 559	(178)	3 381	-	-	-
<b>Titres détenus par SGP</b>	<b>1 015</b>	<b>(1 015)</b>	<b>-</b>	<b>1 015</b>	<b>(1 015)</b>	<b>-</b>
OSI	78	(78)	-	78	(78)	-
GSM	937	(937)	-	937	(937)	-
<b>Titres détenus par BIAT Capital Risque</b>	<b>18</b>	<b>(18)</b>	<b>-</b>	<b>18</b>	<b>(18)</b>	<b>-</b>
SICAF	18	(18)	-	18	(18)	-
<b>Titres détenus par SICAF</b>	<b>308</b>	<b>(308)</b>	<b>-</b>	<b>308</b>	<b>(307)</b>	<b>1</b>
TAAMIR	131	(131)	-	131	(130)	1
PROTECT	122	(122)	-	122	(122)	-
SGP	34	(34)	-	34	(34)	-
SOPIAT	21	(21)	-	21	(21)	-
<b>Écart d'acquisition négatif</b>	<b>(16 480)</b>	<b>16 480</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Titres détenus par TTG</b>	<b>(16 480)</b>	<b>16 480</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
GOLF	(16 480)	16 480	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>52 266</b>	<b>(8 067)</b>	<b>44 199</b>	<b>60 324</b>	<b>(21 635)</b>	<b>38 689</b>

#### IV-9. Autres actifs

Le total de ce poste est passé de 659 988 mD en décembre 2022 à 656 627 mD en décembre 2023, enregistrant une diminution de 3 361 mD ou 0,51%.

Ainsi, le total du bilan consolidé a enregistré entre décembre 2022 et décembre 2023, un accroissement de 2 036 165 mD ou 9,41%, en passant de 21 627 019 mD à 23 663 184 mD.

## NOTE V – Passifs du bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

### V-1. BCT et CCP

	31/12/2023	31/12/2022
Chèques BCT en attente de règlement	1 312	891
Comptes BCT en devises	2 639	-
Dettes rattachées des comptes BCT et CCP	-	7
<b>Total Banque Centrale et CCP</b>	<b>3 951</b>	<b>898</b>

### V-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts et avoirs des établissements bancaires (a)	541 770	579 234
Dépôts des établissements financiers (b)	64 088	48 918
<b>Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>605 858</b>	<b>628 152</b>

(a) les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Emprunt en dinars auprès de la BCT	-	331 000
Emprunt en dinars auprès des banques	111 284	53 929
Dépôts des correspondants Banquiers	184 875	185 557
Autres sommes dues	245 252	8 336
Dettes rattachées	359	412
<b>Dépôts et avoirs des établissements bancaires</b>	<b>541 770</b>	<b>579 234</b>

(b) Les dépôts des établissements financiers sont passés de 48 918 mD en décembre 2022 à 64 088 mD en décembre 2023.

### V-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts à vue	8 992 441	8 451 189
Dépôts d'épargne	4 701 593	4 160 828
Comptes à échéance	2 996 061	2 782 588
Bons à échéance	286 405	280 986
Certificats de dépôts marché monétaire	368 000	279 501
Dettes rattachées	100 612	77 444
Autres sommes dues	623 968	478 380
<b>Total Dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>18 069 080</b>	<b>16 510 916</b>

#### V-4. Emprunts et ressources spéciales

	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts et dettes pour ressources spéciales	35 535	32 172
Dettes rattachées sur ressources spéciales	508	511
Fonds publics	43 459	45 061
<b>Total fonds publics et des organismes extérieurs</b>	<b>79 502</b>	<b>77 744</b>
Emprunts subordonnés	465 845	512 905
Dettes rattachées aux emprunts	16 518	19 432
<b>Total Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>561 865</b>	<b>610 081</b>

#### V-5. Autres passifs

Le total de ce poste est passé de 1 198 640 mD au 31 décembre 2022 à 1 392 496 mD au 31 décembre 2023, enregistrant une augmentation de 193 856 mD ou 16,17%.

#### NOTE VI – Intérêts minoritaires

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Les intérêts minoritaires se détaillent par société consolidée comme suit :

Sociétés	31/12/2023		31/12/2022	
	Réserves	Résultat	Réserves	Résultat
Tunisie Valeurs Assets Management	3	28	3	24
BIAT Capital Risque	95	114	90	103
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	1	-	1	-
SPT Salloum	2 154	11	2 144	10
Assurances BIAT	3 879	1 015	3 289	1 077
SICAV Opportunity	63	-	62	(1)
SICAV Trésor	132 802	9 878	117 305	7 113
SICAV Prosperity	2 417	69	2 954	80
Société Palm Links Immobilière	118	5	111	8
Société Tanit International	6 606	85	6 485	122
Société du Pôle de Compétitivité de Monastir-El Fejja	25 831	2 108	23 103	5 128
SICAV Patrimoine Obligataire	488 755	32 397	396 228	22 974
FCP BIAT Epargne Actions	61 270	1 792	60 224	2 016
SPT Mohamed V	5 117	394	7 868	(372)
SPT SFAX	1 419	(58)	1 589	(169)
SPT Hammamet	5 999	(933)	6 610	(611)
FCP Equity Performance	3 867	129	2 750	88
Hammamet Leisure Company	8 987	(1 846)	9 527	(540)
Tunisie Valeurs	251	16	228	30
Value Digital Services	4 757	948	-	-
Citrus Golf Club	20 097	(450)	-	-
FCP Valeurs Sérénité 2028	49 500	1 489	-	-
<b>Total</b>	<b>823 988</b>	<b>47 191</b>	<b>640 571</b>	<b>37 080</b>

## NOTE VII – État des capitaux propres

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Sociétés	31/12/2023		31/12/2022	
	Réserves	Résultat	Réserves	Résultat
Banque Internationale Arabe de Tunisie	1 817 171	312 903	1 720 767	278 081
Tunisie Valeurs Assets Management	59	2 828	58	2 403
BIAT Capital Risque	177	5 819	(66)	5 280
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement	8 271	5 220	7 486	5 085
SICAF BIAT	2 447	287	2 236	216
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	(11)	174	151	116
SPT Salloum	(310)	2	(312)	2
Organisation et Services Informatiques	111	(28)	125	(14)
Société la PROTECTRICE	(10 349)	(1 455)	(8 781)	(1 569)
Assurances BIAT	33 062	16 811	23 527	17 884
Société FAIZA	(712)	(3)	(709)	(3)
SICAV Opportunity	22	(1)	10	(4)
SICAV Trésor	6 143	1 059	(584)	580
SICAV Prosperity	243	21	214	20
Société Générale de Placement	2 737	118	2 294	107
Société Support et Maintenance Express	1 584	454	1 296	67
Société Golf Sousse Monastir	(27 404)	(1 979)	(25 857)	(1 547)
Société Palm Links Immobilière	282	77	160	122
Société Tanit International	(14 703)	174	(14 954)	250
Société Tunisie Titrisation	(167)	(19)	(160)	(12)
Société du Pôle de Compétitivité de Monastir-El Fejja	12 331	3 148	8 254	7 677
SICAV Patrimoine Obligataire	689	142	1 385	199
Fonds Commun de Créances 1	1 325	272	1 063	262
FCP BIAT Epargne Actions	138	8	(12)	9
Fonds Commun de Créances 2	259	147	123	136
Société Touristique Sahara Palace	(10 126)	(762)	(9 543)	(583)
SPT Mohamed V	41	1 851	1 230	(1 189)
Institut Tunis Dauphine	9	193	(226)	235
BIAT Consulting	(752)	(4)	(1 114)	361
SPT SFAX	(7 584)	(278)	(6 772)	(812)
BIAT France	900	788	364	438
SPT Hammamet	(8 019)	(6 556)	(3 725)	(4 294)
FCP Equity Performance	611	234	437	215
Hammamet Leisure Company	(9 378)	(1 231)	(9 018)	(360)
INMA Holding	(200)	-	(200)	-
Fonds d'amorçage ANAVA	887	(61)	740	(151)
Tunisie Valeurs	327	701	(1 608)	3 143
Tunisia Tourism Group	53	1 173	-	52
Value Digital Services	-	1 179	-	-
Citrus Golf Club	-	15 562	-	-
Prospera Capital	-	(380)	-	-
FCP Valeurs Sérénité 2028	-	3	-	-
<b>Total Capital et Capitaux propres Groupe hors résultat</b>	<b>1 800 164</b>	<b>358 591</b>	<b>1 688 279</b>	<b>312 402</b>

Société Consolidé	Méthode d'intégration	Capitaux propres donnée sociale	Elimination des titres	Const écarts d'acq bruts	Const amort/pertes val. EA	Neutr des div	Provisions et réévaluation	Ecart d'évaluation	Plus-values interne	Impôt différé et autres	Réserves minoritaires	Total des capitaux propres
Banque Internationale Arabe de Tunisie	Intégration Globale	1 750 676	-	-	-	24 898	30 827	-	(10 595)	21 365	-	1 817 171
Tunisie Valeurs Assets Management	Intégration Globale	587	(525)	-	-	-	-	-	-	-	(3)	59
BIAT Capital Risque	Intégration Globale	5 559	(4 696)	95	(86)	486	-	-	(1 086)	-	(95)	177
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement	Intégration Globale	1 354	(1 018)	-	-	-	-	-	-	7 935	-	8 271
SICAF BIAT	Intégration Globale	19 924	(19 000)	62	(55)	195	1 321	-	-	-	-	2 447
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	Intégration Globale	28 177	(27 616)	70	(59)	28	-	-	(717)	107	(1)	(11)
SPT Salloum	Intégration Globale	4 375	(2 548)	171	(154)	-	-	-	-	-	(2 154)	(310)
Organisation et Services Informatiques	Intégration Globale	135	(24)	78	(78)	-	-	-	-	-	-	111
Société la PROTECTRICE	Intégration Globale	(225)	(8 999)	1 863	(1 863)	-	-	-	(1 322)	197	-	(10 349)
Assurances BIAT	Intégration Globale	69 933	(38 623)	10 801	(5 439)	269	-	-	-	-	(3 879)	33 062
Société FAIZA	Intégration Globale	230	(542)	-	-	-	(400)	-	-	-	-	(712)
SICAV Opportunity	Intégration Globale	581	(496)	-	-	-	-	-	-	-	(63)	22
SICAV Trésor	Intégration Globale	153 406	(14 461)	-	-	-	-	-	-	-	(132 802)	6 143
SICAV Prosperity	Intégration Globale	3 172	(512)	-	-	-	-	-	-	-	(2 417)	243
Société Générale de Placement	Intégration Globale	3 000	(3 293)	34	(34)	436	2 594	-	-	-	-	2 737
Société Support et Maintenance Express	Intégration Globale	6 000	(4 656)	131	(131)	221	19	-	-	-	-	1 584
Société Golf Sousse Monastir	Intégration Globale	(8 721)	(4 134)	1 818	(1 818)	-	-	-	(18 453)	3 904	-	(27 404)
Société Palm Links Immobilière	Intégration Globale	2 010	(1 610)	-	-	-	-	-	-	-	(118)	282
Société Tanit International	Intégration Globale	25 595	(28 300)	6 540	(6 540)	-	648	-	(7 406)	1 366	(6 606)	(14 703)
Société Tunisie Titrisation	Intégration Globale	261	(428)	-	-	-	-	-	-	-	-	(167)
Société du Pôle de Compétitivité de Monastir-El Fejja	Intégration Globale	63 718	(26 649)	282	(42)	-	-	1 808	(1 123)	168	(25 831)	12 331
SICAV Patrimoine Obligataire	Intégration Globale	491 071	(2 001)	-	-	374	-	-	-	-	(488 755)	689
Fonds Commun de Créances 1	Intégration Globale	2 844	(1 519)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 325
FCP BIAT Epargne Actions	Intégration Globale	61 562	(154)	-	-	-	-	-	-	-	(61 270)	138
Fonds Commun de Créances 2	Intégration Globale	1 762	(1 503)	-	-	-	-	-	-	-	-	259
Société Touristique Sahara Palace	Intégration Globale	(2 251)	(8 000)	-	-	-	-	-	-	125	-	(10 126)
SPT Mohamed V	Intégration Globale	30 015	(29 847)	3 559	-	-	-	-	-	1 431	(5 117)	41
Institut Tunis Dauphine	Mise en équivalence	909	(900)	-	-	-	-	-	-	-	-	9
BIAT Consulting	Intégration Globale	145	(1 000)	-	-	-	-	-	-	103	-	(752)
SPT SFAX	Intégration Globale	8 398	(14 400)	-	-	-	-	-	(1 671)	1 508	(1 419)	(7 584)
BIAT France	Intégration Globale	3 812	(2 920)	-	-	-	-	-	-	8	-	900
FCP Equity Performance	Intégration Globale	11 184	(6 717)	-	-	11	-	-	-	-	(3 867)	611
SPT Hammamet	Intégration Globale	48 140	(50 160)	-	-	-	-	-	-	-	(5 999)	(8 019)
Hammamet Leisure Company	Intégration Globale	14 979	(15 370)	-	-	-	-	-	-	-	(8 987)	(9 378)
INMA Holding	Mise en équivalence	-	(200)	-	-	-	-	-	-	-	-	(200)
Skane Loisirs et Culture	Mise en équivalence	3 400	(3 400)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds d'amorçage ANAVA	Mise en équivalence	5 987	(5 100)	-	-	-	-	-	-	-	-	887
Tunisie Valeurs	Intégration Globale	38 779	(75 127)	38 377	(5 334)	2 393	-	2 623	(1 115)	(18)	(251)	327
Tunisia Tourism Group	Intégration Globale	45 053	(45 000)	-	-	-	-	-	-	-	-	53
Value Digital Services	Intégration Globale	11 892	(12 000)	4 865	-	-	-	-	-	-	(4 757)	-
Citrus Golf Club	Intégration Globale	61 077	(24 500)	(16 480)	-	-	-	-	-	-	(20 097)	-
Prospera Capital	Intégration Globale	1 500	(1 500)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FCP Valeurs Sérénité 2028	Intégration Globale	49 600	(100)	-	-	-	-	-	-	-	(49 500)	-
<b>Total consolidé</b>		<b>3 019 605</b>	<b>(489 548)</b>	<b>52 266</b>	<b>(21 633)</b>	<b>29 311</b>	<b>35 009</b>	<b>4 431</b>	<b>(43 488)</b>	<b>38 199</b>	<b>(823 988)</b>	<b>1 800 164</b>

Société Consolidé	Méthode d'intégration	Résultat social	Neutr dotations provisions	Neutr des div	Ret (+v) Interne	Const amort/pertes val. EA	Impôts différés et autres	Résultats des minoritaires	Résultat consolidé
Banque Internationale Arabe de Tunisie	Intégration Globale	331 444	10 002	(24 898)	-	-	(3 645)	-	312 903
Tunisie Valeurs Assets Management	Intégration Globale	2 856	-	-	-	-	-	(28)	2 828
BIAT Capital Risque	Intégration Globale	6 424	-	(486)	-	(5)	-	(114)	5 819
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement	Intégration Globale	5 192	-	-	-	-	28	-	5 220
SICAF BIAT	Intégration Globale	656	(171)	(195)	-	(3)	-	-	287
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	Intégration Globale	206	-	(28)	-	(4)	-	-	174
SPT Salloum	Intégration Globale	21	-	-	-	(8)	-	(11)	2
Organisation et Services Informatiques	Intégration Globale	(28)	-	-	-	-	-	-	(28)
Société la PROTECTRICE	Intégration Globale	(1 455)	-	-	-	-	-	-	(1 455)
Assurances BIAT	Intégration Globale	18 635	-	(269)	-	(540)	-	(1 015)	16 811
Société FAIZA	Intégration Globale	(3)	-	-	-	-	-	-	(3)
SICAV Opportunity	Intégration Globale	(1)	-	-	-	-	-	-	(1)
SICAV Trésor	Intégration Globale	10 937	-	-	-	-	-	(9 878)	1 059
SICAV Prosperity	Intégration Globale	90	-	-	-	-	-	(69)	21
Société Générale de Placement	Intégration Globale	597	(43)	(436)	-	-	-	-	118
Société Support et Maintenance Express	Intégration Globale	312	363	(221)	-	-	-	-	454
Société Golf Sousse Monastir	Intégration Globale	(1 998)	-	-	-	-	19	-	(1 979)
Société Palm Links Immobilière	Intégration Globale	82	-	-	-	-	-	(5)	77
Société Tanit International	Intégration Globale	(240)	499	-	-	-	-	(85)	174
Société Tunisie Titrisation	Intégration Globale	(19)	-	-	-	-	-	-	(19)
Société du Pôle de Compétitivité de Monastir-El Feija	Intégration Globale	5 271	-	-	-	(15)	-	(2 108)	3 148
SICAV Patrimoine Obligataire	Intégration Globale	32 913	-	(374)	-	-	-	(32 397)	142
Fonds Commun de Créances 1	Intégration Globale	272	-	-	-	-	-	-	272
FCP BIAT Epargne Actions	Intégration Globale	1 800	-	-	-	-	-	(1 792)	8
Fonds Commun de Créances 2	Intégration Globale	147	-	-	-	-	-	-	147
Société Touristique Sahara Palace	Intégration Globale	(783)	-	-	-	-	21	-	(762)
SPT Mohamed V	Intégration Globale	2 847	-	-	-	(178)	(424)	(394)	1 851
Institut Tunis Dauphine	Mise en équivalence	193	-	-	-	-	-	-	193
BIAT Consulting	Intégration Globale	20	-	-	-	-	(24)	-	(4)
SPT SFAX	Intégration Globale	(484)	-	-	-	-	148	58	(278)
BIAT France	Intégration Globale	795	-	-	-	-	(7)	-	788
FCP Equity Performance	Intégration Globale	374	-	(11)	-	-	-	(129)	234
SPT Hammamet	Intégration Globale	(4 021)	-	-	-	-	(3 468)	933	(6 556)
Hammamet Leisure Company	Intégration Globale	(1 218)	-	-	-	-	(1 859)	1 846	(1 231)
Fonds d'amorçage ANAVA	Mise en équivalence	(61)	-	-	-	-	-	-	(61)
Tunisie Valeurs	Intégration Globale	5 095	-	(2 393)	-	(1 919)	(66)	(16)	701
Tunisia Tourism Group	Intégration Globale	1 173	-	-	-	-	-	-	1 173
Value Digital Services	Intégration Globale	2 370	-	-	-	(243)	-	(948)	1 179
Citrus Golf Club	Intégration Globale	(1 368)	-	-	-	16 480	-	450	15 562
Prospera Capital	Intégration Globale	(380)	-	-	-	-	-	-	(380)
FCP Valeurs Sérénité 2028	Intégration Globale	1 492	-	-	-	-	-	(1 489)	3
<b>Total consolidé</b>		<b>420 155</b>	<b>10 650</b>	<b>(29 311)</b>	<b>-</b>	<b>13 565</b>	<b>(9 277)</b>	<b>(47 191)</b>	<b>358 591</b>

## NOTE VIII – État de résultat

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

### VIII-1. Les produits d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé de 2 068 328 mD au 31 décembre 2022 à 2 399 272 mD au 31 décembre 2023, enregistrant une augmentation de 330 944 mD ou 16%.

#### VIII-1-1. Les Intérêts et revenus assimilés

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts sur comptes ordinaires banques	2 580	690
Intérêts sur comptes de prêts interbancaires	28 840	35 901
Intérêts sur crédits à la clientèle	1 072 934	925 559
Intérêts sur comptes débiteurs à la clientèle	140 888	118 721
Intérêts et produits assimilés sur engagements de garantie	31 902	31 527
Autres intérêts et revenus assimilés	132 953	44 168
<b>Total Intérêts et revenus assimilés</b>	<b>1 410 097</b>	<b>1 156 566</b>

#### VIII-1-2. Les commissions en produits

	31/12/2023	31/12/2022
Commission sur opérations de change	3 191	2 670
Commission sur engagements de financement	42 958	46 073
Commission sur engagement de garantie	14 422	13 922
Commission sur prestations de services financiers	115 549	112 982
Commissions sur autres opérations bancaires (*)	93 241	89 501
<b>Total Commissions (en produits)</b>	<b>269 361</b>	<b>265 148</b>

(\*) Données comparatives retraitées en proforma pour les besoins de comparabilité

#### VIII-1-3. Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

		31/12/2023	31/12/2022
Revenus des titres de transaction	(a)	31 623	19 382
Revenus sur titres de placement	(b)	34 532	29 471
Gains sur opérations de change et d'arbitrage	(c)	185 118	204 864
<b>Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières</b>		<b>251 273</b>	<b>253 717</b>

#### (a) Revenus des titres de transaction

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts des titres de transaction	31 270	18 978
Plus ou moins-value de cession ou de remboursement	310	95
Plus ou moins-value de réévaluation des titres BTA	43	309
<b>Total Revenus des titres de transaction</b>	<b>31 623</b>	<b>19 382</b>

#### (b) Revenus des titres de placement

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts des obligations	34 324	29 229
Revenus des fonds communs de créances	208	242
<b>Total Revenus sur titres de placement</b>	<b>34 532</b>	<b>29 471</b>

#### (c) Gain net sur opérations de change

Les gains nets sur les opérations de change qui sont composés principalement des gains et des pertes provenant des opérations de change manuel, du change des devises au comptant et à terme sont passés de 204 864 mD au 31/12/2022 à 185 118 mD au 31/12/2023 enregistrant une diminution de 19 746 mD ou 9,64%.

#### VIII-1-4. Revenus du portefeuille d'investissement

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts et revenus des titres d'investissement	259 837	218 924
Revenus des titres participation	15 664	15 639
<b>Total Revenus du portefeuille d'investissement</b>	<b>275 501</b>	<b>234 563</b>

#### VIII-1-5. Primes d'assurance émises

Les primes d'assurance émises sont passées de 158 334 mD au 31 décembre 2022 à 193 040 mD au 31 décembre 2023, enregistrant une augmentation de 34 706 mD ou 21,92%.

#### VIII-2. Les charges d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé de 653 181 mD au 31 décembre 2022 à 795 363 mD au 31 décembre 2023, enregistrant une augmentation de 142 182 mD ou 21,77%.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées ;
- Sinistres payés sur opérations d'assurances ;
- Commissions encourues ;
- Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières.

### VIII-2-1. Les Intérêts encourus et les charges assimilées

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts sur comptes ordinaires banques	3 019	8 433
Intérêts sur comptes d'emprunts interbancaires	6 534	1 994
Intérêts sur dépôts de la clientèle	637 360	508 132
Intérêts sur emprunt obligataire et subordonné	46 681	30 814
Intérêts sur ressources spéciales	2 335	2 423
Autres intérêts et charges	11 535	17 646
<b>Total Intérêts encourus et charges assimilées</b>	<b>707 464</b>	<b>569 442</b>

### VIII-2-2. Les Commissions encourues

	31/12/2023	31/12/2022
Commissions sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	6 544	7 479
Commissions sur autres opérations	1 220	1 838
<b>Total Commissions encourues</b>	<b>7 764</b>	<b>9 317</b>

### VIII-2-3. Sinistres payés sur opérations d'assurance

Les sinistres payés sur opérations d'assurance sont passés de 74 106 mD au 31 décembre 2022 à 79 855 mD au 31 décembre 2023, enregistrant une augmentation de 5 749 mD ou 7,76%.

### VIII-3. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, Hors bilan et passif

	31/12/2023	31/12/2022
Dotation aux provisions sur créances et sinistres	(355 629)	(388 335)
Dotation aux provisions pour risques et charges	(14 004)	(10 107)
<b>Total des dotations</b>	<b>(369 633)</b>	<b>(398 442)</b>
Pertes sur créances	(61 362)	(47 867)
<b>Total des dotations et des pertes sur créances</b>	<b>(430 995)</b>	<b>(446 309)</b>
Reprise de provisions sur créances de la clientèle	84 990	73 106
Reprise de provisions pour pertes et charges	3 170	7 939
<b>Total des reprises</b>	<b>88 160</b>	<b>81 045</b>
Récupérations créances passées en perte	234	243
<b>Total des reprises et des récupérations sur créances</b>	<b>88 394</b>	<b>81 288</b>
<b>Solde</b>	<b>(342 601)</b>	<b>(365 021)</b>

#### VIII-4. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le volume de cette rubrique enregistre au 31 décembre 2023 un coût de risque net de 9 315 mD ventilé comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Dotation aux provisions sur titres de participation, portage et des fonds gérés	(7 709)	(3 559)
Charges et pertes sur titres	(9 028)	(2 637)
<b>Total des dotations et des pertes sur portefeuille d'investissement</b>	<b>(16 737)</b>	<b>(6 196)</b>
Reprise de provisions sur titres de participation, portage et fonds gérés	7 021	2 281
Plus-values de cession des titres de participation	401	6 677
<b>Total des reprises</b>	<b>7 422</b>	<b>8 958</b>
<b>Total des reprises et des récupérations sur portefeuille d'investissement</b>	<b>7 422</b>	<b>8 958</b>
<b>Solde</b>	<b>(9 315)</b>	<b>2 762</b>

#### VIII-5. Autres produits d'exploitation

Cette rubrique est passée entre décembre 2022 et décembre 2023 de 92 000 mD à 83 506 mD, enregistrant ainsi une diminution de 8 494 mD ou 9,23%.

#### VIII-6. Frais de personnel

Cette rubrique qui est composée principalement des salaires, des charges sociales et des autres charges de personnel, est passée entre décembre 2022 et décembre 2023 de 292 200 mD à 339 726 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 47 526 mD ou 16,26%.

#### VIII-7. Charges générales d'exploitation

L'augmentation de 36 589 mD enregistrée entre décembre 2022 et décembre 2023 résulte d'une augmentation des frais d'exploitation non bancaires à concurrence de 14 343 mD et d'une augmentation des autres charges générales d'exploitation à hauteur de 22 246 mD.

#### VIII-8. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	4 799	4 827
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(13 568)	2 500
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	33 444	32 302
Dotations aux amortissements des charges reportées	22 791	25 955
Autres dotations aux provisions	2 642	1 164
<b>Total</b>	<b>50 108</b>	<b>66 748</b>

#### **VIII-9. Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires**

Le solde de cette rubrique est un gain de 1 461 mD qui provient essentiellement des autres gains ordinaires pour 1 783 mD et des autres pertes ordinaires pour 528 mD.

#### **VIII-10. Impôt sur les bénéfices**

Le solde de cette rubrique enregistre au 31 décembre 2023 un montant de 276 652 mD contre 208 081 mD au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 68 571 mD ou 32,95%. Le solde englobe le montant de la contribution sociale de solidarité ainsi que la contribution conjoncturelle, calculées conformément à la réglementation en vigueur.

#### **VIII-11. Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires**

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires qui s'élève au 31 décembre 2023 un montant de 651 mD, correspond essentiellement aux pertes exceptionnelles au niveau du groupe.

## Note IX. État de flux de trésorerie

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de dinars tunisiens)

### Note IX.1. Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 66 980 mD.

Cette variation est imputable aux postes suivants :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation bancaire	(49)	(58)
Dépôts de la clientèle	(90 789)	(72 334)
Prêts et avances accordés à la clientèle	28 535	51 947
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(328)	1 009
Emission et remboursements d'emprunts	(121)	
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(4 228)	(19 378)
Augmentation / diminution ressources spéciales	-	(6)
<b>Variation nette</b>	<b>(66 980)</b>	<b>(38 820)</b>

### Note IX.2. Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde des trésoreries se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Liquidités en TND</b>		
Caisse dinars	170 090	152 991
Correspondants débiteurs	52 492	43 396
Correspondants créditeurs	(1 312)	(891)
Équivalents de liquidités débiteurs	7 145	7 416
Équivalents de liquidités créditeurs	(245 631)	(8 716)
<b>Total des liquidités en TND</b>	<b>(17 216)</b>	<b>194 196</b>
<b>Liquidités en devises</b>		
Caisse en devise	58 397	63 859
Correspondants débiteurs	122 584	145 286
Correspondants créditeurs	(187 514)	(185 557)
<b>Total des liquidités en devises</b>	<b>(6 533)</b>	<b>23 588</b>
Placements en devises	2 708 136	2 811 832
Titres de transactions	675 684	593 092
Emprunt dinars	(111 284)	(384 929)
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>3 248 787</b>	<b>3 237 779</b>

**Note X – Evènements postérieurs à la date de clôture**

Les présents états financiers du Groupe BIAT sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 29 mars 2024. Aucun évènement postérieur à la date de clôture pouvant impacter les états financiers au 31 décembre 2023 n'est survenu jusqu'à la date de leur arrêté.

# **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023**

*Mesdames, Messieurs les actionnaires  
de la Banque Internationale Arabe de Tunisie*

## ***I- Rapport d'audit sur les états financiers consolidés***

### ***Opinion***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Banque Internationale Arabe de Tunisie qui comprennent le bilan consolidé ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2023, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan consolidé de 23 663 184 KDT et un bénéfice net consolidé (Part du groupe) de 358 591 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe Banque Internationale Arabe de Tunisie au 31 décembre 2023, ainsi que du résultat consolidé de ses opérations et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

- *Description du point clé de l'audit*

De par l'activité de la société mère, le groupe est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau d'appréciation élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2023, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 12 354 692 KDT et les provisions et agios réservés constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 1 187 790 KDT (Dont 32 909 KDT de provisions sur les engagements hors bilan).

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que l'évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle constitue un point clé d'audit.

- *Réponses d'audit apportées*

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre groupe, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par le groupe au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par le groupe en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire ;
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par le groupe.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 (telle que modifiée et complétée par les textes subséquents) relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements ; et
- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par le groupe.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

## 2) Evaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation

- *Description du point clé de l'audit*

Le groupe détient un portefeuille de titres de participation d'une valeur brute de 695 713 KDT au 31 décembre 2023. Les provisions et agios réservés constatés sur ces titres s'élèvent à 53 642 KDT.

A la date d'arrêté des états financiers consolidés, les titres sont valorisés sur la base de la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation représentent la meilleure appréciation par la direction des pertes subies ou estimées à la date de clôture.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et du jugement nécessaire à l'appréciation de la juste valeur.

- *Réponses d'audit apportées*

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle mises en place par le groupe dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par le groupe et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables applicables en la matière;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution du portefeuille d'investissement et des dépréciations ;
- A travers un échantillon étendu, nous avons vérifié que les participations présentant des indices de dépréciation ont été identifiées et que les provisions y associées ont été convenablement estimées.
- Vérifier le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

## 3) La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

- *Description du point clé de l'audit*

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisés en produits par le groupe s'élèvent au 31 décembre 2023 à 1 679 458 KDT et représentent 70% du total des produits d'exploitation bancaire.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information du groupe, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions et les spécificités des règles de leur comptabilisation, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

- *Réponses d'audit apportées*

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation, par nos experts en technologie de l'information, des contrôles informatisés ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, l'évolution des encours, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et particulièrement les règles de reconnaissance des intérêts et agios sur les relations classées ;
- La vérification du caractère approprié et suffisant des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

### ***Rapport du conseil d'administration***

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

## ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés***

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## ***II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la banque.

**Tunis, le 05 avril 2024**

### **Les Commissaires aux Comptes**

**Les Commissaires aux Comptes Associés  
MTBF**

**CMC-DFK International**

**Mohamed Lassaad BORJI**

**Chérif Ben ZINA**

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS**

## **BH BANK**

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

La BH BANK publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 avril 2024. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mme. Emna RACHIKOU (F.M.B.Z. Tunisie) et Mr. Walid Ben AYED (Consulting and Financial Firm)

# BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2023

(Unité en mille dinars)

Notes **31/12/2023** **31/12/2022**

## Actifs

AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	<b>1</b>	293 976	184 903
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	<b>2</b>	196 339	198 081
AC3	Créances sur la clientèle	<b>3</b>	10 211 362	10 686 945
AC4	Portefeuille-titres commercial	<b>4</b>	791 968	547 232
AC5	Portefeuille d'investissement	<b>5</b>	1 702 754	1 688 607
AC6	Valeurs immobilisées	<b>6</b>	142 528	137 677
AC7	Autres actifs	<b>7</b>	175 935	182 840
<b>Total des actifs</b>			<b>13 514 862</b>	<b>13 626 285</b>

## Passifs

PA1	Banque Centrale et CCP		-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	<b>8</b>	1 798 654	2 121 947
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	<b>9</b>	8 751 506	8 549 749
PA4	Emprunts et ressources spéciales	<b>10</b>	1 365 143	1 447 526
PA5	Autres passifs	<b>11</b>	266 198	271 540
<b>Total des passifs</b>			<b>12 181 501</b>	<b>12 390 762</b>

## Capitaux propres

CP1	Capital		238 000	238 000
CP2	Réserves		954 933	878 398
	Réserves pour réinvestissements exonérés		209 453	194 453
	Autres réserves		745 480	683 945
CP3	Actions propres		-	-
CP4	Autres capitaux propres		414	414
CP5	Résultats reportés		1	-
CP6	Résultat de l'exercice		140 013	118 711
CP7	Résultat en instance d'affectation		-	-
<b>Total des Capitaux propres</b>			<b>1 333 361</b>	<b>1 235 523</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>			<b>13 514 862</b>	<b>13 626 285</b>

# ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2023

(Unité en mille dinars)

Notes

31/12/2023

31/12/2022

## Passifs éventuels

HB1	Cautions, avals et autres garanties données	13	715 642	802 399
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		85 364	136 363
	B- En faveur de la clientèle		630 278	666 036
HB2	Crédits documentaires		302 989	396 511
HB3	Actifs donnés en garantie		1 198 511	1 198 511
<b>Total des passifs éventuels</b>			<b>2 217 142</b>	<b>2 397 421</b>

## Engagements donnés

HB4	Engagements de financements donnés	13	531 945	176 534
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		-	-
	B- En faveur de la clientèle		531 945	176 534
HB5	Engagements sur titres		-	1 500
	A- Participations non libérées		-	1 500
	B- Titres à recevoir		-	-
<b>Total des engagements donnés</b>			<b>531 945</b>	<b>178 034</b>

## Engagements reçus

HB6	Engagements de financement reçues	14	79 698	60 086
HB7	Garanties reçues	15	3 700 100	3 674 506
	A- Garanties reçues de l'Etat		-	-
	B- Garanties reçues d'autres Etab bancaires, financiers et d'assurances		405 963	308 832
	C- Garanties reçues de la clientèle		3 294 138	3 365 674
<b>Total des engagements reçus</b>			<b>3 779 798</b>	<b>3 734 592</b>

# ETAT DE RESULTAT

Période allant de 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2023

(Unité en mille dinars)

	Notes	2023	2022 retraité	2022 publié	
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>					
PR1	Intérêts et revenus assimilés	16	1 039 599	899 144	899 144
PR2	Commissions (en produits)	17	144 670	124 598	124 598
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	18	93 498	62 335	60 938
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	19	114 091	104 654	104 654
<b>Total produits bancaires</b>			<b>1 391 858</b>	<b>1 190 731</b>	<b>1 189 334</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>					
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	20	(712 851)	(554 674)	(554 674)
CH2	Commissions encourues		(13 961)	(13 164)	(11 767)
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>			<b>(726 812)</b>	<b>(567 838)</b>	<b>(566 441)</b>
<b>Total Produit net bancaire</b>			<b>665 046</b>	<b>622 893</b>	<b>622 893</b>
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	21	(159 938)	(177 850)	(177 850)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	22	(760)	(1 854)	(1 854)
PR7	Autres produits d'exploitation	23	8 793	7 451	7 451
CH6	Frais de personnel	24	(176 427)	(167 297)	(167 835)
CH7	Charges générales d'exploitation	25	(65 302)	(65 531)	(64 993)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(20 989)	(18 685)	(18 685)
<b>Résultat d'exploitation</b>			<b>250 423</b>	<b>199 127</b>	<b>199 127</b>
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	26	(1 586)	(1 034)	(1 034)
CH11	Impôt sur les bénéfices	27	(88 577)	(71 242)	(71 242)
<b>Résultat des activités ordinaires</b>			<b>160 260</b>	<b>126 851</b>	<b>126 851</b>
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	28	(20 247)	(8 140)	(8 140)
<b>Résultat net de l'exercice</b>			<b>140 013</b>	<b>118 711</b>	<b>118 711</b>
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)			-	-	-
<b>Résultat après modification comptable</b>			<b>140 013</b>	<b>118 711</b>	<b>118 711</b>

# ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période allant de 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2023

(Unité en mille dinars)

	Notes	2023	2022
<b>Activité d'exploitation</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		1 246 888	1 048 684
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(696 017)	(571 193)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers		2 229	(1 309)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		(197 770)	49 977
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		250 618	(1 091 628)
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle		170 963	773 506
Titres de placement		(181 483)	(221 719)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(249 729)	(209 724)
Sommes reçues des débiteurs divers		31 541	32 243
Impôt sur les bénéfices		(90 188)	(92 968)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>287 052</b>	<b>(284 131)</b>
<b>Activité d'investissement</b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		114 091	104 654
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(769)	(150)
Autres flux d'investissements		-	-
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(25 839)	(24 427)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>		<b>87 483</b>	<b>80 077</b>
<b>Activité de financement</b>			
Emission d'actions		-	-
Emission d'emprunts		(112 304)	(301 511)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		31 266	31 204
Dividendes versés		(42 840)	(45 220)
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements</b>		<b>(123 878)</b>	<b>(315 527)</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		33 709	40 081
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités</b>		<b>284 366</b>	<b>(479 500)</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en début de période</b>		<b>(526 160)</b>	<b>(46 660)</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période</b>	29	<b>(241 794)</b>	<b>(526 160)</b>

## **1- Présentation de la banque**

La BH BANK est une société anonyme admise à la cote permanente de bourse de Tunis au capital de 238 000 millions de dinars, composé de 47 600 000 actions de 5 DT chacune et ayant son siège social sis à 18 Avenue Mohamed V 1080 Tunis.

Créée en 1974 sous la dénomination de la « Caisse nationale d'épargne logement » conformément à la loi n°24-1973 du 07/05/1973, puis convertie en banque conformément à la loi n 18-1989 du 22/02/1989 sous la dénomination sociale de la « Banque de l'habitat » régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'a été abrogée par la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

En date du 30/04/2019, la dénomination sociale a été encore une fois changée en « BH BANK » en vertu de la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30/04/2019.

## **2- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers**

Les états financiers de la BH BANK sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

### **3- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués :**

Les états financiers de la « BH BANK » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

#### **3.1- Règles de prise en compte des engagements**

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes

#### **3.2- Règles d'évaluation des engagements**

##### **Provisions individuelles**

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2023, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquentes.

##### **Classification des créances**

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;

Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;

Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

#### **Calcul des provisions individuelles**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

<b>Classe de risque</b>	<b>Taux de provision</b>
<b>Classe 0 et 1</b>	<b>0%</b>
<b>Classe 2</b>	<b>20%</b>
<b>Classe 3</b>	<b>50%</b>
<b>Classe 4</b>	<b>100%</b>

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 KDT) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminées par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 KDT.

Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 KDT au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

#### **Provisions collectives**

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n°2023-02 du 24 février 2023, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la Circulaire n°91-24.

La banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2023, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 14 666 KDT.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie annexée à la Circulaire 2012-20 telle modifiée par la circulaire n°2024-01 du 17 janvier 2024.

#### **Les provisions additionnelles**

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.

70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.

100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégagé une dotation additionnelle de 50 338 KDT et une reprise de 58 669 KDT (Dont 50 580 KDT provient de la cession et la radiation des créances ) au titre de l'exercice 2023.

### **3.3. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements**

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat. Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

### **3.4. Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents**

La banque classe ses titres en 4 catégories :

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
  - Leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
  - La liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor destinés à la clientèle.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions. Pour les titres d'investissement, les provisions sont constatées pour les moins-values latentes dans les deux cas suivants :

- \*il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.

- \*il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les plus-values sur les titres rétrocédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

### **3.5. Comptabilisation des ressources et charges y afférentes**

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

### **3.6. Portefeuille encaissement et compte valeurs exigibles après encaissement**

Les valeurs remises par les clients pour encaissement sont comptabilisées au niveau des comptes du portefeuille à l'encaissement et des comptes des valeurs exigibles après encaissement. A la date d'arrêté, seul le solde entre le portefeuille à l'encaissement et les comptes des valeurs exigibles sont présentés au niveau des états financiers.

### **3.7. Opérations en devises**

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

### 3.8 .Autres

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

#### 4- Les retraitements comptables sur l'exercice 2022

	31/12/2022 publié	(1)	(2)		31/12/2022 retraité
<b>CH02</b>	-11 767	-1 397		-13 164	-11 767
<b>PR03</b>	60 938	1 397		62 335	60 938
<b>CH06</b>	-167 835		538	-167 297	-167 835
<b>CH07</b>	-64 993		-538	-65 531	-64 993

(1) Reclassement commission sur opérations de change vers commissions encourues

(2) Reclassement des autres charges vers autres frais divers d'exploitation

#### 5- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

##### 5.1-ACTIFS

##### Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie

Au 31/12/2023, la caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie totalisent 293 976 mille dinars contre 184 903 mille dinars au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Caisse en dinars	46 753	36 918
Caisse en devises	4 317	2 896
Change manuel	6 088	4 545
Avoirs chez la BCT en dinars	49 270	32 832
Avoirs chez la BCT en devises	155 663	55 143
Prêts à la BCT	32 576	53 328
Créances rattachées	5	11
Comptes de Chèques Postaux	286	286
Trésorerie Générale de Tunisie	675	675
Provisions pour dépréciation	(1 657)	(1 731)
<b>Total</b>	<b>293 976</b>	<b>184 903</b>

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2022	Dotation	Reprise	31/12/2023
Provisions pour dépréciation	(1 731)	(405)	478	(1 657)
<b>Total des provisions</b>	<b>(1 731)</b>	<b>(405)</b>	<b>478</b>	<b>(1 657)</b>

## Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31/12/2023, les créances sur les établissements bancaires et financiers totalisent 196 339 mille dinars contre 198 081 mille dinars au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Prêts interbancaires	60 716	44 077
Organismes financiers spécialisés	136 884	154 487
Valeurs non imputées at autres sommes dues	-	-
Provisions sur comptes NOSTRI en devises	(1 261)	(483)
<b>Total</b>	<b>196 339</b>	<b>198 081</b>

Les créances sur les établissements bancaires et financiers se présentent comme suit :

	31/12/2023	Organisme	Refin BCT	Matérialisé
Prêts interbancaires non matérialisés par des titres en devises	60 446	Banque	Non	Non
Créances rattachées aux prêts interbancaires	270			
Prêts aux établissements financiers	136 078	Leasing	Non	Non
Créances rattachées aux prêts aux établissements financiers	806			
Provisions	(1 261)			
<b>Total</b>	<b>196 339</b>			

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont ventilées par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Créances/Etab bancaire& financiers	52 790	42 574	98 693	3 543	197 600	(1 261)	196 339
Dont parties liées	357	12 337	31 083	2 721	46 498	-	46 498

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2022	Dotation	Reprise	31/12/2023
Provisions sur comptes NOSTRI en devises	(483)	(778)	-	(1 261)
<b>Total des provisions</b>	<b>(483)</b>	<b>(778)</b>	<b>-</b>	<b>(1 261)</b>

### Note 3- Créances sur la clientèle

	31/12/2023	31/12/2022
Encours à la clientèle	9 353 315	10 348 768
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	324 729	312 620
Créances contentieuses	1 044 469	866 620
Échéances à recouvrer en principal	1 087 043	747 786
Échéances à recouvrer en intérêt	(5)	(5)
Créances rattachés	67 613	70 713
Intérêts perçus d'avance	(87 289)	(65 383)
<b>Créances à la clientèle brutes</b>	<b>11 789 875</b>	<b>12 281 119</b>
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(775 628)	(802 288)
Provisions écart de rapprochement	(11 137)	(11 137)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(283 698)	(292 029)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(147 412)	(132 746)
Intérêts et autres produits réservés	(360 638)	(355 974)
<b>Total Net</b>	<b>10 211 362</b>	<b>10 686 945</b>

Au 31/12/2023, les créances brutes sur la clientèle totalisent 11 789 875 mille dinars contre 12 281 119 mille dinars au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
<b>Compte courant débiteur</b>	<b>942 231</b>	<b>981 195</b>	<b>(38 964)</b>
<b>Autres concours à la clientèle</b>	<b>9 178 342</b>	<b>9 821 554</b>	<b>(643 212)</b>
Crédits commerciaux et industriels	6 806 630	7 343 793	(537 163)
Immobilier promoteur	881 125	953 555	(72 430)
Immobilier acquéreur contractuel	364 373	328 255	36 118
Immobilier acquéreur ressources propres	1 003 232	1 060 943	(57 711)
Autres concours à la clientèle	122 982	135 008	(12 026)
<b>Creances contentieuses</b>	<b>1 044 469</b>	<b>866 617</b>	<b>177 852</b>
<b>Crédits sur ressources spéciales</b>	<b>624 833</b>	<b>611 753</b>	<b>13 080</b>
<b>Total des créances brutes</b>	<b>11 789 875</b>	<b>12 281 119</b>	<b>(491 244)</b>

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Créances nettes sur la clientèle	1 836 508	2 234 363	3 350 830	1 378 022	8 799 723	1 411 639	10 211 362
les créances sur les parties liées	592 249	289 085	303 989	16 841	1 202 163	59 346	1 261 510

A la date du 31/12/2023, la ventilation par secteur d'activité de la totalité des engagements brut de la banque, y compris ceux en hors bilan, se présente comme suit :

Secteur d'activité	Créances à la clientèle		Engagements par signature		Actifs Normaux (*)		Actifs non performants (**)		Total	
	2023	2022 Retraité	2023	2022 Retraité	2023	2022 Retraité	2023	2022 Retraité	2023	2022 Retraité
Immobilier	1 465 421	1 540 176	94 736,81	38	1 069 187	1 043 973	490 971	496 241	1 560 157	1 540 214
Services	3 934 939	3 997 323	950 224,95	820 994	4 205 768	4 146 852	679 396	671 464	4 885 164	4 818 317
Industrie	2 523 277	2 781 381	356 419,13	219 575	2 413 874	2 576 569	465 822	424 387	2 879 696	3 000 956
Tourisme	305 369	348 764	5 145,10	7 952	131 729	149 412	178 785	207 304	310 514	356 716
Agriculture	89 653	99 855	24 449,49	935	96 490	86 017	17 612	14 773	114 102	100 790
Particuliers	3 435 684	3 451 977	20 557,39	6 051	3 173 474	3 181 334	282 767	276 694	3 456 241	3 458 029
Autres	35 533	61 643	99 043	321 398	134 576	383 041			134 576	383 041
<b>Total Brut</b>	<b>11 789 875</b>	<b>12 281 119</b>	<b>1 550 576</b>	<b>1 376 944</b>	<b>11 225 098</b>	<b>11 567 199</b>	<b>2 115 353</b>	<b>2 090 863</b>	<b>13 340 451</b>	<b>13 658 063</b>

(\*) Actifs classés 0 & 1

(\*\*) Actifs classés 2, 3 & 4

Le tableau suivant montre le détail des agios réservés par produit bancaire :

Désignation	Agios Réserves 31/12/2023	Agios Réserves 31/12/2022	Variation
Compte courant débiteur	(133 453)	(117 041)	(16 412)
Crédits commerciaux et industriels	(138 860)	(145 478)	6 618
Immobilier promoteur	(68 818)	(73 818)	5 000
Immobilier acquéreur contractuel	(2 001)	(2 041)	40
Immobilier acquéreur ressources propres	(17 506)	(17 596)	90
<b>Total General</b>	<b>(360 638)</b>	<b>(355 974)</b>	<b>(4 664)</b>

Le mouvement des provisions sur créances à la clientèle se présente comme suit :

	31/12/2022	Dotations	Reprise	Cession/R adiation	Reclass	Autres	31/12/2023
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(802 288)	(96 012)	32 586	90 086	-	-	(775 628)
Provisions écart de rapprochement	(11 137)	-	-	-	-	-	(11 137)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(292 029)	(50 338)	8 089	50 580	-	-	(283 698)
Provisions collectives sur créances courantes à la clientèle	(132 745)	(14 666)	-	-	-	-	(147 411)
Intérêts et autres produits réservés	(355 975)	(73 344)	39 193	29 488	-	-	(360 639)
<b>Total</b>	<b>(1 594 174)</b>	<b>(234 360)</b>	<b>79 868</b>	<b>170 154</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 578 513)</b>

Les créances brutes à la clientèle, y compris engagements par signatures, par classe de risque se présentent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022 Retraité	Variation
Classe 0 et 1	11 225 098	11 567 199	(342 101)
Classe 2	181 427	170 974	10 453
Classe 3	169 349	138 700	30 649
Classe 4	684 102	862 194	(178 092)
Classe 5	1 080 476	918 996	161 480
<b>Total des créances brutes</b>	<b>13 340 451</b>	<b>13 658 063</b>	<b>(317 612)</b>

Les crédits sur ressources spéciales par ligne se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
FONAPRA	12	44
FOPRODI	26	26
FOPROLOS	462 548	440 684
PNRLR	105 805	105 811
FNAH	104	136
2EME PDU	1 896	1 898
3 EME P.D. U	5 463	5 490
4 EME P.D. U	7 188	7 234
EL HAFSIA	406	406
HG 00 4B	10 523	10 581
PRLSI INONDATION	2 041	2 041
AFD	2 733	3 345
1er logement	13 008	10 572
<b>Total des créances brutes</b>	<b>611 753</b>	<b>588 268</b>

#### Note 4- Portefeuille titres commerciales

Au 31/12/2023, le portefeuille titre commercial totalise 791 968 mille dinars contre 547 232 mille dinars au 31/12/2022 détaillé dans le tableau ci-après.

La ventilation de ces titres par nature se présente comme suit :

	Cotation	31/12/2023	31/12/2022
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	Coté	246 000	196 000
Emprunts nationaux	Non coté	504 500	305 000
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	Coté	2 367	20 384
Titres de placement émis par des établissements de crédit	Coté	26 003	18 019
Autres titres de placement	Coté	1 000	1 000
<b>Total 1</b>		<b>779 870</b>	<b>540 403</b>
Créances et dettes rattachées aux titres de transaction		(7 495)	(8 624)
Charges constatées d'avance sur titres de transaction		-	3 498
Créances rattachées aux titres de placement		19 593	11 955
<b>Total 2</b>		<b>12 098</b>	<b>6 829</b>
<b>Total Net (1+2)</b>		<b>791 968</b>	<b>547 232</b>

Le tableau suivant présente les plus-value latentes sur titres de participation :

	VB	(+V) Latente
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	246 000	-
Emprunts nationaux	504 500	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	2 367	-
Titres de placement émis par des établissements de crédit	26 003	-
Autres titres de placement	1 000	-
<b>Total</b>	<b>779 870</b>	<b>-</b>

Le mouvement du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

	31/12/2022	Acquisition	Cession	Reclass	31/12/2023	Emetteur	Fixe	Variable
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	196 000	50 000	-	-	246 000	Trésor	246 000	-
Emprunts nationaux	305 000	199 500	-	-	504 500	Trésor	504 500	
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	20 384	-	(18 017)	-	2 367	Trésor	2 367	
Titres de placement émis par des établissements de crédit	18 019	7 984	-	-	26 003	Banque		26 003
Autres titres de placement	1 000	-	-	-	1 000	Société		1 000
<b>Total</b>	<b>540 403</b>	<b>257 484</b>	<b>(18 017)</b>	<b>-</b>	<b>779 870</b>		<b>752 867</b>	<b>27 003</b>

### Note 5 - Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 1 702 754 mille dinars au 31 décembre 2023 contre 1 688 607 mille dinars au 31 décembre 2022.

Libellés	Titres D'investissement BTA	Titres D'investissement SICAR	Filiales	Entr. Associée (TFB)	Autres Titres de Participation	Total
<b>Solde au 31/12/2022</b>	<b>1 240 156</b>	<b>285 254</b>	<b>59 994</b>	<b>41 000</b>	<b>82 627</b>	<b>1 709 031</b>
Acquisitions 2023	-	7 145	-	4 169	-	11 314
Remboursements	(5 075)	-	-	-	-	(5 075)
<b>Total brut au 31/12/2023</b>	<b>1 235 081</b>	<b>292 399</b>	<b>59 994</b>	<b>45 169</b>	<b>77 157</b>	<b>1 709 800</b>
Créances rattachées au 31/12/2023	108 062	-	-	-	-	108 062
<b>Provision au 31/12/2022</b>	<b>-</b>	<b>(57 567)</b>	<b>(1 234)</b>	<b>(30 409)</b>	<b>(25 138)</b>	<b>(114 348)</b>
Dotations 2023	-	(1 582)	-	-	(1 235)	(2 817)
Reprise 2023	-	873	283	-	900	2 056
<b>Provision au 31/12/2023</b>	<b>-</b>	<b>(58 275)</b>	<b>(951)</b>	<b>(30 409)</b>	<b>(25 473)</b>	<b>(115 107)</b>
<b>Total net au 31/12/2023</b>	<b>1 343 143</b>	<b>234 124</b>	<b>59 043</b>	<b>14 760</b>	<b>51 684</b>	<b>1 702 754</b>

## Note 6 - Valeurs Immobilisées

Tableau de variation des immobilisations arrêté au 31/12/2023										
Designation	Valeur début de période	Mouvements de la période			Valeur fin de période	Cumul début de période	Amortissement et provision			VCN fin de période
		Acquisitions	Sortie	Reclassement			Dotations/Reprise	Amortissements	Cumul fin de période	
Immeubles d'exploitation	53 142	-	-	-	53 142	(33 070)	(2 220)	-	(35 289)	17 853
Terrains d'exploitation	5 116	-	-	-	5 116	-	-	-	-	5 116
Agencements, aménagements et installations	76 165	11 916	(373)	-	87 708	(59 332)	(6 333)	365	(65 300)	22 408
Mobilier et mobiliers de bureau	57 161	4 431	(867)	-	60 725	(44 961)	(7 008)	867	(51 100)	9 625
Mobilier de transport	4 804	-	(421)	-	4 383	(3 347)	(546)	421	(3 473)	910
Avances et acomptes / commandes d'immobilisations corporelles	25 734	-	(6 138)	-	19 598	-	-	-	-	19 598
Immobilisations incorporelles en cours	52 427	8 480	-	-	60 907	-	-	-	-	60 907
Terrains hors exploitation	105	-	-	-	105	-	-	-	-	105
Immeubles hors exploitation	1 252	-	-	-	1 252	(1 153)	(18)	-	(1 171)	81
Logiciels informatiques	22 502	6 485	-	-	28 987	(18 388)	(4 185)	-	(22 573)	6 414
Fonds de commerce	2 802	-	-	-	2 802	(2 784)	(5)	-	(2 789)	13
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	(500)	-	-	(500)	(500)
<b>Total</b>	<b>301 210</b>	<b>31 312</b>	<b>(7 799)</b>	<b>-</b>	<b>324 725</b>	<b>(163 535)</b>	<b>(20 315)</b>	<b>1 653</b>	<b>(182 195)</b>	<b>142 528</b>

Les taux d'amortissement pratiqués par catégorie d'immobilisation sont les suivants :

Immobilisations	Taux	Amortissement
Distributeurs automatiques de billets	15%	linéaire
Matériel de sécurité	15%	linéaire
Constructions	5%	linéaire
Matériel de transport	20%	linéaire
Outillage mobile	15%	linéaire
Mobilier de bureau	20%	linéaire
Matériel de bureau	20%	linéaire
Matériel informatique	33%	linéaire
Agencements et aménagements	20%	linéaire
Installations	5% et 10%	linéaire
Logiciels informatiques	33%	linéaire

## Note 7 - Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2023 un solde de 175 935 mille dinars contre 182 840 mille dinars au 31/12/2022 se détaillant ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
<b>a - Comptes d'attente et de régularisation</b>	<b>43 533</b>	<b>61 209</b>
<b>b - Autres</b>	<b>132 402</b>	<b>121 631</b>
Avances au personnel	20 411	15 849
Prêts au personnel	34 935	33 900
Etat et collectivités locales	64 057	62 446
Débiteurs divers	26 278	22 281
Charges reportées	6 464	6 398
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(19 743)	(19 243)
<b>Total Net</b>	<b>175 935</b>	<b>182 840</b>

Le mouvement des charges reportées se présente comme suit

	31/12/2022	Dotation	Augment	Diminut	Reclass	31/12/2023
Frais d'émission d'emprunts	6 288	(663)	-	-	-	5 625
Frais préliminaires	110	(676)	1 405	-	-	839
<b>Total des charges reportées</b>	<b>6 398</b>	<b>(1 339)</b>	<b>1 405</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 464</b>

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2022	Dotation	Reprise	31/12/2023
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(19 243)	(500)	-	(19 743)
<b>Total des provisions</b>	<b>(19 243)</b>	<b>(500)</b>	<b>-</b>	<b>(19 743)</b>

## 5.2- PASSIFS

### Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2023 un solde de 1 798 654 mille dinars contre 2 121 947 mille dinars au 31/12/2022 et se détaillé ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j (*)	888 000	1 013 000
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j (*)	785 300	909 800
Emprunt en devises auprès des banques > 90j	86 700	127 388
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires > 90j	2 775	4 027
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires < 90j	230	-
Dépôts à vue des organismes financiers spécialisés	35 649	67 732
<b>Total</b>	<b>1 798 654</b>	<b>2 121 947</b>

(\*) Les emprunts refinancés par la BCT représentent 1 132 000 MD

	31/12/2023	Organisme	Refin BCT	Mat par titres
Emprunts en dinars auprès des banques	1 673 300	Banque	Oui	Non
Emprunts en devises auprès des banques	86 700	Banque	Non	Non
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires	3 005	Banque		
Dépôts à vue des établissements financiers	35 649	Institution financière	Non	Non
<b>Total</b>	<b>1 798 654</b>			

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	1 795 649				1 795 649	3 005	1 798 654
dont dépôt des parties liées	6 047	-	-	-	6 047	-	6 047

#### Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2023 un solde de 8 751 506 mille dinars contre 8 549 749 mille dinars au 31/12/2022 et se détaille ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires	2 748 944	2 733 602
Comptes d'épargne	3 569 091	3 162 845
Dettes rattachées	-	-
Comptes à échéance	1 376 194	1 333 130
Bons à échéance et valeurs assimilées	772 226	1 110 976
Dettes rattachées	43 994	35 640
Charges constatées d'avance	(13 207)	(37 263)
Autres sommes dues	254 264	210 819
Valeurs non imputées	-	-
<b>Total</b>	<b>8 751 506</b>	<b>8 549 749</b>

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Dépôts à vue</b>	<b>2 748 944</b>	<b>2 733 602</b>
Comptes ordinaires en dinars (nets des comptes fusionnés)	1 862 409	1 840 768
Comptes ordinaires en dinars convertibles	67 386	50 463
Comptes ordinaires en devises	810 602	832 207
Dettes rattachées	8 547	10 164
<b>Dépôts d'épargne</b>	<b>3 569 091</b>	<b>3 162 845</b>
Comptes d'épargne logement	748 868	698 525
Comptes d'épargne logement EL JADID	326 160	321 922
Comptes spéciaux d'épargne	2 265 876	1 952 439
Comptes d'épargne études	45 473	40 174
Comptes d'épargne Capital +	182 613	149 712
Comptes d'épargne investissement	101	73
<b>Total Net</b>	<b>6 318 035</b>	<b>5 896 447</b>

Les dépôts à échéance se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Comptes à terme	1 211 571	1 142 786
Placements en devises	164 623	190 344
Certificat de dépôt	647 500	960 500
Bons de caisse	124 726	150 476
Dettes rattachées	43 994	35 640
Charges constatées d'avance sur comptes à terme et bons à échéance	(13 207)	(37 263)
<b>Total Net</b>	<b>2 179 207</b>	<b>2 442 483</b>

Les dépôts et avoirs de la clientèle sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Dépôts et avoirs de la clientèle	1 282 754	880 363	576 822	5 726 517	8 466 456	285 050	8 751 506
dont dépôt des parties liées	258 226	6 641	33 168	628 961	926 997		926 997

## Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2023 un solde de 1 365 143 mille dinars contre 1 447 526 mille dinars au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires	7 600	15 300
Ressources extérieures	414 319	497 891
Fonds budgétaires	714 454	683 188
Dettes rattachées aux autres emprunts matérialisés	4 688	5 311
Dettes rattachées aux ressources spéciales	13	13
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	3 340	4 868
Autres emprunts matérialisés	-	-
Emprunts subordonnés	149 307	179 580
Autres fonds empruntés	68 913	59 671
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	2 509	1 704
<b>Total</b>	<b>1 365 143</b>	<b>1 447 526</b>

Les Ressources spéciales se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
-FONDS FOPROLOS	468 012	432 874
-FONDS PNRLR	107 351	107 349
- EMPRUNTS A.F.D	-	-
-FONDS 2EME PDU	2 967	2 931
-FONDS 3EME P.D.U	8 892	8 876
-FONDS 4EME P.D.U	21 084	21 075
-FONDS EI HAFSIA	2 788	2 787
-FONDS FNAH	15 951	24 222
- AUTRES FONDS	57 080	52 804
-FONDS FONAPRA	1 440	1 451
-FONDS FOPRODI	654	654
-FONDS HG004B	25 947	25 894
-FONDS PRLSI INONDATION	2 288	2 271
DETTES RATTACHEES	13	13
<b>TOTAL</b>	<b>714 467</b>	<b>683 201</b>

Les emprunts se détaillent comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Emprunts matérialisés</b>	<b>579 254</b>	<b>702 950</b>
Emprunts obligataires	7 600	15 300
Emprunts subordonnés	149 307	179 580
Dettes rattachées	3 340	4 867
<b>Autres emprunts</b>	<b>419 007</b>	<b>503 203</b>
Emprunts Banque Mondiale	11 350	12 026
Emprunts B A D	147 444	164 179
Emprunts B E I	218 344	273 412
Emprunt BIRD	1 786	2 500
Emprunt FADES	10 002	12 900
Autres emprunts	145	162
AFD	25 248	32 713
Dettes rattachées	4 688	5 311
<b>Autres fonds empruntés</b>	<b>71 422</b>	<b>61 375</b>
<b>Total</b>	<b>650 676</b>	<b>764 325</b>

Les emprunts et ressources spéciales sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Emprunts et ressources spéciales	81 687	142 503	403 130	480 830	1 108 151	256 992	1 365 143
dont dépôt des parties liées	7 000	21 000	-	440 012	468 012	246 455	714 467

### Note 11 - Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2023 un solde de 266 198 mille dinars contre 271 540 mille dinars au 31/12/2022 se détaillant ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Organismes sociaux	748	3 941
Personnel	(469)	(70)
Etat et collectivités locales	51 904	34 173
Fournisseurs	9 844	10 694
Commissions de garantie et de change	4 276	5 389
Exigibles après encaissement	19 075	61 218
Siège et succursales	-	-
Provisions pour passifs et charges	23 927	25 632
Impôts sur les sociétés	88 577	71 242
Comptes de régularisation passifs	67 450	58 465
Divers	866	856
<b>Total</b>	<b>266 198</b>	<b>271 540</b>

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2022	Dotation	Reprise	31/12/2023
Provisions pour passifs et charges	25 632	4 419	(6 124)	23 927
<b>Total des provisions pour passifs et charges</b>	<b>25 632</b>	<b>4 419</b>	<b>(6 124)</b>	<b>23 927</b>

### 5.3- CAPITAUX PROPRES

#### Note 12 - Capitaux propres :

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Capitaux propres</b>		
Capital souscrit	238 000	238 000
Primes liées au capital	128 000	128 000
Réserves légales	23 800	23 800
Autres réserves	803 133	726 598
Actions propres	-	-
Ecart de réévaluation	414	414
Subventions d'investissement	-	-
Report à nouveau	1	-
Modifications comptables	-	-
Résultat en instance d'affectation	-	-
Résultat de l'exercice	140 013	118 711
<b>Total</b>	<b>1 333 361</b>	<b>1 235 523</b>

A la date du 31-12-2022, le capital social s'élève à 238 000 000 dinars composé de 47 600 000 actions totalement libérées, de valeur nominale égale à 5 DT.

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2023 s'élève au 31 Décembre 2023 à 1 333 361 mille dinars contre 1 235 523 mille dinars au 31 décembre 2022.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 décembre 2023 la somme de 23 204 MD et se détaillent comme suit :

Fonds d'aide sociale	4 323
Réserves pour Réinvestissement exonéré	18 454
Résultat reporté	13
Réserve spéciale de réévaluation (Apport CNEL BH)	414
<b>Total</b>	<b>23 204</b>

Le résultat par action se présente comme suit :

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Résultat de l'exercice (1)	140 013 464	118 710 653
Nombre des actions début de période	47 600 000	47 600 000
Augmentation du capital		-
Actions gratuite		-
Actions en numéraire		-
Date de l'augmentation du capital		
Nombre des actions fin de période	47 600 000	47 600 000
Nombre d'action moyen pondéré (2)	47 600 000	47 600 000
<b>Résultat par action en dinars (1)/(2)</b>	<b>2,941</b>	<b>2,494</b>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellés	Capital Social	Primes D'émission	Réserves légales	Réserves extra	Reserves pour Reinv exonéré	Reserves pour risques Generaux	Modification comptable	Réserves F. Social	Réserves Réval Immob	Rép à nouveau	Résultat	Total
<b>Solde au 31/12/2021</b>	<b>238 000</b>	<b>128 000</b>	<b>23 800</b>	<b>377 105</b>	<b>193 453</b>	<b>23 073</b>	-	<b>42 827</b>	<b>414</b>	<b>1</b>	<b>134 734</b>	<b>1 161 407</b>
Affectation du résultat 2021	-	-	-	87 665	12 000	-	-	850	-	(1)	(100 514)	0
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	(11 000)	-	-	-	-	11 000	-	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(11 000)	(34 220)	(45 220)
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	-	624	-	-	-	624
Résultat au 31/12/2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	118 711	118 711
<b>Solde au 31/12/2022</b>	<b>238 000</b>	<b>128 000</b>	<b>23 800</b>	<b>464 770</b>	<b>194 453</b>	<b>23 073</b>	-	<b>44 302</b>	<b>414</b>	-	<b>118 711</b>	<b>1 235 523</b>
Affectation du résultat 2022	-	-	-	59 870	22 000	-	-	1 000	-	(1)	(82 870)	-
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	(7 000)	-	-	-	-	7 000	-	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(7 000)	(35 840)	(42 840)
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	-	665	-	-	-	665
Résultat au 31/12/2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	140 013	140 013
<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>238 000</b>	<b>128 000</b>	<b>23 800</b>	<b>524 640</b>	<b>209 453</b>	<b>23 073</b>	-	<b>45 967</b>	<b>414</b>	<b>1</b>	<b>140 013</b>	<b>1 333 361</b>

(\*) Il s'agit des intérêts sur lesancements de l'année

## 5.4- ENGAGEMENT HORS BILAN

### Note 13 - Engagements donnés

#### Passifs éventuels

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2023 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
<b>Passifs éventuels</b>	<b>85 364</b>	<b>2 131 778</b>	-
Caution et aval	85 364	630 278	-
Crédit documentaire	-	302 989	-
Actifs donnés en garantie	-	1 198 511	-

Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022
Bons de trésor affectés en garantie	340 000	340 000
Garanties données sur refinancement crédit court terme	662 510	662 510
Garanties données sur refinancement crédit moyen terme	196 002	196 002
<b>TOTAL</b>	<b>1 198 511</b>	<b>1 198 511</b>

#### Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2023 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
<b>Engagements donnés</b>	-	<b>531 945</b>	-
de financement	-	531 945	-
sur titres (*)	-	-	-

(\*) La banque ne dispose pas de titres à livrer au 31/12/2022

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle</b>		
Crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA	434 406	74 631
Crédits notifiés non utilisés de préfinancement des immobilisations sur ressources ordinaires	94 704	97 529
Crédits immobiliers non débloqués aux profits des acquéreurs sur ressources contractuelles	932	2 104
Crédits immobiliers non débloqués aux profits des acquéreurs sur ressources ordinaires	447	813
Crédits immobiliers non débloqués aux profits des acquéreurs sur ressources affectées	1 457	1 457
<b>Total</b>	<b>531 945</b>	<b>176 534</b>

### Note 14 - Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2023 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
<b>Engagements reçus</b>	<b>79 698</b>	-	-
de financement	79 698	-	-

## Note 15 - Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2023 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
<b>Engagements reçus</b>	<b>405 963</b>	<b>3 294 137</b>	-
de garantie de la clientèle	405 963	3 294 137	-

## Note sur les engagements en devises

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Opérations de change au comptant non dénouées au 31.12.2023</b>		
Devises vendues à livrer	(85 313)	71 434
Dinars achetés à recevoir	257 171	54 363
Devises achetées à recevoir	(192 705)	(33 325)
Dinars vendues à livrer	233 393	31 300
<b>Opérations de change à terme à des fins de couverture non dénouées au 31.12.2023</b>		
Devises vendues à livrer	185 182	348 118
Dinars achetés à recevoir	50 765	192 552
Devises achetées à recevoir	41 800	64 947
Dinars vendues à livrer	8 922	12 691

## 5.5- ETAT DE RESULTAT

### Note 16 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 1 039 599 mille dinars au 31/12/2023 contre 899 144 mille dinars au 31/12/2022 et se détaillent ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	6 608	4 693
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	9 109	9 301
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle	794 430	695 655
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	102 996	86 407
Intérêts de retard sur crédits	51 818	19 273
Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	50 256	57 386
Reports sur opérations de change à terme de couverture	4 338	4 485
Commissions sur engagements de garantie	12 855	11 753
Commissions sur lettres de garantie	393	344
Commissions de compte sur opérations de crédit	3 572	5 826
Commissions de découvert sur opérations de crédit	2 988	4 006
Commissions sur billets de trésorerie	236	15
<b>Total</b>	<b>1 039 599</b>	<b>899 144</b>

Les intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Crédits commerciaux et industriels	620 317	527 681
Immobilier promoteur	60 480	57 383
Immobilier acquéreur contractuel	42 596	37 922
Immobilier acquéreur ressources propres	62 205	63 820
Autres concours à la clientèle	8 600	8 676

Crédits sur ressources spéciales	175	173
Autres emprunts	57	-
<b>Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle</b>	<b>794 430</b>	<b>695 655</b>

### Note 17 – Commissions

Les commissions totalisent 144 670 mille dinars au 31/12/2023 contre 124 598 mille dinars au 31/12/2022. Ces commissions se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Commissions sur effets chèques et opérations diverses</b>	<b>67 199</b>	<b>57 827</b>
Commissions sur effets à l'encaissement	104	95
Commissions sur effets à l'escompte	346	396
Commissions sur opérations diverses sur effets	982	3 747
Commissions sur opérations par chèques en dinars ou en dinars convertibles	12 870	13 066
Commissions sur opérations de virements	24 302	21 802
Commissions sur opérations sur titres	1	3
Frais de tenue des comptes	28 594	18 718
<b>Commissions sur commerce extérieur et change</b>	<b>4 070</b>	<b>7 193</b>
Commissions sur domiciliation et modification de titres	196	221
Commissions sur remises et accreditifs documentaires	3 725	6 798
Commissions sur virements et chèques en devises	149	174
<b>Rémunérations sur gestion FOPROLOS et Projets spéciaux</b>	<b>1 683</b>	<b>2 029</b>
FOPROLOS	1 605	1 825
FNAH	1	96
4 EME P.D.U	19	19
HG 00 4B	10	10
Autre	47	80
<b>Autres commissions</b>	<b>71 718</b>	<b>57 549</b>
Commissions sur opérations monétiques	15 130	11 505
Commissions d'étude	32 842	24 178
Commission de gestion	7 875	5 880
Commissions sur autres produits d'exploitation bancaire	15 871	15 986
<b>Total</b>	<b>144 670</b>	<b>124 598</b>

## Note 18- Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Au 31/12/2023, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 93 498 mille dinars contre 60 938 mille dinars au 31/12/2022 détaillé ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022 Retraité	31/12/2022 Publié
Gains nets sur titres de transaction	24 494	7 533	7 533
Gains nets sur titres de placement	35 294	13 324	13 324
Gains nets sur opérations de change	33 710	41 478	40 081
<b>Total</b>	<b>93 498</b>	<b>62 335</b>	<b>60 938</b>

	31/12/2023	31/12/2022 Retraité	31/12/2022 Publié
Produits sur BTCT	24 494	7 533	7 533
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	35 294	13 324	13 324
Gains nets sur opérations de change	66 155	73 418	73 418
<b>Total des produits</b>	<b>125 943</b>	<b>94 275</b>	<b>94 275</b>
Pertes nettes sur opérations de change	(32 445)	(31 940)	(33 337)
<b>Total des charges</b>	<b>(32 445)</b>	<b>(31 940)</b>	<b>(33 337)</b>
<b>Total</b>	<b>93 498</b>	<b>62 335</b>	<b>60 938</b>

## Note 19 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2023, le revenu du portefeuille d'investissement est de 114 091 mille dinars contre 104 654 mille dinars au 31/12/2022 détaillé ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	2 716	2 657
Intérêts et revenus des titres d'investissements	111 375	101 994
Jetons de présence perçus	-	3
<b>Total</b>	<b>114 091</b>	<b>104 654</b>

Les dividendes reçus se présentent comme suit :

Sociétés	Dividendes 2023	Dividendes 2022
SICAV BH-Obligataire	826	764
BH SICAF	149	-
BH ASSURANCES	794	699
BH EQUITY	255	255
Autres	692	939
<b>Total</b>	<b>2 716</b>	<b>2 657</b>

## Note 20 - Intérêts encourus et charges assimilées

Au 31/12/2023, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 712 851 mille dinars contre 554 674 mille dinars au 31/12/2022 détaillés comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
<b>OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS</b>	<b>(71 152)</b>	<b>(43 458)</b>
Intérêts et charges assimilées sur emprunts interbancaires	(71 152)	(43 458)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires banques	-	-
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>(490 435)</b>	<b>(400 716)</b>
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(55 143)	(54 759)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(1 320)	(1 201)
Intérêts sur comptes d'épargne de la clientèle	(215 339)	(154 315)
Intérêts sur comptes d'échéance de la clientèle	(210 743)	(186 116)
Charges sur opérations avec la clientèle liées à une modification comptable	(7 890)	(4 325)
<b>EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES</b>	<b>(33 127)</b>	<b>(38 965)</b>
Intérêts sur ressources spéciales	(16 259)	(19 177)
Emprunts obligataires	(16 868)	(19 788)
<b>AUTRES INTERETS ET CHARGES</b>	<b>(118 137)</b>	<b>(71 533)</b>
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	(8 318)	(3 937)
Intérêts et charges assimilées sur comptes d'emprunts BCT	(102 232)	(62 910)
Autres charges d'exploitation bancaire assimilées à des intérêts	(1 151)	(1 502)
Dépôts sur opérations de change à terme de couverture	(6 436)	(3 184)
<b>Total</b>	<b>(712 851)</b>	<b>(554 674)</b>

## Note 21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 159 938 mille dinars au 31 décembre 2023 contre 177 850 mille dinars au 31 décembre 2022 détaillé ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Dotations aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif</b>	<b>(368 724)</b>	<b>(334 434)</b>
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(96 012)	(70 891)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(50 338)	(90 569)
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(14 666)	(24 286)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(32 200)	(7 192)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	(170 154)	(139 416)
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	(5 354)	(2 080)
<b>Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs</b>	<b>208 786</b>	<b>156 584</b>
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	122 743	109 610
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	58 669	45 847
Reprises de provisions collectives sur opérations avec la clientèle	-	-
Reprises sur provisions pour risques et charges	27 374	1 127
<b>Total</b>	<b>(159 938)</b>	<b>(177 850)</b>

L'évolution des provisions sur le portefeuille des créances se détaille comme suit :

Libellés	Provisions 2022	Dotations	Reprises	Cession/Radiation	Autres	Provisions 2023
Provisions art 10 de la circulaire BCT 91-24	(802 288)	(96 012)	32 586	90 086		(775 628)
Provisions Additionnelle (91-24)	(292 029)	(50 338)	8 089	50 580		(283 698)
Provisions collectives	(132 745)	(14 666)	-	-		(147 411)
Ecart de rapprochement	(11 137)	-	-	-		(11 137)
<b>Total</b>	<b>(1 238 199)</b>	<b>(161 016)</b>	<b>40 675</b>	<b>140 666</b>	<b>-</b>	<b>(1 217 874)</b>

### Note 22- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de -760 dinars au 31 décembre 2023 contre -1 854 dinars au 31/12/2022 détaillé ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Dotat aux prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement</b>	<b>(2 817)</b>	<b>(2 951)</b>
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(1 582)	(2 141)
Dotations aux provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	(1 235)	(810)
<b>Reprise/ prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement</b>	<b>2 057</b>	<b>1 097</b>
Reprises sur provisions sur titres d'investissement	874	409
Reprises sur provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	1 183	688
<b>Total</b>	<b>(760)</b>	<b>(1 854)</b>

### Note 23 - Autres produits d'exploitation

Au 31/12/2023, les autres produits d'exploitation totalisent 8 793 mille dinars contre 7 451 mille dinars au 31/12/2022 . Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Autres produits accessoires	3 920	3 003
Produits sur opérations d'assurance	4 606	4 147
Récupération de frais postaux	166	211
Revenus des immeubles non liés à l'exploitation	101	90
<b>Total</b>	<b>8 793</b>	<b>7 451</b>

## Notes 24 – Frais de personnel

Au 31/12/2023, les frais de personnel totalisent 176 427 mille dinars contre 167 297 mille dinars au 31/12/2022 , soit une augmentation de 9 130 mille dinars .

	31/12/2023	31/12/2022 retraité	31/12/2022 publié
Salaires	(117 270)	(106 470)	(106 470)
Charges sociales et fiscales	(35 997)	(33 696)	(33 759)
Autres charges du personnel	(13 684)	(17 141)	(17 614)
Charges sur assurance collectives et IDR	(6 527)	(6 605)	(6 605)
Charges sur congés à payer	(2 949)	(3 385)	(3 385)
<b>Total</b>	<b>(176 427)</b>	<b>(167 297)</b>	<b>(167 835)</b>

## Notes 25 – Charge générale d'exploitation

Au 31/12/2023, les charges générales d'exploitation totalisent 65 302 mille dinars contre 65 531 mille dinars au 31/12/2022. Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2022
<b>Frais d'exploitation non bancaire</b>	<b>(2 240)</b>	<b>(2 669)</b>	<b>(2 669)</b>
Dons et cotisations	(2 240)	(2 669)	(2 669)
<b>Autres charges générales d'exploitation</b>	<b>(63 062)</b>	<b>(62 862)</b>	<b>(62 324)</b>
Loyers et charges locatives	(6 721)	(6 496)	(6 496)
Fournitures et autres matières consommables	(1 679)	(1 683)	(1 683)
Autres services extérieurs	(21 012)	(20 028)	(20 028)
Autres charges diverses d'exploitation	(29 260)	(30 709)	(30 171)
Impôts et taxes	(4 391)	(3 947)	(3 947)
<b>Total</b>	<b>(65 302)</b>	<b>(65 531)</b>	<b>(64 993)</b>

-

Au 31/12/2023, les autres charges diverses d'exploitation comprennent 21 316 mille dinars représentant la cotisation au Fonds de garantie des dépôts bancaires contre 20 097 mille dinars au 31/12/2022.

### Notes 26 – Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

Ce poste totalise un montant net de -1 586 mille dinars au 31 décembre 2023 contre -1 034 mille dinars au 31/12/2022 détaillé ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Pertes provenant des activités ordinaires</b>	<b>(2 813)</b>	<b>(1 267)</b>
Pertes exceptionnelles	(2 813)	(1 267)
<b>Gains provenant des activités ordinaires</b>	<b>1 227</b>	<b>233</b>
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	-	194
Profits exceptionnels	1 227	39
<b>Solde net ( PR8/CH9)</b>	<b>(1 586)</b>	<b>(1 034)</b>

### Notes 27 – Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2023 totalise 88 577 mille dinars contre 71 242 au 31/12/2022.

### Notes 28 – Gains et pertes provenant des éléments extraordinaires

Ce poste totalise un montant net de -20 247 mille dinars au 31 décembre 2023 détaillé ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Contribution sociale de solidarité	(10 123)	
Contribution conjoncturelle	(10 124)	(8 140)
<b>Total</b>	<b>(20 247)</b>	<b>(8 140)</b>

## 5.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

### Notes 29 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période 2023 ont atteint un montant de -241 794 mille dinars contre -526 160 mille dinars en fin de période 2022, soit une variation de 38 366 mille dinars.

	2023	2022	Var
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	287 052	(284 131)	325 183
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	87 483	80 077	7 406
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	(123 878)	(315 527)	191 649
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	33 709	40 081	(6 372)
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>284 366</b>	<b>(479 500)</b>	<b>517 866</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(526 160)	(46 660)	(479 500)
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période</b>	<b>(241 794)</b>	<b>(526 160)</b>	<b>38 366</b>

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période se détaillent comme suit:

	2023	2022
Caisse en dinars	46 753	36 918
Caisse en devises	4 317	2 894
Change manuel	6 088	4 545
Avoirs chez la BCT en dinars	13 055	(7 597)
Comptes IBS	36 215	40 429
Avoirs chez la BCT en devises	155 663	55 143
Prêts à la BCT en devises < 90 j	32 575	53 329
Comptes de chèques postaux-CCP	287	287
Comptes ordinaires TGT en dinars	675	675
Prêts aux établissements financiers < 90J	1 877	1 017
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	246 000	196 000
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	(785 299)	(909 800)
<b>Total</b>	<b>(241 794)</b>	<b>(526 160)</b>

L'examen et l'analyse de flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

#### (1) Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Ainsi qu'il ressort du bilan et de l'état de résultat, les variations enregistrées au niveau des principaux postes ci-dessous indiqués expliquent le sens positif de ce flux.

- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 170 963 dinars.
- Les crédits à la clientèle ont enregistré une augmentation de 250 618 mille dinars.
- Les décaissements nets effectués pour le compte aussi bien du personnel que des créiteurs divers s'élèvent pour la période séparant le 31/12/2023 et le 31/12/2022 à 249 729 mille dinars.

• L'excédent des produits encaissés par rapport aux charges décaissées au titre de la même période s'élève à 550 871 mille dinars ce qui donne un flux de trésorerie positif.

#### **(2) Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement**

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et des participations compensées en partie par la perception des dividendes est à l'origine du flux de trésorerie positif de 87 483 mille dinars.

#### **(3) Flux de trésorerie net provenant des activités de financement**

Ce flux de trésorerie négatif net de -123 878 mille dinars provient principalement de l'augmentation du total des ressources spéciales et par l'émission et remboursement d'emprunts.

#### **(4) Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités.**

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31/12/2023 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 33 709 mille dinars.

### **5.7- CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES PARTIES LIEES**

1) La Banque a conclu avec la société « BH Assurance », dont elle détient 23,89% de son capital, un contrat d'assurance vie capitalisation plan d'assainissement social BH Bank, qui permet la couverture des prestations prises en charge par la BH Bank dans le cadre du plan d'assainissement moyennant le versement des montants annuels convenus dans un fonds géré au profit de la BH Bank. Ce contrat prend effet le 1er janvier 2017 aux conditions ci-après :

- Le taux de rendement net est de : 3.5% par an
- Frais de gestions du contrat : 2,5 % chaque prime annuelle
- Frais d'acquisition : 0% par année de contrat
- La participation aux bénéficiaires : égale à 80% des résultats financiers des placements de «BH Assurance » au titre de la catégorie capitalisation.

La prime annuelle souscrite relative à l'exercice 2023 totalise un montant de 2 500 000 dinars.

2) La société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital, a souscrit le 31 Décembre 2009 à un emprunt obligataire subordonné de 7 500 000 dinars émis par la «BH Bank » pour une durée de 15 ans et un taux de rendement égal TMM+0.8%. Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2023 à 99 917 dinars.

3) Un détachement du personnel auprès de la «BH Recouvrement », dont la BH Bank détient 60 % de son capital. Les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2023 s'élèvent à 368 469 dinars.

4) Une convention de location d'un dépôt sis à Mghira, conclue avec la société « STIMEC » à partir du 1er Février 2014 pour un montant annuel initial de 2 400 dinars majoré annuellement de 3% à partir de la troisième année. Le loyer au titre de l'exercice 2023 s'élève à 3 040 DT hors taxes.

5) La Banque a souscrit, au cours de l'exercice 2023, à des polices d'assurance auprès de la société «BH Assurance », dont elle détient 23,89% de son capital, détaillées comme suit :

- Assurance groupe pour un montant de	14 908 928 dinars
- Assurance automobile pour un montant de	177 880 dinars
- Engineering pour un montant de	30 498 dinars
- Assurance Risques Divers pour un montant de	393 491 dinars
- Assurance Incendie	230 557 dinars
- Assurance vie IDR	7 539 651 dinars

6) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société « BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30% de son capital, pour l'externalisation des tous les travaux en relation avec l'objet social de la « BH INVEST » et notamment :

- L'intermédiation en bourse ;
- La tenue de registre ;
- Le montage et le placement d'émission de titres en capital et de titres de créances ;
- L'évaluation des participations de la banque ;
- L'étude et l'évaluation d'opportunités de prise de participation ;
- Le montage et l'évaluation d'opportunités de prise de participations ;
- Le montage des dossiers d'acquisition ;
- L'assistance à la préparation des assemblées générales, des communications financières et autres supports de communication financière.

7) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société «BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30% de son capital, pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la Banque de l'Habitat en 2009 pour un montant de 100 MDT sur 15 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :

- Frais de montage : 20 000 dinars ;
- Frais de placement : 0.2% flat du montant de l'émission
- Frais de gestion : 0.2% du restant dû.

Les charges supportées à ce titre par la Banque au cours de 2023 s'élèvent à 30 600 dinars hors taxes.

8) La société «BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30% de son capital a conclu en date du 16/06/2016 avec la «BH Bank » une convention d'hébergement, de maintenance et d'assistance en vertu de laquelle « BH BANK » s'engage à assurer :

- L'hébergement des applications métiers et de gestion ainsi que les bases de données
  - La mise à disposition d'une plateforme à même de supporter l'hébergement et l'exploitation de ces ressources en toute sécurité
  - L'assurance de certains services (Adhésion aux serveurs, sauvegarde des données, etc)
- Le produit constaté en 2023 s'est élevé à 54 831 dinars.

9) La «BH Bank » a conclu une convention de dépositaire avec la société « SICAV BH CAPITALISATION » ex « SICAV BH PLACEMENT », dont la Banque détient 20,25 % de son capital. Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 31 377 dinars HTVA en 2023.

10) La «BH Bank » a conclu une convention de distribution avec la société « SICAV BH CAPITALISATION » ex « SICAV BH PLACEMENT », dont la Banque détient 20,25 % de son capital. Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 20 918 dinars HTVA en 2023.

11) La «BH Bank » a conclu une convention de dépositaire avec la société « SICAV BH OBLIGATAIRE », dont la Banque détient 14,57 % de son capital. Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 1 000 dinars HTVA en 2023.

12) Plusieurs conventions ont été conclues par la Banque depuis 1998 portant mise à la disposition de la société «BH Equity », dont la Banque détient 41,59 % de son capital, des fonds à capital risque d'un montant global de 290 014 781 dinars. Ces conventions, encore en vigueur, prévoient une rémunération de 1,5 % du montant des fonds gérés au profit de la BH Equity. Le montant de la commission payée, au cours de l'exercice 2023, s'élève à 950 000 dinars hors taxes.

13) La «BH Bank » a conclu une convention de location auprès de la société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital, de l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis » à partir du 1er Juillet 2005. Le loyer, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 476 588 dinars hors taxes.

14) La «BH Bank » a conclu une convention de location auprès la société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital, d'un local à usage administratif et commercial sis au Centre Urbain Nord à partir du 1er Juillet 2010. Le loyer, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 54 869 dinars hors taxes.

15) La Banque a comptabilisé en produits, au cours de l'exercice 2023, des commissions relatives au contrat DHAMEN pour un montant de 10 289 330 dinars au titre des conventions de bancassurance conclues avec la société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital.

16) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital, portant sur les commissions relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » et « incendie crédits commerciaux ». Le montant de ces commissions s'élève, au titre de l'exercice 2023, à 87 649 dinars.

17) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital, portant sur la participation bénéficiaire relative aux contrats « incendies crédits habitat ». Le montant de la participation bénéficiaire s'élève, au titre de l'exercice 2023, à 69 328 dinars hors taxes.

18) La «BH Bank » a conclu en mai 2006 un contrat de sous-location avec la « BH SICAF », dont la Banque détient 49,65 % de son capital, portant sur la location de bureaux couvrant une surface de 21 m<sup>2</sup>, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer global annuel de 1 631 dinars toutes taxes comprises, avec une majoration annuelle cumulative de 5%.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2023 s'élève à 3 830 dinars.

19) La société « BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital, a souscrit le 28 février 2017 à un emprunt obligataire subordonné de 3 500 000 dinars émis par la «BH Bank » pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement de 7.5%.  
• Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2023 à 60 842 dinars.

20) La société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital, a souscrit le 20 Avril 2018 à un emprunt obligataire subordonné de 3 000 000 dinars émis par la «BH Bank » pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement égal TMM+2.10%. Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2023 à 140 767 dinars.

21) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société «BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30% de son capital, pour la gestion du « FCP BH CEA » en contrepartie d'une commission de gestion de 0.45% HTVA de l'actif net par an. Cette rémunération, décomptée jour par jour, est réglée trimestriellement à terme échu.

La charge constatée à ce titre en 2023 s'élève à 20 269 dinars HTVA.

22) Un détachement du personnel auprès de la « BH Immo », dont la Banque de l'Habitat détient 29,98 % de son capital. Les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2023 s'élèvent à 267 173 dinars.

23) Une convention de cession des créances conclue avec BH Recouvrement dont la Banque détient 60 % de son capital. Les créances cédées totalisent un montant de 19 720 893.594 dinars pour un prix de cession de 70 200 dinars.

24) Une convention de cession des créances conclue avec BH Recouvrement dont la Banque détient 60 % de son capital. Les créances cédées totalisent un montant de 7 956 674.147 dinars pour un prix de cession de 539 dinars.

25) La société « BH LEASING » dont la Banque détient 41,64% de son capital a conclu, en date du 20 décembre 2019, un contrat de location au profit de la «BH Bank ». Le financement porte sur un matériel de transport pour un montant de 176 551 Dinars. Ce contrat, est conclu au taux de 13% et sur une période de cinq années. L'encours du financement au 31/12/2023 s'élève à 25 448 dinars et les charges constatées s'élèvent à 4 752 dinars.

26) La société « BH LEASING » dont la Banque détient 41,64% de son capital a conclu un ensemble d'emprunts à court et à moyen terme. L'encours de ces emprunts s'élève au 31/12/2023 à 57 637 124 dinars. Le montant des produits de 2023 sur ces crédits s'élève à 6 129 792 dinars.

27) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société «BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30% de son capital, pour la tenue de registre en contrepartie d'une rémunération de gestion. La charge constatée à ce titre en 2023 s'élève à 50 000 dinars

28) La rétrocession d'une partie des commissions de placement de l'emprunt national par la BH INVEST dont la banque détient 30% de son capital pour un montant de 1 379 241 DT.

29) La société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,89% de son capital, a souscrit le 23 Avril 2021 à un emprunt obligataire subordonné BH BANK 2021-1 de 7 000 000 dinars émis par la «BH Bank » pour une durée de 5ans et un taux de rendement égal à 9.35%. Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2023 à 654 500 dinars.

30) Une convention de location d'un immeuble auprès de « la société immobilière HORCHANI » sis aux berges du lac à partir de 2019 pour un montant initial de 239 496 dinars hors taxes majoré de 4% à partir de la deuxième année. Le loyer brut au titre de l'exercice 2023 s'élève à 333 409 DT.

31) En 2023, la BH Bank a conclu avec la société «BH Equity », dont la Banque détient 41,59 % de son capital, une convention de placement de fonds à capital risque de 20 000 000 DT.

32) Un détachement du personnel auprès de la société «BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30% de son capital. Les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2023 s'élèvent à 485 874 dinars.

## **5-8- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE**

La Banque n'a pas eu connaissance d'aucun événement qui s'est produit entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, pouvant entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ou qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur ses activités futures.

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023**

**Mesdames et Messieurs les actionnaires de la « BH Bank »**

### **I. Rapport sur l'audit des états financiers annuels**

#### **1. *Opinion avec réserves***

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la « BH Bank », qui comprennent le bilan, l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres et passifs de 13 514 862 KDT et un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 140 013 KDT.

À notre avis, et sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « BH Bank » au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **2. *Fondement de l'opinion avec réserves***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

L'étendue de nos travaux d'audit a été limitée par les 2 points suivants :

**2.1-** Les insuffisances du système d'information de la banque qui ont impacté négativement les processus de justification, de contrôle et de reporting de l'information comptable et financière. Ces insuffisances entravent l'identification systématique des produits par client, sont à l'origine d'écarts entre les données de gestion et les données comptables et sont génératrices d'importants suspens non apurés à temps.

**2.2-** Les fonds budgétaires confiés à la Banque par l'Etat Tunisien n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. À cet effet, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés par les services du ministère des Finances.

L'incidence éventuelle de ces limites sur les états financiers de la banque serait tributaire des résultats des travaux de justification, de fiabilisation et de rapprochement à entreprendre.

### **3. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

#### **3.1. Appréciation du risque de crédit et estimation des provisions**

---

##### ***Point clé d'audit***

---

Dans le cadre de ses activités, la « BH Bank » est exposée au risque de crédit. Le caractère avéré du risque de crédit est apprécié individuellement pour chaque relation conformément à la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents. La banque constitue également des provisions additionnelles sur les engagements classés en 4 conformément à la circulaire BCT n° 2013-21.

Le risque latent est apprécié sur la base de portefeuilles homogènes (provisions collectives pour les classes 0 et 1) s'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation pour une relation considérée individuellement, conformément à la circulaire BCT n°2021-01. Ces règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions y afférentes sont décrites au niveau de la note aux états financiers n°2.2 « Règles d'évaluation des engagements ».

En outre le point précisé dans la section « fondement de l'opinion avec réserves » a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituent un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des engagements envers la clientèle s'élevant à la date de clôture à 10 211 362 KDT en net des provisions et des agios réservés constitués pour couvrir les risques de contrepartie s'élevant respectivement à 1 217 874 KDT et à 360 639 KDT. En outre, le processus de classification des engagements et d'évaluation des garanties admises requiert le recours à des critères d'évaluations quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé.

---

---

### ***Diligences mises en œuvre***

---

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle interne mis en place par la Banque concernant l'identification et l'évaluation du risque de crédit. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation de la fiabilité du système de contrôle interne mis en place pour l'identification et l'évaluation des risques de contrepartie, de classification des engagements, de couvertures des risques et de réservation des intérêts ;
  - La conformité des méthodes adoptées par la « BH Bank » aux exigences de la Banque Centrale de Tunisie ;
  - L'appréciation de la pertinence des critères qualitatifs retenus lors de la classification et l'observation du comportement des relations concernées à diverses échéances ;
  - L'examen des garanties retenues pour la détermination des provisions et l'appréciation du caractère adéquat des hypothèses retenues par la Banque ;
  - La mise en œuvre des procédés analytiques sur l'évolution des encours et des provisions ;
  - La vérification de la permanence des méthodes de détermination des provisions collectives et des provisions additionnelles ;
  - La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.
- 

### ***3.2. Prise en compte des intérêts et des commissions en résultat***

---

#### ***Question clé d'audit***

---

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2023 totalisent 1 184 269 KDT (soit 85% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts sur les engagements et des commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers n° 2.1.1 .En outre, comme précisé dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », l'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique, de la volatilité des produits de la Banque en fonction des taux d'intérêts, des commissions appliquées et des tableaux d'amortissements.

---

#### ***Diligences mises en œuvre***

---

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation des intérêts et des commissions. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Une évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et la prise en compte automatique des revenus en comptabilité
  - La conformité par la Banque aux dispositions de la norme comptable n°24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires »
-

---

### ***Diligences mises en œuvre (suite)***

---

- L'appréciation des politiques, procédures et contrôles sous-jacents à la reconnaissance et la comptabilisation des revenus.
  - La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
  - La mise en œuvre de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions en fonction des tendances de l'activité de la Banque, de ses politiques tarifaires et des réglementations s'y rapportant ;
  - La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.
- 

### ***3.3. Règles de prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables - BTA***

---

#### ***Question clé d'audit***

---

La note aux états financiers n° 2.4 explicite les règles de prise en compte et d'évaluation des Bons de Trésor assimilables (BTA). La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique de liquidité adoptée par la Banque.

Au 31 décembre 2023, la valeur du portefeuille BTA de la Banque s'élève à 1 509 451 KDT. L'application de la politique de liquidité précitée aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 1 235 081 KDT en AC05 Portefeuille titres d'investissement et de 274 370 KDT en AC04 Portefeuille titres Commercial.

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

---

#### ***Diligences mises en œuvre***

---

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au portefeuille titre dans les établissements bancaires ;
  - L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
  - L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués.
  - La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.
- 

#### ***4. Paragraphes d'observation***

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

- Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers 3-2 «Calcul des Provisions collectives » et en application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements,

telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2024-01 du 19 Janvier 2024. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective.

Ainsi, la dotation au titre de l'exercice 2023 s'établit à 14 666 KDT et l'encours de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 147 411 KDT au 31 décembre 2023 contre 132 745 KDT au 31 décembre 2022.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## **5. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **6. Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers**

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

## **7. Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne.**

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Nos conclusions, font état de certaines insuffisances qui sont susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Un rapport traitant des axes d'améliorations et des faiblesses identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Banque.

### **2. Respect du ratio réglementaire sur les parties liées**

Conformément à l'article 52 de la circulaire BCT 2018-06, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement assujetti au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement assujetti.

Les engagements des entreprises publiques totalisent au 31 décembre 2023 un montant de 2 188 965 KDT. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 2 312KDT et par des agios réservés à hauteur de 7 220 KDT et par des garanties.

Au 31 Décembre 2023, certaines garanties de l'Etat prises en compte au niveau du calcul du risque encouru sur les entreprises publiques, sont en cours de renouvellement pour un montant de 305 MDT.

**3. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la Banque avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 8 Avril 2024**

**P/ FMBZ KPMG Tunisie**

**Emna Rachikou**

**P/Consulting and Financial Firm**

**Walid BEN AYED**

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023**

### **Mesdames et Messieurs les actionnaires de la BH BANK**

En application des dispositions de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous portons à votre connaissance les conventions prévues par lesdits articles et réalisées ou qui demeurent en vigueur, durant l'exercice 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **1. Conventions réglementées**

#### **I.1 CONVENTIONS ET OPERATIONS NOUVELLEMENT REALISEES EN 2023**

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, nous portons à votre connaissance que la Banque a réalisé les opérations suivantes au cours de l'exercice 2023 :

- a) La rétrocession d'une partie des commissions de placement de l'emprunt national par la BH INVEST dont la banque détient 30% de son capital pour un montant de 1 379 241 DT.
- b) Une convention de prestation de service a été conclue avec « BH EQUITY » dont le capital est détenu à concurrence de 41,59% par la « BH Bank ». La convention a pour objet la gestion pour le compte de la banque des ressources sous forme de fonds à capital risque N° 24 mises à sa disposition à hauteur de 20 000 000 DT. Ces

ressources seront logées dans un compte spécial qui ne génère ni agios débiteurs ni intérêts créditeurs et ne fait pas l'objet de prélèvement des frais de tenue de compte.

En rémunération de sa gestion de fonds à capital risque déposés auprès d'elle pour le compte de la banque, « BH EQUITY » perçoit :

- Pour les 5 premiers fonds : une rémunération annuelle hors taxe de 0,5% sur le montant total des fonds ;
- Pour le reste des fonds (n°6 à n°24) : une rémunération annuelle de 2% payable à terme échu prélevée sur le montant total de l'encours des utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux, conformément à la réglementation en vigueur arrêtée au 31 Décembre de chaque année, en sus d'une rémunération annuelle de 10% payable à terme échu sur le total des plus-value réalisées et encaissées par les fonds.
- Le montant global de la rémunération annuelle, à percevoir auprès de la « BH EQUITY » pour tous les fonds confondus et calculé conformément aux stipulations des différentes conventions de gestion, est plafonné à 950 000 DT.

A ce titre, ainsi qu'au titre de sa gestion pour les autres fonds précédemment mis à sa disposition, les montants des commissions au titre de l'exercice 2023 s'élève à 950 000 DT hors taxes.

- c) Une convention de cession des créances conclue au 30 Juin 2023, avec BH Recouvrement dont la Banque détient 60 % de son capital. Les créances cédées totalisent un montant de 19 720 893.594 dinars pour un prix de cession de 70 200 dinars
- d) Une convention de cession des créances conclue en fin d'année avec «BH Recouvrement ». Les créances cédées totalisent un montant de 7 956 674DT pour un prix de cession de 539 DT.

## **I.2 OPERATIONS REALISEES EN 2023 ET RELATIVES A DES CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET QUI CONTINUENT À PRODUIRE DES EFFETS**

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, nous portons à votre connaissance que les conventions suivantes conclues entre la banque et les personnes visées par ces articles continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2023 :

***Les conventions conclues avec la « BH INVEST » dont le capital est détenu à concurrence de 30% par la « BH BANK » :***

- a) Une convention d'externalisation des tous les travaux en relation avec l'objet social de de la « BH INVEST » et notamment :
  - L'intermédiation en bourse ;
  - La tenue de registre ;

- Le montage et le placement d'émission de titres en capital et de titres de créances ;
  - L'évaluation des participations de la banque ;
  - L'étude et l'évaluation d'opportunités de prise de participation ;
  - Le montage et l'évaluation d'opportunités de prise de participations ;
  - Le montage des dossiers d'acquisition ;
  - L'assistance à la préparation des assemblées générales, des communications financières et autres supports de communication financière.
- a) Une convention pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la « BH Bank » en 2009 pour un montant de 100 MDT sur 15 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :
- Frais de montage : 20 000 DT ;
  - Frais de placement : 0.2% flat du montant de l'émission ;
  - Frais de gestion : 0.2% du restant dû.

Les frais facturés à ce titre par la « BH INVEST » au cours de 2023 s'élèvent à 30 600 DT hors taxes.

- b) Une convention de gestion du « FCP BH CEA » en contrepartie d'une commission de gestion de 0,45% HTVA de l'actif net par an. Cette rémunération, décomptée jour par jour, est réglée trimestriellement à terme échu.

Les frais facturés à ce titre par la « BH INVEST » au cours de 2023 s'élèvent à 20 269 DT hors taxes.

- c) Une convention pour l'hébergement des applications métiers et de gestion ainsi que les bases de données y afférentes.

En 2023, les commissions facturées par la « BH Bank » à ce titre s'élèvent à 54 831 DT.

- d) Une convention pour la tenue de registre en contrepartie d'une rémunération de gestion.

La charge constatée à ce titre en 2023 s'élève à 50 000 dinars.

***Les conventions conclues avec la « BH Assurance » dont le capital est détenu à concurrence de 23,89% par la « BH Bank » :***

- a) La société BH Assurance a souscrit à un emprunt obligataire de 7 000 000 DT émis par la BH Bank pour une durée de 5 ans et à un taux de rendement de 9,35%.

Les charges supportées à ce titre au cours de l'exercice 2023 s'élèvent à 654 500 DT.

- b) Un avenant n°1/2020 au contrat d'assurance vie capitalisation plan d'assainissement social « BH Bank », dans le cadre du plan d'assainissement moyennant le versement des montants annuels convenus dans un fonds géré au profit de la « BH Bank ». Cet avenant prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020 aux conditions ci-après :

- Le taux de rendement net maintenu à 3.5% par an ;

- Frais de gestions du contrat de 2,75% chaque prime annuelle au lieu de 3% ;
- Frais d'acquisition maintenu à 0% par année de contrat ;
- La participation aux bénéfices de 80% des résultats financiers des placements de la « BH Assurance » au titre de la catégorie capitalisation au lieu de 75%.

La prime annuelle émise par « BH Assurance » au titre de l'exercice 2023 totalise un montant de 2 500 000 DT.

- c) Un contrat collectif d'assurance sur la vie, qui permet d'assurer le règlement des indemnités de départ à la retraite dont la banque serait débitrice envers ses employés déclarés dans ce contrat.

La prime annuelle émise au titre de l'exercice 2023 est égale à un montant de 7 539 651 DT.

- d) La Banque a souscrit, au cours de l'exercice 2023, à des polices d'assurance. Les primes nettes émises par la « BH Assurance » au titre de ces polices se détaillent comme suit :

Nature de l'assurance	Montant de la Prime en DT
- Assurance groupe	14 908 928
- Assurance automobile	177 880
- Assurance Engineering	30 498
- Assurance Risques Divers	393 491
- Assurance incendie	230 557

- a) La « BH Bank » a comptabilisé en produits, au cours de l'exercice 2023, des commissions relatives au contrat DHAMEN pour un montant de 10 289 330 Dinars, au titre des conventions de bancassurance. (40% des primes nettes)

- b) Une convention portant sur les commissions relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » et « incendie crédits commerciaux ».

Au titre de l'exercice 2023, le montant de ces commissions s'élève à 87 649 DT hors taxes.

- c) Une convention portant sur la participation bénéficiaire relative aux contrats « incendies crédits habitat ».

Au titre de l'exercice 2023, le montant de la participation s'élève à 69 328 DT hors taxes.

- d) La société « BH Assurance » a souscrit à des emprunts obligataires émis par la « BH Bank » aux conditions suivantes :

- Le 20 avril 2018 à un emprunt obligataire subordonné de 3 000 000 DT émis par la « BH Bank » pour une durée de 7 ans dont 2 années de franchises et un taux de rendement de TMM+2,1%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2023 à 140 767 DT.

- Le 28 février 2017, un emprunt obligataire subordonné de 3 500 000 DT pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement de 7,5%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2023 à 60 842 DT.

- Le 31 décembre 2009 à un emprunt obligataire de 7 500 000 DT pour une durée de 15 ans et un taux de rendement égal TMM+0,8%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2023 à 99 917 DT

- e) Une convention de location de l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis » à partir du 1er Janvier 2005 pour le local abritant l'agence située au rez-de-chaussée et du 1er Juillet 2005 pour les autres parties de l'immeuble.

Le loyer, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 476 588 DT hors taxes.

- f) Une convention de location d'un local à usage administratif et commercial sis au Centre Urbain Nord à partir du 1er Juillet 2010.

Le loyer, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 54 869 DT hors taxes.

***Les conventions conclues avec « BH Recouvrement » dont le capital est détenu à concurrence de 60% par la « BH Bank » :***

- a) Un détachement du personnel auprès de la « BH Recouvrement ». Les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2023 s'élèvent à 368 469 DT.

***Les conventions conclues avec « BH IMMO » dont le capital est détenu à concurrence de 29,98% par la « BH Bank » :***

- a) Un détachement du personnel auprès de la BH IMMO, les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2023 s'élèvent à 267 173 DT

***Les conventions conclues avec « BH Capitalisation » dont le capital est détenu à concurrence de 20,25% par la « BH Bank » :***

- a) Une convention de dépositaire, les produits comptabilisés par la Banque s'élèvent à 31 377 dinars hors taxes en 2023.
- b) Une convention de distribution, les produits comptabilisés par la Banque s'élèvent à 20 918 dinars hors taxes en 2023.

***Les conventions conclues avec « BH Leasing » dont le capital est détenu à concurrence de 41,64% par la « BH Bank » :***

- a) La société « BH LEASING » a conclu, en date du 20 décembre 2019, un contrat de leasing au profit de la «BH Bank ». Le financement porte sur un matériel de transport pour un montant de 176 551 Dinars.

Ce contrat, est conclu au taux de 13% et sur une période de cinq années. L'encours du financement au 31/12/2023 s'élève à 25 488 dinars et les charges constatées s'élèvent à 4 752 dinars.

***Les conventions conclues avec la « BH SICAF » dont le capital est détenu à concurrence de 49,65% par la « BH Bank » :***

- a) Un contrat de sous-location conclu en mai 2006 portant sur la location de bureaux couvrant une surface de 21 m<sup>2</sup>, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer global annuel de 1 631 DT toutes taxes comprises, avec une majoration annuelle cumulative de 5%.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2023 s'élève à 3 830 dinars.

***La conventions conclues avec « SICAV BH Obligataire » dont le capital est détenu à concurrence de 14,57% par la « BH Bank » :***

- a) La «BH Bank » a conclu une convention de dépositaire, les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 1 000 dinars hors taxes en 2023.

***Les conventions conclues avec la « STIMEC » dont le capital est détenu à concurrence de 30 % par la « BH Bank » :***

- a) Une convention de location d'un dépôt sis à Mghira à partir du 1er Février 2014 pour un montant annuel initial de 2 400 dinars majoré annuellement de 3% à partir de la troisième année.

Le loyer, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 2 960 DT hors taxes.

***Les conventions conclues avec « La société immobilière HORCHANI » :***

- a) Une convention de location d'un immeuble sis aux berges du lac à partir de 2019 pour un montant initial de 239 496 dinars hors taxes majoré de 4 %.

Le loyer, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 333 409 DT.

***Les conventions conclues avec la « BH leasing » dont le capital est détenu à concurrence de 41,64 % par la « BH Bank » :***

Un ensemble de contrats de prêts à court et à moyen terme a été conclu dont l'encours de ces crédits s'élève au 31/12/2023 à 57 637 124 dinars.

Le montant des produits de 2023 sur ces crédits s'élève à 6 129 792 dinars.

## **CONVENTIONS CONCLUES AVEC L'ETAT TUNISIEN AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS ET QUI CONTINUENT A PRODUIRE DES EFFETS AU COURS DE L'EXERCICE 2023**

### ***a) Convention pour la gestion du fonds de promotion des logements pour les salariés (FOPROLOS)***

Compte tenu de la loi n°77-54 du 3 Août 1977 et le décret n°77-965 instituant le FOPROLOS, la Banque de l'Habitat et l'Etat tunisien ont signé, le 2 Janvier 1990, une convention relative à la gestion de ce fonds.

A cet effet, il est ouvert dans les écritures de la Banque, un compte spécial qui est alimenté par les tirages sur le fonds de promotion des logements pour les salariés, ouvert dans les écritures de la Trésorerie Générale de Tunisie.

La dotation accordée à la Banque au titre de la gestion de ce fond est fixée initialement par la convention à 2 000 KDT. Les fonds consignés dans ce compte sont destinés à l'accord de prêts aux salariés et de crédits aux promoteurs immobiliers agréés pour financer la construction de logements suburbains.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 2% sur les prêts débloqués chaque année au profit des salariés et 3% sur les montants de recouvrement en principal et intérêts, soient 1 604 846 DT en 2023.

***b) Convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR)***

Par décret n°86-438 du 12 Avril 1986, il a été institué un programme national de résorption des logements rudimentaires.

En application de l'article 6 du décret précité, la « BH Bank » a signé le 16 Mai 1986 avec l'Etat tunisien, une convention relative à la gestion des Fonds pour le Programme National de Résorption des Logements Rudimentaires.

Un compte est ouvert à cet effet, il est alimenté notamment par les dotations budgétaires de l'Etat, les prélèvements sur le FNAH, les prélèvements sur les autres programmes spéciaux en rapport avec l'habitat, les concours du système bancaire ainsi que toutes autres ressources nationales ou internationales qui seraient affectées à ce programme.

Les fonds ainsi collectés sont destinés à l'accord de prêts ou subventions aux ménages occupant des logements rudimentaires pour l'acquisition de lots de terrains, la construction de logements salubres et l'amélioration de logements insalubres.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2023.

***c) Convention pour le 4<sup>ème</sup> projet de développement urbain***

Par accord de prêt, conclu à Washington en date du 18 juillet 1983 sous le numéro 2736 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n°86-102, la BIRD a consenti à l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 30,2 millions USD destiné au financement du 4ème projet de développement urbain.

En application des sections 3.02 (b) et 3.08 de cet accord, il a été signé le 4 mars 1987 entre l'Etat tunisien et la « BH Bank », une convention relative à la gestion des composantes "Trames assainies et auto-construction" du 4ème projet de développement urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, le concours bancaire, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots de terrains AFH, à l'auto construction et à l'amélioration de l'habitat dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 19 200 DT en 2023.

***d) Convention pour le programme des trames assainies et auto-construction (US-AID HG 004B)***

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 30 Avril 1985 et ratifié par la loi n°85-103 du 2 Décembre 1985 entre l'Etat tunisien et les États Unis d'Amérique par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti, au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 46 Millions de dollars US destinés au financement de la viabilisation des lots de terrains, l'acquisition de ces lots et l'auto construction.

À cet effet, une convention a été signée entre l'Etat tunisien et la « BH Bank » relative à la gestion par celle-ci des fonds pour le programme des trames assainies et l'auto construction

du crédit US-AID HG004 B.

Ainsi, il a été ouvert dans les comptes de la Banque, un compte recevant les contributions financières affectées au financement de ce programme et qui sont essentiellement constituées par les fonds du prêt constaté et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces fonds sont destinés au financement du programme des trames assainies et l'auto construction dans certaines localités indiquées en annexe de la convention précitée.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts, et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 9 600 DT en 2023.

***e) Convention relative au 3<sup>ème</sup> projet de développement urbain***

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 Janvier 1983 sous le numéro 2223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), celle-ci a mis à la disposition de l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 25 Millions de Dollars US destiné au financement du 3<sup>ème</sup> projet de Développement Urbain.

En application de la section 3.02 (b) de cet accord, il a été signé entre l'Etat tunisien et la « BH Bank », une convention relative à la gestion des composantes "trames assainies et auto-construction" du 3ème projet de développement Urbain.

À cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires. Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots et à l'auto construction dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 960 DT en 2023.

***f) Convention pour la réhabilitation d'EL HAFSIA***

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 janvier 1983 sous le numéro 223 entre l'État tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n° 83-56 du 27 Juin 1983, il a été créé un compte spécial. Ce compte devant permettre d'accorder des prêts pour l'amélioration des bâtiments dans les quartiers de Sidi El Bayane, Sidi Younès et El Hafsia, la Municipalité de Tunis et l'ARRU, afin de définir les modalités et les conditions de leurs interventions respectives dans la gestion dudit compte spécial.

Ce compte spécial est alimenté par les fonds versés par l'ARRU, les fonds versés annuellement par le FNAH, les fonds versés par l'État au titre des prêts accordés par la BIRD pour l'opération, les remboursements en principal et intérêts par les bénéficiaires et les intérêts des placements des disponibilités.

Les fonds provenant de ce compte sont destinés à être accordés, à titre des prêts, aux propriétaires désireux de réhabiliter leurs constructions, et à la Municipalité pour la réhabilitation des constructions municipales ainsi qu'à certaines dépenses de l'ARRU et de l'Association pour la Sauvegarde de la Médina (ASM).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 3% sur les sommes recouvrées. Aucune commission n'a été constatée à ce titre en 2023.

**g) Convention relative au 2ème projet de développement urbain**

La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID) assurent respectivement le financement du 2ème projet urbain et du projet de réhabilitation du quartier "El Mellasine". La Municipalité de Tunis promoteur de ce projet, a sollicité le concours de la « BH Bank » pour le recouvrement des crédits à accorder aux bénéficiaires des logements évolutifs et des lots viabilisés.

L'intervention de la « BH Bank » a été matérialisée par une convention de recouvrement des crédits accordés.

Dans le cadre de cette opération, la Banque assure, dans une première phase, l'accomplissement des formalités de constitution du dossier de crédit, puis le recouvrement des crédits accordés.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués et 2,5% sur les recouvrements, soit 300 DT en 2023.

**h) Convention pour le programme de reconstruction des logements au profit des sinistrés d'inondations (PRLSI)**

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 27 Juillet 1983 ratifié par la loi n°84-10 du 3 Avril 1984 entre l'Etat tunisien et les États-Unis d'Amérique agissant par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 4 Millions de Dollars US et une subvention de 1 Million de Dollar US provenant du fonds de soutien économique.

En application de la section 1.01 de cet accord, il a été signé une convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion des fonds du Programme de Reconstruction des Logements au profit des sinistrés d'inondations.

À cet effet, il est ouvert à la « BH Bank » un compte alimenté par les fonds du prêt US-AID et la subvention du fonds de soutien économique. Ces fonds sont destinés au financement du programme de reconstruction des logements au profit des victimes d'inondations dans les localités indiquées dans la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués et 2,5% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Aucune commission n'a été constatée par la Banque, à ce titre, au cours de l'exercice 2023.

**i) Convention pour la gestion du régime d'épargne logement**

La convention du 28 Avril 1989 relative à la gestion du régime d'épargne - logement signé le 16 mai 1989 entre l'Etat tunisien et la « BH Bank » stipule, dans son article 19, que l'Etat tunisien fournit annuellement à la Banque les fonds nécessaires pour combler les besoins de financement résultant du déséquilibre financier du régime d'épargne-logement constaté au titre de l'exercice écoulé.

**j) Convention pour la gestion du FOPRODI**

Par la convention entre l'Etat tunisien et la « BH Bank » signée le 15 Août 1994, il a été déterminé le rôle de celle-ci dans la gestion du FOPRODI. À cet effet, il a été ouvert un compte à la Banque sur lequel sont accordées des subventions aux promoteurs. Les prêts accordés à ceux-ci sont octroyés sur les ressources propres de la Banque.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués et 3% sur les

recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2023.

***k) Convention pour la gestion du FONAPRA***

Suivant le protocole d'accord conclu en date du 2 décembre 1983 entre l'Etat tunisien et la Communauté Européenne, il a été décidé d'accorder une subvention à l'Etat tunisien destinée au financement d'un programme visant la création de petites entreprises et encourageant la création d'emplois. À cet effet, il a été créé un compte spécial alimenté par la subvention européenne. Les fonds ainsi reçus sont destinés à financer les projets implantés dans les zones visées par la convention.

La gestion de ce fonds est confiée à la « BH Bank » suivant la convention relative à la gestion du FONAPRA signée en date du 27 Janvier 1994 et abrogée par la convention du 12 Août 1994.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués de l'année et un pourcentage de 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2023.

***l) Convention pour le financement des projets s'inscrivant dans le cadre du dispositif du Fonds de Dépollution (FODEP)***

Conformément à la convention de rétrocession signée entre l'Etat tunisien et la « BH Bank », celle-ci accorde des prêts aux entreprises des secteurs productifs et de services devant servir au financement des opérations de dépollution pour une durée de dix ans, y compris un délai de grâce de trois ans.

Le taux d'intérêt appliqué est égal au taux supporté par la Banque augmenté de sa marge.

Les fonds rétrocédés à la Banque s'élèvent au maximum à la contre-valeur de 15 Millions d'ECUS. Ils génèrent des intérêts à un taux égal à celui du marché monétaire en vigueur au moment de la rétrocession (TMM) diminué de 1%.

***m) Une convention tripartite entre le Ministère de l'Équipement et de l'Habitat, la « BH Bank » et le Ministère des Finances signée en date du 06 Mai 2010***

Les dossiers relatifs aux subventions accordées par le Fonds National d'Amélioration de l'Habitat (FNAH) aux personnes physiques ou aux collectivités locales sont déposés, traités et accordés par les services du Ministère de l'Équipement et de l'Habitat qui se charge de communiquer la liste définitivement approuvée par le Ministre de l'Équipement et de l'Habitat à la « BH Bank » pour la mise en place.

Les subventions FNAH sont accordées aux propriétaires privés, collectivités locales, fonds de solidarité nationale, organismes ou institutions spécialisées dans le domaine de la réhabilitation et la rénovation urbaine (décret n° 2007-534).

- Le montant de la subvention est limité, actuellement, à 1 000 DT.
- Le montant de la subvention est débloqué en deux tranches.
- Rattachement : Centre d'Affaires.

Ce compte ne génère ni frais ni intérêts (agios débiteurs, agios créditeurs).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués des subventions, 2% sur les débloqués des prêts et 3% sur les sommes recouvrées, soit 19 684 DT en 2023.

## ***n) Une convention relative au programme premier logement***

Dans le cadre de la convention conclue en date du 2 février 2017 et de son avenant en date du 3 avril 2017 entre l'État Tunisien représenté par les Ministères des Finances et de l'Équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire et la Banque Centrale de Tunisie, une ligne de crédit destinée à la couverture de l'autofinancement des crédits destinés à l'acquisition du premier logement a été mis à la disposition des banques.

La ligne de crédit de 200 milles dinars, financée sur le budget de l'État, est destinée à couvrir l'autofinancement sous forme de prêt bonifié et est destinée aux familles à revenus moyens répondant aux critères d'éligibilité.

La « BH Bank » perçoit, annuellement, une commission de 1% sur les montants débloqués au cours de l'année au titre des crédits d'autofinancement accordé sur le compte spécial du programme Premier Logement et elle perçoit en outre des commissions de 3% sur les recouvrements effectués, soit 28 463 DT en 2023.

## **2. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES DIRIGEANTS :**

Les rémunérations des dirigeants sont fixées par décision du Conseil d'Administration. Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit :

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Au titre de 2023, le montant brut des jetons de présence comptabilisé et à allouer aux administrateurs s'élève à 358 750 DT.

- Les rémunérations des membres des Comités, sont proposées par le Conseil et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Au titre de 2023, ces rémunérations brutes se détaillent comme suit :

- Le montant à allouer au Président du Comité d'Audit Permanent : 27 500 DT ;
- Le montant à allouer au Président du Comité des risques : 17 500 DT ;
- Le montant à allouer aux membres du Comité d'Audit Permanent : 38 750 DT ;
- Le montant à allouer aux membres du Comité des risques : 30 000 DT ;
- Le montant à allouer aux membres du Comité de nomination et de rémunération : 16 250 DT ;
- Le montant à allouer aux membres du comité de gouvernance : 5 000 DT ;
- Le montant à allouer aux membres du comité de recouvrement : 5 000 DT ;
- Le montant à allouer aux membres du comité interne de marché : 3 750 DT.

- La rémunération mensuelle du Directeur Général actuel a été approuvée par le Conseil d'Administration de la banque dans sa réunion 6 février 2023 qui fait référence au conseil d'administration du 29 août 2019 telle qu'a été proposée par le comité de rémunération. Les éléments de rémunération du Directeur Général se composent, en conformité avec les dispositions du décret gouvernemental n°2015-968 du 6 août

2015, fixant la rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration comme suit :

- D'un élément fixe qui consiste en un salaire mensuel fixé en adéquation avec les performances à moyen et long termes de la banque en matière de rentabilité et de risque.
- Et d'un autre annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui sera calculé sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs arrêtés par les comités de rémunération, et ce, parmi les indicateurs inscrits dans le contrat programme.

Sur la base des réunions antérieures du comité de rémunération et de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 29 août 2019, la rémunération mensuelle du Directeur Général de la banque a été fixée comme suit :

- Un salaire net de 16 milles DT au titre de l'élément fixe, la Banque assume toutes contributions et retenues dues à ce titre. Le Directeur Général bénéficie également des avantages suivants :
- Deux voitures de fonction ;
- Un quota mensuel de carburant de 750 litres ;
- Les charges relatives au téléphone portable.
- Une prime annuelle nette variable plafonnée à 96 mille DT fixée suivant le taux de réalisation des objectifs définis par les membres du conseil d'administration de la banque.

La rémunération servie au Directeur Général durant l'exercice 2023 se détaille comme suit :

- Des avantages en nature s'élevant en brut à 16 024 DT et qui comprennent :
  - Deux voitures de fonction ;
  - Un quota mensuel de carburant de 750 litres ;
  - Les charges relatives au téléphone portable.

Les obligations et engagements de la « BH Bank » envers ses dirigeants et ses administrateurs, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2023, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	Présidents du conseil d'administration		DG		Administrateurs	
	Charges	Passif	Charges	Passif	Charges	Passif
	de l'exercice	au 31/12/2023	de l'exercice	au 31/12/2023	de l'exercice	au 31/12/2023
Avantages à court terme	75 000	-	326 583	-	283 750	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>75 000</b>	<b>0</b>	<b>326 583</b>	<b>0</b>	<b>283 750</b>	<b>0</b>

Enfin, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 (et suivants) et 475 du code des sociétés commerciales.

**Tunis, le 8 Avril 2024**

**P/ FM.B.Z -KPMG Tunisie**  
**Emna Rachikou**

**P/Consulting and Financial Firm**  
**Walid BEN AYED**

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS Consolidés

#### **BH BANK**

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

La BH Bank publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 avril 2024. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mme. Emna RACHIKOU (F.M.B.Z. Tunisie) et Mr. Walid Ben AYED (Consulting and Financial Firm).

**BH BANK**  
**BILAN**  
**Arrêté au 31 Décembre 2023**  
(Unité en mille dinars)

Notes **31/12/2023** **31/12/2022**

## Actifs

AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	293 984	184 908
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	134 240	113 815
AC3	Créances sur la clientèle	3	10 463 992	10 907 418
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	1 054 836	805 084
AC5	Portefeuille d'investissement	5	1 682 210	1 649 806
AC5B	Titres mis en équivalence	5	13 901	11 696
AC6	Valeurs immobilisées	6	185 352	174 757
AC7	Autres actifs	7	394 544	383 980
AC7C	Ecart d'acquisition net (GoodWill)		-	(59)
AC9	Impôt différé Actif		30 916	30 378
<b>Total des actifs</b>			<b>14 253 975</b>	<b>14 261 783</b>

## Passifs

PA1	Banque Centrale et CCP		-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	1 801 040	2 123 110
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	9	8 624 065	8 397 412
PA4	Emprunts et ressources spéciales	10	1 497 214	1 593 711
PA5	Autres passifs	11	751 583	669 967
PA6	Impôt différé Passif		20 371	20 067
<b>Total des passifs</b>			<b>12 694 273</b>	<b>12 804 267</b>

## Intérêts Minoritaires

<b>Intérêts Minoritaires</b>			<b>192 838</b>	<b>196 358</b>
------------------------------	--	--	----------------	----------------

## Capitaux propres

CP1	Capital		238 000	238 000
CP2	Réserves		985 886	898 010
CP3	Actions propres		-	-
CP4	Autres capitaux propres		-	-
CP5	Résultats reportés		-	-
CP6	Résultat de l'exercice		142 978	125 148
CP7	Résultat en instance d'affectation		-	-
<b>Total des Capitaux propres</b>			<b>1 366 864</b>	<b>1 261 158</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>			<b>14 253 975</b>	<b>14 261 783</b>

**BH BANK**  
**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**Arrêté au 31 Décembre 2023**  
(Unité en mille dinars)

Notes **31/12/2023** **31/12/2022**

## Passifs éventuels

HB1	Cautions, avals et autres garanties données	<b>13</b>	743 208	802 399
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		112 930	136 363
	B- En faveur de la clientèle		630 278	666 036
HB2	Crédits documentaires		302 989	396 511
HB3	Actifs donnés en garantie		1 198 511	1 198 511
<b>Total des passifs éventuels</b>			<b>2 244 708</b>	<b>2 397 421</b>

## Engagements donnés

HB4	Engagements de financements donnés	<b>13</b>	531 945	176 534
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		-	-
	B- En faveur de la clientèle		531 945	176 534
HB5	Engagements sur titres		13 744	14 901
	A- Participations non libérées		13 744	14 901
	B- Titres à recevoir		-	-
<b>Total des engagements donnés</b>			<b>545 689</b>	<b>191 435</b>

## Engagements reçus

HB6	Engagements de financement reçues	<b>14</b>	79 698	60 086
HB7	Garanties reçues	<b>15</b>	3 700 100	3 674 506
	A- Garanties reçues de l'Etat		-	-
	B- Garanties reçues d'autres Etab bancaires, financiers et d'assurances		405 963	308 832
	C- Garanties reçues de la clientèle		3 294 138	1 293 874
<b>Total des engagements reçus</b>			<b>3 779 798</b>	<b>3 734 592</b>

**BH BANK**  
**ETAT DE RESULTAT**  
Période allant de 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2023  
(Unité en mille dinars)

		Notes	2023	2022 retraité	2022 publié
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>					
PR1	Intérêts et revenus assimilés	16	1 076 822	941 520	941 520
PR2	Commissions (en produits)	17	303 669	277 998	277 998
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	18	111 222	71 714	70 317
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	19	114 689	110 071	110 071
<b>Total produits bancaires</b>			<b>1 606 402</b>	<b>1 401 303</b>	<b>1 399 906</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>					
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	20	(719 235)	(568 436)	(568 436)
CH1A	Sinistres payés sur opérations d'assurances	20	(128 144)	(107 860)	(107 860)
CH2	Commissions encourues		(14 376)	(13 574)	(12 177)
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>			<b>(861 755)</b>	<b>(689 870)</b>	<b>(688 473)</b>
<b>Total Produit net bancaire</b>			<b>744 647</b>	<b>711 433</b>	<b>711 433</b>
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	21	(201 410)	(215 135)	(215 135)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	22	(254)	(1 940)	(1 940)
PR7	Autres produits d'exploitation	23	13 019	9 479	9 479
CH6	Frais de personnel		(176 155)	(176 809)	(177 347)
CH7	Charges générales d'exploitation		(76 832)	(79 447)	(78 909)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(23 519)	(21 783)	(21 783)
<b>Résultat d'exploitation</b>			<b>279 496</b>	<b>225 798</b>	<b>225 798</b>
PR11	Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(3 441)	(3 523)	(3 523)
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	24	(217)	(839)	(839)
CH11	Impôt sur les bénéfices	25	(94 021)	(73 413)	(73 413)
<b>Résultat des activités ordinaires</b>			<b>181 817</b>	<b>148 023</b>	<b>148 023</b>
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(21 924)	(8 658)	(8 658)
	Part de résultat revenant aux minoritaires		(16 915)	(14 217)	(14 217)
<b>Résultat net de l'exercice</b>			<b>142 978</b>	<b>125 148</b>	<b>125 148</b>
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)			-	-	-
<b>Résultat après modification comptable</b>			<b>142 978</b>	<b>125 148</b>	<b>125 148</b>

**BH BANK**  
**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**Période allant de 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2023**  
(Unité en mille dinars)

Notes	2023	2022
<b>Activité d'exploitation</b>		
Produits d'exploitation bancaire encaissés	1 458 816	1 254 891
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(830 966)	(693 225)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers	(19 326)	(7 245)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	(197 770)	49 977
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	217 959	(1 141 769)
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle	195 866	788 329
Titres de placement	(183 809)	(249 200)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(263 331)	(231 091)
Sommes reçues des débiteurs divers	64 387	39 138
Impôt sur les bénéfices	(96 435)	(96 780)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>	<b>345 391</b>	<b>(286 975)</b>
<b>Activité d'investissement</b>		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	114 689	110 071
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	(27 448)	(15 531)
Autres flux d'investissements	-	-
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(34 055)	(29 403)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>	<b>53 186</b>	<b>65 137</b>
<b>Activité de financement</b>		
Emission d'actions	-	-
Emission d'emprunts	(123 434)	(293 897)
Augmentation / diminution des ressources spéciales	31 266	31 204
Dividendes versés	(49 000)	(47 102)
Autres flux de financement	(7 869)	6 188
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements</b>	<b>(149 037)</b>	<b>(303 607)</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	33 696	40 079
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>283 236</b>	<b>(485 366)</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en début de période</b>	<b>(484 054)</b>	<b>1 312</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période</b>	<b>26</b>	<b>(484 054)</b>

---

**BH BANK**

# **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**Exercice clos au 31 Décembre 2023**  
(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

## **1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers**

Les états financiers consolidés du groupe de la BH BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 ainsi que les normes (NCT 35 à 39) relatives à la consolidation et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

## **2- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués :**

Les états financiers du groupe de la « BH BANK » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

### **2.1- Règles de prise en compte des engagements**

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes

### **2.2- Règles d'évaluation des engagements**

#### **Provisions individuelles**

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2023, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

#### **Classification des créances**

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;

Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;

Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

## Calcul des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
<b>Classe 0 et 1</b>	<b>0%</b>
<b>Classe 2</b>	<b>20%</b>
<b>Classe 3</b>	<b>50%</b>
<b>Classe 4</b>	<b>100%</b>

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminées par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 KDT

Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 KDT au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

### Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n°2024-01 du 19 Janvier 2024, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la Circulaire n°2021-20 du 06 Décembre 2021,

La banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2023, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 14 666 KDT.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie annexée à la Circulaire 2012-20.

### Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

### **2.3 Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements**

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

### **2.4. Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents**

La banque classe ses titres en 4 catégories :

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
  - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
  - la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor destinés à la clientèle.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.
- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions. Pour les titres d'investissement, les provisions sont constatées pour les moins-values latentes dans les deux cas suivants :

\*il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.

\*il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

## **2.5. Impôts sur le résultat**

### **• Impôts courants**

Les sociétés du groupe BH BANK sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans chaque secteur d'activité.

### **• Impôts différés**

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et bases fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence s'inversera.

Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique « Charge fiscale différée ». Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font l'objet d'aucune actualisation.

### **• Fiscalité différée**

La fiscalité différée est, par ailleurs, traitée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 12.

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la BH Bank est désormais consolidé par intégration globale, quel que soit leur secteur d'activité.

L'entreprise associée sous l'influence notable de la BH Bank est désormais mise en équivalence.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BH. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BH.

## 2.6 Présentation des états financiers consolidés de synthèse

La présentation des états financiers consolidés du groupe BH se conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le secteur des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé « Autres actifs » et « Autres passifs ».

## 2.7 Périmètre, méthodes et règles de consolidation

### Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la BH BANK, de toutes les filiales contrôlées par celle-ci et de l'entreprise associée.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes comptables NC 35 à NC 37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes de sociétés.

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la société mère consolidante, 11 entités au 31/12/2023 :

- 10 filiales traitées par intégration globale ;
- Une entreprise associée traitée par mise en équivalence

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage d'intérêt ainsi que les méthodes de leur consolidation, se présentent comme suit :

Désignation	Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	Pays
	2023	2022		
BH BANK	100,00	100,00	Intégration Globale	Tunisie
BH SICAF	53,18	53,18	Intégration Globale	Tunisie
TFB	19,99	18,79	Mise en équivalence	France
STIMEC	43,11	43,11	Intégration Globale	Tunisie
BH INVEST	62,31	62,31	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Obligataire	10,79	9,66	Intégration Globale	Tunisie
BH ASSURANCES	34,13	34,13	Intégration Globale	Tunisie
BH EQUITY	53,08	53,08	Intégration Globale	Tunisie
BH IMMO	58,52	58,52	Intégration Globale	Tunisie
BH RECOUVREMENT	77,84	77,84	Intégration Globale	Tunisie

BH LEASING	57,05	57,05	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Capitalisation	18,75	20,25	Intégration Globale	Tunisie

### *Sociétés mises en équivalence*

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

- Retraiter les capitaux propres de la société mise en équivalence par élimination des opérations réciproques ayant un impact sur ses résultats ou sur ses réserves ;
- Constater la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif sous l'intitulé "Titres mis en équivalence"
- Eliminer la participation du groupe dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé sous l'intitulé "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

Si, selon la méthode de la mise en équivalence, la quote-part de la Banque, société consolidante, dans les résultats déficitaires d'une entreprise associée, est égale ou supérieure à la valeur comptable de la participation, la Banque cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle.

Les pertes supplémentaires sont provisionnées dans la mesure où la Banque a assumé des obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise mise en équivalence afin de remplir les obligations de cette dernière que la banque a garanties ou pour lesquelles elle s'est engagée par quelque moyen que ce soit.

### **Règles de consolidation**

#### **- Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation**

##### ***Coût d'acquisition des titres***

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

##### ***Ecart d'acquisition***

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition. Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en actif selon le cas, soit en immobilisations incorporelles pour les filiales intégrés globalement, soit en titres mis en équivalence pour les autres entreprises.

### ***Ecart d'évaluation***

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée ré estimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

#### ***-Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée***

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition.

#### ***-Opérations réciproques***

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

### **3- Les retraitements comptables sur l'exercice 2022**

	<b>31/12/2022 publié</b>	<b>(1)</b>	<b>(2)</b>	<b>31/12/2022 retraité</b>
<b>CH02</b>	-12 177	-1 397		-13 574
<b>PR03</b>	70 317	1 397		71 714
<b>CH06</b>	-177 347		538	-176 809
<b>CH07</b>	-78 909		-538	-79 447

- (1) Reclassement commission sur opérations de change vers commissions encourues
- (2) Reclassement des autres charges vers autres frais divers d'exploitation

### **4- Notes explicatives**

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

#### **4.1-ACTIFS**

##### **Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie**

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Caisse en dinars	46 760	36 923
Caisse en devises	4 317	2 896
Change manuel	6 088	4 545
Avoirs chez la BCT en dinars	49 270	32 832
Avoirs chez la BCT en devises	155 663	55 143
Prêts à la BCT	32 576	53 328
Créances rattachées	6	11
Comptes de Chèques Postaux	286	286
Trésorerie Générale de Tunisie	675	675
Provisions pour dépréciation	(1 657)	(1 731)
<b>Total</b>	<b>293 984</b>	<b>184 908</b>

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2022	Dotation	Reprise	31/12/2023
Provisions pour dépréciation	(1 731)	(405)	478	(1 657)
<b>Total des provisions</b>	<b>(1 731)</b>	<b>(405)</b>	<b>478</b>	<b>(1 657)</b>

## Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

	31/12/2023	31/12/2022
Prêts interbancaires	60 717	44 077
Organismes financiers spécialisés	70 191	66 239
Comptes ordinaires banques	4 604	4 131
Valeurs non imputées at autres sommes dues	-	(138)
Provisions sur Provisions sur comptes ordinaires banques	(1 272)	(494)
<b>Total</b>	<b>134 240</b>	<b>113 815</b>

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2022	Dotation	Reprise	31/12/2023
Provisions sur comptes NOSTRI en devises	(494)	(778)	-	(1 272)
<b>Total des provisions</b>	<b>(494)</b>	<b>(778)</b>	<b>-</b>	<b>(1 272)</b>

## Note 3- Créances sur la clientèle

Au 31/12/2023, les créances sur la clientèle totalisent 10 463 992 mille dinars contre 10 907 418 mille dinars au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Encours à la clientèle	9 635 271	10 599 592
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	324 729	312 620
Créances contentieuses	1 385 915	1 183 601
Échéances à recouvrer en principal	1 087 043	747 786
Échéances à recouvrer en intérêt	(5)	(5)
Créances rattachés	67 613	70 713
Intérêts perçus d'avance	(87 282)	(65 379)
<b>Créances à la clientèle brutes</b>	<b>12 413 284</b>	<b>12 848 928</b>
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(1 148 838)	(1 153 402)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(283 850)	(292 351)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(151 593)	(135 816)
Intérêts et autres produits réservés	(365 011)	(359 941)
<b>Total Net</b>	<b>10 463 992</b>	<b>10 907 418</b>

Au 31/12/2023, les créances brutes sur la clientèle totalisent 12 413 284 mille dinars contre 12 848 928 mille dinars au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Compte courant débiteur	942 231	981 195	(38 964)
Crédits commerciaux et industriels	6 806 630	7 343 793	(537 163)
Immobilier promoteur	881 125	953 555	(72 430)
Immobilier acquéreur contractuel	364 373	328 255	36 118
Immobilier acquéreur ressources propres	1 003 232	1 060 943	(57 711)
Autres concours à la clientèle	122 982	135 008	(12 026)
Crédits sur ressources spéciales	624 833	611 753	13 080
Autres emprunts	-	-	-
Autres	1 667 878	1 434 426	233 452
<b>Total des créances brutes</b>	<b>12 413 284</b>	<b>12 848 928</b>	<b>(435 644)</b>

Le tableau suivant montre le détail des agios réservés par produit bancaire :

Désignation	Agios Réserves 31/12/2023	Agios Réserves 31/12/2022	Variation
Compte courant débiteur	(133 453)	(117 041)	(16 412)
Crédits commerciaux et industriels	(138 860)	(145 478)	6 618
Immobilier promoteur	(68 817)	(73 818)	5 001
Immobilier acquéreur contractuel	(2 001)	(2 042)	41
Immobilier acquéreur ressources propres	(17 506)	(17 596)	90
Autres	(4 371)	(3 966)	(405)
<b>Total General</b>	<b>(365 008)</b>	<b>(359 941)</b>	<b>(5 067)</b>

#### Note 4- Portefeuille titres commercial

Au 31/12/2023, le portefeuille titre commercial totalise 1 054 836 mille dinars contre 805 084 mille dinars au 31/12/2022 détaillé dans le tableau ci-après.

La ventilation de ces titres par nature et par émetteur se présente comme suit :

	Cotation	31/12/2023	31/12/2022
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	Coté	284 750	235 273
Emprunts nationaux	Non coté	504 500	305 000
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	Coté	53 077	64 005
Titres de placement émis par des établissements de crédit	Coté	46 829	46 540
Autres titres de placement	Coté	153 526	147 544
<b>Total 1</b>		<b>1 042 682</b>	<b>798 362</b>
Créances et dettes rattachées aux titres de transaction		1 337	881
Créances rattachées aux titres de placement		19 744	11 956
Charges constatées d'avance sur titres de transaction		(7 495)	(5 126)
Provisions sur titres de placements		(1 432)	(989)
<b>Total 2</b>		<b>12 154</b>	<b>6 722</b>
<b>Total Net (1+2)</b>		<b>1 054 836</b>	<b>805 084</b>

Le mouvement du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

	31/12/2022	Acquisition	Cession	Reclass	31/12/2023
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	235 273	50 000	(523)	-	284 750
Emprunts nationaux	305 000	199 500	-	-	504 500
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	64 005	7 089	(18 017)	-	53 077
Titres de placement émis par des établissements de crédit	46 540	289	-	-	46 829
Autres titres de placement	147 544	50 335	(44 353)	-	153 526
<b>Total</b>	<b>798 362</b>	<b>307 213</b>	<b>(62 893)</b>	<b>-</b>	<b>1 042 682</b>

### Note 5 - Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 1 682 210 mille dinars au 31 décembre 2023 contre 1 649 806 mille dinars au 31 décembre 2022.

	31/12/2023	31/12/2022
Titres de participations	119 082	124 802
Autres créances rattachées	1 424	1
Fonds à capital risque	338 223	291 921
Bons de trésor	1 216 271	1 240 156
Créances rattachées sur BTA	108 063	93 925
Provisions pour dépréciation des participations	(42 577)	(43 432)
Provisions pour dépréciation des titres SICAR	(58 276)	(57 567)
<b>Total Net</b>	<b>1 682 210</b>	<b>1 649 806</b>

### Note 6 - Valeurs Immobilisées

	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	44 328	36 371
Immobilisations corporelles d'exploitation	245 693	223 195
Immobilisations corporelles hors exploitation	27 444	28 119
Immobilisations corporelles en cours	80 504	78 826
Amortissements des immobilisations incorporelles	(33 415)	(28 334)
Amortissements des immobilisations corporelles	(178 702)	(162 920)
Provisions pour dépréciation des participations	(500)	(500)
<b>Total Net</b>	<b>185 352</b>	<b>174 757</b>

Les taux d'amortissement pratiqués par catégorie d'immobilisation sont les suivants :

Immobilisations	Taux	Amortissement
Distributeurs automatiques de billets	15%	linéaire
Matériel de sécurité	15%	linéaire
Constructions	5%	linéaire
Matériel de transport	20%	linéaire
Outillage mobile	15%	linéaire
Mobilier de bureau	20%	linéaire
Matériel de bureau	20%	linéaire
Matériel informatique	33%	linéaire
Agencements et aménagements	20%	linéaire
Installations	5% et 10%	linéaire
Logiciels informatiques	33%	linéaire

### Note 7 - Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2023 un solde de 394 544 mille dinars contre 383 980 mille dinars au 31/12/2022 se détaillant ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Avances au personnel	21 373	16 727
Prêts au personnel	34 985	33 977
Etat et collectivités locales	67 884	66 013
Débiteurs divers	263 454	260 502
Charges reportées	6 848	6 761
<b>Total Net</b>	<b>394 544</b>	<b>383 980</b>

#### 4.2- PASSIFS

##### Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2023 un solde de 1 801 040 mille dinars contre 2 123 110 mille dinars au 31/12/2022 et se détaille ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j	888 000	1 013 000
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	785 300	909 800
Emprunt en devises auprès des banques > 90j	86 700	127 388
Comptes ordinaires débiteurs Banques en dinars	2 386	1 164
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires > 90j	2 775	4 027
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires < 90j	230	-
Dépôts à vue des organismes financiers spécialisés	35 649	67 731
<b>Total</b>	<b>1 801 040</b>	<b>2 123 110</b>

##### Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2023 un solde de 8 624 065 mille dinars contre 8 397 412 mille dinars au 31/12/2022 et se détaille ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires	2 686 254	2 645 408
Dettes rattachées	8 541	10 164
Comptes d'épargne	3 569 091	3 162 845
Comptes à échéance	1 303 310	1 256 887
Bons à échéance et valeurs assimilées	770 226	1 110 976
Dettes rattachées	43 994	35 640
Charges constatées d'avance	(13 207)	(37 263)
Autres sommes dues	255 856	212 755
<b>Total</b>	<b>8 624 065</b>	<b>8 397 412</b>

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Dépôts à vue</b>	<b>2 694 796</b>	<b>2 655 572</b>
Comptes ordinaires en dinars (nets des comptes fusionnés)	1 808 267	1 762 738
Comptes ordinaires en dinars convertibles	67 386	50 463
Comptes ordinaires en devises	810 602	832 207
Dettes rattachées	8 541	10 164
<b>Dépôts d'épargne</b>	<b>3 569 092</b>	<b>3 162 845</b>
Comptes d'épargne logement	748 868	698 525
Comptes d'épargne logement EL JADID	326 160	321 922
Comptes spéciaux d'épargne	2 265 876	1 952 439
Comptes d'épargne études	45 473	40 174
Comptes d'épargne Capital +	182 614	149 712
Comptes d'épargne investissement	101	73
<b>Total</b>	<b>6 263 888</b>	<b>5 818 417</b>

Les dépôts à échéance se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Comptes à terme	1 138 687	1 066 543
Placements en devises	164 623	190 344
Certificat de dépôt	645 500	960 500
Bons de caisse	124 726	150 476
Dettes rattachées	43 992	35 640
Charges constatées d'avance sur comptes à terme et bons à échéance	(13 207)	(37 263)
<b>Total Net</b>	<b>2 104 321</b>	<b>2 366 240</b>

#### Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2023 un solde de 1 497 214 mille dinars contre 1 593 711 mille dinars au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Fonds budgétaires	714 454	683 188
Ressources extérieures	414 319	497 891
Dettes rattachées aux ressources spéciales	13	13
Emprunts obligataires	25 744	28 347
Autres emprunts matérialisés	126 232	133 137
Emprunts subordonnés	137 001	179 580
Dettes rattachées aux autres emprunts matérialisés	4 688	5 311
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	3 340	4 867
Autres fonds empruntés	68 914	59 673
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	2 509	1 704
<b>Total</b>	<b>1 497 214</b>	<b>1 593 711</b>

#### Note 11 - Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2023 un solde de 751 583 mille dinars contre 669 967 mille dinars au 31/12/2022 se détaillant ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Organismes sociaux	2 232	5 468
Personnel	(374)	72
Etat et collectivités locales	49 570	32 114
Fournisseurs	57 396	56 307
Commissions de garantie et de change	4 276	5 389
Exigibles après encaissement	19 075	61 218
Provisions pour risques et charges	364 593	288 549
Impôts sur les sociétés	94 021	76 685
Comptes de régularisation passifs	64 286	56 856
Divers	96 508	87 308
<b>Total</b>	<b>751 583</b>	<b>669 967</b>

### 4.3- CAPITAUX PROPRES

#### Note 12 - Capitaux propres :

Le total des capitaux propres consolidés de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2023 s'élève au 31 Décembre 2023 à 1 366 865 mille dinars contre 1 261 158 mille dinars au 31 décembre 2022.

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Capitaux propres</b>		
Capital	238 000	238 000
Réserves	985 886	898 010
Actions propres	-	-
Autres capitaux propres	-	-
Résultats reportés	-	-
Résultat de l'exercice	142 978	125 148
<b>Total</b>	<b>1 366 865</b>	<b>1 261 158</b>

Les capitaux propres consolidés se détaillent par société comme suit :

	31/12/2023			31/12/2022		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
BH BANK	994 756	137 406	1 132 162	913 851	120 961	1 034 812
BH SICAF	703	(74)	629	758	(76)	682
TFB	(28 005)	(3 441)	(31 446)	(30 916)	(2 375)	(33 291)
STIMEC	(2 194)	(363)	(2 557)	(1 806)	(189)	(1 995)
BH INVEST	2 699	981	3 680	2 115	571	2 686
SICAV BH-Obligataire	(5 225)	652	(4 573)	(5 253)	547	(4 706)
BH ASSURANCES	18 391	4 458	22 849	16 248	4 139	20 387
BH EQUITY	3 082	312	3 394	2 649	309	2 958
BH IMMO	(3 724)	186	(3 538)	(3 208)	(500)	(3 708)
BH RECOUVREMENT	3 107	574	3 681	2 485	610	3 095
BH LEASING	2 771	2 019	4 790	1 791	936	2 727
SICAV BH-Capitalisation	(475)	268	(207)	(704)	215	(489)
<b>Total</b>	<b>985 886</b>	<b>142 978</b>	<b>1 128 864</b>	<b>898 010</b>	<b>125 148</b>	<b>1 023 158</b>

Les intérêts minoritaires pour l'exercice clos le 31/12/2023 se détaillent par société comme suit :

	31/12/2023			31/12/2022		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
BH BANK	-	-	-	-	-	-
BH SICAF	7 194	(65)	7 129	7 242	(67)	7 175
TFB	(267)	-	(267)	4 690	(1 148)	3 542
STIMEC	(2 310)	(480)	(2 790)	(1 797)	(250)	(2 047)
BH INVEST	1 830	593	2 423	1 477	345	1 822
SICAV BH-	80 070	5 394	85 464	90 280	5 120	95 400
BH ASSURANCES	54 256	8 421	62 677	48 642	8 470	57 112
BH EQUITY	8 778	276	9 054	8 395	273	8 668
BH IMMO	(2 212)	132	(2 080)	(1 846)	(354)	(2 200)
BH	878	163	1 041	701	174	875
BH LEASING	10 075	1 315	11 390	9 235	807	10 042
SICAV BH-Capitalisation	17 629	1 166	18 795	15 122	847	15 969
<b>Total</b>	<b>175 921</b>	<b>16 915</b>	<b>192 836</b>	<b>182 141</b>	<b>14 217</b>	<b>196 358</b>

Le résultat par action se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Résultat de l'exercice en dinars (1)	142 978 490	125 147 958
Nombre des actions début de période	47 600 000	47 600 000
Augmentation du capital	-	-
Actions gratuite	-	-
Actions en numéraire	-	-
Date de l'augmentation du capital		
Nombre des actions fin de période	47 600 000	47 600 000
Nombre d'action moyen pondéré (2)	47 600 000	47 600 000
<b>Résultat par action en dinars (1)/(2)</b>	<b>3,004</b>	<b>2,629</b>

Libellés	Capital Social	Réserves consolidés	Réserves de conversion	Résultat de l'exercice	Total	Réserves minoritaire	Résultat minoritaire	Intérêts minoritaires
<b>Solde au 31/12/2022</b>	<b>238 000</b>	<b>893 324</b>	<b>4 686</b>	<b>125 148</b>	<b>1 261 158</b>	<b>182 141</b>	<b>14 217</b>	<b>196 358</b>
Affectation résultat	-	125 148	-	(125 148)	-	14 217	(14 217)	-
Distribution de dividendes par la mère	-	(42 840)	-	-	(42 840)	-	-	-
Distribution de dividendes aux minoritaires	-	-	-	-	-	(6 943)	-	(6 943)
Variation capital SICAV intégrés	-	8 396	-	-	8 396	2 172	-	2 172
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation fonds social	-	(3 504)	-	-	(3 504)	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	142 978	142 978	-	16 915	16 915
Variation écart de conversion	-	-	239	-	239	(10 270)	-	(10 270)
Variation du périmètre de consolidation	-	438	-	-	438	(5 394)	-	(5 394)
<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>238 000</b>	<b>980 962</b>	<b>4 925</b>	<b>142 978</b>	<b>1 366 865</b>	<b>175 923</b>	<b>16 915</b>	<b>192 838</b>

## Note 13 - Engagements donnés

### Passifs éventuels

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2023 par nature, comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
<b>Passifs éventuels</b>	<b>62 930</b>	<b>2 131 779</b>	<b>-</b>
Cautions et aval	62 930	630 278	-
Crédit documentaire	-	302 989	-
Actifs donnés en garantie	-	1 198 511	-

Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Bons de trésor affectés en garantie	340 000	340 000
Garanties données sur refinancement crédit court terme	662 510	662 510
Garanties données sur refinancement crédit moyen terme	196 001	196 001
<b>TOTAL</b>	<b>1 198 511</b>	<b>1 198 511</b>

### Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2023 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
<b>Engagements donnés</b>	<b>-</b>	<b>531 945</b>	<b>13 744</b>
de financement	-	531 945	-
sur titres	-	-	13 744

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle</b>		
Avals aux banques	-	-
Crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA	434 406	74 631
Crédits notifiés non utilisés de préfinancement des immobilisations sur ressources ordinaires	94 704	97 529
Crédits immobiliers non débloqués au profit des acquéreurs sur ressources contractuelles	932	2 104
Crédits immobiliers non débloqués au profit des acquéreurs sur ressources ordinaires	447	813
Crédits immobiliers non débloqués au profit des acquéreurs sur ressources affectées	1 457	1 457
Crédits à accorder sur comptes d'épargne	-	-
<b>Total</b>	<b>531 945</b>	<b>176 534</b>

#### Note 14 - Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2023 par nature, comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
<b>Engagements reçus</b>	<b>79 698</b>	-	-
de financement	79 698	-	-

#### Note 15 - Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2023 par nature, comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
<b>Engagements reçus</b>	<b>425 963</b>	<b>3 274 137</b>	-
de garantie de la clientèle	425 963	3 274 137	-

### 4.5- ETAT DE RESULTAT

#### Note 16 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 1 076 822 mille dinars au 31/12/2023 contre 941 520 mille dinars au 31/12/2022 et se détaillent ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	41 734	38 323
Intérêts et revenus assimilés sur comptes ordinaires bancaires	(49)	336
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	2 000	9 301
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle (*)	803 671	704 031
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	103 010	86 440
Intérêts de retard sur crédits	51 818	19 275
Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	50 256	57 386
Reports sur opérations de change à terme de couverture	4 338	4 485
Commissions sur engagements de garantie	12 855	11 753
Commissions sur lettres de garantie	393	344
Commissions de compte sur opérations de crédit	3 572	5 826
Commissions de découvert sur opérations de crédit	2 988	4 006
Commissions sur billets de trésorerie	236	14
<b>Total</b>	<b>1 076 822</b>	<b>941 520</b>

#### Note 17 – Commissions

Les commissions totalisent 303 669 mille dinars au 31/12/2023 contre 277 998 mille dinars au 31/12/2022. Ces commissions se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Commissions sur effets chèques et opérations diverses</b>	<b>67 199</b>	<b>57 827</b>
Commissions sur effets à l'encaissement	104	95
Commissions sur effets à l'escompte	346	396
Commissions sur opérations diverses sur effets	982	3 747
Commissions sur opérations par chèques en dinars ou en dinars convertibles	12 870	13 066
Commissions sur opérations de virements	24 302	21 802
Commissions sur opérations sur titres	1	3
Frais de tenue des comptes	28 594	18 718
<b>Commissions sur commerce extérieur et change</b>	<b>4 070</b>	<b>7 193</b>
Commissions sur domiciliation et modification de titres	196	221
Commissions sur remises et accréditifs documentaires	3 725	6 798
Commissions sur virements et chèques en devises	149	174
<b>Rémunérations sur gestion FOPROLOS et Projets spéciaux</b>	<b>1 683</b>	<b>2 029</b>
<b>Autres commissions</b>	<b>67 232</b>	<b>58 875</b>
Commissions sur opérations monétiques	15 130	11 505
Commissions d'étude	34 422	25 137
Commission de gestion	1 507	5 891
Commissions sur autres produits d'exploitation bancaire	16 173	16 342
<b>Primes émises nettes</b>	<b>163 485</b>	<b>152 074</b>
<b>Total</b>	<b>303 669</b>	<b>277 998</b>

#### Note 18- Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Au 31/12/2023, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 111 222 mille dinars contre 71 714 mille dinars au 31/12/2022 détaillé ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022 Retraité	31/12/2022 Publié
Gains nets sur titres de transaction	21 250	9 540	9 540
Gains nets sur titres de placement	56 275	20 698	20 698
Gains nets sur opérations de change	33 697	41 476	40 079
<b>Total</b>	<b>111 222</b>	<b>71 714</b>	<b>70 317</b>

Le détail de ces gains de présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022 Retraité	31/12/2022 Publié
Produits sur BTA	21 104	1 815	1 815
Produits sur BTCT	146	7 725	7 725
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	56 298	20 700	20 700
Gains nets sur opérations de change	66 142	73 416	73 416
<b>Total des produits</b>	<b>143 690</b>	<b>103 656</b>	<b>103 656</b>
Pertes nettes sur titres de placement	(23)	(2)	(2)
Pertes nettes sur opérations de change	(32 445)	(31 940)	(33 337)
<b>Total des charges</b>	<b>(32 468)</b>	<b>(31 942)</b>	<b>(33 339)</b>
<b>Total</b>	<b>111 222</b>	<b>71 714</b>	<b>70 317</b>

## Note 19 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2023, le revenu du portefeuille d'investissement est de 114 689 mille dinars contre 110 071 mille dinars au 31/12/2022 détaillé ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	2 459	3 226
Intérêts et revenus des titres d'investissements	112 000	106 566
Jetons de présence perçus	230	279
<b>Total</b>	<b>114 689</b>	<b>110 071</b>

## Note 20 - Intérêts encourus et charges assimilées

Au 31/12/2023, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 719 235 mille dinars contre 568 436 mille dinars au 31/12/2022 détaillés comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts et charges assimilées sur emprunts interbancaires	(70 896)	(48 992)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires banques	(16 536)	(6 514)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(48 244)	(54 986)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(1 320)	(1 201)
Intérêts sur comptes d'épargne de la clientèle	(215 339)	(154 315)
Intérêts sur comptes d'échéance de la clientèle	(206 165)	(186 116)
Charges sur opérations avec la clientèle liées à une modification comptable	(7 890)	(4 325)
Intérêts sur ressources spéciales	(16 259)	(19 177)
Emprunts obligataires	(18 448)	(21 277)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	(8 318)	(3 937)
Intérêts et charges assimilées sur comptes d'emprunts BCT	(102 232)	(62 910)
Autres charges d'exploitation bancaire assimilées à des intérêts	(1 151)	(1 502)
Dépôts sur opérations de change à terme de couverture	(6 437)	(3 184)
<b>Total</b>	<b>(719 235)</b>	<b>(568 436)</b>

## Note 21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 201 410 mille dinars au 31 décembre 2023 contre 215 135 mille dinars au 31 décembre 2022 détaillé ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Dotation aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif</b>	<b>(416 640)</b>	<b>(377 690)</b>
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(101 615)	(82 348)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(50 172)	(90 549)
Variation de la provision pour sinistres	(9 172)	(8 674)
Variation des autres provisions techniques	(29 358)	(22 670)
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(14 666)	(24 320)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	(170 178)	(139 563)
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	(9 048)	(2 080)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(32 431)	(7 486)
<b>Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs</b>	<b>215 230</b>	<b>162 555</b>
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	130 317	116 013
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	58 669	45 847
Reprises sur provisions pour risques et charges	26 244	695
<b>Total</b>	<b>(201 410)</b>	<b>(215 135)</b>

## Note 21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 201 410 mille dinars au 31 décembre 2023 contre 215 135 mille dinars au 31 décembre 2022 détaillé ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Dotation aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif</b>	<b>(416 640)</b>	<b>(377 690)</b>
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(101 615)	(82 348)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(50 172)	(90 549)
Variation de la provision pour sinistres	(9 172)	(8 674)
Variation des autres provisions techniques	(29 358)	(22 670)
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(14 666)	(24 320)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	(170 178)	(139 563)
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	(9 048)	(2 080)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(32 431)	(7 486)
<b>Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs</b>	<b>215 230</b>	<b>162 555</b>
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	130 317	116 013
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	58 669	45 847
Reprises sur provisions pour risques et charges	26 244	695
<b>Total</b>	<b>(201 410)</b>	<b>(215 135)</b>

## Note 22- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de 254 dinars au 31 décembre 2023 contre 1 940 dinars au 31/12/2022 détaillé ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Dotat aux prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement</b>	<b>(1 916)</b>	<b>(2 666)</b>
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(2 846)	(2 963)
Dotations aux provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	930	297
<b>Reprise/ prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement</b>	<b>1 662</b>	<b>726</b>
Reprises sur provisions sur titres d'investissement	55	23
Reprises sur provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	1 607	703
<b>Total</b>	<b>(254)</b>	<b>(1 940)</b>

## Note 23 - Autres produits d'exploitation

Au 31/12/2023, les autres produits d'exploitation totalisent 13 019 dinars contre 9 479 dinars au 31/12/2022. Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Autres produits accessoires	11 305	3 435
Produits sur opérations d'assurance	1 039	5 061
Autres charges non imputables	(55)	203
Récupération de frais postaux	167	212
Revenus des immeubles non liés à l'exploitation	563	568

<b>Total</b>	<b>13 019</b>	<b>9 479</b>
--------------	---------------	--------------

#### Notes 24 – Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

Ce poste totalise un montant net de 217 dinars au 31 décembre 2023 contre 839 dinars au 31/12/2022 détaillé ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Pertes provenant des activités ordinaires</b>	<b>(2 863)</b>	<b>(1 322)</b>
Pertes exceptionnelles	(2 863)	(1 322)
<b>Gains provenant des activités ordinaires</b>	<b>2 646</b>	<b>483</b>
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	118	225
Profits exceptionnels	2 528	258
<b>Total</b>	<b>(217)</b>	<b>(839)</b>

#### Notes 25 – Impôt sur les bénéfices

	31/12/2023	31/12/2022
Impôts différés	(160)	3 272
Impôts sur les sociétés	(93 861)	(76 685)
<b>Total</b>	<b>(94 021)</b>	<b>(73 413)</b>

#### Notes 26 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période 2023 ont atteint un montant de 446 818 mille dinars contre 484 054 mille dinars en fin de période 2022, soit une variation positive de 37 236 mille dinars.

Cette variation positive des liquidités résulte principalement de l'activité d'exploitation et d'investissement détaillée comme suit :

	2023	2022	Var
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	99 391	(286 975)	386 366
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	53 186	65 137	(11 951)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	(149 037)	(303 607)	154 570
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	33 696	40 079	(6 383)
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>37 236</b>	<b>(485 366)</b>	<b>522 602</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(484 054)	1 312	(485 366)
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période</b>	<b>(446 818)</b>	<b>(484 054)</b>	<b>37 236</b>

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période se détaillent comme suit :

	2023	2022
Comptes Nostri en dinars	4 604	4 131
Comptes IBS	36 215	40 429
Caisse en dinars	46 760	36 923
Caisse en devises	4 317	2 896
Avoirs chez la BCT en dinars	13 055	(7 597)
Change manuel	6 088	4 545
Valeurs non imputées et autres sommes dues	-	(139)
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	38 750	235 273
Avoirs chez la BCT en devises	155 663	55 143
Prêts aux établissements financiers < 90J	1 877	1 017
Prêts à la BCT en devises < 90 j	32 576	53 328
Comptes de chèques postaux-CCP	286	286
Comptes ordinaires TGT en dinars	675	675
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	(785 298)	(909 800)
Comptes ordinaires débiteurs Banques en dinars	(2 386)	(1 164)
<b>Total</b>	<b>(446 818)</b>	<b>(484 054)</b>

### 3-7- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Le Groupe n'a pas eu connaissance d'aucun événement qui s'est produit entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, pouvant entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ou qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur ses activités futures.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS  
CONSOLIDES DU GROUPE BH BANK AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS  
AU 31 DECEMBRE 2023**

**Mesdames et Messieurs les actionnaires de la BH Bank**

**I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés**

**1. Opinion avec réserves**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe BH BANK, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total de bilan consolidé de 14 253 975 KDT et un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 142 978 KDT.

A notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe BH BANK au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2. Fondement de l'opinion avec réserves**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

L'étendue de nos travaux d'audit a été limitée par les points suivants :

**2.1-** Les insuffisances du système d'information de la banque qui ont impacté négativement les process de justification, de contrôle et de reporting de l'information comptable et financière. Ces insuffisances entravent l'identification systématique des produits par client, sont à l'origine d'écarts entre les données de gestion et les données comptables et sont génératrices d'importants suspens non apurés à temps.

**2.2-** Les fonds budgétaires confiés à la Banque par l'Etat Tunisien n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. À cet effet, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés par les services du ministère des Finances.

L'incidence éventuelle de ces limites sur les états financiers du Groupe BH Bank serait tributaire des résultats des travaux de justification, de fiabilisation et de rapprochement à entreprendre.

**2.3-** Par ailleurs, nos travaux d'audit des états financiers consolidés ont été limités par ce qui suit :

- La mise en équivalence de la TF Bank s'est basée sur les états financiers audités arrêtés au 31 décembre 2022.

Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact sur les états financiers consolidés du Groupe BH BANK de la mise en équivalence de cette société sur la base de sa situation financière auditée relative à l'exercice 2023.

### **3. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

#### **3.1. Appréciation du risque de crédit et estimation des provisions**

---

##### ***Question clé d'audit***

---

Dans le cadre de ses activités, le Groupe BH BANK est exposé au risque de crédit. Le caractère avéré du risque de crédit est apprécié individuellement pour chaque relation conformément à la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents. La banque constitue également des provisions additionnelles sur les engagements classés en 4 conformément à la circulaire BCT n° 2013-21.

Le risque latent est apprécié sur la base de portefeuilles homogènes (provisions collectives pour les classes 0 et 1) s'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation pour une relation considérée individuellement, conformément à la circulaire BCT n°2023-02. Ces règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions y afférentes sont décrites au niveau de la note aux états financiers n°2.2 « Règles d'évaluation des engagements ».

En outre le point précisé dans la section « fondement de l'opinion avec réserves » a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

---

##### ***Question clé d'audit***

---

---

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituent un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des engagements envers la clientèle s'élevant à la date de clôture à 10 463 992 KDT en net des provisions et des agios réservés constitués pour couvrir les risques de contrepartie s'élevant respectivement à 1 584 281 KDT et à 365 011 KDT. En outre, le processus de classification des engagements et d'évaluation des garanties admises requiert le recours à des critères d'évaluations quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé.

---

### *Diligences mises en œuvre*

---

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH BANK concernant l'identification et l'évaluation du risque de crédit. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation de la fiabilité du système de contrôle interne mis en place pour l'identification et l'évaluation des risques de contrepartie, de classification des engagements, de couvertures des risques et de réservation des intérêts ;
- La conformité des méthodes adoptées par le Groupe BH BANK aux exigences de la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la pertinence des critères qualitatifs retenus lors de la classification et l'observation du comportement des relations concernées à diverses échéances ;
- L'examen des garanties retenues pour la détermination des provisions et l'appréciation du caractère adéquat des hypothèses retenues par le Groupe BH BANK ;
- La mise en œuvre des procédés analytiques sur l'évolution des encours et des provisions ;
- La vérification de la permanence des méthodes de détermination des provisions collectives et des provisions additionnelles ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers consolidés.

---

### *3.2. Prise en compte des intérêts et des commissions en résultat*

---

#### *Question clé d'audit*

---

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2023 totalisent 1 380 491 DT (soit 86% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts sur les engagements et des commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers n° 2.3. En outre, comme précisé dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », l'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

---

---

### ***Question clé d'audit***

---

Nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique, de la volatilité des produits de la Banque en fonction des taux d'intérêts, des commissions appliquées et des tableaux d'amortissements.

---

### ***Diligences mises en œuvre***

---

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH BANK concernant l'évaluation et la comptabilisation des intérêts et des commissions. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Une évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et la prise en compte automatique des revenus en comptabilité.
- La conformité par le Groupe BH BANK aux dispositions de la norme comptable n°24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » ;
- L'appréciation des politiques, procédures et contrôles sous-jacents à la reconnaissance et la comptabilisation des revenus.
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La mise en œuvre de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions en fonction des tendances de l'activité de la Banque, de ses politiques tarifaires et des réglementations s'y rapportant ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

---

### ***3.3.Règles de prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables – BTA***

---

### ***Question clé d'audit***

---

La note aux états financiers n° 2.4 explicite les règles de prise en compte et d'évaluation des Bons de Trésor assimilables (BTA). La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique de liquidité adoptée par la Banque.

Au 31 décembre 2023, la valeur du portefeuille BTA de la Banque s'élève à 1 554 098 KDT.

L'application de la politique de liquidité précitée aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 1 216 271 KDT en AC05 Portefeuille titres d'investissement et de 337 827 KDT en AC04 Portefeuille titres Commercial.

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

---

## *Diligences mises en œuvre*

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH BANK concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relatives au « portefeuille titre dans les établissements bancaires » ;
- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués.
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers consolidés.

### **4. Paragraphes d'observation**

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers 3-2 «Calcul des Provisions collectives » et en application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2024-01 du 19 Janvier 2024. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective.

Ainsi, la dotation au titre de l'exercice 2023 s'établit à 14 666 KDT et l'encours de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 147 411 KDT au 31 décembre 2023 contre 132 745 KDT au 31 décembre 2022.

- Certains états financiers et liasses de consolidation des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement de la situation consolidée du Groupe, ne sont pas audités.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

### **5. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du

Groupe BH BANK dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **6. *Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers consolidés***

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe BH BANK à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de cesser l'activité du Groupe ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe BH BANK.

#### **7. *Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe BH BANK.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe BH BANK à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe BH BANK à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. *Efficacité du système de contrôle interne.***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de nos travaux, et en dehors des questions traitées ci-dessus, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures du système de contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion avec réserves sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

**Tunis, le 08 Avril 2024**

**P/ FMBZ KPMG Tunisie**

**Emna Rachikou**

**P/Consulting and Financial Firm**

**Walid BEN AYED**

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS

#### **La Compagnie Méditerranéenne d'Assurance et de Réassurance COMAR**

Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

La Compagnie Méditerranéenne d'Assurance et de Réassurance COMAR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M. Mohamed Hedi KAMMOUN (ECC MAZARS) et M. Karim DEROUCHE (FINOR).

**ACTIF DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2023**

ACTIF	Note	2023		2022	
		Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
<b>AC1 Actifs incorporels</b>					
AC11 Investissements de recherche et développement		1 642 584		1 642 584	986 929
AC12 Concessions, Brevets, licences, Marques		25 163 885	20 652 667	4 511 218	4 024 012
AC13 Fonds commercial		15 000		15 000	15 000
	AC1	<b>26 821 469</b>	<b>20 652 667</b>	<b>6 168 802</b>	<b>5 025 941</b>
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>					
AC21 Installations techniques et machines		23 799 395	20 880 314	2 919 081	3 239 347
AC22 Autres installations, outillage et mobilier		1 068 058	980 084	87 974	160 754
	AC2	<b>24 867 453</b>	<b>21 860 398</b>	<b>3 007 055</b>	<b>3 400 101</b>
<b>AC3 Placements</b>					
<b>AC31 Terrains et constructions</b>		<b>75 142 494</b>	<b>21 583 550</b>	<b>53 558 944</b>	<b>55 234 797</b>
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		16 930 705	9 722 855	7 207 850	6 539 856
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		58 211 789	11 860 695	46 351 094	48 694 941
<b>AC32 Placements dans les entreprises liées et participations</b>		<b>375 810 688</b>	<b>67 595 433</b>	<b>308 215 255</b>	<b>313 575 944</b>
AC321 Parts dans les entreprises liées		123 076 250	58 028 219	65 048 031	87 373 479
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation		216 845 268	9 567 214	207 278 054	201 089 970
AC324 Bons et obligations émis par les entreprises avec lien de participation		35 889 170		35 889 170	25 112 495
<b>AC33 Autres placements financiers</b>		<b>397 015 514</b>	<b>5 857 565</b>	<b>391 157 949</b>	<b>334 275 772</b>
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP		44 793 911	5 567 501	39 226 410	40 719 882
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		222 778 350	250 000	222 528 350	204 115 050
AC334 Autres prêts		7 440 101	40 064	7 400 037	8 437 688
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaire et financiers		122 000 000		122 000 000	81 000 000
AC336 Autres		3 152		3 152	3 152
<b>AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes</b>		<b>14 476 302</b>		<b>14 476 302</b>	<b>15 048 223</b>
	AC3	<b>862 444 998</b>	<b>95 036 548</b>	<b>767 408 450</b>	<b>718 134 736</b>
<b>AC5 Parts des réassureurs dans les provisions techniques</b>					
AC510 Provisions pour primes non acquises		11 392 669		11 392 669	10 521 144
AC530 Provisions pour sinistres ( vie)		810 930		810 930	418 048
AC531 Provisions pour sinistres (non vie)		73 147 387		73 147 387	65 282 587
	AC5	<b>85 350 986</b>	<b>0</b>	<b>85 350 986</b>	<b>76 221 779</b>
<b>AC6 Créances</b>					
<b>AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>		<b>142 829 011</b>	<b>62 578 613</b>	<b>80 250 398</b>	<b>74 188 751</b>
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler		11 915 413		11 915 413	9 457 238
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		108 668 508	60 159 147	48 509 361	45 231 465
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		22 245 090	2 419 466	19 825 624	19 500 048
<b>AC62 Créances nées d'opérations de réassurance</b>		<b>58 999 779</b>	<b>769 813</b>	<b>58 229 966</b>	<b>54 960 760</b>
<b>AC63 Autres créances</b>		<b>3 461 497</b>	<b>411 327</b>	<b>3 050 170</b>	<b>5 544 472</b>
AC631 Personnel		119 735		119 735	157 881
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		36 161		36 161	3 231 432
AC633 Débiteurs divers		3 305 601	411 327	2 894 274	2 155 159
	AC6	<b>205 290 287</b>	<b>63 759 753</b>	<b>141 530 534</b>	<b>134 693 983</b>
<b>AC7 Autres éléments d'actifs</b>					
<b>AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse</b>		<b>7 074 988</b>		<b>7 074 988</b>	<b>6 069 009</b>
<b>AC72 Charges reportées</b>		<b>12 661 333</b>	<b>0</b>	<b>12 661 333</b>	<b>11 627 588</b>
AC721 Frais d'acquisitions reportés		12 661 333		12 661 333	11 627 588
<b>AC73 Comptes de régularisation Actif</b>		<b>20 402 260</b>	<b>0</b>	<b>20 402 260</b>	<b>15 644 180</b>
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		12 439 585		12 439 585	9 755 485
AC733 Autres comptes de régularisation		7 962 675		7 962 675	5 888 695
<b>AC75 Autres</b>		<b>22 630</b>		<b>22 630</b>	<b>13 709</b>
	AC7	<b>40 161 211</b>	<b>0</b>	<b>40 161 211</b>	<b>33 354 486</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>1 244 936 404</b>	<b>201 309 366</b>	<b>1 043 627 038</b>	<b>970 831 026</b>

**CAPITAUX PROPRES ET PASSIF AU 31 DECEMBRE 2023**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	2023	2022
		Montant Net	Montant Net
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		75 000 000	75 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		157 974 773	152 614 590
CP4 Autres capitaux propres		27 278 180	20 138 179
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>260 252 953</b>	<b>247 752 769</b>
<b>CP6 Résultat de l'exercice</b>		<b>44 166 726</b>	<b>30 500 183</b>
<b>Total Capitaux propres avant affectation</b>	CP1	<b>304 419 679</b>	<b>278 252 952</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA2 Provisions pour autres risques et charges</b>			
<b>PA23 Autres provisions</b>		3 853 870	3 793 622
		<b>3 853 870</b>	<b>3 793 622</b>
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>			
PA310 Provisions pour primes non acquises		73 739 223	70 523 813
PA320 Provisions d'assurance vie		1 079 008	1 421 059
PA330 Provision pour sinistres (vie)		4 896 108	4 372 757
PA331 Provision pour sinistres (non vie)		398 226 775	378 551 830
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		0	0
PA341 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)		13 919 677	12 786 891
PA350 Provisions pour égalisation et équilibrage		39 589 848	38 290 705
PA361 Autres provisions techniques (non vie)		17 731 587	15 916 489
	PA3	<b>549 182 226</b>	<b>521 863 544</b>
<b>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>			
		86 234 212	77 105 005
		<b>86 234 212</b>	<b>77 105 005</b>
<b>PA6 Autres dettes</b>			
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		<b>23 173 774</b>	<b>21 381 214</b>
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		<b>45 558 453</b>	<b>44 952 715</b>
PA63 Autres dettes		<b>18 819 698</b>	<b>11 307 318</b>
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		3 972 200	3 832 920
PA632 Personnel		136 927	92 301
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		9 979 494	4 726 773
PA634 Créiteurs divers		4 731 077	2 655 324
	PA6	<b>87 551 925</b>	<b>77 641 247</b>
<b>PA7 Autres passifs</b>			
PA71 Compte de régularisation Passif		<b>12 385 126</b>	<b>12 174 656</b>
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		268 953	387 201
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		12 116 173	11 787 455
PA73 Autres passifs financiers		<b>0</b>	<b>0</b>
	PA7	<b>12 385 126</b>	<b>12 174 656</b>
<b>Total du Passif</b>		<b>739 207 359</b>	<b>692 578 074</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>		<b>1 043 627 038</b>	<b>970 831 026</b>

**RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE AU 31 DECEMBRE 2023**

	Note	2023			2022
		Opérations Brutes	Cessions et/ou Rétrocessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
<b>PRNV1 Primes acquises</b>					
PRNV11 Primes émises et acceptées		256 338 182	-47 674 919	208 663 263	202 467 603
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises		-3 215 410	871 525	-2 343 885	-3 089 626
	PRNV1	<b>253 122 772</b>	<b>-46 803 394</b>	<b>206 319 378</b>	<b>199 377 977</b>
<b>PRNV3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</b>					
		38 522 576		38 522 576	24 980 120
	PRNV3	<b>38 522 576</b>	<b>0</b>	<b>38 522 576</b>	<b>24 980 120</b>
<b>PRNV2 Autres produits techniques</b>					
		134 165		134 165	196 425
	PRNV2	<b>134 165</b>	<b>0</b>	<b>134 165</b>	<b>196 425</b>
<b>CHNV1 Charges de sinistres</b>					
CHNV11 Montants payés		-142 471 370	7 358 493	-135 112 877	-121 260 267
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres		-20 807 730	7 864 800	-12 942 930	-22 127 003
	CHNV1	<b>-163 279 100</b>	<b>15 223 293</b>	<b>-148 055 807</b>	<b>-143 387 270</b>
<b>CHNV2 Variation des autres provisions techniques</b>					
		-1 815 098		-1 815 098	48 494
	CHNV2	<b>-1 815 098</b>	<b>0</b>	<b>-1 815 098</b>	<b>48 494</b>
<b>CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes</b>					
		-1 775 811	613 425	-1 162 386	-1 256 049
	CHNV3	<b>-1 775 811</b>	<b>613 425</b>	<b>-1 162 386</b>	<b>-1 256 049</b>
<b>CHNV4 Frais d'exploitation</b>					
CHNV41 Frais d'acquisition		-43 604 349		-43 604 349	-40 640 788
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés		1 033 745		1 033 745	569 739
CHNV43 Frais d'administration		-26 434 024		-26 434 024	-27 725 184
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs			11 879 798	11 879 798	10 463 900
	CHNV4	<b>-69 004 628</b>	<b>11 879 798</b>	<b>-57 124 830</b>	<b>-57 332 333</b>
<b>CHNV5 Autres charges techniques</b>					
		-717 593		-717 593	-836 535
	CHNV5	<b>-717 593</b>	<b>0</b>	<b>-717 593</b>	<b>-836 535</b>
<b>CHNV6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage</b>					
		-192 731		-192 731	-1 176 428
	CHNV6	<b>-192 731</b>	<b>0</b>	<b>-192 731</b>	<b>-1 176 428</b>
<b>RTNV : RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE</b>		<b>54 994 552</b>	<b>-19 086 878</b>	<b>35 907 674</b>	<b>20 614 401</b>

**ETAT DE RESULTAT DE L'ASSURANCE VIE AU 31 DECEMBRE 2023**

	Note	2023			2022
		Opérations Brutes	Cessions et/ou Rétrocessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
<b>PRV1 Primes</b>					
PRV11 Primes émises et acceptées		7 300 469	-60 538	7 239 931	6 282 779
	PRV1	<b>7 300 469</b>	<b>-60 538</b>	<b>7 239 931</b>	<b>6 282 779</b>
<b>PRV2 Produits de placements</b>					
		1 426 524		1 426 524	914 153
	PRV2	<b>1 426 524</b>	<b>0</b>	<b>1 426 524</b>	<b>914 153</b>
<b>CHV1 Charges de sinistres</b>					
CHV11 Montants payés		-2 013 535		-2 013 535	-1 186 980
CHV12 Variation de la provision pour sinistres		-523 351	392 882	-130 469	1 284 913
	CHV1	<b>-2 536 886</b>	<b>392 882</b>	<b>-2 144 004</b>	<b>97 933</b>
<b>CHV2 Variation des autres provisions techniques</b>					
CHV21 Provision d'assurance vie		342 050		342 050	447 906
CHV22 Autres provisions techniques ( V*Prov.pour égalisation )		-1 106 412		-1 106 412	-1 401 923
	CHV2	<b>-764 362</b>	<b>0</b>	<b>-764 362</b>	<b>-954 017</b>
<b>CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes</b>					
		-3 684		-3 684	0
	CHV3	<b>-3 684</b>	<b>0</b>	<b>-3 684</b>	<b>0</b>
<b>CHV4 Frais d'exploitation</b>					
CHV41 Frais d'acquisition		-713 650		-713 650	-590 048
CHV43 Frais d'administration		-426 738		-426 738	-446 925
CHV45 Commissions reçues des réassureurs			9 080	9 080	11 820
	CHV4	<b>-1 140 388</b>	<b>9 080</b>	<b>-1 131 308</b>	<b>-1 025 153</b>
<b>RTV : RESULTAT TECHNIQUES DE L'ASSURANCE VIE</b>		<b>4 281 673</b>	<b>341 424</b>	<b>4 623 097</b>	<b>5 315 695</b>

**ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023**

	Note	2023	2022
<b>RTNV Résultat technique de l'assurance non vie</b>		35 907 674	20 614 401
	RTNV	<b>35 907 674</b>	<b>20 614 401</b>
<b>RTV Résultat technique de l'assurance vie</b>		4 623 097	5 315 695
	RTV	<b>4 623 097</b>	<b>5 315 695</b>
<b>PRNT1 Produits des placements ( assurance non vie )</b>			
PRNT11 Revenus des placements		61 915 998	49 472 743
PRNT13 Reprise de corrections de valeur sur placements		5 315 853	4 738 594
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		29 057 433	1 881 268
	PRNT1	<b>96 289 284</b>	<b>56 092 605</b>
<b>CHNT1 Charges des placements ( assurance non vie )</b>			
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		-5 434 384	-4 904 422
CHNT12 Correction de valeur sur placements		-31 874 509	-12 460 665
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		-99 740	-415 974
	CHNT1	<b>-37 408 633</b>	<b>-17 781 061</b>
<b>CHNT2 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique</b>			
CHNT21 Produits des placements transférés non vie		-38 522 576	-24 980 120
CHNT22 Produits des placements transférés vie		-1 426 524	-914 153
	CHNT2	<b>-39 949 100</b>	<b>-25 894 273</b>
<b>PRNT2 Autres produits non techniques</b>		1 006 235	593 036
	PRNT2	<b>1 006 235</b>	<b>593 036</b>
<b>CHNT3 Autres charges non techniques</b>		-1 811 138	-1 593 734
	CHNT3	<b>-1 811 138</b>	<b>-1 593 734</b>
<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>		<b>58 657 419</b>	<b>37 346 669</b>
<b>CHNT4 Impôt sur le résultat</b>		-13 142 722	-6 846 486
	CHNT4	<b>-13 142 722</b>	<b>-6 846 486</b>
<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>		<b>45 514 697</b>	<b>30 500 183</b>
<b>PRNT4 Gains extraordinaires</b>		0	0
	PRNT4	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHNT5 Pertes extraordinaires</b>		-1 347 971	0
	CHNT5	<b>-1 347 971</b>	<b>0</b>
<b>Résultat extraordinaire</b>		<b>-1 347 971</b>	<b>0</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>44 166 726</b>	<b>30 500 183</b>
<b>Effets des modifications comptables ( nets d'impôts )</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>44 166 726</b>	<b>30 500 183</b>

**Etat des engagements reçus et donnés**  
**(Exprimé en dinars)**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Engagements reçus</b>		
Avals, cautions et garanties reçus	0	0
Engagements de rachat de titres et d'actifs	0	0
<b>Engagements donnés</b>		
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	1 820 387	1 496 449
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2023**

	2023	2022
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Encaissements : primes reçues des assurés	295 224 254	273 859 649
Encaissements : primes reçues sur acceptation	2 003 302	1 351 818
Décaissements : primes sur cessions	-29 079 191	-28 049 922
Décaissements : paiements des sinistres	-112 281 458	-108 818 779
Décaissements : paiements des sinistres sur acceptation	-3 353 652	-1 430 392
Encaissements : sinistres sur cessions	783 002	7 169 850
Décaissements : Commissions versées aux intermédiaires	-30 921 307	-28 876 218
Encaissements : Commissions reçues sur cessions	4 458 659	2 977 323
Décaissements : Commissions versées sur acceptation	-544 123	-272 925
Décaissements : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-24 890 516	-28 670 016
Variation des dépôts auprès des cédantes	0	-366 582
Variation des dépôts espèces reçues des cessionnaires	1 170 950	76 297
Décaissements : Acquisition de placements financiers	-145 689 531	-138 439 299
Encaissements : Cession de placements financiers	125 747 874	132 462 773
Encaissements : Produits financiers	42 791 427	45 225 454
Décaissements : Taxes sur les assurances versées au Trésor	-30 122 213	-28 080 965
Décaissements : Impôts payés	-10 352 091	-8 495 945
Autres mouvements	-42 843 790	-19 514 239
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>42 101 596</b>	<b>72 107 882</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-2 779 417	-3 970 584
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	330 000	0
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	0
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-412 974 235	-376 550 000
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	392 500 000	327 650 000
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>-22 923 652</b>	<b>-52 870 584</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Décaissements Dividendes et autres distributions	-18 171 965	-14 845 873
Encaissements provenant d'emprunts		
Décaissements remboursements d'emprunts		
Variation des ressources spéciales		
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>-18 171 965</b>	<b>-14 845 873</b>
<b>Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Variation de Trésorerie</b>	<b>1 005 979</b>	<b>4 391 425</b>
<b>Trésorerie de début d'exercice</b>	<b>6 069 009</b>	<b>1 677 584</b>
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>	<b>7 074 988</b>	<b>6 069 009</b>

# Notes aux états financiers

## I. Présentation de la société

- Raison sociale : Compagnie méditerranéenne d'assurances et de réassurances (CO.M.A.R)
- Siège social : Immeuble COMAR Avenue Habib BOURGUIBA1001 - Tunis
- Date de création : 1969
- Activité : Assurance et réassurance toutes branches
- Forme : Société Anonyme
- Capital social : Soixante-quinze millions de dinars entièrement libérés
- Référence RNE : 0000301L
- Matricule fiscal : 0000301LAM000
- Effectif au 31/12/2023 :

Catégories professionnelles	Nombre
Cadres	217
Employés	48
Personnel contractuel	63

## II. Principes et méthodes comptables

Les principes et méthodes retenus pour la préparation et la présentation des états financiers de la société au 31/12/2023 sont ceux définis par le Système Comptable des Entreprises et notamment par les normes NCT 26 à NCT 31.

Les mouvements et les positions comptables sont exprimés en dinar tunisien. Les opérations traitées au cours de l'exercice et ayant pour contrepartie une devise étrangère (principalement les opérations de réassurance), sont constatées sur la base du cours de change du jour de l'opération.

### ❖ Postes du bilan

#### ➤ 3.1 - Actifs incorporels

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société.

#### ➤ 3.2 - Actifs corporels d'exploitation

Ce poste enregistre les installations, agencements et aménagements, le matériel de transport, le matériel de bureau et informatique ainsi que le mobilier de bureau. En application de la norme comptable NCT 5.

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

<b>Actifs corporels</b>	<b>Taux</b>
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Matériel informatique	33,33%
Logiciels	33,33%

### ➤ 3.3 – Placements

#### ▪ 3.3.1 - Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent :

- Les terrains non construits,
- Les immeubles bâtis d'exploitation (siège social, centre d'archives, etc.),
- Les immeubles hors exploitation (immeubles de rapport),
- Les parts des sociétés à objet foncier non cotées,
- Les parts et actions des sociétés immobilières non cotées.

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan à leur coût de revient, hors frais d'acquisition, d'impôts et taxes récupérables et augmentés des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

Contrairement aux immeubles hors exploitation, les travaux d'agencement, d'aménagement et d'installation des immeubles d'exploitation sont exclus des placements immobiliers et figurent au niveau des actifs corporels d'exploitation.

Les placements immobiliers ont été évalués à leur coût de revient, minoré des amortissements (pour les biens amortissables), des provisions pour dépréciation, lorsque la dépréciation présente un caractère durable mais pas irréversible et d'une correction de valeur, lorsque la dépréciation est irréversible.

Pour ces placements immobiliers amortissables, et en application de la norme comptable NCT 5, la société a retenu les modalités d'amortissement suivantes :

<b>Elément</b>	<b>Taux</b>
<b>Terrain</b>	Non Amortissable
<b>Immeubles d'exploitation</b>	5%
<b>Immeuble hors exploitation</b>	5%

### ▪ 3.3.2 - Placements dans les entreprises liées et participations

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

### ▪ 3.3.3 - Autres placements

#### - Actions et autres titres à revenus variables

Cette catégorie de placements comprend les titres dont le revenu dépend directement ou indirectement du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. A ce titre, sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissement ainsi que les parts des organismes de placement collectifs (SICAV et FCP).

Les actions et autres titres à revenu variables sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

A l'inventaire, ces placements sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur coût d'entrée font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Catégorie	Valeur d'inventaire
Actions cotées	Cours moyen du mois de décembre
Actions non cotées	Valeur mathématique au 31 décembre N-1
Parts d'OPCVM (SICAV ; FCP)	Valeur liquidative du 31 décembre

#### - Obligations et autres titres à revenu fixe

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables et hors intérêts courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constatée à due concurrence.

#### - Prêts et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers

Cette rubrique comporte les prêts de toute nature, accordés aux entreprises ou au personnel ainsi que les avances sur contrats vie.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'un risque de défaillance du débiteur apparaît.

### ➤ **3.4 – Créances**

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

#### ▪ **3.4.1 - Créances nées d'opération d'assurance directe**

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les Co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

#### ▪ **3.4.2 - Créances nées d'opération de réassurance**

Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes, les créances sur les courtiers de réassurance ainsi que la part des réassureurs dans les primes non acquises et les primes à annuler.

#### ▪ **3.4.3 - Autres créances**

Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance. Tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

### ➤ **3.5 - Autres éléments d'actif**

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités (avoirs en banques, chèques et effets à l'encaissement, CCP, caisse, etc. ainsi que les comptes de régularisation actif (les frais d'acquisition reportés, les produits à recevoir, les charges à répartir, les charges constatées d'avance, l'écart de conversion actif ainsi que les différences sur prix de remboursement à percevoir).

#### ▪ **3.5.1 - Frais d'acquisition reportés**

Il s'agit de la fraction des frais d'acquisition (commissions et frais internes liés à l'établissement des contrats) constatés en charges de l'exercice et qui n'est pas imputable à la période comptable.

#### ▪ **3.5.2 - Différences sur prix de remboursement à percevoir**

Si la valeur de remboursement des obligations et autres titres à revenus fixes est différente de la valeur d'acquisition, la différence, pour chaque ligne de titres, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (surcote) soit d'un produit (décote).

### ➤ **3.6 - Capitaux propres**

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

L'impact des changements de méthodes comptables ainsi que les corrections d'erreurs fondamentales sont inscrits en ajustement des résultats reportés.

### ➤ 3.7 - Provisions techniques

#### ▪ 3.7.1 - Provision pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Cette provision est calculée police par police et au prorata temporis.

#### ▪ 3.7.2 - Provision mathématiques (vie)

Cette provision représente, pour chaque contrat d'assurance vie, la valeur actuelle des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré.

Elle comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'assureur, y compris les participations aux bénéfiques, déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures.

#### ▪ 3.7.3 - Provision pour sinistres

La provision pour sinistres représente la valeur estimée des dépenses, en principal et en frais tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus, déclarés ou non, et non encore payés à la date d'arrêté des comptes.

Cette provision est calculée dossier par dossier. Les dépenses sont estimées à leur coût futur (non actualisé) augmenté d'une provision pour frais de gestion des sinistres et diminué des prévisions de sauvetages et recours à encaisser.

Le taux de chargement de gestion retenu est déterminé en fonction des taux de frais de règlement des sinistres réellement observés.

#### ▪ 3.7.4 - Provision pour participation aux bénéfiques et ristournes

La provision pour participation aux bénéfiques et ristournes enregistre à la date d'arrêté des comptes, l'engagement de la compagnie qui résulte des clauses contractuelles de participations aux bénéfiques et ristournes et ce, pour chacune des catégories d'assurance.

#### ▪ 3.7.5 - Provision pour égalisation et équilibrage

Cette provision permet d'égaliser les fluctuations de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux tel que la grêle et l'assurance-crédit caution.

#### ▪ 3.7.6 - Autres provisions techniques

##### - Provision mathématique des rentes

Cette provision correspond à la valeur actuelle des engagements de la compagnie en ce qui concerne les indemnités servies sous forme d'annuités (rentes) et accessoires des rentes, calculés sur la base de méthodes actuarielles.

##### - Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres, cette provision est dotée lorsque, pour l'ensemble des placements, la compensation entre les plus-values latentes et les moins-values latentes résultant de la comparaison de la valeur comptable des placements à leur valeur d'inventaire, fait apparaître une moins-value latente

### - **Provision pour risques en cours**

Cette provision est destinée, pour chacun des contrats à prime payable d'avance, à couvrir la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats susceptibles de se produire postérieurement à la date d'inventaire dans la mesure où ce coût n'est pas couvert par la provision pour primes non acquises.

### ❖ **Poste des états de résultat**

#### ➤ **Produits des placements transférés et alloués**

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- Les produits nets provenant du placement des provisions techniques, figurant dans l'état de résultat technique,
- Les produits nets provenant du placement des capitaux propres, figurant dans l'état de résultat non technique.

A l'inventaire, une écriture comptable est passée pour transférer de l'état de résultat non technique vers l'état de résultat technique, la part des produits nets des placements alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes de réassurance.

#### ➤ **Les charges par destination**

Les frais généraux sont présentés par destination. Les destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement des sinistres (frais des services règlement),
- Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux),
- Frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion),
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages, etc.),
- Autres charges techniques (charges de direction générale).

### ❖ **Exemption à la présentation des états financiers consolidés**

Au sens du paragraphe 4 de la NCT 35, COMAR est une société mère. En application des paragraphes 5 et 6 de la même norme, une société mère doit présenter des états financiers consolidés à l'exception du cas où cette société mère soit une filiale d'une autre entreprise établie en Tunisie et qui présente des états financiers consolidés et que des intérêts minoritaires représentant 5% du capital ne s'y opposent pas. La compagnie n'a pas présenté des états financiers consolidés puisqu'elle se trouve dans le champ d'application de cette exemption.

En effet, la COMAR est une filiale de la société PGI holding (société de participation et de gestion des investissements) qui détient directement et indirectement 77,71% du pourcentage de contrôle de la compagnie. La société PGI est une entreprise établie en Tunisie et prépare annuellement des états financiers consolidés conformément au référentiel comptable tunisien. De plus, des minoritaires représentant 5% du capital de la COMAR ne se sont pas opposés au fait que la compagnie ne prépare et présente des états financiers consolidés.

### ❖ **Contrôle interne**

Le Plan Annuel d'Audit Interne établi pour l'année 2023 est fondé sur une approche basée sur les risques en cohérence avec les priorités et les objectifs arrêtés par la Direction Générale et le Comité

Permanent d'Audit. Ce plan annuel comporte 4 missions entamées en 2022 et reconduites en 2023, 3 nouvelles missions d'audit et d'autres missions de suivi détaillées comme suit :

- L'audit du décompte des soldes des congés payés arrêtés au titre des exercices 2020-2021- 2022.
- L'évaluation du système de contrôle interne mis en place par la compagnie dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme-Exercice 2023
- L'audit des Méthodes de provisionnement des dossiers contentieux Auto Corporels (PSAP & Prévisions de recours à encaisser).
- Suivi des recommandations des Commissaires Aux Comptes.
- Suivi des plans d'action des missions d'audit clôturées courant la période 2018-2023 et couvrant les domaines suivants :
  - La gestion du transfert des contrats
  - La Gestion des contrats à déclaration
  - L'audit de la fonction Inspection
  - L'audit du « Processus d'évaluation des dossiers sinistres Auto-Matériels »
  - La souscription des contrats automobile sur Assurnet
  - La Gestion des résiliations
  - La gestion de la trésorerie
  - L'audit du processus de comptabilisation en réassurance
  - La gestion des placements
  - L'audit de l'encours des prêts accordés au personnel
  - L'évaluation du système de contrôle interne mis en place par la compagnie dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme - Exercices 2018/2019/2020/2021/2022
  - etc

### III. Notes sur les postes du bilan

#### ❖ Mouvements ayant affectés les éléments d'actif

##### ➤ AC1 : Actifs incorporels

Les actifs incorporels s'élèvent au 31/12/2023 à **26 821 469 Dinars** contre **23 238 427 Dinars** au 31/12/2022.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2022	Mouvement 2023	Brut au 31/12/2023	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2023
Investissement de recherche et	986 929	655 655	1 642 584	0	1 642 584
Concessions, Brevets, Licences et Marques	22 236 498	2 927 387	25 163 885	20 652 667	4 511 218
Fonds commercial	15 000	0	15 000	0	15 000
<b>Actifs incorporels</b>	<b>23 238 427</b>	<b>3 583 042</b>	<b>26 821 469</b>	<b>20 652 667</b>	<b>6 168 802</b>

➤ **AC2 : Actifs corporels d'exploitation**

Les actifs corporels d'exploitation s'élèvent au 31/12/2023 à **24 867 453 Dinars** contre **24 031 506 Dinars** au 31/12/2022.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2022	Mouvement 2023	Brut au 31/12/2023	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2023
Installations techniques et machines	22 985 035	814 360	23 799 395	20 880 314	2 919 081
Autres installations outillage et mobilier	1 046 472	21 587	1 068 058	980 084	87 974
<b>Actifs corporels d'exploitation</b>	<b>24 031 507</b>	<b>835 947</b>	<b>24 867 453</b>	<b>21 860 398</b>	<b>3 007 055</b>

Les actifs corporels se détaillent comme suit :

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2023	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2023
Agencements Aménagements & installations	11 402 340	9 443 157	1 959 183
Matériel de transport	1 555 384	1 092 373	463 011
Matériel Mobilier de Bureau	1 592 851	1 333 529	259 322
Matériel Informatique	10 316 878	9 991 339	325 539
<b>Actifs corporels</b>	<b>24 867 453</b>	<b>21 860 398</b>	<b>3 007 055</b>

➤ **AC3 : Placements**

Les placements bruts s'élèvent au 31/12/2023 à **862 444 998 Dinars** contre **783 180 789 Dinars** au 31/12/2022.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2022	Mouvement 2023	Brut au 31/12/2023	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2023
Terrains et constructions d'exploitation	16 930 705	0	16 930 705	9 722 855	7 207 850
Terrains et constructions hors exploitation	58 381 626	-169 837	58 211 789	11 860 695	46 351 094
<b>Terrains et constructions</b>	<b>75 312 331</b>	<b>-169 837</b>	<b>75 142 494</b>	<b>21 583 550</b>	<b>53 558 944</b>
Placements dans les entreprises liées	117 621 801	5 454 449	123 076 250	58 028 219	65 048 031
Placements dans les entreprises avec un lien de participation	212 143 424	4 701 844	216 845 268	9 567 214	207 278 054
Bons, Obligations et dépôts dans les entreprises avec lien de participation	25 112 495	10 776 675	35 889 170	0	35 889 170
<b>Placements dans les entreprises liées et participations</b>	<b>354 877 720</b>	<b>20 932 968</b>	<b>375 810 688</b>	<b>67 595 433</b>	<b>308 215 255</b>
Actions et autres titres a revenus variable	44 096 561	697 349	44 793 911	5 567 501	39 226 410
Obligations et autres titres à revenu fixe	204 365 050	18 413 300	222 778 350	250 000	222 528 350
Autres prêts	8 477 752	-1 037 651	7 440 101	40 064	7 400 037
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers (CAT)	81 000 000	41 000 000	122 000 000	0	122 000 000
Autres	3 152	0	3 152	0	3 152
<b>Autres placements financiers</b>	<b>337 942 515</b>	<b>59 072 999</b>	<b>397 015 514</b>	<b>5 857 565</b>	<b>391 157 949</b>
<b>Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes</b>	<b>15 048 223</b>	<b>-571 921</b>	<b>14 476 302</b>	<b>0</b>	<b>14 476 302</b>
<b>Placements</b>	<b>783 180 789</b>	<b>79 264 208</b>	<b>862 444 998</b>	<b>95 036 548</b>	<b>767 408 450</b>

▪ **Autres placements financiers**

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2022	Mouvement 2023	Brut au 31/12/2023	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2023
<b>Actions et autres titres à revenu variable (cotés)</b>	13 618 639	-664 911	12 953 728	1 823 468	11 130 260
SICAV	3 315 002	5 428 410	8 743 412	170	8 743 242
FCP	21 481 010	-4 066 149	17 414 861	258 504	17 156 357
<b>Actions et autres titres à revenu variable (non cotés)</b>	5 681 910	0	5 681 910	3 485 359	2 196 551
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	204 365 050	18 413 300	222 778 350	250 000	222 528 350
<b>Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers</b>	81 000 000	41 000 000	122 000 000	0	122 000 000
<b>Autres prêts</b>	8 480 904	-1 037 651	7 443 253	40 064	7 403 189
<b>Total</b>	<b>337 942 515</b>	<b>59 072 998</b>	<b>397 015 514</b>	<b>5 857 565</b>	<b>391 157 949</b>

▪ **Participations et entreprises liées**

- **Entreprises liées**

Les entreprises liées (ou filiales) sont les entreprises dans lesquelles la société détient (directement ou indirectement) la majorité des droits de vote ou dans lesquelles elle détient un intérêt important dans les droits de vote ( $\geq 40\%$ ) et y exerce le pouvoir de direction de la politique financière et managériale de l'entreprise. Il s'agit d'entreprises dépendantes, contrôlées par la société.

Entreprises liées	Nombre d'actions	Capital	Nombre	%	Montant Brut	Correction de valeur	Montant net
AMEN SANTE	9 482 175	85 339 575	7 365 468	77,68%	73 860 190	47 359 237	26 500 953
CLINIQUE EL AMEN BEJA	368 121	9 939 267	1	0,00%	100	92	8
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	3 959 200	19 796 000	1	0,00%	10	9	1
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE (FG COMAR 2022/1)	3 959 200	19 796 000	228 000	5,76%	1 140 000	968 088	171 912
CLINIQUE EL AMEN GAFSA (FG COMAR 2022/1)	223 017	6 690 510	54 000	24,21%	1 620 000	1 156 194	463 806
CLINIQUE EL AMEN GAFSA_AA	223 017	6 690 510	1	0,00%	100	91	9
CLINIQUE EL AMEN LA MARSIA	49 350	3 503 850	1	0,00%	103	0	103
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	1 865 990	13 061 930	1	0,00%	10	9	1
CLINIQUE EL AMEN TUNIS	240 996	13 254 780	805	0,33%	83 362	27 012	56 350
CLINIQUE EL AMEN TUNIS (FG COMAR 2022/1)	240 996	13 254 780	58 909	24,44%	3 240 000	0	3 240 000
COMAR CI	874 778	8 747 780 000	393 651	45,00%	16 762 264	8 326 324	8 435 940
COMAR INVEST	30 000	150 000	24 540	81,80%	134 155	0	134 155
GMA	9 000	189 000	1 355	15,06%	135 500	117 363	18 137
HAYETT	150 000	15 000 000	100 643	67,10%	8 100 137	0	8 100 137
HAYETT_DA_1_6	0	0	4	0,00%	77	0	77
HAYETT_DA_1_3_07	0	0	2	0,00%	125	0	125
HAYETT_DA_1_4_03	0	0	2	0,00%	114	0	114
HEAVY SA	3 005 000	30 050 000	1 800 000	59,90%	18 000 000	73 800	17 926 200
HOPITAL PRIVE EL AMEN	40 000	100 000	1	0,00%	4	0	4
<b>Total</b>					<b>123 076 250</b>	<b>58 028 219</b>	<b>65 048 031</b>

**- Entreprises avec lien de participation**

Les entreprises avec lien de participation sont les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable (participation aux décisions de la politique financière et opérationnelle) sans pour autant en avoir le contrôle.

**Entreprises avec lien de participation (au 31/12/2023)**

	CAPITAL		NOMBRE	%	BRUT	PROVISIONS 2022	DOTATIONS 2023	REPRISE 2023	PROVISION 2023	NET
	NOMBRE	VALEUR								
AMEN BANK	30 264 000	151 320 000	8 667 418	28,64%	94 024 244	0	0	0	0	94 024 244
AMEN CAPITAL	58 823	588 230	2 499	4,25%	24 990	0	0	0	0	24 990
AMEN FINANCE COMPANY	1 000 000	87 500 000	192 859	19,29%	16 875 163	0	0	0	0	16 875 163
AMEN INVEST	20 000	2 000 000	4 000	20,00%	251 724	0	0	0	0	251 724
AMEN PROJECT	200 000	200 000	75 310	37,66%	42 806	0	0	0	0	42 806
COTUNACE	265 000	26 500 000	2 965	1,12%	300 000	0	0	0	0	300 000
ENNAKL AUTOMOBILES	30 000 000	30 000 000	3 463 742	11,55%	41 382 270	479 271	332 189	0	811 460	40 570 810
FIRST PAY	100 000	10 000 000	10	0,01%	50	0	0	0	0	50
HOTEL MAJESTIC	330 000	3 300 000	100 642	30,50%	1 826 751	1 194 518	0	230 671	963 847	862 904
KAWARIS	33 000	3 300 000	8 947	27,11%	942 861	0	0	0	0	942 861
MEDITRAC	2 000 000	20 000 000	382 132	19,11%	3 887 293	0	0	0	0	3 887 293
SNB	160 200	16 020 000	32 040	20,00%	2 900 000	0	0	0	0	2 900 000
SPCS	3 555 000	35 550 000	62 500	1,76%	625 000	0	0	0	0	625 000
STLV	100 000	10 000 000	2	0,00%	125	50	0	25	25	100
SUNAGRI SA	80 000	800 000	24 000	30,00%	240 000	101 520	0	9 048	92 472	147 528
TUNIS RE	20 000 000	100 000 000	3 277 833	16,39%	29 854 283	7 076 622	622 788	0	7 699 410	22 154 873
TUNISIE LEASING ET FACTORING	10 800 000	54 000 000	2 147 618	19,89%	22 960 349	2 201 473	0	2 201 473	0	22 960 349
TUNISYS	150 000	1 500 000	59 843	39,90%	707 359	0	0	0	0	707 359
<b>TOTAL</b>					<b>216 845 268</b>	<b>11 053 454</b>	<b>954 977</b>	<b>2 441 217</b>	<b>9 567 214</b>	<b>207 278 054</b>

Au 31/12/2023, la COMAR a conclu diverses transactions avec des parties liées ces opérations ont été réalisées aux conditions du marché.

#### Obligation :

Société	Brut au 31/12/2022	Entrées 2023	Sorties 2023	Brut au 31/12/2023	Produits au 31/12/2023
AMEN BANK	12 212 495	10 000 000	1 023 325	21 189 170	1 538 131
TUNISIE LEASING	6 400 000		1 700 000	4 700 000	527 429
<b>Total</b>	<b>18 612 495</b>	<b>10 000 000</b>	<b>2 723 325</b>	<b>25 889 170</b>	<b>2 065 560</b>

#### Certificats de dépôts :

Société	Brut au 31/12/2022	Entrées 2023	Sorties 2023	Brut au 31/12/2023	Produits au 31/12/2023
AMEN BANK	6 500 000	195 500 000	192 000 000	10 000 000	1 084 946
TUNISIE LEASING	0	14 000 000	14 000 000	0	103 261
<b>Total</b>	<b>6 500 000</b>	<b>209 500 000</b>	<b>206 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>1 188 207</b>

#### ➤ AC5 : Parts des réassureurs dans les provisions techniques

##### ▪ Parts des réassureurs dans les primes non acquises

La part des réassureurs dans les primes non acquises s'élève à **11 392 669 Dinars** au 31/12/2023 contre **10 521 144 Dinars** au 31/12/2022.

Branche	2023	2022	Variation
Incendie	6 145 628	5 880 018	265 610
Risques divers	3 397 643	3 232 556	165 087
Transport	1 381 013	1 408 116	-27 103
Aviation	468 385	454	467 930
	<b>11 392 669</b>	<b>10 521 144</b>	<b>871 525</b>

##### ▪ Sinistres à la charge des réassureurs

La provision pour sinistre à payer vie et non vie s'élèvent à **73 958 317 Dinars** au 31/12/2023 contre **65 700 635 Dinars** au 31/12/2022.

Branche	2023	2022	Variation
Vie	810 930	418 048	392 882
Incendie	34 273 561	28 476 020	5 797 541
Risques divers	31 552 601	29 982 977	1 569 623
Automobile	9 111 361	6 909 948	2 201 413
Transport	3 907 892	4 714 980	-807 088
Groupes	0	0	0
Aviation	695	219 652	-218 957
Prévisions pour recours à encaisser	-5 698 723	-5 020 990	-677 732
	<b>73 958 317</b>	<b>65 700 635</b>	<b>8 257 682</b>

➤ **AC6 : Créances**

Le montant brut des autres créances s'élève à **205 290 287 Dinars** au 31/12/2023 contre **196 538 795 Dinars** au 31/12/2022.

Libellé	2023			2022		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Primes à annuler	-3 618 199		-3 618 199	-3 244 392		-3 244 392
Primes acquises et non émises	15 533 612		15 533 612	12 701 630		12 701 630
Autres Créances nées d'opérations directes	108 668 508	60 159 147	48 509 361	103 582 466	58 351 001	45 231 465
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	22 245 090	2 419 466	19 825 624	21 798 556	2 298 508	19 500 048
Créances nées d'opérations de Réassurance	58 999 779	769 813	58 229 966	55 730 573	769 813	54 960 760
Prêts au personnel	119 735		119 735	157 881		157 881
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	36 161		36 161	3 231 432		3 231 432
Débiteurs divers	3 305 601	411 327	2 894 274	2 580 649	425 490	2 155 159
<b>TOTAL</b>	<b>205 290 287</b>	<b>63 759 754</b>	<b>141 530 534</b>	<b>196 538 795</b>	<b>61 844 812</b>	<b>134 693 983</b>

+ Pour évaluer la PAA, la prévision d'annulation est le montant obtenu en sommant les estimations d'annulations obtenues à partir des cadences d'annulation de chaque exercice.

Les cadences d'annulation sont calculées à partir des moyennes des taux de cadencements historiques, des différentes années de développement.

Les estimations d'annulation seront calculées pour chaque exercice en appliquant le taux de cadencement au chiffre d'affaires.

+ Pour la provision sur créance assuré, nous avons appliqué la méthode préconisée par le nouveau circulaire du CGA N° 01/2021 du 01/12/2021.

➤ **AC7 : Autres éléments d'actif**

Les autres éléments d'actifs s'élèvent à **40 161 211 Dinars** au 31/12/2023 contre **33 354 486 Dinars** au 31/12/2022.

Libellé	2023	2022
Avoirs en banque	6 906 103	5 845 706
CCP	163 679	219 151
Caisse	5 206	4 153
Frais d'acquisition reportés	12 661 333	11 627 588
Intérêts courus et non échus	12 439 585	9 755 484
Autres comptes de régularisation	7 962 675	5 888 695
Autres	22 630	13 709
<b>TOTAL</b>	<b>40 161 211</b>	<b>33 354 486</b>

## ❖ Mouvements ayant affectés les éléments du passif

### ➤ CPI : Capitaux propres

	Capital Social	Réserve Légale	Prime d'Emission	Réserve pour Fonds Social	Réserve investissement exonérée	Réserve pour toute éventualité	Autre réserve pour toute éventualité	Réserve Spécial de réévaluation	Résultat de la période	Total
<b>Solde 31/12/2022</b>	75 000 000	6 690 892	250 000	3 301 022	19 469 318	16 965	142 355 710	668 862	30 500 183	278 252 952
Réserve légale		809 108							-809 108	0
Réserve investissement exonérée					7 140 000				-7 140 000	0
Réserve pour toute éventualité										0
Autre réserve pour toute éventualité							4 551 076		-4 551 076	
Dividende distribués									-18 000 000	-18 000 000
Résultat 31/12/2023									44 166 726	44 166 726
<b>Solde 31/12/2023</b>	75 000 000	7 500 000	250 000	3 301 022	26 609 318	16 965	146 906 786	668 862	44 166 726	304 419 679

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31/12/2023 à 41 803 901 TND et se détaillent comme suit :

- Réserves pour fonds social	3 301 022
- Réserves pour toutes éventualités	16 965
- Réserves spéciales de réinvestissement	26 609 318 (*)
- Autres réserves pour toutes éventualités	11 626 596
- Prime d'émission	250 000

(\*) ce montant est distribuable conformément à la réglementation en vigueur.

Au 31/12/2023 :

- La société ne détient aucune action propre et n'a acheté ni vendu aucune action propre au cours de l'exercice.
- Aucun actif détenu par la société ne fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.
- La société n'a procédé à l'émission d'aucun titre à revenu fixe.

Le capital de la COMAR est composé de 2 500 000 actions dont le nominal s'élève à 30 dinars. Le capital est totalement libéré et il est détenu par les actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre d'Action	Montant	%
SICOF	1 237 123	37 113 690	49,48%
PGI HOLDING	692 135	20 764 050	27,69%
AXA	384 923	11 547 690	15,40%
MUNICH RE	75 521	2 265 630	3,02%
PARENIN	72 103	2 163 090	2,88%
AUTRES	38 195	1 145 850	1,53%
<b>Total</b>	<b>2 500 000</b>	<b>75 000 000</b>	<b>100,00%</b>

➤ **PA3 : Provisions techniques**

Les provisions techniques s'élèvent à **549 182 226 Dinars** au 31/12/2023 contre **521 863 544 Dinars** au 31/12/2022.

Libellé	2023	2022	Variation
Provisions pour primes non acquises	73 739 223	70 523 813	3 215 410
Provisions pour sinistres	456 632 408	434 002 183	22 630 225
Provisions mathématiques Vie	1 079 008	1 421 059	-342 051
Autres Provisions Techniques (non-vie)	17 731 587	15 916 489	1 815 098
<b>TOTAL</b>	<b>549 182 226</b>	<b>521 863 544</b>	<b>27 318 682</b>

▪ **Provisions pour primes non acquises**

Les provisions pour primes non acquises s'élèvent à **73 739 223 Dinars** au 31/12/2023 contre **70 523 813 Dinars** au 31/12/2022.

Branche	2023	2022	Variation
Incendie	7 635 082	7 358 322	276 760
Risques divers	15 465 768	14 049 137	1 416 631
Automobile	45 786 662	43 868 081	1 918 581
Transport	1 508 242	1 523 103	-14 861
Groupe	1 027 274	872 866	154 408
Aviation	468 659	444 806	23 853
Acceptation	1 847 536	2 407 498	-559 962
<b>TOTAL</b>	<b>73 739 223</b>	<b>70 523 813</b>	<b>3 215 410</b>

▪ **Provisions pour sinistres**

Les provisions pour sinistres s'élèvent à **456 632 408 Dinars** au 31/12/2023 contre **434 002 183 Dinars** au 31/12/2022.

Branche	2023	2022	Variation
Vie	4 896 108	4 372 757	523 351
Incendie	48 042 038	40 014 179	8 027 859
Risques divers	73 225 533	74 827 764	-1 602 231
Automobile	290 986 883	270 859 352	20 127 531
Transport	8 904 465	10 472 408	-1 567 943
Groupe	4 706 097	5 256 802	-550 705
Aviation	2 296	31 455	-29 159
Acceptation	10 247 102	10 855 589	-608 487
Prévisions pour recours à encaisser	-37 887 639	-33 765 719	-4 121 920
<b>Sous-Total 1</b>	<b>403 122 883</b>	<b>382 924 587</b>	<b>20 198 296</b>
Provision pour Egalisation vie	13 635 382	12 528 969	1 106 413
Provision pour Egalisation non-vie	25 446 344	25 253 614	192 730
Provision pour Equilibrage	508 122	508 122	0
<b>Sous-Total 2</b>	<b>39 589 848</b>	<b>38 290 705</b>	<b>1 299 143</b>
Provision pour PB à distribuer vie	0	0	0
Provision pour PB à distribuer non-vie	13 919 677	12 786 891	1 132 786
<b>Sous-Total 3</b>	<b>13 919 677</b>	<b>12 786 891</b>	<b>1 132 786</b>
<b>TOTAL</b>	<b>456 632 408</b>	<b>434 002 183</b>	<b>22 630 225</b>

➤ **PA6 : Autres dettes**

Les autres dettes s'élèvent à **87 551 925 Dinars** au 31/12/2023 contre **77 641 247 Dinars** au 31/12/2022.

Libellé	2023	2022
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	23 173 774	21 381 214
Dettes nées d'opérations de Réassurance	45 558 453	44 952 715
Dépôts et cautionnement reçus	3 972 200	3 832 920
Personnel	136 927	92 301
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	9 979 494	4 726 773
Créditeurs divers	4 731 077	2 655 324
<b>TOTAL</b>	<b>87 551 925</b>	<b>77 641 247</b>

➤ **PA7 : Autres élément de passif**

Les autres éléments de passif s'élèvent à **12 385 126 Dinars** au 31/12/2023 contre **12 174 656 Dinars** au 31/12/2022.

Libellé	2023	2022
Charges à payer	10 758 033	10 112 569
Report de commissions reçues des réassureurs	268 953	387 201
Produits constatés d'avance	72 315	224 953
Autres	1 285 825	1 449 933
Autres passifs financiers	0	0
	<b>12 385 126</b>	<b>12 174 656</b>

#### IV. Notes sur les postes du résultat

##### ➤ RTNV : Résultat technique non-vie

Branche	Incendie	A T	Risques divers	Automobile	Transport	Groupe	Dommmages aux Biens	Acceptation	T O T A L
Primes acquises et acceptées	28 740 588	0	31 229 581	127 319 950	10 255 508	48 529 230	6 188 228	4 075 097	256 338 182
Variation des primes non acquises	-276 761	0	-1 416 629	-1 918 580	14 861	-154 409	-23 853	559 961	-3 215 410
Part des réassureurs dans les primes acquises	-25 321 109	0	-5 853 999	-1 543 535	-6 344 371	-2 886 299	-5 725 606	0	-47 674 919
Part des réassureurs dans La variation pour les primes non acquises	265 610	0	73 295	0	440 827	0	91 793	0	871 525
<b>Sous-Total 1</b>	<b>3 408 328</b>	<b>0</b>	<b>24 032 248</b>	<b>123 857 835</b>	<b>4 366 825</b>	<b>45 488 522</b>	<b>530 562</b>	<b>4 635 058</b>	<b>206 319 378</b>
Prestations payées	-4 231 126	-468 836	-8 062 414	-82 925 700	-2 441 039	-37 164 224	-1 354 652	-5 823 379	-142 471 370
Charges des provisions pour prestations diverses	-7 943 913	222 972	1 550 893	-19 757 364	2 424 275	-124 976	204 067	608 487	-22 815 559
Part des réassureurs dans les prestations payées	2 381 408	0	646 268	0	1 221 290	2 288 670	820 857	0	7 358 493
Part des réassureurs dans les charges de provisions	5 630 643	0	1 386 832	2 201 413	-1 519 879	0	165 791	0	7 864 800
<b>Sous-Total 2</b>	<b>-4 162 988</b>	<b>-245 864</b>	<b>-4 478 421</b>	<b>-100 481 651</b>	<b>-315 353</b>	<b>-35 000 530</b>	<b>-163 937</b>	<b>-5 214 892</b>	<b>-150 063 636</b>
Frais d'acquisition	-5 026 820	-113 992	-6 843 684	-21 530 229	-3 631 389	-4 178 605	-1 245 885	0	-42 570 604
Commissions reçues des réassureurs	6 806 820	0	1 347 369	0	1 355 472	704 051	1 547 838	0	11 761 550
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	0	0	39 725	0	573 700	0	0	0	613 425
Part des réassureurs dans les charges des autres provisions techniques	185 646	0	-10 142	0	-3 090	0	-54 166	0	118 248
<b>Sous-Total 3</b>	<b>1 965 646</b>	<b>-113 992</b>	<b>-5 466 732</b>	<b>-21 530 229</b>	<b>-1 705 307</b>	<b>-3 474 554</b>	<b>247 787</b>	<b>0</b>	<b>-30 077 381</b>
Produits nets de placements	5 216 375	585 701	6 636 428	23 779 221	454 853	1 298 172	551 826	0	38 522 576
Autres produits techniques	0	0	0	134 165	0	0	0	0	134 165
<b>Sous-Total 4</b>	<b>5 216 375</b>	<b>585 701</b>	<b>6 636 428</b>	<b>23 913 386</b>	<b>454 853</b>	<b>1 298 172</b>	<b>551 826</b>	<b>0</b>	<b>38 656 741</b>
Autres charges de gestion nettes	-2 406 105	0	-5 236 146	-14 052 742	-2 420 178	-4 003 282	-808 975	0	-28 927 428
<b>Sous-Total 5</b>	<b>-2 406 105</b>	<b>0</b>	<b>-5 236 146</b>	<b>-14 052 742</b>	<b>-2 420 178</b>	<b>-4 003 282</b>	<b>-808 975</b>	<b>0</b>	<b>-28 927 428</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE NON VIE</b>	<b>4 021 256</b>	<b>225 845</b>	<b>15 487 377</b>	<b>11 706 599</b>	<b>380 840</b>	<b>4 308 328</b>	<b>357 263</b>	<b>-579 834</b>	<b>35 907 674</b>

➤ **PRNT1 : Produits des placements**

Les produits de placements s'élèvent à **96 289 284 Dinars** au 31/12/2023 contre **56 092 605 Dinars** au 31/12/2022.

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total 31/12/2023	Total 31/12/2022
Revenus des placements immobiliers	228 763	2 594 580	2 823 343	2 850 631
Revenus des participations	53 931 928	2 802 265	56 734 193	23 367 975
Revenus des autres placements	3 150 506	29 934 245	33 084 751	26 683 223
Autres revenus et reprises des provisions pour dépréciations	3 093 130	553 867	3 646 997	3 190 776
<b>Total produits de Placements</b>	<b>60 404 327</b>	<b>35 884 957</b>	<b>96 289 284</b>	<b>56 092 605</b>

➤ **CHNT1 : Charges des placements**

Les charges de placements s'élèvent à **37 408 633 Dinars** au 31/12/2023 contre **17 781 061 Dinars** au 31/12/2022.

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total 31/12/2023	Total 31/12/2022
Intérêts et rémunération des dépôts des réassureurs		1 075 104	1 075 104	982 497
Frais externes		962 435	962 435	324 445
Frais internes, pertes sur titres et provisions	29 386 788	5 984 306	35 371 094	16 474 119
<b>Total produits de Placements</b>	<b>29 386 788</b>	<b>8 021 845</b>	<b>37 408 633</b>	<b>17 781 061</b>

➤ **Charges du personnel**

Les charges du personnel s'élèvent à **30 445 857 Dinars** au 31/12/2023 contre **28 127 437 Dinars** au 31/12/2022.

Rubriques	2023	2022
Salaires	22 211 455	20 085 548
Charges sociales	4 283 498	3 893 752
Autres	3 950 904	4 148 137
<b>Total</b>	<b>30 445 857</b>	<b>28 127 437</b>

➤ **Charges de commissions**

Les commissions de toute nature, allouées aux agents généraux et courtiers, afférentes à l'assurance directe et comptabilisées au cours de l'exercice 2023 s'élèvent à **32 596 020 Dinars** contre **29 353 181 Dinars** en 2022.

➤ **PRNT2 : Autres produits non techniques**

Les autres produits non techniques s'élèvent au 31/12/2023 à **1 006 235 Dinars** contre **593 036 Dinars** au 31/12/2022.

<b>Nature de Produit</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Avance sur TFP	227 875	216 166
Plus-value sur cession d'immobilisation	383 700	140 000
Rétrocession QP commission emprunt national	156 314	75 752
Assistance technique de COMAR CI	163 460	0
Autres	74 886	161 118
<b>TOTAL</b>	<b>1 006 235</b>	<b>593 036</b>

➤ **CHNT3 : Autres charges non techniques**

Les autres charges non techniques s'élèvent au 31/12/2023 à **1 811 138 Dinars** contre **1 593 734 Dinars** au 31/12/2022.

<b>Nature de charge</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Part des frais généraux	1 811 138	1 593 734
Retenue à la source sur revenus des capitaux mobiliers	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 811 138</b>	<b>1 593 734</b>

## ➤ Décompte fiscal

<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>58 741 668</b>		
<b>I- REINTEGRATIONS</b>	<b>74 407 395</b>		
- Provisions non déductibles			
+Provisions pour dépréciation des actions non cotées	30 117 980		
+ Provisions/SICAV;FCPR;OBLIGATIONS;AUTRES	74 275		
+Provisions pour créances douteuses	39 661 003		
- Provisions déductibles :			
+Provisions pour dépréciation des actions cotées en bourse	1 682 254		
+Provisions pour créances douteuses	0		
- Moins-value de cession des titres des organismes de placement collectif en valeurs mobilières provenant de la distribution des bénéfices.	836		
-Transactions, amendes, confiscations et pénalités non déductibles.	2 770 748		
-Abandon de créances non déductibles	62 405		
frais cadeaux et réceptions	37 894		
Contribution Conjoncturelle 2019			
<b>II- DEDUCTIONS</b>	<b>37 570 227</b>		
- Reprise sur provisions réintégréées au résultat fiscal de l'année de leur constitution	37 570 227		
<b>- Résultat fiscal avant déduction des provisions (code B/P)</b>	<b>95 578 836</b>		
- Déduction des provisions dans la limite de 50% du résultat fiscal:	<b>1 682 254</b>		
+Provisions pour titres cotés	1 682 254		
+Provisions pour créances douteuses	0		
<b>- Résultat fiscal après déduction des provisions (code B/P)</b>	<b>93 896 581</b>		
<b>- Résultat fiscal après déduction des Provisions et avant déduction des déficits et des amortissements.</b>	<b>93 896 581</b>		
<b>- résultat fiscal après déduction des déficits et amortissements.(B/P)</b>	<b>93 896 581</b>		
<b>IV- DEDUCTIONS DES BENEFICES OU REVENUS EXCEPTIONNELS NON IMPOSABLES</b>	<b>53 197 293</b>		
- Dividendes et assimilés. (2)	28 149 347		
- Plus-value de cession des actions dans le cadre d'une opération d'introduction en bourse.	0		
- Plus-value de cession des actions cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis acquises avant le 1er janvier 2011 ou celles acquises à partir du 1er janvier 2011 et cédées après l'expiration de l'année suivant celle de leur acquisition ou de leur	25 047 946		
- Intérêts des dépôts et de titres en devises ou en dinars convertibles.			
<b>V- Résultat fiscal avant déduction des bénéfices provenant de l'exploitation</b>	<b>40 699 288</b>		
<b>VII- Bénéfice fiscal après déduction des bénéfices au titre de l'exploitation (3)</b>	<b>40 699 288</b>		
<b>Contribution Conjoncturelle</b>	<b>1 347 971</b>		
<b>Contribution Sociale</b>	<b>1 347 971</b>		
Contribution_Fonds National pour la Reforme de l'Education Nationale	84 248		
- Déduction pour réinvestissement exonéré. (2)	7 000 000		
<b>- Résultat imposable (code B/P)</b>	<b>33 699 288</b>		
MINIMUM D'IMPÔT (20%) BENEFICE IMPOSABLE AVANT REINVESTISSEMENT)	20%	8 139 858	
MINIMUM D'IMPÔT (CHIFFRE D'AFFAIRE)	0,2%	284 566 766,274	569 134
IMPÔT THEORIQUE		11 794 750	
IMPOT SUR LES BENEFICES		11 794 750	
IMPOTS AVANCES		8 559 400	
<b>IS A PAYER</b>		<b>3 235 350</b>	
<b>RESULTAT NET</b>		<b>44 166 726</b>	

## V. Transaction avec les sociétés du groupe

### Primes et prestations

Société	Primes 2023	Règlements 2023
AMEN BANK	5 162 927	3 438 415
AMEN INVEST	53 017	49 949
AMEN SANTE	145 622	39 204
ASSURANCES HAYETT	31 987	1 969
CAFES BEN YEDDER	125 016	17 188
CAFES BONDIN	193 170	15 651
CLINIQUE EL AMEN BEJA	74 884	10 317
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	118 705	1 750
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	59 910	0
CLINIQUE EL AMEN LA MARSALA	65 426	143
CLINIQUE EL AMEN MUTUELLE VILLE	125 530	35 736
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	125 788	7 575
COMAR IMMOBILIERE	13 202	11 478
EL IMRANE	50 158	54 731
ENNAKL AUTOMOBILES	2 646 293	1 264 424
GFCO	155 701	56 280
GLOBAL MEDICAL ASSISTANCE	1 120	0
HUILERIES BEN YEDDER	4 986	0
INNOVA MEDIA	1 829	0
INNOVA PRODUCTIONS	330	0
KAWARIS	112 306	15 118
LA GENERALE ALIMENTAIRE	135 831	31 894
MAJESTIC HOTEL	14 470	250
MEDITRAC	231 857	31 087
PARENIN	1 184 249	383 559
PGI	31 516	25 312
SINEW	0	0
SNB	301 764	143 794
TUNISIE LEASING ET FACTORING	10 295 633	8 583 192
TUNISIE LOCATION LONGUE DUREE	365 167	221 254
TUNISIE VALEURS	0	14 305
TUNISYS	83 374	60 096
	<b>21 911 768</b>	<b>14 514 671</b>

## Dividendes encaissés

Société	Montant
AMEN BANK	16 697 060
AMEN CAPITAL	0
AMEN FINANCE COMPANY	771 436
AMEN PREMIERE SICAV	13 735
AMEN TRESOR SICAV	38 592
COMAR IMMOBILIERE	228 763
ENNAKL AUTOMOBILES	2 227 958
HAYETT	2 683 813
KAWARIS	223 675
MEDITRAC	267 492
SNB	90 200
SPCS	31 250
TUNINVEST SICAR	4 302
TUNISIE LEASING ET FACTORING	1 825 475
TUNISYS	35 906
	<b>25 139 657</b>

## Loyers encaissés

Société	Montant
HAYETT	167 966
TUNISYS	177 844
EL IMRANE	147 923
CAFES BONDIN	50 457
AMEN SANTE	304 610
	<b>848 800</b>

## VI. Notes sur l'Etat de flux de trésorerie

Le solde de la trésorerie s'élève au 31/12/2023 à **7 074 989 Dinars** contre **6 069 009 Dinars** au 31/12/2022 ce qui nous donne une variation de trésorerie au 31/12/2023 est de **1 005 979 Dinars** contre **4 391 425 Dinars** au 31/12/2022.

Cette variation se détaille comme suit :

Nature de flux	2023	2022
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	42 101 596	72 107 882
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-22 923 652	-52 870 584
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-18 171 965	-14 845 873
<b>Variation de Trésorerie</b>	<b>1 005 979</b>	<b>4 391 425</b>

**ANNEXE 8 : MOUVEMENTS AYANT AFFECTES LES ELEMENTS D'ACTIF AU 31 DECEMBRE 2023**

Désignation	Valeur Brute				Amortissements et Provisions								VCN à la clôture
	A l'ouverture	Acquisition	Cessions et/ou Reclassement	A la clôture	A l'ouverture		Augmentation		Diminutions		A la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
<b>Actifs incorporels</b>													
Frais de recherche et développement	986 929	3 568 356	2 912 701	1 642 584							0	0	1 642 584
Concessions, Brevets, licences, marques	22 236 498	2 927 387	0	25 163 885	18 212 486		2 440 181				20 652 667	0	4 511 218
Fonds de commerce	15 000	0	0	15 000							0	0	15 000
<b>Total des actifs incorporels</b>	<b>23 238 427</b>	<b>6 495 743</b>	<b>2 912 701</b>	<b>26 821 469</b>	<b>18 212 486</b>	<b>0</b>	<b>2 440 181</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20 652 667</b>	<b>0</b>	<b>6 168 802</b>
<b>Actifs corporels d'exploitation</b>													
Installations techniques et machines	22 985 035	1 748 576	934 216	23 799 395	19 745 688		1 267 126		132 500		20 880 314	0	2 919 081
Autres installations outillage et mobilier	1 046 472	21 586	0	1 068 058	885 718		94 366				980 084	0	87 974
<b>Total des actifs corporels d'exploitation</b>	<b>24 031 507</b>	<b>1 770 162</b>	<b>934 216</b>	<b>24 867 453</b>	<b>20 631 406</b>	<b>0</b>	<b>1 361 492</b>	<b>0</b>	<b>132 500</b>	<b>0</b>	<b>21 860 398</b>	<b>0</b>	<b>3 007 055</b>
<b>Placements</b>													
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	75 312 331	0	169 837	75 142 494	20 077 534	0	2 803 916	0	1 297 900	0	21 583 550	0	53 558 944
<b>Placements dans les entreprises liées</b>													
Parts	117 621 801	9 954 449	4 500 000	123 076 250		30 248 322		62 589 702		34 809 805	0	58 028 219	65 048 031
Bons et Obligation				0							0	0	0
<b>Total Placements dans les entreprises liées</b>	<b>117 621 801</b>	<b>9 954 449</b>	<b>4 500 000</b>	<b>123 076 250</b>	<b>0</b>	<b>30 248 322</b>	<b>0</b>	<b>62 589 702</b>	<b>0</b>	<b>34 809 805</b>	<b>0</b>	<b>58 028 219</b>	<b>65 048 031</b>
<b>Placements dans les entreprises avec un lien de participation</b>													
Parts	212 143 424	19 933 867	15 232 023	216 845 268		11 053 454		17 263 516		18 749 756	0	9 567 214	207 278 054
Bons et Obligation	25 112 495	205 500 000	194 723 325	35 889 170							0	0	35 889 170
<b>Total Placements dans les entreprises avec un lien de participation</b>	<b>237 255 919</b>	<b>225 433 867</b>	<b>209 955 348</b>	<b>252 734 438</b>	<b>0</b>	<b>11 053 454</b>	<b>0</b>	<b>17 263 516</b>	<b>0</b>	<b>18 749 756</b>	<b>0</b>	<b>9 567 214</b>	<b>243 167 224</b>
<b>Autres placements financiers</b>													
Actions, autres titres à revenu variable	44 096 561	100 429 199	99 731 849	44 793 911		3 376 679		5 073 171		2 882 349	0	5 567 501	39 226 410
Obligations et autres titres à revenu fixe	204 365 050	42 600 000	24 186 700	222 778 350		250 000					0	250 000	222 528 350
Autres Prêts	8 477 752	1 147 241	2 184 892	7 440 101		40 064					0	40 064	7 400 037
Dépôt auprès des Etablissement bancaires et financiers (CAT)	81 000 000	232 500 000	191 500 000	122 000 000							0	0	122 000 000
Autres	3 152	0	0	3 152							0	0	3 152
<b>Total Autres placements financiers</b>	<b>337 942 515</b>	<b>376 676 440</b>	<b>317 603 441</b>	<b>397 015 514</b>	<b>0</b>	<b>3 666 743</b>	<b>0</b>	<b>5 073 171</b>	<b>0</b>	<b>2 882 349</b>	<b>0</b>	<b>5 857 565</b>	<b>391 157 949</b>
<b>Créances pour espèces déposées</b>	<b>15 048 223</b>	<b>6 534 653</b>	<b>7 106 574</b>	<b>14 476 302</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 476 302</b>
<b>Total Placements</b>	<b>783 180 789</b>	<b>618 599 409</b>	<b>539 335 200</b>	<b>862 444 998</b>	<b>20 077 534</b>	<b>44 968 519</b>	<b>2 803 916</b>	<b>84 926 389</b>	<b>1 297 900</b>	<b>56 441 910</b>	<b>21 583 550</b>	<b>73 452 998</b>	<b>767 408 450</b>
<b>Total Général</b>	<b>830 450 723</b>	<b>626 865 314</b>	<b>543 182 117</b>	<b>914 133 920</b>	<b>58 921 426</b>	<b>44 968 519</b>	<b>6 605 589</b>	<b>84 926 389</b>	<b>1 430 400</b>	<b>56 441 910</b>	<b>64 096 615</b>	<b>73 452 998</b>	<b>776 584 307</b>

**ANNEXE 9 : ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS AU 31 DECEMBRE 2023**

	31/12/2023		
	VALEUR BRUTE	DEPRECIATION	VALEUR NETTE
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	75 142 494	21 583 550	53 558 944
Actions et autres titres à revenu variable (cotés)	201 174 875	10 334 340	190 840 535
SICAV	8 743 412	169	8 743 243
FCP	17 414 861	258 504	17 156 357
Actions et autres titres à revenu variable (non cotés)	157 382 281	62 569 921	94 812 360
Obligations et autres titres à revenu fixe	258 667 520	250 000	258 417 520
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	122 000 000	0	122 000 000
Dépôts auprès des entreprises cédantes	14 476 302	0	14 476 302
Autres Prêts	7 443 253	40 064	7 403 189
<b>Total</b>	<b>862 444 998</b>	<b>95 036 548</b>	<b>767 408 450</b>

**ANNEXE 10 : ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER AU 31/12/2023**

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	N-4: 2019	N-3: 2020	N-2: 2021	N-1:	N:
<b>Inventaire N-2</b>					
Règlements cumulés	88 490 755	109 105 097	59 342 114		
Provisions pour sinistres	51 887 960	47 318 923	69 552 108		
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>140 378 715</b>	<b>156 424 020</b>	<b>128 894 222</b>		
Primes acquises	206 860 145	217 927 274	221 744 779		
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>67,86%</b>	<b>71,78%</b>	<b>58,13%</b>		

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	N-4: 2019	N-3: 2020	N-2: 2021	N-1: 2022	N:
<b>Inventaire N-1</b>					
Règlements cumulés	94 564 489	120 025 721	95 194 106	61 923 524	
Provisions pour sinistres	38 423 699	33 036 333	51 757 998	84 115 196	
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>132 988 188</b>	<b>153 062 054</b>	<b>146 952 104</b>	<b>146 038 720</b>	
Primes acquises	206 860 145	217 927 274	221 744 779	243 365 253	
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>64,29%</b>	<b>70,24%</b>	<b>66,27%</b>	<b>60,01%</b>	

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	N-4: 2019	N-3: 2020	N-2: 2021	N-1: 2022	N: 2023
<b>Inventaire N</b>					
Règlements cumulés	98 504 469	125 591 065	106 280 651	97 805 885	66 876 592
Provisions pour sinistres	29 506 623	21 219 785	37 468 244	59 499 662	83 252 920
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>128 011 092</b>	<b>146 810 850</b>	<b>143 748 895</b>	<b>157 305 547</b>	<b>150 129 512</b>
Primes acquises	206 860 145	217 927 274	221 744 779	243 365 253	253 122 772
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>61,88%</b>	<b>67,37%</b>	<b>64,83%</b>	<b>64,64%</b>	<b>59,31%</b>

**ANNEXE 11 : VENTILATION DES PRODUITS ET DES CHARGES DE PLACEMENT AU 31/12/2023**

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	31/12/2023	31/12/2022
Revenus des Placements Immobiliers	228 763	2 594 580	<b>2 823 343</b>	<b>2 850 631</b>
Revenus des Participations	29 823 189	21 844 325	<b>51 667 514</b>	<b>22 427 494</b>
Revenus des autres placements	30 352 375	11 446 052	<b>41 798 427</b>	<b>30 814 480</b>
<b>Total Produits de Placements</b>	<b>60 404 327</b>	<b>35 884 957</b>	<b>96 289 284</b>	<b>56 092 605</b>
Interêts	-29 970 282	-3 662 566	<b>-33 632 848</b>	<b>-14 701 188</b>
Frais externes	0	-962 435	<b>-962 435</b>	<b>-324 445</b>
Autres Frais	0	-2 813 350	<b>-2 813 350</b>	<b>-2 755 428</b>
<b>Total charges de placements</b>	<b>-29 970 282</b>	<b>-7 438 351</b>	<b>-37 408 633</b>	<b>-17 781 061</b>

**ANNEXE 12 : RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE VIE  
AU 31 DECEMBRE 2023**

	Vie	Total
<b>Primes acquises</b>		
-Primes Emises	7 300 469	<b>7 300 469</b>
<b>Charges de Prestations</b>		
-Prestations et frais payés	-2 013 535	<b>-2 013 535</b>
-charges des provisions pour prestations diverses	-1 287 713	<b>-1 287 713</b>
<b>Solde souscription</b>	<b>3 999 221</b>	<b>3 999 221</b>
-Frais d'acquisition	-713 650	<b>-713 650</b>
-Autres charges de gestion nettes	-430 422	<b>-430 422</b>
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-1 144 072</b>	<b>-1 144 072</b>
-Produits de placements	1 426 524	<b>1 426 524</b>
-Autres produits techniques	0	<b>0</b>
<b>Solde financier</b>	<b>1 426 524</b>	<b>1 426 524</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	-60 538	<b>-60 538</b>
Part des réassureurs dans les prestations payées	0	<b>0</b>
Part des réassureurs dans les charges de provisions	392 882	<b>392 882</b>
Commissions reçues des réassureurs	9 080	<b>9 080</b>
<b>Solde de Réassurance</b>	<b>341 424</b>	<b>341 424</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE VIE</b>	<b>4 623 097</b>	<b>4 623 097</b>

<b>Informations complémentaires</b>	
-Provisions pour sinistres à payer - Année N	<b>4 896 108</b>
-Provisions pour sinistres à payer - Année N-1	<b>4 372 757</b>
-Provisions pour participations aux bénéfiques - Année N	<b>0</b>
-Provisions pour participations aux bénéfiques - Année N-1	<b>0</b>
-Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N	<b>13 635 382</b>
-Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N-1	<b>12 528 969</b>
-Provisions Mathématiques - Vie - Année N	<b>1 079 008</b>
-Provisions Mathématiques - Vie - Année N-1	<b>1 421 059</b>

**ANNEXE 13 : RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE NON VIE AU 31 DECEMBRE 2023**

	Incendie	Accident Travail	RC	Automobile	Transport	Groupe	Dommmages aux Biens	Risques Agricoles	Construction	Perte d'Exploitation	Caution	Assistance	Accident Corporel	Acceptation	Total
<b>Primes Acquises</b>															
Primes Emises	28 740 588	0,00	8 185 462	127 319 950	10 255 508	48 529 230	6 188 228	1 110 348	1 192 115	1 790 718	107 339	10 626 558	8 217 041	4 075 097	<b>256 338 182</b>
Variation des primes non acquises	-276 761,000	0,00	0,00	-1 918 580	14 861,00	-154 409,00	-23 853,00	-1 589 615,00	172 986,00	0,00	0,00	0,00	0,00	559 961,00	<b>-3 215 410</b>
<b>Charges de prestations</b>															
Prestations et frais payés	-4 231 126,000	-468 836,00	-1 668 060,00	-82 925 700,00	-2 441 039,00	-37 164 224,00	-1 354 652,00	-304 149,00	-955 063,00	-141 632,00	-279 459,00	-3 817 862,00	-896 189,00	-5 823 379,00	<b>-142 471 370</b>
Charges des provisions pour prestations diverses	-7 943 913,000	222 972,00	2 822 981,00	-19 757 364,00	2 424 275,00	-124 976,00	204 067,00	-126 584,00	-1 044 970,00	1 000,00	-5 000,00	-10 781,00	-85 753,00	608 487,00	<b>-22 815 559</b>
<b>Solde de souscription</b>	<b>16 288 788</b>	<b>-245 864</b>	<b>9 340 383</b>	<b>22 718 306</b>	<b>10 253 605</b>	<b>11 085 621</b>	<b>5 013 790</b>	<b>-910 000</b>	<b>-634 932</b>	<b>1 650 086</b>	<b>-177 120</b>	<b>6 797 915</b>	<b>7 235 099</b>	<b>-579 834</b>	<b>87 835 843</b>
Frais d'acquisition	-5 026 820,00	-113 992,00	-1 479 528,00	-21 530 229,00	-3 631 389,00	-4 178 605,00	-1 245 885,00	-56 645,00	-1 292 931,00	-362 515,00	-170 940,00	-1 462 166,00	-2 018 959,00	0	<b>-42 570 604</b>
Autres charges de gestion nettes	-2 406 105	0	-797 521	-14 052 742	-2 420 178	-4 003 282	-808 975	-242 867	-843 830	-259 978	-108 745	-1 679 661	-1 303 544	0	<b>-28 927 428</b>
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-7 432 925</b>	<b>-113 992</b>	<b>-2 277 049</b>	<b>-35 582 971</b>	<b>-6 051 567</b>	<b>-8 181 887</b>	<b>-2 054 860</b>	<b>-299 512</b>	<b>-2 136 761</b>	<b>-622 493</b>	<b>-279 685</b>	<b>-3 141 827</b>	<b>-3 322 503</b>	<b>0</b>	<b>-71 498 032</b>
Produits nets de placements	5 216 375,00	585 701,00	3 588 901,00	23 779 221,00	454 853,00	1 298 172,00	551 826,00	897 957,00	1 972 841,00	38 830,00	3 710,00	83 596,00	50 593,00	0	<b>38 522 576</b>
Autres produits techniques	0	0	0	134 165	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>134 165</b>
<b>Solde financier</b>	<b>5 216 375</b>	<b>585 701</b>	<b>3 588 901</b>	<b>23 913 386</b>	<b>454 853</b>	<b>1 298 172</b>	<b>551 826</b>	<b>897 957</b>	<b>1 972 841</b>	<b>38 830</b>	<b>3 710</b>	<b>83 596</b>	<b>50 593</b>	<b>0</b>	<b>38 656 741</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	-25 321 109,000	0,000	-3 331 960,000	-1 543 535,000	-6 344 371,000	-2 886 299,000	-5 725 606,000	-757 074,000	-1 047 679,000	0,000	-43 508,000	-295 930,000	-377 848,000	0,000	<b>-47 674 919</b>
Part des réassureurs dans la variation pour les primes non acquises	265 610,000	0,000	32 565,000	0,000	440 827,000	0,000	91 793,000	8 102,000	1 176,000	0,000	-223,000	0,000	31 675,000	0,000	<b>871 525</b>
Part des réassureurs dans les prestations payées	2 381 408,000	0,000	0,000	0,000	1 221 290,000	2 288 670,000	820 857,000	115 813,000	497 089,000	0,000	0,000	0,000	33 366,000	0,000	<b>7 358 493</b>
Part des réassureurs dans les charges de provisions	5 630 643,000	0,000	228 574,000	2 201 413,000	-1 519 879,000	0,000	165 791,000	110 085,000	1 033 843,000	0,000	4 250,000	0,000	10 080,000	0,000	<b>7 864 800</b>
Commissions reçues des réassureurs	6 806 820,000	0,000	709 534,000	0,000	1 355 472,000	704 051,000	1 547 838,000	246 652,000	260 302,000	0,000	10 770,000	29 049,000	91 062,000	0,000	<b>11 761 550</b>
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	0,000	0,000	0,000	0,000	573 700,000	0,000	0,000	39 725,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	<b>613 425</b>
Part des réassureurs dans les charges des autres provisions techniques	185 646,000	0,000	59 352,000	0,000	-3 090,000	0,000	-54 166,000	-691,000	-60 913,000	0,000	0,000	0,000	-7 890,000	0,000	<b>118 248</b>
<b>Solde de réassurance</b>	<b>-10 050 982</b>	<b>0</b>	<b>-2 301 935</b>	<b>657 878</b>	<b>-4 276 051</b>	<b>106 422</b>	<b>-3 153 493</b>	<b>-237 388</b>	<b>683 818</b>	<b>0</b>	<b>-28 711</b>	<b>-266 881</b>	<b>-219 555</b>	<b>0</b>	<b>-19 086 878</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE NON VIE</b>	<b>4 021 256</b>	<b>225 845</b>	<b>8 350 300</b>	<b>11 706 599</b>	<b>380 840</b>	<b>4 308 328</b>	<b>357 263</b>	<b>-548 943</b>	<b>-115 034</b>	<b>1 066 423</b>	<b>-481 806</b>	<b>3 472 803</b>	<b>3 743 634</b>	<b>-579 834</b>	<b>35 907 674</b>

<b>Informations Complémentaires</b>															
Provisions pour primes non acquises - Année N	7 635 082			45 786 662	1 508 242	1 027 274	468 659	11 916 906	3 548 861					1 847 537	<b>73 739 223</b>
Provisions pour primes non acquises - Année N-1	8 042 406	81 618	1 426 248	43 868 081	1 738 651	872 866	444 806	10 327 291	3 721 847						<b>70 523 813</b>
Provisions pour sinistres à payer - Année N	48 042 038		39 155 202	290 986 883	8 904 465	4 706 097	7 501 882	538 354	23 602 886	533 800	51 000	1 149 197	695 508	10 247 102	<b>436 114 414</b>
Provisions pour sinistres à payer - Année N-1	40 014 179		41 877 112	270 859 351	10 472 408	5 256 802	7 683 449	411 771	22 557 916	534 800	46 000	1 138 416	609 755	10 855 589	<b>412 317 549</b>
Prévisions de recours à encaisser - Année N	-793 290			-30 131 645	-6 436 141		-384 563	-111 000	-31 000						<b>-37 887 639</b>
Prévisions de recours à encaisser - Année N-1	-563 890			-27 150 691	-5 547 075		-362 063	-111 000	-31 000						<b>-33 765 719</b>
Provisions pour participations aux bénéfices - Année N	1 000 307		409 844	9 646 564	988 151	1 874 811									<b>13 919 676</b>
Provisions pour participations aux bénéfices - Année N-1	854 852		443 952	9 062 562	955 418	1 470 107									<b>12 786 891</b>
Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N	8 322 701		7 407 414			10 224 352									<b>25 954 467</b>
Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N-1	8 322 701		7 474 376			9 964 659									<b>25 761 736</b>
Provisions Mathématiques de Rente - Année N		7 112 430		7 249 987											<b>14 362 417</b>
Provisions Mathématiques de Rente - Année N-1		7 335 402		7 085 804											<b>14 421 206</b>
Provisions pour risques en cours - Année N				3 355 664		13 506									<b>3 369 170</b>
Provisions pour risques en cours - Année N-1				1 493 061		2 222									<b>1 495 283</b>

**ANNEXE 15 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT  
TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE VIE AU  
31/12/2023**

	<b>Montant</b>
<b>Primes acquises</b>	
-Primes Emises	7 300 469
-Variation des primes non acquises	0
<b>Charges de Prestations</b>	
-Prestations et frais payés	-2 013 536
-charges des provisions pour prestations diverses	-1 287 713
<b>Solde souscription</b>	<b>3 999 220</b>
-Frais d'acquisition	-713 650
-Autres charges de gestion nettes	-430 422
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-1 144 072</b>
-Produits de placements	1 426 524
-Autres produits techniques	0
<b>Solde financier</b>	<b>1 426 524</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	-60 538
Part des réassureurs dans les prestations payées	0
Part des réassureurs dans les charges de provisions	392 882
Commissions reçues des réassureurs	9 081
<b>Solde de Réassurance</b>	<b>341 425</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE NON VIE</b>	<b>4 623 097</b>

<b>Informations complémentaires</b>	
-Provisions pour sinistres à payer - Année N	<b>4 896 108</b>
-Provisions pour sinistres à payer - Année N-1	<b>4 372 757</b>
-Provisions pour participations aux bénéfices - Année N	<b>0</b>
-Provisions pour participations aux bénéfices - Année N-1	<b>0</b>
-Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N	<b>13 635 382</b>
-Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N-1	<b>12 528 969</b>
-Provisions Mathématiques - Vie - Année N	<b>1 079 008</b>
-Provisions Mathématiques - Vie - Année N-1	<b>1 421 059</b>

**ANNEXE 16 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTATTECHNIQUE  
PAR CATEGORIE D'ASSURANCE NON VIE AU 31/12/2023**

	<b>Montant</b>
<b>Primes acquises</b>	
-Primes Emises	256 338 182
-Variation des primes non acquises	-3 215 410
<b>Charges de Prestations</b>	
-Prestations et frais payés	-142 471 370
-charges des provisions pour prestations diverses	-22 815 559
<b>Solde souscription</b>	<b>87 835 843</b>
-Frais d'acquisition	-42 570 604
-Autres charges de gestion nettes	-28 927 428
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-71 498 032</b>
-Produits de placements	38 522 576
-Autres produits techniques	134 165
<b>Solde financier</b>	<b>38 656 741</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	-46 803 394
Part des réassureurs dans les prestations payées	7 358 493
Part des réassureurs dans les charges de provisions	7 864 800
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	613 425
Commissions reçues des réassureurs	11 879 798
<b>Solde de Réassurance</b>	<b>-19 086 878</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE NON VIE</b>	<b>35 907 674</b>

<b>Informations complémentaires</b>	
-Provisions pour primes non acquises - Année N	73 739 223
-Provisions pour primes non acquises - Année N-1	70 523 813
-Provisions pour sinistres à payer - Année N	436 114 414
-Provisions pour sinistres à payer - Année N-1	412 317 549
-Prévisions de recours à encaisser - Année N	-37 887 639
-Prévisions de recours à encaisser - Année N-1	-33 765 719
-Provisions pour participations aux bénéfices - Année N	13 919 676
-Provisions pour participations aux bénéfices - Année N-1	12 786 891
-Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N	25 954 467
-Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N-1	25 761 736
-Provisions Mathématiques - Rente - Année N	14 362 417
-Provisions Mathématiques - Rente - Année N-1	14 421 206
-Provisions pour risques en cours - Année N	3 369 170
-Provisions pour risques en cours - Année N-1	1 495 283

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2023**

Messieurs les Actionnaires

**De la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances**  
**COMAR**  
Avenue Habib Bourguiba  
1001, Tunis

***I. Rapport sur l'audit des états financiers***

Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « COMAR », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 304 419 679 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 44 166 726 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « COMAR », au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 26 mars 2024.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les

informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

### Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 1<sup>er</sup> avril 2024**

***Les Commissaires aux Comptes***

***FINOR***

Karim DEROUICHE

***ECC MAZARS***

Mohamed Hedi KAMMOUN

# RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2023

Messieurs les Actionnaires

## **De la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances COMAR**

Avenue Habib Bourguiba  
1001, Tunis

### **Messieurs,**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher, spécifiquement et de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### ***II. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :***

- La COMAR a cédé et racheté le même jour 578.820 actions AMEN BANK auprès de la société « HEAVY SA ».

Ces opérations ont été réalisés sans mouvement de fonds pour un montant convenu de 18 522 KTND.

La plus-value relative à cette opération s'est élevée à la clôture de l'exercice à 12 296 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 20 juin 2023.

### ***III. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs :***

L'exécution des opérations suivantes, conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- En date du 29 novembre 2022, la COMAR a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la SICAR AMEN, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 7 140 KTND.

A ce titre, la SICAR AMEN perçoit une commission de gestion de 0,5% l'an hors taxes sur l'encours du Fonds géré et sur une période maximum de 5 ans.

La COMAR sera rémunérée par les dividendes, les plus-values et les intérêts sur les placements qui seront encaissés par la SICAR AMEN dans le cadre de sa gestion du fonds durant la période du placement.

Aucune commission de gestion n'a été constatée à ce titre au cours de l'exercice.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 06 décembre 2022.

- En date du 12 décembre 2022, la COMAR a conclu avec la société « CLINIQUE EL AMEN NABEUL » une convention de placement en compte courant associé de 1.8 MD remboursable sur 3 ans et rémunéré à un taux égal à la moyenne arithmétique des TMM (publiés par la BCT) au titre des douze mois précédant la date de paiement des intérêts, majoré de 150 points de base.

Les produits constatés à ce titre en 2023 s'élèvent à 144 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 06 décembre 2022.

- Le conseil d'administration du 14 décembre 2021 a autorisé votre société à conclure avec la COMAR Côte d'Ivoire (détenue à hauteur de 45%) une convention d'assistance technique en vertu de laquelle elle s'engage à fournir toutes les prestations de conseil et de suivi, demandées par la COMAR Côte d'Ivoire et nécessaires au bon déroulement du programme de développement de cette dernière, à cet effet la COMAR mettra à sa disposition, sans aucune restriction, la totalité de son savoir-faire.

En contrepartie de ces prestations, la COMAR refacturera à la COMAR Côte d'Ivoire les frais engagés dans le cadre de la mission d'assistance technique aux coûts réels, sur présentation de justificatifs précisant la nature des frais, la personne ayant accompli les prestations, le temps passé et le travail accompli.

Les taux journaliers prévus pour cette rémunération sont fixés selon le profil de la personne ayant accompli les prestations et seront révisés annuellement moyennant une majoration de 5%.

Toutefois, les frais refacturés ne peuvent pas dépasser 3% du chiffre d'affaires de la COMAR Côte d'Ivoire. Cette convention a été signée le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Les produits constatés à ce titre au cours de l'exercice s'élèvent à 163 KTND.

- Au cours de l'exercice 2018, la COMAR a conclu avec la société TUNISYS (dans laquelle elle détient 39,90% du capital) un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 17 KTND.
- Au cours de l'exercice 2008, la COMAR a conclu avec la société TUNISYS (dans laquelle elle détient 39,90% du capital) un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 107 KTND.
- Au cours de l'exercice 2017, la COMAR a conclu avec la société AMEN SANTE un contrat de location portant sur des bureaux à usage bureautique.

Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 246 KTND.

- La COMAR a conclu avec la société PGI Holding (détenant directement et indirectement 77,71% du capital de la COMAR) une convention portant sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la compagnie dans le domaine de développement, du reporting, de l'audit et de l'inspection ainsi qu'en matière juridique.

En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération égale à 0,5% du chiffre d'affaires avec un plafond de 150 KTND hors taxes. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2011.

Le Conseil d'Administration du 20 décembre 2016 a autorisé l'avenant à ladite convention qui a porté le plafond de la rémunération de 150 KTND à 160 KTND.

Le montant comptabilisé à ce titre en charges de l'exercice 2023 s'élève à 190 KTND toutes taxes comprises.

- Au cours de l'exercice 2013, la COMAR a conclu avec la société HAYETT (dans laquelle elle détient 67,10% du capital) deux contrats de location, portant sur des locaux à usage professionnel. Au titre de l'exercice 2023, les loyers facturés par HAYETT s'élèvent respectivement par contrat à 41 KTND et 11 KTND.
- Au cours de l'exercice 2014, la COMAR a conclu avec la société HAYETT (dans laquelle elle détient 67,10% du capital) un contrat de location, portant sur un local à usage professionnel. Au titre de l'exercice 2023, les loyers facturés par HAYETT à ce titre s'élèvent à 18 KTND.
- Au cours de l'exercice 2009, la COMAR a conclu avec HAYETT (dans laquelle elle détient 67,10% du capital) un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant des loyers facturés par la COMAR, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 141 KTND hors taxes.

Le même contrat prévoit la prise en charge par HAYETT des charges communes proportionnellement à la surface louée. Le montant correspondant facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 79 KTND.

- Au cours de l'exercice 2004, la COMAR a conclu avec la société CAFES BONDIN SARL, un contrat de location portant sur un local à usage commercial. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2023, est de 42 KTND.
- La COMAR a conclu avec la société EL-IMRANE (dans laquelle elle détient 56,25% du capital) deux contrats de locations, au cours des exercices 2009 et 2011, portant sur des locaux à usages professionnel. Au titre de l'exercice 2023, les loyers facturés par contrat s'élèvent, respectivement, à 70 KTND et 54 KTND.

#### ***IV. Obligations et engagements de la COMAR envers ses dirigeants :***

Le Conseil d'Administration réuni le 17 mai 2023 a renouvelé le mandat de Monsieur Slaheddine Ladjimi en tant que Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Le comité de rémunération du 23 juin 2020 a arrêté la rémunération du président du Conseil d'Administration à un montant brut de 300 KTND.

En outre, il bénéficie d'une voiture de fonction, d'un chauffeur et d'un quota de carburant mensuel de 200 litres ainsi que du remboursement de frais de téléphone.

Suite à l'arrivée à échéance du mandat de Monsieur Hakim Ben Yedder en tant que Directeur Général de la société, le Conseil d'Administration réuni le 17 mai 2023 a décidé de nommer Monsieur Lotfi Ben Haj Kacem en tant que Directeur Général pour une durée de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2025.

Le Conseil d'Administration réuni le 17 mai 2023 a renouvelé le mandat de Monsieur Hakim Ben Yedder en tant que Vice-Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Le comité de rémunération du 23 juin 2020 a arrêté la rémunération et les avantages à accorder à l'ancien Directeur Général et au Directeur Général Adjoint comme suit :

- La rémunération annuelle brute accordée au Directeur Général est fixée à 200 KTND.
- La rémunération annuelle brute accordée au Directeur Général Adjoint est fixée à 190 KTND.

Le comité de rémunération du 17 mai 2023 a fixé la rémunération annuelle du nouveau Directeur Général à 250 KTND.

Le comité de rémunération du 8 juin 2023 a fixé la rémunération annuelle du Vice-Président du Conseil d'Administration à 250 KTND.

Ainsi, la rémunération servie au titre de l'exercice 2023, pour le poste de Directeur Général, s'élève à 234 KTND répartie entre l'ancien et le nouveau Directeur Général respectivement pour 65 KTND et 169 KTND.

En outre, le Directeur Général et le Vice-Président du Conseil d'Administration bénéficient chacun d'une voiture de fonction, d'un quota de carburant mensuel de 200 litres ainsi que du remboursement de frais de téléphone.

**Autres rémunérations :**

Le conseil d'administration du 15 décembre 2020 a coopté Monsieur Selim Azzabi en tant qu'administrateur. Il sera chargé de :

- Proposer et mettre en place une structuration financière et juridique efficiente sur laquelle s'appuiera le développement à l'international de la compagnie ;
- Mettre en place les mécanismes de contrôle au niveau de la COMAR et ;
- Poursuivre le développement à l'international une fois que la COMAR Côte d'Ivoire est bénéficiaire.

- Le comité de rémunération du 16 décembre 2020 a décidé de fixer la rémunération annuelle nette de Monsieur Selim Azzabi à 100 KTND.

En outre, il bénéficiera d'une voiture de fonction et d'un quota de carburant mensuel de 200 litres ainsi que du remboursement de frais de téléphone.

- Le comité de rémunération du 17 mai 2023 a décidé d'accorder à Monsieur Lotfi Ben Haj Kacem une prime de bilan de 280 KTND au titre de l'exercice 2022.
- Le comité de rémunération du 8 juin 2023 a décidé d'accorder à Monsieur Hakim Ben Yedder une prime de bilan de 300 KTND au titre de l'exercice 2022 et une prime proportionnellement à la durée l'exercice de fonction durant l'année 2023.
- Les membres du Conseil d'Administration perçoivent des jetons de présence fixés à un total de 200 KTND par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2023.
- Les membres du Comité Permanent d'Audit bénéficient d'une rémunération forfaitaire fixée à un total de 40 KTND par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2023.
- Les membres du Comité des Risques bénéficient d'une rémunération forfaitaire fixée à un total de 40 KTND par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2023.

- Les obligations et engagements de la COMAR envers ses dirigeants (hors Charges sociales et fiscales et hors avantage en nature), tels qu'ils ressortent des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023, se présentent comme suit (en dinars) :

- Président et Vice-Président du Conseil d'Administration :

	Président du Conseil		Vice-Président du Conseil	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2023
Rémunération	300 000	-	155 556	-
<b>Total</b>	<b>300 000</b>	<b>-</b>	<b>155 556</b>	<b>-</b>

- Directeur Général et Directeur Général Adjoint :

	Directeur Général		Directeur Général Adjoint	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2023
Rémunération	233 833	-	61 976	-
Primes 2023 (provision)	414 167	280 000	280 000	-
<b>Total</b>	<b>648 000</b>	<b>280 000</b>	<b>341 976</b>	<b>-</b>

- Membres du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit et du Comité des Risques :

Membres du Conseil d'Administration, du comité d'Audit et du comité des risques		
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2023
Jetons de présence et autres rémunérations	427 687	286 857
<b>Total</b>	<b>427 687</b>	<b>286 857</b>

Par ailleurs, en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions à l'exception des opérations et transactions de placement et d'exploitation rentrant dans le cadre des activités courantes de la COMAR réalisées avec les sociétés apparentées.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales

**Tunis, le 1<sup>er</sup> avril 2024**

*Les Commissaires aux Comptes*

***FINOR***

Karim DEROUICHE

***ECC MAZARS***

Mohamed Hedi KAMMOUN

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS**

#### **SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -STAR**

**Siège social :** 09 rue de Palestine cite des affaires Kheireddine 2060 La Goulette

La société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances STAR publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 avril 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : **M Mohamed Hedi KAMMOUN** (ECC MAZARAS) et **Mme Selma LANGAR** (LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL).

## Bilan au 31/12/2023

(chiffres arrondis en dinars)

ACTIF DU BILAN	au 31/12/2023			au 31/12/2022
	Brut	amortissements et provisions	Net	Net
<b>AC1 Actifs incorporels</b>				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	24 394 434	15 925 319	8 469 115	6 473 676
AC13 Fonds commercial	0	0	0	0
	<b>24 394 434</b>	<b>15 925 319</b>	<b>8 469 115</b>	<b>6 473 676</b>
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>				
AC21 Installations techniques et machines	19 945 418	15 776 562	4 168 856	3 929 199
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	3 744 859	3 194 847	550 012	568 875
	<b>23 690 277</b>	<b>18 971 409</b>	<b>4 718 868</b>	<b>4 498 074</b>
<b>AC3 Placements</b>				
<b>AC31 Terrains et constructions</b>	<b>58 429 436</b>	<b>5 965 248</b>	<b>52 464 188</b>	<b>49 860 366</b>
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	16 045 158	4 022 594	12 022 564	14 318 979
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	42 384 278	1 942 654	40 441 624	35 541 387
<b>AC32 Placements dans les entreprises liées et participations</b>	<b>171 311 642</b>	<b>26 698 666</b>	<b>144 612 976</b>	<b>146 107 855</b>
AC322 Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances	53 000 000	0	53 000 000	53 000 000
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation	118 311 642	26 698 666	91 612 976	93 107 855
<b>AC33 Autres placements financiers</b>	<b>895 280 293</b>	<b>8 068 808</b>	<b>887 211 485</b>	<b>843 396 510</b>
AC331 Actions, autres titres à revenu variable	31 244 694	6 417 977	24 826 717	26 411 281
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	844 440 952	650 502	843 790 450	798 023 950
AC334 Autres prêts	14 486 458	28 976	14 457 482	13 860 293
AC336 Autres	5 108 189	971 353	4 136 836	5 100 986
<b>AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes</b>	<b>4 831 434</b>	<b>0</b>	<b>4 831 434</b>	<b>4 769 199</b>
	<b>1 129 852 805</b>	<b>40 732 722</b>	<b>1 089 120 083</b>	<b>1 044 133 930</b>
<b>AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>				
AC510 Provision pour primes non acquises	12 864 135	0	12 864 135	14 283 946
AC530 Provision pour sinistres (vie)	683 122	0	683 122	1 596 686
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	79 904 166	0	79 904 166	61 610 448
AC541 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	3 636 973	0	3 636 973	2 614 364
	<b>97 088 396</b>	<b>0</b>	<b>97 088 396</b>	<b>80 105 444</b>
<b>AC6 Créances</b>				
<b>AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>	<b>224 605 493</b>	<b>66 253 964</b>	<b>158 351 529</b>	<b>156 623 077</b>
AC611 Primes acquises et non émises	19 406 645	0	19 406 645	22 011 767
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	162 588 348	60 329 479	102 258 869	98 384 204
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	42 610 500	5 924 485	36 686 015	36 227 106
<b>AC62 Créances nées d'opérations de réassurance</b>	<b>21 152 367</b>	<b>7 786 533</b>	<b>13 365 834</b>	<b>12 911 703</b>
<b>AC63 Autres créances</b>	<b>62 686 134</b>	<b>1 817 972</b>	<b>60 868 162</b>	<b>49 936 719</b>
AC631 Personnel	1 062 357	52 995	1 009 362	1 194 489
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	57 717 024	0	57 717 024	47 072 556
AC633 Débiteurs divers	3 906 752	1 764 978	2 141 774	1 669 674
<b>AC64 Créances sur ressources spéciales</b>				
	<b>308 443 994</b>	<b>75 858 469</b>	<b>232 585 525</b>	<b>219 471 499</b>
<b>AC7 Autres éléments d'actif</b>				
<b>AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse</b>	<b>8 147 274</b>	<b>201 092</b>	<b>7 946 182</b>	<b>5 914 209</b>
<b>AC72 Charges reportées</b>	<b>19 414 944</b>	<b>0</b>	<b>19 414 944</b>	<b>18 340 473</b>
AC721 Frais d'acquisition reportés	19 414 944	0	19 414 944	18 340 473
AC722 Autres charges à répartir	0	0	0	0
<b>AC73 Comptes de régularisation Actif</b>	<b>51 125 966</b>	<b>0</b>	<b>51 125 966</b>	<b>47 730 165</b>
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	49 476 382	0	49 476 382	45 976 270
AC732 Estimations de réassurance	403 447	0	403 447	503 199
AC733 Autres comptes de régularisation	1 246 137	0	1 246 137	1 250 696
<b>AC74 Ecart de conversion</b>	<b>2 019 108</b>	<b>0</b>	<b>2 019 108</b>	<b>1 937 794</b>
	<b>80 707 292</b>	<b>201 092</b>	<b>80 506 200</b>	<b>73 922 641</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 664 177 198</b>	<b>151 689 011</b>	<b>1 512 488 187</b>	<b>1 428 605 264</b>

## Bilan au 31/12/2023

(chiffres arrondis en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET LE PASSIF		31/12/2023	31/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES:</b>			
CP1	Capital social ou fonds équivalent	23 076 930	23 076 930
CP2	Réserves et primes liées au capital	171 869 110	171 156 210
CP3	Rachat d'actions propres	0	0
CP4	Autres capitaux propres	1 926 258	1 926 258
CP5	Résultat reporté	191 351 866	174 801 145
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>388 224 164</b>	<b>370 960 543</b>
CP6	Résultat de l'exercice	<b>26 967 666</b>	<b>31 904 572</b>
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>		<b>415 191 830</b>	<b>402 865 115</b>
<b>PASSIF:</b>			
<b>PA2</b>	<b>Provisions pour autres risques et charges</b>		
PA23	Autres provisions	16 227 091	10 882 975
		<b>16 227 091</b>	<b>10 882 975</b>
<b>PA3</b>	<b>Provisions techniques brutes</b>		
PA310	Provision pour primes non acquises	107 904 789	112 149 039
PA320	Provision d'assurance vie	90 108 553	77 149 646
PA330	Provision pour sinistres (vie)	25 445 900	30 162 491
PA331	Provision pour sinistres (non vie)	685 673 614	634 989 124
PA340	Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (vie)	1 268 275	600 328
PA341	Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (non vie)	11 444 786	10 898 769
PA350	Provision pour égalisation et équilibrage	0	0
PA360	Autres provisions techniques (vie)	0	0
PA361	Autres provisions techniques (non vie)	22 784 756	18 764 808
		<b>944 630 673</b>	<b>884 714 205</b>
<b>PA5</b>	<b>Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>	<b>33 597 035</b>	<b>27 388 503</b>
<b>PA6</b>	<b>Autres dettes</b>	<b>68 847 267</b>	<b>68 907 852</b>
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	25 845 954	23 146 486
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	9 617 398	10 179 227
PA63	Autres dettes	33 383 915	35 582 138
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	6 026 864	6 305 317
PA632	Personnel	8 077 158	11 579 243
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	9 244 459	7 679 804
PA634	Créditeurs divers	10 035 435	10 017 775
		<b>102 444 302</b>	<b>96 296 355</b>
<b>PA7</b>	<b>Autres passifs</b>		
<b>PA71</b>	<b>Comptes de régularisation Passif</b>	<b>30 431 435</b>	<b>30 338 881</b>
PA710	Report de commissions reçues des réassureurs	2 054 272	2 048 694
PA711	Estimations de réassurance	0	0
PA712	Autres comptes de régularisation Passif	28 377 163	28 290 187
<b>PA72</b>	<b>Ecart de conversion</b>	<b>3 562 856</b>	<b>3 507 733</b>
		<b>33 994 291</b>	<b>33 846 614</b>
<b>Total du Passif</b>		<b>1 097 296 357</b>	<b>1 025 740 150</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>		<b>1 512 488 187</b>	<b>1 428 605 264</b>

## L'état de résultat technique de l'assurance non-vie arrêté au 31/12/2023

(chiffres arrondis en dinars)

			<u>Opérations brutes</u> <u>31/12/2023</u>	<u>cessions et/ou</u> <u>rétrocessions</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Opérations nettes</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Opérations nettes</u> <u>31/12/2022</u>
<b>PRNV1</b>	<b>Primes acquises</b>					
PRNV11	Primes émises et acceptées	+	346 276 987	37 908 608	308 368 379	308 629 230
PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	+/-	4 244 250	1 419 811	2 824 439	-1 206 523
			<b>350 521 237</b>	<b>39 328 419</b>	<b>311 192 818</b>	<b>307 422 708</b>
<b>PRNT3</b>	<b>Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</b>	+	<b>63 701 113</b>	<b>0</b>	<b>63 701 113</b>	<b>63 033 596</b>
<b>PRNV2</b>	<b>Autres produits techniques</b>	+	<b>459 081</b>	<b>0</b>	<b>459 081</b>	<b>544 752</b>
<b>CHNV1</b>	<b>Charge de sinistres</b>					
CHNV11	Montants payés	-	271 860 153	-8 929 107	262 931 046	275 796 756
CHNV12	Variation de la provision pour sinistres	+/-	50 684 490	-18 293 718	32 390 772	15 591 399
			<b>322 544 643</b>	<b>-27 222 825</b>	<b>295 321 818</b>	<b>291 388 155</b>
<b>CHNV2</b>	<b>Variation des autres provisions techniques</b>	+/-	<b>4 019 947</b>	<b>0</b>	<b>4 019 947</b>	<b>3 488 519</b>
<b>CHNV3</b>	<b>Participation aux bénéfices et ristournes</b>		<b>9 785 277</b>	<b>1 028 279</b>	<b>8 756 999</b>	<b>7 021 467</b>
<b>CHNV4</b>	<b>Frais d'exploitation</b>					
CHNV41	Frais d'acquisition	-	55 048 563	0	55 048 563	51 378 191
CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+/-	-1 074 472	0	-1 074 472	-378 230
CHNV43	Frais d'administration	-	23 349 005	0	23 349 005	20 656 999
CHNV44	commissions reçues des réassureurs	+	0	8 988 760	8 988 760	6 441 585
			<b>77 323 096</b>	<b>8 988 760</b>	<b>68 334 336</b>	<b>65 215 375</b>
<b>CHNV5</b>	<b>Autres charges techniques</b>	-	11 642 908	0	11 642 908	13 043 114
<b>CHNV6</b>	<b>Variation de la provision pour égalisation et équilibrage</b>	+/-	0	0	0	0
<b>RTNV</b>	<b>résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie</b>	+/-	<b>-10 634 440</b>	<b>2 088 555</b>	<b>-12 722 996</b>	<b>-9 155 574</b>

## L'état de résultat technique de l'assurance vie arrêté au 31/12/2023

(chiffres arrondis en dinars)

		<u>Notes:</u>	<u>Opérations brutes</u> <u>31/12/2023</u>	<u>cessions et/ou</u> <u>rétrocessions</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Opérations nettes</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Opérations nettes</u> <u>31/12/2022</u>
<b>PRV1</b>	<b>Primes</b>					
PRV11	Primes émises et acceptées	+	42 593 745	1 787 088	40 806 657	36 130 858
<b>PRV2</b>	<b>Produits de placements</b>					
PRV21	Revenus des placements	+	10 046 862	0	10 046 862	8 158 721
PRV22	Produits des autres placements	+				
			<b>10 046 862</b>	<b>0</b>	<b>10 046 862</b>	<b>8 158 721</b>
PRV23	Reprise de corrections de valeur sur placements	+	0	0	0	0
PRV24	Profits provenant de la réalisation des placements et de change	+	220 751	0	220 751	236 402
			<b>220 751</b>	<b>0</b>	<b>220 751</b>	<b>236 402</b>
<b>PRV4</b>	<b>Autres produits techniques</b>	+	1 247	0	1 247	1 773
<b>CHV1</b>	<b>Charge de sinistres</b>					
CHV11	Montants payés	-	14 623 793	-2 031 401	12 592 392	12 454 375
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	./-.	-4 716 591	913 564	-3 803 027	975 362
			<b>9 907 202</b>	<b>-1 117 837</b>	<b>8 789 365</b>	<b>13 429 738</b>
<b>CHV2</b>	<b>Variation des autres provisions techniques</b>					
CHV21	Provision d'assurance vie	./-.	12 958 907	0	12 958 907	8 893 880
			<b>12 958 907</b>	<b>0</b>	<b>12 958 907</b>	<b>8 893 880</b>
<b>CHV3</b>	<b>Participation aux bénéfices et ristournes</b>		<b>667 948</b>	<b>0</b>	<b>667 948</b>	<b>356 740</b>
<b>CHV4</b>	<b>Frais d'exploitation</b>					
CHV41	Frais d'acquisition	-	6 663 049	0	6 663 049	6 867 938
CHV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	./-.	0	0	0	
CHV43	Frais d'administration	-	1 024 909	0	1 024 909	320 362
CHV44	commissions reçues des réassureurs	+	0	0	0	378
			<b>7 687 958</b>	<b>0</b>	<b>7 687 958</b>	<b>7 187 922</b>
<b>CHV5</b>	<b>Autres charges techniques</b>	-	<b>763 340</b>	<b>0</b>	<b>763 340</b>	<b>609 958</b>
<b>CHV9</b>	<b>Charges de placements</b>					
CHV91	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	55 177	0	55 177	53 057
CHV92	Correction de valeur sur placements	-	0	0	0	0
CHV93	Pertes provenant de la réalisation des placements	-	0	0	0	0
			<b>55 177</b>	<b>0</b>	<b>55 177</b>	<b>53 057</b>
<b>CHV10</b>	<b>Moins values non réalisées sur placements</b>	-	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHNT2</b>	<b>Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat</b>	-	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RTV</b>	<b>Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)</b>		<b>20 822 073</b>	<b>669 251</b>	<b>20 152 822</b>	<b>13 996 459</b>

## L'état de résultat arrêté au 31/12/2023

(chiffres arrondis en dinars)

		<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
<b>RTNV</b>	<b>Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie</b>	+/- -12 722 996	-9 155 574
<b>RTV</b>	<b>Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie</b>	+/- 20 152 822	13 996 459
<b>PRNT1</b>	<b>Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)</b>		
PRNT11	Revenus des placements	+ 88 688 975	84 743 974
PRNT12	Produits des autres placements	+	
		<b>88 688 975</b>	<b>84 743 974</b>
PRNT13	Reprise de corrections de valeur sur placements	+ 559 703	26 356 820
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	+ 11 242 506	7 639 005
		<b>11 802 209</b>	<b>33 995 825</b>
<b>CHNT1</b>	<b>Charges des placements (assurance et/ou réassurance non vie)</b>		
CHNT11	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	- 1 950 759	1 546 468
CHNT12	Correction de valeur sur placements	- 4 130 483	23 084 552
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	- 834 372	973 582
		<b>6 915 614</b>	<b>25 604 601</b>
<b>CHNT2</b>	<b>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie</b>	- 63 701 113	63 033 596
<b>PRNT2</b>	<b>Autres produits non techniques</b>	+ 14 253 346	2 466 513
<b>CHNT3</b>	<b>Autres charges non techniques</b>	- 12 542 858	4 684 460
<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>		<b>39 014 771</b>	<b>32 724 539</b>
<b>CHNT4</b>	<b>Impôts sur le résultat</b>	- 10 811 500	819 467
<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>		<b>28 203 271</b>	<b>31 905 072</b>
<b>PRNT4</b>	<b>Gains extraordinaires</b>	+	
<b>CHNT5</b>	<b>Pertes extraordinaires</b>	- 1 235 605	500
<b>Résultat extraordinaire</b>		<b>-1 235 605</b>	<b>-500</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>26 967 666</b>	<b>31 904 572</b>
<b>CHNT6/PRNT5</b>	<b>Effet des modifications comptables (nets d'impôt)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat net de l'exercice après modifications comptables</b>		<b>26 967 666</b>	<b>31 904 572</b>

## TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

AU 31/12/2023

(chiffres arrondis en dinars)

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
<b><u>Engagements reçus</u></b>		
cautions reçues	3 676 216	3 537 454
cautions agents généraux	4 163 000	4 035 000
<b>TOTAL</b>	<b>7 839 216</b>	<b>7 572 454</b>
<b><u>Engagements données</u></b>		
cautions données	6 131 253	4 781 136
titres et actifs acquis avec engagement de revente	332 800	332 800
<b>TOTAL</b>	<b>6 464 053</b>	<b>5 113 936</b>

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2023

(chiffres arrondis en dinars)

Désignation	AU 31/12/2023	AU 31/12/2022
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Encaissements des primes reçues des assurés	422 491 865	403 393 459
Sommes versées pour paiement des sinistres	-252 643 201	-262 983 274
Encaissements des primes reçues (acceptation)	2 907 291	932 791
Sommes versées pour paiement des sinistres (acceptation)	-969 464	-117 265
Commissions versés sur les acceptations	-728 618	-255 642
Décaissements des primes pour les cessions	-41 689 122	-40 870 908
Encaissements des sinistres pour les cessions	10 851 815	8 212 748
Commissions reçues sur les acceptations	9 418 369	9 952 773
Commissions versées aux intermédiaires	-41 085 779	-40 717 108
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-38 670 113	-33 177 289
Variation des dépôts auprès des cédantes	39 362	
Variation des espèces reçus des cessionnaires	6 098 975	4 004 179
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-74 081 733	-122 975 019
Encaissements liés à la cession de placements financiers	30 507 569	55 806 601
Taxes et impôts versés au trésor	-79 505 291	-74 969 837
Produits financiers reçus	94 665 575	82 669 786
Autres mouvements	-29 858 390	-17 134 282
<b><i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i></b>	<b>17 749 110</b>	<b>-28 228 287</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-5 805 572	-4 171 624
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	600 957	30 337
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	-625 499
Encaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	716 000	815 000
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liés ou avec lien de participation	-947 677	-54 874 867
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liés ou avec lien de participation	0	
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liés ou avec lien de participation	4 052 322	6 370 002
<b><i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i></b>	<b>-1 383 970</b>	<b>-52 456 651</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissements suite à l'émission d'actions	0	0
Dividendes et autres distributions	-14 258 000	-8 366 833
<b><i>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</i></b>	<b>-14 258 000</b>	<b>-8 366 833</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>2 107 140</b>	<b>-89 051 771</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>6 040 134</b>	<b>95 091 906</b>
<b><i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i></b>	<b>8 147 274</b>	<b>6 040 134</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU**

**31/12/2023**

## **1- PRESENTATION DE LA SOCIETE**

- **Dénomination sociale** : Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances –STAR-
- **Date de constitution** : Décembre 1958
- **Capital social** : 23 076 930 dinars composé de 2 307 693 actions de 10 dinars chacune
- **Siège social** : 9 Rue de Palestine Cité des Affaires Kheireddine La Goulette
- **Forme juridique** : Société Anonyme faisant appel public à l'épargne
- **Activité** : Assurance et Réassurance toutes branches
- **Référence RNE** :0002388V
- **Matricule fiscal** : 0002388V P M 000
- **E-mail** : star @star.com.tn Site web : www.star.com.tn
- **Effectif** : 546

## **2- FAITS MARQUANTS**

L'exercice 2023 a connu les faits marquants suivants :

- Le bilan clos au 31 Décembre 2023 totalise 1 512,488 MD contre 1 428,605 MD à fin décembre 2022 accusant ainsi une augmentation de 5,96%.
- La situation au 31 Décembre 2023 dégage un bénéfice net d'impôt de 26,967 MD contre un bénéfice de 31,905 MD au 31 Décembre de l'exercice précédent.
- Les primes acquises s'élèvent à 393,114 MD contre 381,609 MD en 2022 soit une augmentation de 3,01%.
- Les charges de sinistres (y compris les frais de gestion) s'élèvent à 332,452 MD contre 311,966 MD en 2022, soit une évolution de 6,56 %.
- Les provisions techniques nettes de recours s'élèvent à 944,631 MD contre 884,714 MD à fin 2022 enregistrant une augmentation de 59,916 MD.
- Les produits de placements nets totalisent au 31 Décembre 2023 un montant de 103,788 MD contre 101,477 MD à fin 2022 soit une évolution de 2,26%.

## **3- NORMALISATION COMPTABLE**

Les états financiers relatifs à la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 Décembre 2023, sont préparés par application de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables prévues par le décret 96-2459 portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers sont effectués conformément aux normes comptables sectorielles 26 ; 27 ; 28 ; 29 ; 30 et 31 relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ ou de réassurance (arrêté du ministre des Finances du 26 juin 2000).

## **4- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les méthodes comptables les plus significatives, retenues pour la préparation des comptes arrêtés au 31/12/2023, se résument comme suit :

### **4-1 Les Actifs incorporels et corporels d'exploitation :**

Ces actifs sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Ils font l'objet d'un amortissement linéaire sur la base des taux suivants :

---

Logiciels	33%
Matériels de Transport	20%
Matériels informatiques	15%
Mobiliers et Matériels de bureau	10%
Agence. Aménagement et Installations	10%

#### **4-2 Placements :**

##### ***a- Les placements immobiliers :***

Les terrains et les constructions figurent pour leur valeur réévaluée en 2001, les constructions font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie restante. Les parts dans les sociétés à objet foncier non cotées sont évaluées à leur coût d'acquisition. A la date de l'arrêté des états financiers, il est procédé à l'évaluation :

- Des terrains et des constructions à leur valeur comptable nette des amortissements (pour les biens amortissables),
- Des parts dans les sociétés à objet foncier à leur valeur mathématique. Les moins-values par rapport à la valeur comptable font l'objet d'une provision pour dépréciation.

##### ***b- Placements financiers et placements dans les entreprises avec lien de participation :***

###### ***b-1 Actions et autres titres à revenus variables :***

Cette catégorie de placement comprend les titres dont le revenu dépend du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. Ainsi sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissements ainsi que les parts des organismes de placements collectifs.

Les actions et autres titres à revenus variables sont enregistrés à leurs coûts d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables, à l'exception des titres réévalués.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Actions cotées : Cours moyen boursier du mois de décembre 2023

Actions non cotées : Valeur mathématique au 31/12/2022

Parts d'OPCVM : Valeur liquidative du 31 Décembre 2023

Les moins-values font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice, les plus-values ne sont pas constatées.

###### ***b-2 Obligations et autres titres à revenu fixe***

Les obligations et titres à revenus fixes sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constituée à due concurrence.

#### **4- Créances :**

---

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances :

- Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les Co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance.
- Les créances nées d'opération de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes.
- Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et /ou de réassurance tel est le cas des créances sur le personnel, l'État, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

#### **4-4 Les provisions sur créances :**

Les créances nées d'opérations d'assurance directe sont provisionnées conformément à la décision n° 01/2021 du premier décembre 2021 fixant la base et la méthode de calcul des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance :

- Les créances sur les assurés par ancienneté aux taux suivants :

2021 et antérieurs	100%
2022	20%
2023	0%.
- Les créances sur les intermédiaires sont provisionnées en totalité.
- Les créances contentieuses sont provisionnées en totalité.
- La provision des autres postes de créances est calculée au cas par cas en tenant compte de l'échéance de l'impayé, la qualité du créancier et de l'avancement de la procédure du contentieux le cas échéant.

#### **4-5 Les primes acquises et non émises :**

Elles sont afférentes à l'exercice 2023 mais n'ayant pu être émises. Elles sont estimées à partir des primes émises sur exercices antérieurs des cinq derniers exercices.

Les commissions relatives aux primes acquises et non émises sont constatées au 31/12/2023.

#### **4-6 Les primes à annuler :**

Les primes à annuler sont évaluées par référence à une méthode statistique conformément à la norme comptable n° 28.

#### **4-7 Autres éléments d'actif :**

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités, les charges reportées, les comptes de régularisation et les écarts de conversion.

#### **4-8 Capitaux propres :**

---

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les autres réserves, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

#### **4-9 Provisions Techniques :**

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du ministre des Finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du ministre des Finances du 28 mars 2005.

Les provisions techniques portées au passif concernent les engagements de la société envers ses assurés, réassurance comprise. Les provisions techniques à la charge des réassureurs sont portées à l'actif du bilan.

##### **a- Provisions pour primes non acquises :**

Ces provisions sont destinées à constater pour l'ensemble des contrats en cours la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Ces provisions sont calculées séparément pour chaque contrat sur la base de la méthode du prorata- temporis.

Les provisions PNA afférentes aux primes RC décennales et les contrats pluriannuels font l'objet d'un traitement spécial.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

En réassurance facultative, la provision est calculée au prorata- temporis.

La provision pour primes non acquises relative aux acceptations est calculée à partir des comptes envoyés par les cédantes.

Le contrôle des provisions PNA prorata-temporis et des dépôts de réassurance a été effectué conformément à l'article 15 du code des assurances.

##### **b- Provisions mathématique vie :**

La provision mathématique d'assurance vie correspond à la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

##### **c- Provisions pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer Auto, Incendie, A.R.D.S, Aviation et transport sont déterminées selon la méthode de l'inventaire permanent qui engendre une mise à jour permanente par les jeux des aggravations et des améliorations.

Les provisions pour sinistres à payer des branches groupe, vie et Accidents de travail sont évaluées dossier par dossier à la date d'arrêté comptable.

La provision pour sinistres à payer automobile dégâts matériels, est calculée suivant les cadences de règlements observées dans l'entreprise au cours des exercices antérieurs, le coût moyen et le dossier par dossier, l'évaluation la plus élevée est retenue.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) et des chargements pour frais de gestion.

---

Les provisions pour sinistres à payer sont présentées au passif après déduction des prévisions de sauvetages et recours à encaisser.

La provision pour sinistre à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

La provision pour sinistre à payer relative aux acceptations est estimée par référence aux comptes envoyés par les cédantes.

#### **d- Provisions mathématiques des rentes :**

Les provisions mathématiques des rentes correspondent à la valeur actuelle des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes. Son montant est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

#### **e- Provisions pour participation aux bénéfices et Ristournes :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires de contrats d'assurance sous la forme de participation aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

Le montant de la participation aux bénéfices est évalué selon les engagements contractuels de la société.

Le montant des ristournes est évalué par référence à une méthode statistique.

#### **f- Provisions pour risques en cours :**

Cette provision représente les montants à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer.

Elle est destinée à couvrir la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats d'assurance en cours susceptibles de se produire postérieurement à la date d'inventaire dans la mesure où cette charge n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises.

#### **g- Provisions pour égalisation :**

Cette provision permet d'égaliser les fluctuations de sinistres pour les années à venir.

### **4-10 Les revenus :**

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières.

Les primes souscrites par les assurées sont constatées à leur émission et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

### **4-11 Les charges par destination :**

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.

Ces charges comptabilisées initialement dans les comptes de la classe 9 sont réparties suivant les destinations suivantes :

- Frais de règlement de sinistres
  - Frais d'acquisition
  - Frais d'administration
-

- Frais de gestion des placements
- Autres charges techniques.

#### **4-12 Affectation des produits nets des placements :**

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les frais généraux affectés aux placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins-values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non-vie et vie et l'état de résultat.

Les produits nets vie sont relatifs aux actifs affectés à l'activité vie selon l'opération du cantonnement.

Le reste des produits nets est réparti entre l'état technique non-vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques non-vie et des capitaux propres.

#### **4-13 Méthode de comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices :**

La STAR applique la méthode de l'impôt exigible pour la comptabilisation l'impôt sur les bénéfices.

#### **4-14 L'état de flux de trésorerie :**

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds et ce, par un système de recensement individuel par flux.

Les encaissements et les décaissements de fonds de l'exercice sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

La trésorerie se compose des avoirs en dinars et en devises auprès des banques, du Centre des chèques Postaux et de la caisse.

Les encaissements des primes reçus des assurés sont présentés nets de ristournes et de la quote-part des Co-assureurs.

Les sommes versées pour paiement des sinistres sont présentés nets de la quote-part des Co-assureurs.

Les décaissements ou encaissements liés aux opérations d'acquisition ou de cessions de placements financiers enregistrent les flux de trésorerie compensés des opérations de souscription et de cession des bons de trésor, des bons de trésor assimilables et des placements en devises.

#### **4-15 L'état des engagements hors bilan :**

Le tableau des engagements reçus et donnés est présenté conformément à la norme NC26 § 47, la société ne présente aucun engagement à l'égard des dirigeants.

## **5- COMPARABILITE DES COMPTES**

Les méthodes d'évaluation adoptées pour l'arrêté des comptes de 2023 n'ont pas connu de changement par rapport à celles retenues pour l'arrêté des comptes du 2022.

---

## **6- CONTROLE INTERNE**

Le système de contrôle interne mis en place par la société permet de réaliser les objectifs suivants :

- Maîtrise des activités et des opérations,
- Présentation des informations conformes aux caractéristiques qualitatives définies dans le cadre conceptuel de la comptabilité financière,
- Conformité aux lois, réglementation et directives de la direction générale et du comité permanent d'audit.

Le système de contrôle interne est assuré par :

- La division d'audit interne qui a pour mission de procéder à l'examen et à l'évaluation du caractère suffisant et de l'efficacité du système de contrôle interne ainsi qu'à la proposition de recommandation pour son amélioration.
- Le département conformité assurera la mise en œuvre d'une veille normative et réglementaire sur les activités d'assurance, la formalisation et la mise à jour périodique de la politique de conformité de la compagnie et l'évaluation du risque de non-conformité.
- Le département risque management et sécurité ayant pour mission de contribuer à préserver la valeur et la réputation de la société en analysant, quantifiant et prévenant les risques qu'elle peut encourir du fait de ses activités, et en mettant en place les moyens de couverture de ces risques.
- Le département actuariat qui a pour mission de contribuer à l'équilibre technique des portefeuilles en analysant leur rentabilité et en déterminant, par des études actuarielles, les orientations de la politique de surveillance, les barèmes de tarification.

## **7- LES COMITES SPECIAUX ET ROLES DE CHAQUE COMITE**

- **Comité de réflexion sur la stratégie commune** : composé de membres du Conseil d'Administration, ce comité examine les sujets relatifs à la stratégie, la planification et les objectifs de la société et leur suivi.
  - **Comité permanent d'audit** : composé des membres parmi les administrateurs et la division d'audit interne, le comité veille au respect de la mise en place des systèmes de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, la protection des actifs, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementations. Il assure le suivi des travaux des organes de contrôle et propose la nomination des commissaires aux comptes.
  - **Comité financier de pilotage** : composé de membres du Conseil d'Administration et des responsables de la division financière, le comité arrête la politique de placement et examine les opportunités offertes sur le marché.
  - **Comité de gestion des risques** : composé de membres du Conseil d'Administration et des responsables de la division gestion des risques, le comité arrête la stratégie de gestion des risques, analyse l'exposition de la société aux risques et présente les procédures correctives pour la maîtrise de ces risques.
  - **Comité de nominations et de rémunérations** : composé de membres du Conseil d'Administration et des responsables de la division des ressources humaines, le comité est chargé de mettre en place une politique de nomination, rémunération, recrutement et remplacement des dirigeants et cadres supérieurs.
-

## **8- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE**

Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.

---

## **9-NOTES SUR LE BILAN (les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)**

### **I-NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN**

#### **❖ AC1 - Actifs incorporels**

Les actifs incorporels totalisent au 31 Décembre 2023 une valeur comptable nette de 8 469 115 dinars contre 6 473 676 dinars au 31 Décembre 2022. Le détail de ce poste se présente comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>Valeur Brute au 31/12/2023</b>	<b>Amortissements au 31/12/2023</b>	<b>Valeur Nette au 31/12/2023</b>	<b>Valeur Nette au 31/12/2022</b>
Droit au bail	41 000	41 000	0	0
Logiciels	24 250 183	15 781 069	8 469 115	6 473 676
Autres actifs	103 251	103 251	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>24 394 434</b>	<b>15 925 319</b>	<b>8 469 115</b>	<b>6 473 676</b>

#### **❖ AC2- Actifs corporels d'Exploitation**

Les actifs corporels totalisent au 31 Décembre 2023 une valeur comptable nette de 4 718 868 dinars contre 4 498 074 dinars au 31 Décembre 2022. Le détail de ce poste se présente comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>Valeur Brute au 31/12/2023</b>	<b>Amortissements au 31/12/2023</b>	<b>Valeur Nette au 31/12/2023</b>	<b>Valeur Nette au 31/12/2022</b>
Matériels de transport	97 500	97 500	0	159 984
MMB	3 744 860	3 194 848	550 012	568 875
AAI	11 359 436	8 623 515	2 735 921	2 806 579
Matériels Informatique	8 488 481	7 055 546	1 432 935	962 636
<b>TOTAL</b>	<b>23 690 277</b>	<b>18 971 409</b>	<b>4 718 868</b>	<b>4 498 074</b>

#### **❖ AC3 - Placements**

##### **AC31- Placements Immobiliers**

Les placements immobiliers totalisent à fin 2023 une valeur comptable nette de 52 464 188 dinars contre 49 860 366 dinars au 31 Décembre 2022. Le détail de ce poste se présente comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>Valeur Brute au 31/12/2023</b>	<b>Amortissements au 31/12/2023</b>	<b>Valeur Nette au 31/12/2023</b>	<b>Valeur Nette au 31/12/2022</b>
Terrains	8 621 244		8 621 244	9 042 705
Constructions	13 202 582	5 946 948	7 255 634	9 596 554
Parts dans les sociétés à objet foncier	36 605 610	18 300	36 587 310	31 221 107
<b>TOTAL</b>	<b>58 429 437</b>	<b>5 965 249</b>	<b>52 464 188</b>	<b>49 860 366</b>

La STAR a participé à l'augmentation du capital de sa filiale « la lyre immobilière » par apport en nature d'un immeuble d'une valeur de 5 363 510 dinars.

### **AC32- Placements dans les entreprises avec lien de participation**

Ce poste présente un solde net de 144 612 976 dinars au 31/12/2023 contre 146 107 855 dinars au 31/12/2022 qui se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Actions Cotées	72 522 975	72 522 975
Actions OPCVM	35 767 427	34 667 482
Actions Non Cotées	10 021 240	10 021 240
Titres Participatifs	53 000 000	53 000 000
	<b>Valeur brute</b>	<b>171 311 642</b>
		<b>170 211 697</b>
<b>Provisions</b>	26 698 666	24 103 842
	<b>Valeur nette</b>	<b>144 612 976</b>
		<b>146 107 855</b>

### **AC33- Placements Financiers**

#### **AC331- Actions et autres titres à revenus variables :**

Ce poste présente un solde net de 24 826 717 dinars au 31/12/2023 contre 26 411 281 dinars au 31/12/2022 qui se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Actions Cotées	11 641 404	12 565 667
Actions OPCVM	16 126 850	16 126 850
Actions Non Cotées	2 519 166	2 519 166
Actions étrangères	957 274	957 274
	<b>Valeur brute</b>	<b>31 244 694</b>
		<b>32 168 957</b>
Provisions Actions	6 417 977	5 757 676
	<b>Valeur nette</b>	<b>24 826 717</b>
		<b>26 411 281</b>

#### **AC332- Obligations et autres titres à revenus fixes :**

Ce poste présente un solde net de 843 790 450 dinars au 31/12/2023 contre 798 023 950 dinars au 31/12/2022 qui se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Emprunts obligataires	275 321 952	231 055 452
Emprunts indivis	150 000	150 000
Placements bons de trésor	361 500 000	360 000 000
Placements BTA	207 469 000	207 469 000
	<b>Valeur brute</b>	<b>844 440 952</b>
		<b>798 674 452</b>
Provisions obligations	650 502	650 502
	<b>Valeur nette</b>	<b>843 790 450</b>
		<b>798 023 950</b>

#### **AC334 – Autres prêts**

La rubrique « Prêts » présente un solde net de 14 457 482 dinars au 31/12/2023 contre 13 860 293 dinars au 31/12/2022 qui se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Prêts au personnel	13 982 917	13 556 329
Prêts sur police vie	503 540	332 940
	<b>Valeur brute</b>	<b>14 486 458</b>
		<b>13 889 269</b>
Provisions	28 976	28 976
	<b>Valeur nette</b>	<b>14 457 482</b>
		<b>13 860 293</b>

### **AC336- Autres placements**

La rubrique « Autres placements » présente un solde net de 4 136 836 dinars au 31/12/2023 contre 5 100 986 dinars au 31/12/2022 qui se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Dépôt auprès de la TGT	4 841 873	5 825 611
Placements en devises	0	0
Autres dépôts	266 315	35 188
<b>Valeur brute</b>	<b>5 108 189</b>	<b>5 860 799</b>
Provisions	971 353	759 813
<b>Valeur nette</b>	<b>4 136 836</b>	<b>5 100 986</b>

### **AC34- Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes**

Cette rubrique englobe les dépôts prélevés à l'encontre de la STAR par les compagnies cédantes sur les affaires acceptées.

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Dépôts en garantie des PPNA	1 983 972	1 988 786
Dépôts en garantie des PSAP	2 847 462	2 780 413
<b>TOTAL</b>	<b>4 831 434</b>	<b>4 769 199</b>

### **❖ AC5 - Parts des réassureurs dans les provisions techniques :**

Ce poste présente un solde au bilan de 97 088 396 dinars au 31/12/2023 contre 80 105 444 dinars au 31/12/2022.

Ce montant représente la quote-part des réserves techniques mise à la charge des réassureurs. Le détail de ce poste par nature de réserves se présente comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Provision pour primes non acquises	12 864 135	14 283 946
Provision pour sinistres vie	683 122	1 596 686
Provision pour sinistres non-vie	79 904 166	61 610 448
Prov. pour part. des ass. Aux bénéfices	3 636 973	2 614 364
<b>TOTAL</b>	<b>97 088 396</b>	<b>80 105 444</b>

## ❖ AC6 – Créances

Les Créances totalisent au 31 Décembre 2023 une valeur comptable nette 232 585 525 dinars contre 219 471 499 dinars au 31 Décembre 2022. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellés	Montant brut au 31/12/2023	Provision	Montant net au 31/12/2023	Montant net au 31/12/2022
<b><u>AC61 Créances nées d'opérations d'assurances directe</u></b>				
<b><u>AC611 Primes acquises et non émises</u></b>	<b>19 406 645</b>		<b>19 406 645</b>	<b>22 011 767</b>
Primes acquises et non émises brutes	24 297 493		24 297 493	26 861 544
Primes à annuler	-4 890 848		-4 890 848	-4 849 777
<b><u>AC612 Créances nées d'opérations d'assurance directe</u></b>	<b>162 588 348</b>	<b>60 329 480</b>	<b>102 258 869</b>	<b>98 384 204</b>
Créances sur les assurés et sur les intermédiaires	124 191 233	25 717 916	98 473 317	93 994 595
Créances contentieuses	21 077 573	19 303 183	1 774 390	508 014
Autres créances	17 319 542	15 308 381	2 011 162	3 881 595
<b><u>AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurances</u></b>	<b>42 610 500</b>	<b>5 924 485</b>	<b>36 686 015</b>	<b>36 227 106</b>
<b>TOTAL</b>	<b>224 605 494</b>	<b>66 253 964</b>	<b>158 351 530</b>	<b>156 623 077</b>
<b><u>AC62 Créances nées d'opérations de réassurance</u></b>				
Rétrocessionnaires	181 678	59 117	122 561	115 312
Cédants	3 014 704	884 227	2 130 478	2 772 565
Cessionnaires	17 955 985	6 843 189	11 112 796	10 023 826
<b>TOTAL</b>	<b>21 152 367</b>	<b>7 786 533</b>	<b>13 365 834</b>	<b>12 911 703</b>
<b><u>AC63 Autres Créances</u></b>				
Personnel	1 062 357	52 995	1 009 362	1 194 489
Etat,orga.sécurité sociale	57 717 024		57 717 024	47 072 556
Autres débiteurs divers	3 906 752	1 764 978	2 141 775	1 669 674
<b>TOTAL</b>	<b>62 686 134</b>	<b>1 817 972</b>	<b>60 868 161</b>	<b>49 936 719</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>308 443 994</b>	<b>75 858 469</b>	<b>232 585 525</b>	<b>219 471 499</b>

## ❖ AC7-Autres éléments d'actif

### AC71 Avoirs en banque, CCP et Caisse :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2023 une valeur comptable de 7 946 182 dinars contre 5 914 209 dinars au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Avoirs en banque	7 989 949	5 467 410
CCP	150 290	558 610
Caisse	7 035	14 114
	<b>Valeur brute</b>	<b>8 147 274</b>
Provisions	201 092	125 925
	<b>Valeur nette</b>	<b>7 946 182</b>

Les comptes bancaires ont fait l'objet en 2023 d'une provision de 201 092 dinars sur les anciens suspens bancaires.

### AC 72 Charges reportées

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2023 une valeur comptable de 19 414 944 dinars contre 18 340 473 dinars au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Frais d'acquisition reportés	19 414 944	18 340 473
	<b>TOTAL</b>	<b>19 414 944</b>

### AC 73 Comptes de régularisation Actif

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2023 une valeur de 51 125 966 dinars contre 47 730 165 dinars au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	49 476 381	45 976 270
AC732 Estimation de réassurance	403 447	503 199
AC733 Autres comptes de régularisation	<b>1 246 137</b>	<b>1250 696</b>
Charges constatées d'avance	519 056	572 242
Autres produits à recevoir	24 000	12 000
Commissions à recevoir	703 081	666 454
<b>TOTAL</b>	<b>51 125 966</b>	<b>47 730 165</b>

## **II - NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN**

### **❖ CP- Capitaux propres**

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	<b>Capitaux Propres au 31/12/2022</b>	<b>Affectations et imputations</b>	<b>Dividendes</b>	<b>Résultat 2023</b>	<b>Capitaux Propres Au 31/12/2023</b>
Capital Social	23 076 930				23 076 930
Primes liées au capital	126 623 070				126 623 070
Réserves Légales	2 307 693				2 307 693
Autres réserves	44 151 705	712 900			44 864 605
Résultats reportés	174 801 145	30 904 572	-14 353 850		191 351 866
Résultat décembre 2022	31 904 572	-31 904 572			0
Résultat décembre 2023	0			26 967 666	26 967 666
<b>TOTAL</b>	<b>402 865 115</b>	<b>-287 100</b>	<b>-14 353 850</b>	<b>26 967 666</b>	<b>415 191 830</b>

Le résultat net arrêté au 31/12/2023 est de 26 967 666 dinars soit un résultat net par action de 11,686 dinars contre 13,825 dinars à fin décembre 2022.

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré des résultats reportés après déduction des réserves prévues par les textes législatifs spéciaux et les réserves statutaires.

### **❖ PA2-Provision pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31/12/2023 à 16 227 091 dinars et représentent des provisions pour risque fiscal, provision pour litiges et une provision pour indemnité de départ à la retraite.

Le stock de provision pour indemnité de départ à la retraite s'élève en 2023 à 2 826 062 dinars. Ce stock tient compte des provisions mathématiques et provisions pour PB déjà comptabilisées sur ce contrat.

### **❖ PA3- Provisions techniques brutes**

Les provisions techniques brutes s'élèvent au 31/12/2023 à 944 630 673 dinars contre 884 714 205 dinars au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>Variation 2023</b>	<b>Variation 2022</b>
Provision pour primes non acquises	107 904 789	112 149 039	-4 244 250	4 661 944
Provision Mathématiques Vie	90 108 553	77 149 646	12 958 907	8 893 880
Provision pour Sinistres à Payer Vie	25 445 900	30 162 491	-4 716 591	2 330 161
Provision pour Sinistres à Payer non-Vie	685 673 614	634 989 124	50 684 490	12 802 864
Provision Mathématiques des Rentes	8 629 503	9 126 894	-497 391	-524 158
Provision pour Part.des Ass.aux Bénéfices Vie	1 268 275	600 328	667 948	356 740
Provision Part.des Ass.aux Bénéfices et aux ristournes non-Vie	11 444 786	10 898 769	546 017	-169 182
Prov pour Égalisation décès	0	0	0	0
Prov pour risques en cours	14 155 252	9 637 914	4 517 338	4 012 677
<b>TOTAL</b>	<b>944 630 673</b>	<b>884 714 205</b>	<b>59 916 468</b>	<b>32 364 925</b>

## ❖ PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2023 une valeur comptable de 33 597 035 dinars contre 27 388 503 dinars au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts en garantie des PPNA	6 111 841	6 125 818
Dépôts en garantie des PSAP	27 485 194	21 262 685
<b>TOTAL</b>	<b>33 597 035</b>	<b>27 388 503</b>

## ❖ PA6 Autres dettes

Les autres dettes totalisent au 31 Décembre 2023 une valeur comptable de 68 847 267 dinars contre 68 907 852 dinars au 31 Décembre 2022. Le détail de ce poste se présente comme suit :

### PA61- Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Siège, agents d'assurances et succursales	10 164 229	6 858 813
Autres Créditeurs	15 681 725	16 287 674
<b>TOTAL</b>	<b>25 845 954</b>	<b>23 146 486</b>

### PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Rétrocessionnaires	368 186	404 803
Cédants	2 544 782	2 314 990
Cessionnaires	6 704 430	7 459 434
<b>TOTAL</b>	<b>9 617 398</b>	<b>10 179 227</b>

### PA63- Autres dettes

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts et cautionnements reçus	6 026 864	6 305 317
Personnel	8 077 158	11 579 243
État, Organisme de sécurité sociale	9 244 459	7 679 804
Autres Créditeurs divers	10 035 435	10 017 775
<b>TOTAL</b>	<b>33 383 915</b>	<b>35 582 138</b>

## ❖ PA7 Autres passifs

### PA71- Comptes de régularisation Passif

#### PA710- report de commissions reçues des réassureurs :

Ce poste présente un solde de 2 054 272 dinars au 31/12/2023.

La STAR a inscrit en 2023 au passif la part des commissions reçues des réassureurs qui doit être reportée aux exercices ultérieurs. Cette commission à reporter est évaluée en appliquant au montant des commissions reçues le taux des provisions pour primes non acquises sur les primes cédées par catégorie d'assurance.

**PA712- Autres comptes de régularisation Passif :**

Ce poste présente un solde de 28 377 163 dinars au 31/12/2023 contre 28 290 187 dinars au 31/12/2022 qui se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Charges à payer	13 796 007	11 590 176
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	92 543	92 543
Intérêts de retard des traites	416 372	416 372
Intérêts sur les cautions	533 402	512 206
Différence sur les prix de remboursements à percevoir	13 538 839	15 678 890
<b>TOTAL</b>	<b>28 377 163</b>	<b>28 290 187</b>

## **10-NOTES SUR LES ETATS DE RESULTAT (les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)**

### **1-Primes émises et acceptées**

Les primes émises et acceptées nettes des cessions et rétrocessions des branches vie et non vie de la STAR ont atteint 349 175 036 dinars en décembre 2023 contre 344 760 087 dinars en décembre 2022, soit une augmentation de 4 414 949 dinars.

<b>Libellés</b>		<b>Opérations brutes 31/12/2023</b>	<b>Cessions 2023</b>	<b>Opérations nettes au 31/12/2023</b>	<b>Opérations nettes au 31/12/2022</b>
Primes émises non-vie	<b>PRNV1</b>	346 276 987	37 908 608	308 368 379	308 629 230
Primes émises vie	<b>PRV1</b>	42 593 745	1 787 088	40 806 657	36 130 858
<b>Total</b>		<b>388 870 733</b>	<b>39 695 696</b>	<b>349 175 036</b>	<b>344 760 088</b>

### **2 - Charges de sinistres**

Les charges de sinistres nettes des cessions et rétrocession des branches vie et non vie se sont élevées à 304 111 183 dinars en décembre 2023 contre 304 817 893 dinars en décembre 2022 enregistrant une variation négative de 706 710 dinars qui se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>		<b>Opérations brutes 31/12/2023</b>	<b>Cessions 2023</b>	<b>Opérations nettes au 31/12/2023</b>	<b>Opérations nettes au 31/12/2022</b>
<b>Non vie</b>					
Montants payés	CHNV11	271 860 153	-8 929 107	262 931 046	275 796 756
Variation de la PSAP	CHNV12	50 684 490	-18 293 718	32 390 772	15 591 399
<b>Total non-vie</b>		<b>322 544 643</b>	<b>-27 222 825</b>	<b>295 321 818</b>	<b>291 388 155</b>
<b>Vie</b>					
Montants payés Cession vie	CHV11	14 623 793	-2 031 401	12 592 392	12 454 375
Variation de la PSAP Cession vie	CHV12	-4 716 591	913 564	-3 803 027	975 362
<b>Total vie</b>		<b>9 907 202</b>	<b>-1 117 837</b>	<b>8 789 365</b>	<b>13 429 738</b>
<b>Total général</b>		<b>332 451 845</b>	<b>-28 340 662</b>	<b>304 111 183</b>	<b>304 817 893</b>

### **3-Variation des autres provisions techniques**

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2023 une valeur comptable de 16 978 854 dinars contre 12 382 399 dinars au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>		<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Non vie</b>			
var. Provisions mathématiques rentes		-497 391	-524 158
var. Provisions pour risques en cours		4 517 338	4 012 677
<b>Total non-vie</b>	<b>CHNV2</b>	<b>4 019 947</b>	<b>3 488 519</b>
<b>Vie</b>			
var. Provisions mathématiques		12 958 907	8 893 880
var. Provision égalisation		0	0
<b>Total vie</b>	<b>CHV2</b>	<b>12 958 907</b>	<b>8 893 880</b>
<b>Total général</b>		<b>16 978 855</b>	<b>12 382 399</b>

### **4-Participations aux bénéfiques et ristournes**

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2023 un solde net de cession pour les branches vie et non vie de 9 424 947 dinars contre 7 378 207 dinars au 31 Décembre 2022.

Le détail se présente comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>Opérations brutes 31/12/2023</b>	<b>Cessions 2023</b>	<b>Opérations nettes au 31/12/2023</b>	<b>Opérations nettes au 31/12/2022</b>
<b>Non vie</b>				
Participations aux bénéfices payés	5 798 513	-1 028 279	4 770 234	5 704 074
Ristournes	3 958 123	0	3 958 123	1 288 751
Provisions pour participation aux bénéfices	8 139	0	8 139	8 139
Provisions pour ristournes	20 502		20 502	20 503
<b>Total non-vie</b>	<b>CHNV3</b>	<b>9 785 277</b>	<b>-1 028 279</b>	<b>8 756 999</b>
<b>Vie</b>				
Participations aux bénéfices payés	0		0	0
Provisions pour participation aux bénéfices	667 948		667 948	356 740
<b>Total vie</b>	<b>CHV3</b>	<b>667 948</b>	<b>0</b>	<b>667 948</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>10 453 225</b>	<b>-1 028 279</b>	<b>9 424 947</b>

### **5-Frais d'exploitation**

Les frais d'exploitation totalisent un montant pour les branches vie et non vie de 76 022 295 dinars au 31 Décembre 2023 contre 72 403 298 dinars au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Non vie</b>		
Frais d'acquisition	- 55 048 563	51 378 191
Var. des frais d'acquisition reportés	- 1 074 472	378 230
Frais d'administration	- 23 349 005	20 656 999
Commissions reçues des réassureurs	+ 8 988 760	6 441 585
<b>Total non-vie</b>	<b>CHNV4</b>	<b>68 334 336</b>
<b>Vie</b>		
Frais d'acquisition	- 6 663 049	6 867 938
Frais d'administration	- 1 024 909	320 362
Commissions reçues des réassureurs Vie	+ 0	378
<b>Total vie</b>	<b>CHV4</b>	<b>7 687 957</b>
<b>Total Général</b>		<b>76 022 295</b>

### **6-Autres charges techniques**

Les autres charges techniques totalisent un montant pour les branches vie et non vie de 12 406 248 dinars au 31 Décembre 2023 contre 13 653 072 dinars au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Non vie</b>		
Autres charges techniques	- 11 642 908	13 043 114
<b>Total non-vie</b>	<b>CHNV5</b>	<b>11 642 908</b>
<b>Vie</b>		
Autres charges techniques	- 763 340	609 958
<b>Total vie</b>	<b>CHV5</b>	<b>763 340</b>
<b>Total Général</b>		<b>12 406 248</b>

## 7-Autres Produits techniques

Les autres produits techniques totalisent un montant pour les branches vie et non vie de 460 328 dinars au 31 décembre 2023 contre 546 525 au décembre 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Libellés</b>		<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Non vie</b>			
Produits techniques	PRNV2	459 081	544 752
<b>Vie</b>			
Produits techniques	PRV2	1 247	1 773
<b>Total</b>		<b>460 328</b>	<b>546 525</b>

## 8-Produits et charges des placements

Les produits des placements nets des charges totalisent un montant de 103 788 005 dinars au 31 Décembre 2023 contre 101 477 265 dinars au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>		<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Produits des placements</b>			
<b>Revenus des placements</b>	PRNT11 + PRV21	<b>98 735 837</b>	<b>92 902 696</b>
Revenus des placements immobiliers		473 238	685 833
Revenus des obligations et autres titres à revenus fixes		81 793 919	74 715 053
Revenus des participations		13 274 829	12 476 987
Autres revenus		3 193 851	5 024 823
<b>Reprise de corrections de valeurs sur placements</b>	PRNT13 + PRV23	<b>559 703</b>	<b>26 356 820</b>
<b>Profits provenant de la réalisation des placements</b>	PRNT14 + PRV24	<b>11 463 257</b>	<b>7 875 407</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>110 758 797</b>	<b>127 134 923</b>
<b>Charges des placements</b>			
<b>Charges de gestion des placements</b>	CHNT11 + CHV91	2 005 937	1 599 525
<b>Corrections de valeurs sur placements</b>	CHNT12 + CHV92	4 130 483	23 084 552
<b>Pertes provenant de la réalisation des placements</b>	CHNT13 + CHV93	834 372	973 581
	<b>TOTAL</b>	<b>6 970 792</b>	<b>25 657 658</b>
<b>Revenus nets</b>		<b>103 788 005</b>	<b>101 477 265</b>

## 9-Frais Généraux par nature

Les frais généraux totalisent un montant 82 729 179 dinars au 31 Décembre 2023 contre 75 586 610 dinars au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>		<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Charges de personnel</b>			
Salaires et compléments de salaires		39 086 274	35 592 194
Charges sociales		15 472 263	14 180 777
Autres charges		1 924 123	1 593 384
<b>Total charges de personnel</b>		<b>56 482 660</b>	<b>51 366 355</b>
<b>Impôts et taxes</b>		<b>9 889 641</b>	<b>9 177 764</b>
<b>Autres charges</b>		<b>16 356 878</b>	<b>15 042 491</b>
<b>Total des charges par nature</b>		<b>82 729 179</b>	<b>75 586 610</b>

## 10- Charges de commissions

Le montant des commissions servies aux Intermédiaires s'élevant à 40 881 826 dinars en décembre 2023 contre 38 853 777 en décembre 2022.

<b>Désignation</b>		<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Commissions des agents d'assurances, courtiers et bancassurances		40 881 826	38 853 777

### **11- Dotations aux amortissements et aux provisions**

Les dotations aux amortissements et aux provisions des créances totalisent un montant de 3 836 940 dinars au 31 Décembre 2023 contre 5 019 956 dinars au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Dotations aux amortissements	3 112 589	4 121 648
Dotations aux provisions des créances	3 554 244	10 019 174
Reprises des provisions des créances	-2 829 893	-9 120 866
<b>TOTAL</b>	<b>3 836 940</b>	<b>5 019 956</b>

### **12- Ventilation par destination des frais généraux et des dotations**

La réglementation impose d'affecter aux comptes techniques les frais généraux, les commissions, les frais de gestion des placements ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions. Ces derniers sont repartis par des clés dans les destinations suivantes :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Total des charges affectées au compte technique Vie	9 762 533	9 322 926
Total des charges affectées au compte technique Non-Vie	115 617 630	108 782 913
Frais de gestion des placements	1 154 425	946 939
Total des charges non techniques	913 356	407 565
<b>TOTAL</b>	<b>127 447 944</b>	<b>119 460 343</b>

### **13- Passage du résultat comptable au résultat fiscal**

Résultat comptable	37 779 166
Réintégrations	23 082 992
Déductions	- 26 976 292
<b>Résultat fiscal</b>	<b>33 885 865</b>
Impôt sur les sociétés	- 10 811 500
Contribution sociale de solidarité	- 1 235 605
<b>Résultat Net au 31/12/2023</b>	<b>26 967 666</b>

### **14- Ventilation des primes par zone géographique :**

La ventilation des primes émises nettes de taxes et d'annulations s'élevant à 393 766 207 dinars en 2023 se détaille comme suit :

<b>Zone</b>	<b>Au 31/12/2023</b>	<b>Au 31/12/2022</b>
Nord	295 713 914	285 294 035
Centre	40 953 073	40 380 882
Sud	57 099 219	60 267 710
<b>Total</b>	<b>393 766 207</b>	<b>385 942 627</b>

### **15- Ventilation des éléments extraordinaires et non techniques**

1- Les produits non techniques se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Profits exceptionnels et sur exercices antérieurs	8 872 646	1 195 252
Reprise sur provision pour risques et charges	4 667 000	866 700
Produits nets de cession	452 510	31 237
Autres produits	261 190	373 323
<b>TOTAL</b>	<b>14 253 346</b>	<b>2 466 512</b>

2- Les charges non techniques se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Dotation provision pour risques et charges	10 011 116	3 960 975
Autres charges non techniques	2 226 186	407 565
Rémunérations des cautions	305 556	315 920
<b>TOTAL</b>	<b>12 542 858</b>	<b>4 684 460</b>

3- Les pertes extraordinaires : ce poste enregistre un montant de 1 235 605 dinars qui représente la contribution de solidarité sociale payée au titre de l'exercice 2023.

---

## **11 - NOTE SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

La trésorerie a atteint au 31/12/2023 un montant de 8 147 274 dinars contre 6 040 134 dinars au 31/12/2022, soit une variation positive de 2 107 140 dinars.

Cette variation positive de trésorerie résulte principalement des flux de trésorerie liés à des activités d'exploitation.

Les activités d'exploitation ont dégagé au cours de l'exercice 2023, un flux de trésorerie net positif de 17 749 110 dinars contre un flux de trésorerie négatif de 28 228 287 dinars en 2022.

Les activités d'investissement ont dégagé au cours de l'exercice 2023, un flux de trésorerie net négatif de 1 383 970 dinars provenant, d'une part l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles pour 5 805 572 dinars, de l'acquisition des actions de participation de pour 947 678 dinars et 5 369 279 dinars des autres activités d'investissement.

L'activité de financement a dégagé, au cours de l'exercice 2023, un flux de trésorerie négatif de 14 258 000 dinars provenant de la distribution des dividendes.

---

## **12 - NOTE SUR PARTIES LIEES**

La STAR a signé, en 2021, trois conventions de détachement de personnel afin travailler pour le compte de La « Lyre Immobilière » moyennant une indemnité mensuelle qui sera refacturée par la STAR à la fin de chaque trimestre.

La STAR assure à « La Lyre Immobilière » l'assistance permanente par le biais de sa Direction Générale et des services centraux qui lui sont rattachés et supporte des charges communes à l'ensemble des sociétés qu'elle contrôle et convient d'encadrer la répartition des charges conformément aux dispositions conventionnelles.

Le montant refacturé par la STAR au titre de l'exercice 2023 est de l'ordre de 425 542 dinars.

En 2022 la STAR a participé à l'augmentation du capital de sa filiale la « Lyre Immobilière » d'une valeur de 10 923 865 dinars par apport en nature de l'immeuble de Montplaisir et du terrain du Charguia.

En 2022 la STAR a souscrit des titres participatifs au profit de la société « Lyre Immobilière » d'une valeur de 53 000 000 dinars remboursables après dix-sept ans et rémunérés à un taux fixe annuel de 0,5% majoré d'un taux variable de 5% de l'excédent brut d'exploitation positif.

En 2023 la STAR a participé à l'augmentation du capital de sa filiale la « Lyre Immobilière » d'une valeur de 5 363 510 dinars par apport en nature de l'immeuble de Garibaldi.

La STAR a signé, en 2023 une convention de location d'un immeuble avec La « Lyre Immobilière » afin de l'utiliser comme son nouveau siège pour une période de dix ans.

La STAR a conclu, en 2023 un contrat de location des voitures de tourisme avec La « Lyre Immobilière » afin de lui mettre à sa disposition trois voitures pour une période de 5 ans.

---

# **ANNEXES**

**(Les chiffres exprimés en dinars Tunisiens)**

---



**Annexe n° 9 : Etat récapitulatif des placements au 31/12/2023**  
(Exprimé en dinar tunisien)

	<b>Valeur brute</b>	<b>Valeur nette</b>	<b>Juste valeur</b>
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	58 429 437	52 464 188	87 812 327
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	97 662 059	66 709 027	205 393 825
Parts d'OPCVM	51 894 277	49 730 666	51 379 855
Obligations et autres titres à revenu fixe	844 440 952	843 790 450	843 790 450
Prêts au personnel	14 486 458	14 457 482	14 457 482
Dépôts auprès des entreprises cédantes	4 831 434	4 831 434	4 831 434
Autres	58 108 189	57 136 836	57 136 836
<b>Total</b>	<b>1 129 852 806</b>	<b>1 089 120 083</b>	<b>1 264 802 209</b>

**Annexe N°10 :Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer**

<b>ANNEE D'INVENTAIRE 2021</b>	<b>Exercice de survenance</b>				
	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Règlements cumulés</b>	183 998 745	128 962 446	102 223 279		
<b>Provisions pour sinistres</b>	97 355 099	102 605 082	173 771 091		
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>281 353 844</b>	<b>231 567 528</b>	<b>275 994 370</b>		
<b>Primes acquises</b>	<b>340 592 679</b>	<b>330 457 121</b>	<b>332 397 831</b>		
<b>% Sinistres /primes acquises</b>	<b>83%</b>	<b>70%</b>	<b>83%</b>		

<b>ANNEE D'INVENTAIRE 2022</b>	<b>Exercice de survenance</b>				
	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Règlements cumulés</b>	215 491 511	156 466 434	141 737 925	113 425 804	
<b>Provisions pour sinistres</b>	74 445 934	75 207 994	105 756 691	198 500 503	
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>289 937 445</b>	<b>231 674 428</b>	<b>247 494 616</b>	<b>311 926 307</b>	
<b>Primes acquises</b>	<b>340 592 679</b>	<b>330 457 121</b>	<b>332 397 831</b>	<b>342 864 068</b>	
<b>% Sinistres /primes acquises</b>	<b>85%</b>	<b>70%</b>	<b>74%</b>	<b>91%</b>	

<b>ANNEE D'INVENTAIRE 2023</b>	<b>Exercice de survenance</b>				
	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Règlements cumulés</b>	232 227 669	175 076 989	168 986 719	158 287 602	121 377 240
<b>Provisions pour sinistres</b>	47 065 329	54 423 997	76 132 729	146 776 291	207 979 965
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>279 292 998</b>	<b>229 500 987</b>	<b>245 119 448</b>	<b>305 063 893</b>	<b>329 357 205</b>
<b>Primes acquises</b>	<b>340 592 679</b>	<b>330 457 121</b>	<b>332 397 831</b>	<b>342 864 068</b>	<b>350 521 237</b>
<b>% Sinistres /primes acquises</b>	<b>82%</b>	<b>69%</b>	<b>74%</b>	<b>89%</b>	<b>94%</b>

## Annexe N°11 : Ventilation des charges et des produits des placements

Désignation	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des placements immobiliers		473 238	473 238
Revenus des participations	11 768 538	1 506 290	13 274 828
Revenus des autres placements		81 793 919	81 793 919
Autres revenus financiers		3 193 851	3 193 851
<b>Total produits des placements</b>	<b>11 768 538</b>	<b>86 967 299</b>	<b>98 735 836</b>
Intérêts		649 244	649 244
frais externes et internes		202 268	202 268
autres frais		1 154 425	1 154 425
<b>Total charges des placements</b>	<b>0</b>	<b>2 005 937</b>	<b>2 005 937</b>

## Annexe N° 12 : Résultat technique de la catégorie d'Assurance Vie au 31/12/2023 (Exprimé en dinar tunisien)

CATEGORIES	Vie	Décès	Mixte	Acceptation	Total
Primes émises	9 599 991	32 103 612	890 142		<b>42 593 745</b>
Charges de prestations	-858 486	-8 913 173	-135 543		<b>-9 907 202</b>
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	-9 214 663	-3 327 826	-416 417		<b>-12 958 907</b>
<b>Solde de Souscription</b>	<b>-473 158</b>	<b>19 862 613</b>	<b>338 181</b>		<b>19 727 637</b>
Frais d'acquisition	-1 594 632	-4 650 036	-418 381		<b>-6 663 049</b>
Autres charges de gestion nettes	-427 972	-1 247 991	-111 039		<b>-1 787 002</b>
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-2 022 604</b>	<b>-5 898 027</b>	<b>-529 420</b>		<b>-8 450 051</b>
Produits nets de placements	1 938 890	7 761 526	511 901	118	<b>10 212 435</b>
Participation aux résultats	-500 298		-167 649		<b>-667 948</b>
<b>Solde Financier</b>	<b>1 438 592</b>	<b>7 761 526</b>	<b>344 251</b>	<b>118</b>	<b>9 544 487</b>
Part réassureurs /rétrocessionnaires dans					
Les primes cédées		-1 787 088			<b>-1 787 088</b>
Les prestations payés		2 031 401			<b>2 031 401</b>
Les charges de provi. Pour prestations		-913 564			<b>-913 564</b>
La participation aux résultats					<b>0</b>
Commissions reçues des réassureurs /rétrocessionnaires					<b>0</b>
<b>Solde de réassurance / rétrocession</b>		<b>-669 251</b>			<b>-669 251</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>-1 057 170</b>	<b>21 056 861</b>	<b>153 012</b>	<b>118</b>	<b>20 152 822</b>
<b>Informations complémentaires</b>					
Montant des rachats	359 061		165 126		<b>524 187</b>
Intérêts techniques bruts de l'exercice					<b>0</b>
Provisions techniques brutes à la clôture	22 423 542	88 329 881	6 067 960	1 345	<b>116 822 728</b>
Provisions techniques brutes à l'ouverture	12 922 178	89 357 242	5 631 699	1 345	<b>107 912 464</b>



**Annexe N° 13 : Résultat technique de la catégorie d'Assurance Non-Vie au 31/12/2023**  
(Exprimé en dinar tunisien)

CATEGORIES	GRUPE	A. TRAVAIL	INCENDIE	RISQUES DIVERS	TRANSPORT	AVIATION	AUTOMOBILE	ACCEPTATION	TOTAL
<b>PRIMES ACQUISES</b>	<b>106 336 582</b>	<b>0</b>	<b>14 322 605</b>	<b>16 996 287</b>	<b>7 910 673</b>	<b>7 918 502</b>	<b>195 252 708</b>	<b>1 783 881</b>	<b>350 521 237</b>
Primes émises	106 516 130	0	13 083 364	17 522 173	7 717 138	5 999 797	193 659 320	1 779 066	346 276 987
Variation des Primes non acquises	-179 548	0	1 239 242	-525 886	193 535	1 918 705	1 593 388	4 815	4 244 250
<b>CHARGES DE PRESTATION</b>	<b>-99 890 805</b>	<b>-594 477</b>	<b>-9 432 226</b>	<b>-20 447 336</b>	<b>-2 048 393</b>	<b>-539 581</b>	<b>-192 578 960</b>	<b>-1 032 810</b>	<b>-326 564 590</b>
Prestations et Frais payés	-97 152 357	-1 165 850	-4 855 900	-10 557 170	-2 287 832	-521 888	-154 356 748	-962 408	-271 860 153
Charges des provisions pour prestations diverses	-2 738 449	571 373	-4 576 326	-9 890 167	239 439	-17 693	-38 222 212	-70 402	-54 704 437
<b>Solde de souscription</b>	<b>6 445 777</b>	<b>-594 477</b>	<b>4 890 379</b>	<b>-3 451 050</b>	<b>5 862 279</b>	<b>7 378 921</b>	<b>2 673 747</b>	<b>751 071</b>	<b>23 956 647</b>
Frais d'acquisition	-10 485 954	0	-3 196 837	-3 176 054	-1 183 650	-242 400	-35 647 910	-41 288	-53 974 091
Autres charges de gestion nettes	-7 639 696	-172 053	-2 010 026	-2 739 213	-1 041 497	-413 691	-19 780 819	-735 837	-34 532 832
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-18 125 650</b>	<b>-172 053</b>	<b>-5 206 862</b>	<b>-5 915 267</b>	<b>-2 225 147</b>	<b>-656 091</b>	<b>-55 428 729</b>	<b>-777 125</b>	<b>-88 506 924</b>
Produits nets de placements	1 920 559	816 946	1 517 488	4 354 486	2 681 095	729 743	51 288 520	392 276	<b>63 701 113</b>
Participation aux résultats	-4 022 301	0	-544 267	-97 953	-273 006	-2 004 547	-2 843 202	-1	<b>-9 785 277</b>
<b>Solde Financier</b>	<b>-2 101 742</b>	<b>816 946</b>	<b>973 221</b>	<b>4 256 533</b>	<b>2 408 089</b>	<b>-1 274 803</b>	<b>48 445 318</b>	<b>392 275</b>	<b>53 915 836</b>
Part réassureurs /rétrocessionnaires dans									
les primes acquises	0	0	-7 906 421	-9 416 129	-5 515 196	-5 282 882	-11 158 961	-48 830	<b>-39 328 419</b>
les prestations payés	0	14 004	811 103	6 674 768	1 090 461	172 377	126 067	40 327	<b>8 929 107</b>
les charges de provi. pour prestations	0	-20 082	2 442 685	11 444 723	84 515	212 084	4 129 793	0	<b>18 293 718</b>
la participation aux résultats	0	0	222 300	794 364	11 615	0	0	0	<b>1 028 279</b>
Commissions reçues des réassureurs /rétrocessionnaires	0	0	1 760 067	1 449 939	1 086 475	70 768	4 619 902	1 609	<b>8 988 760</b>
<b>Solde de réassurance / rétrocession</b>	<b>0</b>	<b>-6 078</b>	<b>-2 670 266</b>	<b>10 947 664</b>	<b>-3 242 130</b>	<b>-4 827 653</b>	<b>-2 283 199</b>	<b>-6 894</b>	<b>-2 088 555</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>-13 781 615</b>	<b>44 338</b>	<b>-2 013 528</b>	<b>5 837 881</b>	<b>2 803 091</b>	<b>620 374</b>	<b>-6 592 863</b>	<b>359 326</b>	<b>-12 722 996</b>
<b>Informations complémentaires</b>									
Provisions pour Primes non Acquises clôture	328 818		5 419 412	6 974 532	1 810 332	4 799 214	86 588 510	1 983 972	<b>107 904 790</b>
Provisions pour Primes non Acquises Réouverture	149 271		6 658 654	6 448 646	2 003 867	6 717 919	88 181 897	1 988 786	<b>112 149 040</b>
Provisions pour Sinistres à Payer clôture	19 935 808	1 372 074	12 758 325	51 643 035	30 866 140	3 427 778	562 681 964	2 988 490	<b>685 673 614</b>
Provisions pour Sinistres à Payer Réouverture	17 207 681	1 446 055	8 181 999	42 140 266	31 105 579	3 410 085	528 579 371	2 918 088	<b>634 989 124</b>

**Annexe N° 14 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers**

Année d'inventaire	Exercice				
	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Participation aux résultats</b>	<b>47 593</b>	<b>83 711</b>	<b>81 982</b>	<b>356 740</b>	<b>667 948</b>
Participation attribuée et payée	0	0	0	0	0
Variation Prov. Participation bénéfice	47 593	83 711	81 982	356 740	667 948
<b>Provisions mathématiques moyennes</b>	<b>51 687 963</b>	<b>56 450 807</b>	<b>63 617 483</b>	<b>72 702 706</b>	<b>83 629 100</b>

**Annexe N° 15 : Tableau de raccordement du Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2023**

			<b>Total</b>
Primes Acquisées	PRV1_1°Colonne		42 593 745
Charges de prestations	CHV1_1°Colonne		-9 907 202
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV2_1°Colonne		-12 958 907
<b>Solde de souscription</b>			<b>19 727 637</b>
Frais d'acquisition	CHV41+CHV42		-6 663 049
Autres charges de gestion nettes	PRV4-CHV43+CHV5		-1 787 002
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>			<b>-8 450 051</b>
Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique	PRV2-CHV9		10 212 435
Participation aux résultats	CHV3_1°Colonne		-667 948
<b>Solde Financier</b>			<b>9 544 487</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRV11_2°Colonne		-1 787 088
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11_2°Colonne		1 117 837
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV21_2°Colonne		0
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3_2°Colonne		0
Commissions reçues des réassureurs	CHV44_2°Colonne		0
<b>Solde de réassurance</b>			<b>-669 251</b>
<b>Résultat technique</b>			<b>20 152 822</b>
<b>Informations complémentaires</b>			
Montant des rachats			<b>6 293 916</b>
Intérêts technique bruts de l'exercice			
Provisions techniques brutes à la clôture			<b>116 822 728</b>
Provisions techniques brutes à l'ouverture			<b>107 912 465</b>

**Annexe n°16 : Tableau de raccordement du Résultat technique de la catégorie  
Non-Vie au 31/12/2023**

		<b>Total</b>
<b>Primes Acquisées</b>		<b>350 521 237</b>
Primes émises	PRNV11_1°Colonne	346 276 987
Variation des primes non acquises	PRNV12	4 244 250
<b>Charges de prestations</b>		<b>326 564 590</b>
Prestations et frais payés	CHNV11_1°Colonne	271 860 153
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12+CHNV2+CHNV6_1°Colonne	-54 704 437
<b>Solde de souscription</b>		<b>23 956 647</b>
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	-53 974 091
Autres charges de gestion nettes	CHNV43+CHNV5-PRNV2	-34 532 832
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>		<b>-88 506 924</b>
Produits nets des placements	PRNT3	63 701 113
Participations aux résultats	CHNV3	-9 785 277
<b>Solde Financier</b>		<b>53 915 836</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRNV11+PRNV12_2°Colonne	39 328 419
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11_2°Colonne	-8 929 107
Part des réassureurs dans les charges de provisions techniques	CHNV12_2°Colonne	-18 293 718
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	CHNV3_2°Colonne	1 028 279
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44_2°Colonne	8 988 760
<b>Solde de réassurance</b>		<b>2 088 555</b>
<b>Résultat technique</b>		<b>-12 722 996</b>

**Informations complémentaires**

Provisions pour Primes non Acquisées clôture	107 904 790
Provisions pour Primes non Acquisées Réouverture	112 149 040
Provisions pour Sinistres à Payer Clôture	685 673 614
Provisions pour Sinistres à Payer Réouverture	634 989 124
Autres provisions techniques clôture	34 229 541
Autres provisions techniques Réouverture	29 663 577

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2023**  
**Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »**

**Mesdames et messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »**

**I-Rapport sur l'audit des états financiers**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des États Financiers la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces États Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **415 191 830 Dinars**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **26 967 666 Dinars**.

À notre avis, les États Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des États Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

**3. Questions clés d'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons estimé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

**a. Évaluation des provisions techniques :**

***Description du point clé de l'audit***

Au 31 décembre 2023, les provisions techniques brutes totalisent un montant de 944 630 673 dinars au regard d'un total bilan de 1 512 488 187 dinars, ce qui représente 62% de ce dernier.

La composition détaillée de ces provisions est présentée au niveau de la note « PA3- Provisions Techniques brutes ».

Nous avons considéré que la comptabilisation de ces provisions est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative par rapport au total bilan de la compagnie, de leur évaluation, le plus souvent basée sur des hypothèses, des estimations ou des appréciations comme indiqué dans la note « 4.9-Provisions Techniques » des états financiers et de l'influence qu'ils peuvent représenter dans l'appréciation du respect des deux ratios règlementaires de la Compagnie.

***Réponses d'audit apportées***

Notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées par la Direction et nécessaires pour la prise de connaissance et l'évaluation des procédures mises en place par la Compagnie pour l'évaluation et la présentation des provisions techniques.

Dans de ce cadre, nos travaux ont consisté à :

- Évaluer le contrôle interne régissant le processus d'estimation des provisions techniques afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés.
- Apprécier le respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la Compagnie en matière des provisions techniques notamment l'arrêté du Ministre de Finance du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et aux dispositions de la NCT 29 « Les provisions techniques dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurance ».
- Apprécier le caractère raisonnable et approprié des hypothèses retenues par la Compagnie pour l'évaluation de ses engagements futurs.
- Faire appel à un actuaire inscrit sur le registre tenu par la Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances ayant fait l'objet d'une acceptation préalable par le CGA afin d'évaluer les provisions techniques non-vie et vie de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR ».
- S'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude des provisions techniques ainsi que le bien fondé des méthodes d'évaluation appliquées par la compagnie, moyennant, entre autres, le recours aux travaux d'un actuaire.

- Analyser les tendances et corroborer les estimations moyennant le rapprochement entre les estimations historiques et les réalisations de la compagnie.

Par ailleurs, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes aux états financiers « PA3-Provisions techniques brutes » et « 4.9-Provisions techniques » relatives à la composition des provisions techniques et les modalités de leur évaluation.

#### **b. Évaluation des Placements**

##### ***Description du point clé de l'audit***

Du fait de l'inversion de leur cycle de production, les Compagnies d'assurance sont tenues d'estimer les engagements contractuels qu'elles seront amenées à honorer et constituer des provisions techniques à due concurrence. À ce titre, les Compagnies d'assurance doivent constituer des placements pour un montant au moins égal aux provisions techniques.

Les placements sont évalués conformément à l'arrêté du ministre des Finances du 28 mars 2005, modifiant l'arrêté du ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et comme décrit dans la note aux états financiers « 4-2 Placements ».

Au 31 Décembre 2023, l'encours des placements s'élève à un montant brut de 1 129 852 804 dinars, les amortissements et les provisions y relatifs s'élèvent à 40 732 722 dinars, soit un montant net de 1 089 120 082 dinars, représentant 72 % du total bilan.

Compte tenu de l'importance des placements par rapport au total bilan de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR », nous avons considéré l'évaluation des placements comme une question clé dans notre audit.

##### ***Réponses d'audit apportées***

L'essentiel de nos travaux d'audit des placements financiers a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des placements financiers afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés.
- La vérification de la prise en compte et de l'évaluation des placements conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 Février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005 et aux dispositions de la NC 31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance ».
- L'examen des informations données par la Direction sur l'activité et les perspectives envisageables ainsi que les critères et les hypothèses retenues pour déterminer les valeurs d'usage des différents titres de participations et les provisions qui en résultent.

Les questions clés de l'audit ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### **4. Rapport du Conseil d'Administration**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les États Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les États Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les États Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des États Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'États Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des États Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les États Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des États Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les États Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les États Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.
- Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des États Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les États Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- Rapport relatif aux autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de

contrôle interne support de l'établissement des États Financiers. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous avons relevé certaines insuffisances qui ont été consignées dans nos rapports sur l'évaluation du système de contrôle interne et du système d'information communiqués à la Compagnie.

## **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 05 avril 2024**

**Les commissaires aux comptes**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Hédi KAMMOUN**

**La Générale d'Audit et Conseil**

**Selma LANGAR**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS  
REGLEMENTEES**

**États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2023**

**Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »**

**Mesdames et messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances  
« STAR »**

**Mesdames et messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

- Le Conseil d'Administration du 8 décembre 2023 a autorisé l'opération de souscription par la STAR a souscrit en 2023 la totalité des nouveaux titres émis par la société « La Lyre immobilière » dans le cadre de l'augmentation de son capital. La souscription a été faite par apport en nature d'un immeuble sis Rue Garibaldi Tunis objet de titre foncier N° 61935 Tunis. L'immeuble susmentionné a été évalué par un commissaire aux apports, désigné par ordonnance sur requête du président du tribunal de première instance de Tunis daté du 30/05/2023 N° 23316, à 5 363 510 dinars. L'augmentation de capital a été réalisée par l'émission de 536 351 actions d'une valeur nominale de 10 dinars toutes souscrites et libérées.
- Le Conseil d'administration du 25 aout 2023 a autorisé l'opération de location par la STAR d'un immeuble « la Lyre one » sis à Rue de Palestine cité des affaires Kheireddine La Goulette avec sa filiale « La Lyre immobilière » en 2023 afin de l'utiliser comme son nouveau siège social. L'objet de ce contrat est la location d'immeuble meublé à usage de bureaux au titre duquel la STAR paye annuellement un montant de 3 028 000 dinars hors taxes. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an. Le loyer réglé en 2023 est d'un montant de 757 000 dinars hors taxes relatif au quatrième trimestre de 2023.

- Le Conseil d'administration du 10 Mars 2023 a autorisé l'opération de vente par la STAR de cinq voitures de tourisme, pour un montant total de 380 650 Dinars à la société « la Lyre Immobilière ». Les voitures objet de vente ont été évaluées par deux experts inscrits sur le registre tenu par la FTUSA.
- Le Conseil d'Administration du 10 Mars 2023 a autorisé l'opération de location par La STAR de trois voitures de tourisme auprès de la société « La Lyre Immobilière » pour un montant total semestriel de 24 400 Dinars hors taxes. Ce contrat permet à « La Lyre Immobilière » de mettre à la disposition de la STAR trois voitures pour une période de cinq ans. Le loyer réglé en 2023 est d'un montant de 46 801 dinars.
- Le conseil d'administration tenu en date du 02 juin 2023 a autorisé l'opération de vente, à l'Institut Africain des Assurances « IAA », de l'ensemble des mobiliers et matériel bureautique installés à l'immeuble de Montplaisir et exploité par l'institut dans son activité de formation. Le montant total de l'opération s'est fixé à 38 980 Dinars suite à une mission d'évaluation effectuée par le Groupe d'Évaluation et d'Expertise « G2E ».

#### **B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :**

En application de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie durant l'exercice en cours :

- La convention de gestion de l'actionnariat conclue avec la STB ayant pour objet la réalisation des services financiers des titres émis et à émettre par la STAR et l'accomplissement des formalités relatives aux modifications apportées au capital social de la STAR. La rémunération annuelle de la STB au titre de l'exercice 2023 s'élève à 11 000 dinars Hors TVA. La convention de bancassurance conclue avec la STB ayant générée un montant de commission brute de 4 425 305 dinars au titre de l'exercice 2023.
- La participation de Groupama Assurances Mutuelles aux traités « Incendie » avec une part de 20% aux mêmes conditions financières que les autres réassureurs suiveurs. Il est à signaler que Groupama Assurances Mutuelles, société mère de Groupama Holding Filiales et Participations, a intégré le programme de réassurance conventionnelle de la STAR à partir du 1er janvier 2019 en tant que suiveur. Le détail des principales composantes des comptes techniques du Groupama Assurances Mutuelles établis en 2023 se présente comme suit :
  - Les primes cédées s'élèvent à 1 103 106 dinars,
  - La part des réassureurs dans les règlements des sinistres s'élèvent à 116 546 dinars,
  - Les commissions reçues s'élèvent à 356 759 dinars.

Par ailleurs, le compte courant réassureur « GROUPAMA » présente un solde comptable créditeur de 77 102 dinars à la date du 31/12/2023.

- La Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance « STAR » a conclu, en 2021, avec la société « La Lyre immobilière » trois conventions de détachement de personnel. Le montant des prestations facturées par

la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance « STAR » au titre de l'exercice 2023 s'élève à 384 404 dinars hors taxe.

- Conformément à la note commune n°22 /2013 relative à la répartition des charges communes entre les sociétés d'un même groupe, la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance « STAR » a conclu, en 2021, avec la société « La Lyre immobilière une convention de refacturation pour encadrer la répartition des charges. Le montant refacturé par la « STAR » en 2023 s'élève à 41 138 dinars.
- La STAR a souscrit en 2022 la totalité des titres participatifs émis par la société « La Lyre immobilière ». Les caractéristiques financières de cette émission se présentent comme suit :

<b>Nature</b>	Titres de créance
<b>Cadre juridique</b>	Articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales
<b>Montant</b>	40 000 000 dinars divisée en 4 000 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 10 dinars
<b>Durée</b>	17 ans
<b>Taux d'intérêt</b>	Fixe : 0,5% Variable : 5% de l'excédent brut d'exploitation (si supérieur à Zéro)
<b>Souscription</b>	Réservée à l'actionnaire la « STAR assurances »
<b>Remboursement</b>	Sera effectué à la fin du 17ème anniversaire de la date de clôture des souscriptions.

Les produits constatés en 2023 au titre de cette opération s'élèvent à 200 000 dinars.

- En 2022, la STAR a souscrit la totalité des titres participatifs, également, émis par la société « La Lyre immobilière ». Les caractéristiques financières de cette deuxième émission se présentent comme suit :

<b>Nature</b>	Titres de créance
<b>Cadre juridique</b>	Articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.
<b>Montant</b>	13 000 000 dinars divisée en 1 300 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 10 dinars.
<b>Durée</b>	17 ans
<b>Taux d'intérêt</b>	Fixe : 0,5% Variable : 5% de l'excédent brut d'exploitation (si supérieur à Zéro). <b><i>Le calcul de ladite rémunération sera confondu et non cumulé avec la rémunération de l'émission des titres participatifs d'un montant de 40MD.</i></b>
<b>Souscription</b>	Réservée à l'actionnaire la « STAR assurances ».
<b>Remboursement</b>	Sera effectué à la fin du 17ème anniversaire de la date de clôture des souscriptions.

Les produits constatés en 2023 au titre de cette opération s'élèvent à 65 000 dinars.

### C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

**C1.** Les obligations et engagements de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » envers ses dirigeants, tels que visés article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales et fixés par le conseil d'administration réuni en date du 29 août 2017 se détaillent comme suit :

Le Directeur Général a bénéficié des salaires et des avantages suivants :

- b. Un salaire mensuel qui se détaille comme suit :
  - Salaire net mensuel de 11 500 Dinars
  - Cotisation sociale à la charge de l'employé 2023 Dinars
  - Une retenue sur impôts sur le revenu de 6 296 Dinars
  - Charges sociales patronales de 5 069 Dinars
- c. Prime d'intéressement au titre de l'année 2022 et servie en 2023 :
  - Prime d'intéressement nette de 62 979 Dinars
  - Une retenue sur impôts sur le revenu de 34 175 Dinars
  - Charges sociales patronales de 24 185 Dinars.
- d. Les avantages en nature suivants :
  - Une voiture de fonction ;
  - 500 litres de carburant par mois ;
  - La prise en charge des frais de téléphone pour un montant 1 655 Dinars

**C2.** Les obligations et engagements de la Société « Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers, arrêtés au 31 décembre 2023, se présentent comme suit :

	Président Du Conseil D'administration		Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice (*)	Passif au 31/12/2023
Avantages à court terme	25 800		371 984	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>25 800</b>		<b>371 984</b>	-

(\*) charges sociales et fiscales comprises

Le président du conseil a bénéficié des avantages suivants :

- Une enveloppe mensuelle brute de 2 000 dinars a été servie en 2023.
- Un forfait téléphonique de 150 dinars par mois.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Mai 2023 a fixé les jetons de présence à un montant forfaitaire annuel de 8 000 dinars par administrateur, par membre du comité permanent d'audit, par membre du comité

financier du pilotage, par membre du comité de gestion des risques et par membre de comité de rémunération.

Le montant brut comptabilisé à ce titre s'élève respectivement à 96 000 dinars pour les jetons de présence et 80 000 dinars pour les rémunérations des autres comités.

**Tunis, le 05 avril 2024**

**Les commissaires aux comptes**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Hedi KAMMOUN**

**La Générale d'Audit et Conseil**

**Selma LANGAR**

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

#### **SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -STAR**

**Siège social : Siège social : 09 rue de Palestine cite des affaires Kheireddine 2060 La Goulette**

La société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances STAR publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 avril 2024. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : **M Mohamed Hedi KAMMOUN** (ECC MAZARAS) et **Mme Selma LANGAR** (LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL).

## Bilan Consolidé au 31/12/2023

(chiffres arrondis en dinars)

ACTIF DU BILAN	au 31/12/2023			au 31/12/2022
	brut	amortissements et provisions:	net	net
<b>AC1 Actifs incorporels</b>				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	24 394 434	15 925 319	8 469 115	6 473 676
AC13 Fonds commercial	0	0	0	0
	<b>24 394 434</b>	<b>15 925 319</b>	<b>8 469 115</b>	<b>6 473 676</b>
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>				
AC21 Installations techniques et machines	20 103 963	15 997 864	4 106 099	3 929 198
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	6 669 349	3 194 847	3 474 502	570 874
	<b>26 773 312</b>	<b>19 192 711</b>	<b>7 580 601</b>	<b>4 500 072</b>
<b>AC3 Placements</b>				
<b>AC31 Terrains et constructions</b>	<b>106 186 402</b>	<b>6 760 571</b>	<b>99 425 831</b>	<b>89 886 131</b>
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	16 045 158	4 022 594	12 022 564	14 318 979
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	90 141 244	2 737 977	87 403 267	75 567 152
<b>AC32 Placements dans les entreprises liées et participations</b>	<b>118 281 652</b>	<b>26 698 666</b>	<b>91 582 986</b>	<b>93 077 865</b>
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation	118 281 652	26 698 666	91 582 986	93 077 865
<b>AC33 Autres placements financiers</b>	<b>900 380 292</b>	<b>8 068 808</b>	<b>892 311 485</b>	<b>861 396 510</b>
AC331 Actions, autres titres à revenu variable	31 244 694	6 417 977	24 826 717	26 411 281
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	849 540 952	650 502	848 890 450	816 023 950
AC334 Autres prêts	14 486 458	28 976	14 457 482	13 860 293
AC336 Autres	5 108 189	971 353	4 136 836	5 100 986
<b>AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes</b>	<b>4 831 434</b>	<b>0</b>	<b>4 831 434</b>	<b>4 769 199</b>
	<b>1 129 679 780</b>	<b>41 528 045</b>	<b>1 088 151 735</b>	<b>1 049 129 705</b>
<b>AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>				
AC510 Provision pour primes non acquises	12 864 135	0	12 864 135	14 283 946
AC530 Provision pour sinistres (vie)	683 122	0	683 122	1 596 686
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	79 904 166	0	79 904 166	61 610 448
AC541 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	3 636 973	0	3 636 973	2 614 364
	<b>97 088 396</b>	<b>0</b>	<b>97 088 396</b>	<b>80 105 444</b>
<b>AC6 Créances</b>				
<b>AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>	<b>224 605 493</b>	<b>66 253 964</b>	<b>158 351 529</b>	<b>156 623 077</b>
AC611 Primes acquises et non émises	19 406 645	0	19 406 645	22 011 767
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	162 588 348	60 329 479	102 258 869	98 384 204
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	42 610 500	5 924 485	36 686 015	36 227 106
<b>AC62 Créances nées d'opérations de réassurance</b>	<b>21 152 367</b>	<b>7 786 533</b>	<b>13 365 834</b>	<b>12 911 704</b>
<b>AC63 Autres créances</b>	<b>70 140 837</b>	<b>1 817 973</b>	<b>68 322 864</b>	<b>54 410 003</b>
AC631 Personnel	1 062 357	52 995	1 009 362	1 194 635
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	64 841 185	0	64 841 185	51 524 477
AC633 Débiteurs divers	4 237 295	1 764 978	2 472 317	1 690 891
AC64 Créances sur ressources spéciales	0	0	0	0
	<b>315 898 698</b>	<b>75 858 469</b>	<b>240 040 229</b>	<b>223 944 784</b>
<b>AC7 Autres éléments d'actif</b>				
<b>AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse</b>	<b>8 780 303</b>	<b>201 092</b>	<b>8 579 211</b>	<b>8 736 813</b>
<b>AC72 Charges reportées</b>	<b>19 634 943</b>	<b>0</b>	<b>19 634 943</b>	<b>18 785 172</b>
AC721 Frais d'acquisition reportés	19 414 944	0	19 414 944	18 340 473
AC722 Autres charges à répartir	219 999	0	219 999	444 699
<b>AC73 Comptes de régularisation Actif</b>	<b>51 085 907</b>	<b>0</b>	<b>51 085 907</b>	<b>47 730 164</b>
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	49 435 665	0	49 435 665	45 976 270
AC732 Estimations de réassurance	403 447	0	403 447	503 198
AC733 Autres comptes de régularisation	1 246 795	0	1 246 795	1 250 696
<b>AC74 Ecart de conversion</b>	<b>2 019 108</b>	<b>0</b>	<b>2 019 108</b>	<b>1 937 794</b>
	<b>81 520 261</b>	<b>201 092</b>	<b>81 319 169</b>	<b>77 189 943</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 675 354 880</b>	<b>152 705 637</b>	<b>1 522 649 244</b>	<b>1 441 343 624</b>

## Bilan Consolidé au 31/12/2023

(chiffres arrondis en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET LE PASSIF		31/12/2023	31/12/2022
<b><u>CAPITAUX PROPRES:</u></b>			
CP1	Capital social ou fonds équivalent	23 076 930	23 076 930
CP2'-	Réserves consolidées	362 584 552	347 883 613
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>385 661 482</b>	<b>370 960 543</b>
CP6	Résultat consolidé de l'exercice	23 271 443	29 341 890
<b>Total capitaux propres consolidés</b>		<b>408 932 925</b>	<b>400 302 433</b>
IMCP-	Intérêts minoritaires dans les capitaux propres	138	70
CP6"-	Part des minoritaires dans les résultats consolidés	63	68
<b>Total des intérêts minoritaires</b>		<b>201</b>	<b>138</b>
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>		<b>408 933 126</b>	<b>400 302 571</b>
<b><u>PASSIF:</u></b>			
<b>PA1                    Autres passifs financiers</b>			
PA13	Emprunts	15 000 000	15 000 000
		<b>15 000 000</b>	<b>15 000 000</b>
<b>PA2                    Provisions pour autres risques et charges</b>			
PA23	Autres provisions	16 227 091	10 882 975
		<b>16 227 091</b>	<b>10 882 975</b>
<b>PA3                    Provisions techniques brutes</b>			
PA310	Provision pour primes non acquises	107 904 789	112 084 222
PA320	Provision d'assurance vie	90 108 553	77 149 646
PA330	Provision pour sinistres (vie)	25 445 900	30 162 491
PA331	Provision pour sinistres (non vie)	685 673 614	634 989 124
PA340	Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)	1 268 275	600 328
PA341	Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)	11 444 786	10 898 769
PA350	Provision pour égalisation et équilibrage	0	0
PA360	Autres provisions techniques (vie)	0	0
PA361	Autres provisions techniques (non vie)	22 784 756	18 764 808
		<b>944 630 673</b>	<b>884 649 388</b>
<b>PA5                    Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>		<b>33 597 035</b>	<b>27 388 504</b>
<b>PA6                    Autres dettes</b>			
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	25 845 953	23 146 486
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	9 617 398	10 179 227
PA63	Autres dettes	34 774 263	35 777 923
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	6 026 864	6 305 317
PA632	Personnel	8 077 158	11 579 243
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	9 257 678	7 729 134
PA634	Créditeurs divers	11 412 563	10 164 229
		<b>70 237 614</b>	<b>69 103 636</b>
<b>PA7                    Autres passifs</b>			
<b>PA71                    Comptes de régularisation Passif</b>		<b>30 460 849</b>	<b>30 508 817</b>
PA710	Report de commissions reçus des réassureurs	2 054 272	2 048 694
PA711	Estimations de réassurance	0	0
PA712	Autres comptes de régularisation Passif	28 406 577	28 460 123
<b>PA72                    Ecart de conversion</b>		<b>3 562 856</b>	<b>3 507 733</b>
		<b>34 023 705</b>	<b>34 016 550</b>
<b>Total du Passif</b>		<b>1 113 716 118</b>	<b>1 041 041 053</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>		<b>1 522 649 244</b>	<b>1 441 343 624</b>

**L'état de résultat technique de l'assurance non-vie consolidé arrêté au 31/12/2023**

(chiffres arrondis en dinars)

		<u>Opérations brutes</u> <u>31/12/2023</u>	<u>cessions et/ou</u> <u>rétrocessions</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Opérations nettes</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Opérations nettes</u> <u>31/12/2022</u>
<b>PRNV1</b>	<b>Primes acquises</b>				
PRNV11	Primes émises et acceptées	346 260 234	37 908 608	308 351 626	308 556 635
PRNV12	pour primes non acquises	4 179 433	1 419 811	2 759 622	-1 141 705
		<b>350 439 667</b>	<b>39 328 419</b>	<b>311 111 248</b>	<b>307 414 930</b>
<b>PRNT3</b>	<b>Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</b>	61 383 468	0	61 383 468	61 122 960
<b>PRNV2</b>	<b>Autres produits techniques</b>	459 081		459 081	544 752
<b>CHNV1</b>	<b>Charge de sinistres</b>				
CHNV11	Montants payés	271 388 439	-8 929 107	262 459 332	275 796 756
CHNV12	Variation de la provision pour sinistres	50 684 490	-18 293 718	32 390 772	15 591 399
		<b>322 072 929</b>	<b>-27 222 825</b>	<b>294 850 104</b>	<b>291 388 155</b>
<b>CHNV2</b>	<b>Variation des autres provisions techniques</b>	4 019 947	0	4 019 947	3 488 519
<b>CHNV3</b>	<b>Participation aux bénéfices et ristournes</b>	9 785 277	1 028 279	8 756 997	7 021 467
<b>CHNV4</b>	<b>Frais d'exploitation</b>				
CHNV41	Frais d'acquisition	55 003 274	0	55 003 274	51 378 191
CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-1 074 471	0	-1 074 471	-378 230
CHNV43	Frais d'administration	23 061 603	0	23 061 603	20 656 999
CHNV44	commissions reçues des réassureurs	0	8 988 760	8 988 760	6 441 585
		<b>76 990 406</b>	<b>8 988 760</b>	<b>68 001 646</b>	<b>65 215 375</b>
<b>CHNV5</b>	<b>Autres charges techniques</b>	11 567 327	0	11 567 327	13 043 114
<b>CHNV6</b>	<b>Variation de la provision pour égalisation et équilibrage</b>	0	0	0	0
<b>RTNV</b>	<b>résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie</b>	<b>-12 153 670</b>	<b>2 088 555</b>	<b>-14 242 225</b>	<b>-11 073 988</b>

## L'état de résultat technique de l'assurance vie consolidé arrêté au 31/12/2023

(chiffres arrondis en dinars)

	Notes	Opérations brutes	cessions et/ou	Opérations nettes	Opérations nettes
		31/12/2023	rétrocessions 31/12/2023	31/12/2023	31/12/2022
<b>PRV1 Primes</b>					
PRV11 Primes émises et acceptées	+	42 593 745	1 787 088	40 806 657	36 130 858
<b>PRV2 Produits de placements</b>					
PRV21 Revenus des placements	+	10 046 862	0	10 046 862	8 158 721
PRV22 Produits des autres placements	+				
		<b>10 046 862</b>	<b>0</b>	<b>10 046 862</b>	<b>8 158 721</b>
Reprise de corrections de valeur sur placements	+	0	0	0	0
Profits provenant de la réalisation des placements et de change	+	220 751	0	220 751	236 402
		<b>220 751</b>	<b>0</b>	<b>220 751</b>	<b>236 402</b>
<b>PRV4 Autres produits techniques</b>	+	<b>1 247</b>	<b>0</b>	<b>1 247</b>	<b>1 773</b>
<b>CHV1 Charge de sinistres</b>				0	
CHV11 Montants payés	-	14 596 250	-2 031 401	12 564 849	12 454 375
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	./-.	-4 716 591	913 564	-3 803 027	975 363
		<b>9 879 659</b>	<b>-1 117 837</b>	<b>8 761 822</b>	<b>13 429 738</b>
<b>CHV2 Variation des autres provisions techniques</b>					
CHV21 Provision d'assurance vie	./-.	12 958 907	0	12 958 907	8 893 880
		<b>12 958 907</b>	<b>0</b>	<b>12 958 907</b>	<b>8 893 880</b>
<b>CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes</b>		<b>667 948</b>	<b>0</b>	<b>667 948</b>	<b>356 740</b>
<b>CHV4 Frais d'exploitation</b>					
CHV41 Frais d'acquisition	-	6 660 301	0	6 660 301	6 867 938
Variation du montant des frais d'acquisition					
CHV42 reportés	./-.	0	0	0	0
CHV43 Frais d'administration		1 008 452	0	1 008 452	320 362
CHV44 commissions reçues des réassureurs	+	0	0	0	378
		<b>7 668 753</b>	<b>0</b>	<b>7 668 753</b>	<b>7 187 922</b>
<b>CHV5 Autres charges techniques</b>	-	758 418	0	758 418	609 958
<b>CHV9 Charges de placements</b>					
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt					
CHV91	-	55 177	0	55 177	53 057
CHV92 Correction de valeur sur placements	-	0	0	0	0
Pertes provenant de la réalisation des placements	-	0	0	0	0
CHV93		0	0	0	0
		<b>55 177</b>	<b>0</b>	<b>55 177</b>	<b>53 057</b>
<b>Moins values non réalisées sur placements</b>	-	0	0	0	0
<b>RTV Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)</b>		<b>20 873 743</b>	<b>669 251</b>	<b>20 204 492</b>	<b>13 996 459</b>

## L'état de résultat consolidé arrêté au 31/12/2023

(chiffres arrondis en dinars)

		<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
RTNV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-14 242 225	-11 073 988
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	20 204 492	13 996 459
PRNT1	Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)		
PRNT11	Revenus des placements	88 423 975	84 691 098
PRNT12	Produits des autres placements	88 423 975	84 691 098
PRNT13	Reprise de corrections de valeur sur placements	559 703	26 356 820
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	7 910 358	4 871 260
		<b>8 470 060</b>	<b>31 228 080</b>
CHNT1	Charges des placements (assurance et/ou réassurance non vie)		
CHNT11	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	1 948 209	1 546 468
CHNT12	Correction de valeur sur placements	4 130 483	23 084 552
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	834 373	973 581
		<b>6 913 065</b>	<b>25 604 601</b>
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	61 383 468	61 122 960
PRNT2	Autres produits non techniques	14 026 005	2 466 512
PRNT7	Produits des autres activités	1 815 473	846 584
CHNT3	Autres charges non techniques	12 540 251	4 684 460
CHNT7	charges des autres activités	2 530 229	580 399
		<b>35 330 767</b>	<b>30 162 325</b>
CHNT4	Impôts sur le résultat	10 823 657	819 867
		<b>24 507 110</b>	<b>29 342 458</b>
PRNT4	Gains extraordinaires	1 235 605	500
CHNT5	Pertes extraordinaires	1 235 605	-500
		<b>23 271 506</b>	<b>29 341 958</b>
	CHNT6/PRN Effet des modifications comptables (nets d'impôt)		
	Résultat net de l'exercice après modifications comptables	<b>23 271 506</b>	<b>29 341 958</b>
Part du groupe dans le résultat consolidé		<b>23 271 443</b>	<b>29 341 890</b>
Part des minoritaires dans le résultat consolidé		<b>63</b>	<b>68</b>

**TABLEAU CONSOLIDE DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES**  
**AU 31/12/2023**  
(chiffres arrondis en dinars)

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
<b><u>Engagements reçus</u></b>		
cautions reçues	3 676 216	3 537 454
cautions agents généraux	4 163 000	4 035 000
<b>TOTAL</b>	<b>7 839 216</b>	<b>7 572 454</b>
<b><u>Engagements données</u></b>		
cautions données	6 131 253	4 781 136
titres et actifs acquis avec engagement de revente	332 800	332 800
<b>TOTAL</b>	<b>6 464 053</b>	<b>5 113 936</b>

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31/12/2023

(chiffres arrondis en dinars)

Désignation	AU 31/12/2023	AU 31/12/2022
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Encaissements des primes reçues des assurés	422 491 865	403 393 459
Sommes versées pour paiement des sinistres	-252 643 201	-262 983 274
Encaissements des primes reçues (acceptation)	2 907 291	932 791
Sommes versées pour paiement des sinistres (acceptation)	-969 464	-117 265
Commissions versés sur les acceptations	-728 618	-255 642
Décaissements des primes pour les cessions	-41 689 122	-40 870 908
Encaissements des sinistres pour les cessions	10 851 815	8 212 748
Commissions reçues sur les acceptations	9 418 369	9 952 773
Commissions versées aux intermédiaires	-41 085 779	-40 717 108
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-38 670 113	-33 177 289
Variation des dépôts auprès des cédantes	39 362	0
Variation des espèces reçus des cessionnaires	6 098 975	4 004 179
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-74 081 733	-122 975 019
Encaissements liés à la cession de placements financiers	30 507 569	55 806 601
Taxes et impôts versés au trésor	-79 505 291	-74 969 837
Produits financiers reçus	94 665 575	82 669 786
Autres mouvements	-17 496 490	-37 133 032
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>30 111 010</b>	<b>-48 227 037</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-5 814 357	-4 171 624
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	600 957	30 337
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-14 542 690	-48 367 700
Encaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	716 000	815 000
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liés ou avec lien de participation	-947 677	-54 874 867
	0	0
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liés ou avec lien de participation	4 052 322	6 370 002
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>-15 935 445</b>	<b>-100 198 852</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissements suite à l'émission d'actions	0	68 030 000
Encaissements provenant des actionnaires	0	0
Dividendes et autres distributions	-14 258 000	-8 366 833
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>	<b>-14 258 000</b>	<b>59 663 167</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-82 435</b>	<b>-88 762 721</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>8 862 738</b>	<b>97 625 459</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>8 780 303</b>	<b>8 862 738</b>

# **1- PRESENTATION DU GROUPE**

Le Groupe « STAR » est composé au 31 Décembre 2023 d'une société mère « STAR Assurances » et deux sociétés filiales « La Lyre immobilière » et « L'Institut Africain des Assurances » sous contrôle exclusif.

Ci-dessus une présentation succincte des sociétés du groupe :

## **1 - STAR Assurances (société mère) :**

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances (STAR) créée en décembre 1958 est une société anonyme dont l'objet est la pratique des opérations d'Assurances et de Réassurances.

Son capital social s'élève à 23 076 930 dinars divisé en 2 307 693 actions de 10 dinars chacune. Son siège social est au Square Avenue de Paris, Tunis.

La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92-24 du 09 mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94-10 du 31 janvier 1994, la loi N° 97- 24 du 28 avril 1997 et la loi N° 2002-37 du 1er avril 2002.

## **2 – la Lyre Immobilière :**

La société « La Lyre Immobilière » créée au mois de juin 2021, est une Société anonyme ayant pour activité la promotion immobilière.

Son capital social s'élève à 36 287 370 dinars divisé en 3 628 737 actions de 10 dinars chacune. Son siège social l'Immeuble LYRE, Angle Avenue du Japon et Rue Mohamed Badra, 2ème étage, Cité Monplaisir Tunis.

## **3 – l'Institut Africain des Assurances :**

L'Institut Africain des Assurances, créé au mois d'avril 2022, est une société à responsabilité limitée, filiale de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances STAR, ayant pour activité la formation continue.

Son capital social s'élève à 30 000 dinars divisé en 3 000 actions de 10 dinars chacune. Son siège social l'Immeuble LYRE, Angle Avenue du Japon et Rue Mohamed Badra, 2ème étage, Cité Monplaisir Tunis.

# **2- PRINCIPES ET REFERENTIEL COMPTABLES**

Les états financiers consolidés du Groupe STAR Assurances sont établis conformément aux règles et aux principes comptables édictés par la loi n° 96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et par les Normes Comptables Tunisiennes relatives notamment aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ ou de réassurance et à la consolidation des états financiers (NCT 35, 36, 37).

# **3- PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION**

La consolidation des comptes permet de présenter le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'ensemble constitué par une société consolidante (STAR assurances) et ses filiales (La Lyre Immobilière et L'Institut Africain des Assurances) comme si elles ne formaient qu'une seule entité.

L'intégration globale est la méthode retenue pour consolider les comptes du groupe STAR Assurances, elle consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise « consolidante » l'intégralité des éléments des comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels ; tant au niveau des comptes de bilan qu'au niveau des comptes de résultats.

- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise « consolidante » et les intérêts des actionnaires dits « intérêts minoritaires »

- Eliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et l'entreprise consolidée.

Le choix des sociétés à retenir dans le périmètre de consolidation est déterminé par la nature et l'importance des liens qui les rattachent directement ou indirectement à la société mère.

Pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe STAR Assurances, les sociétés retenues sont :

- **La Société mère : STAR**
- **La société dépendante du Groupe : LA LYRE IMMOBILIERE**
- **La société dépendante du Groupe : L'Institut Africain des Assurances**

#### **4- LES RETRAITEMENTS ET ELIMINATIONS**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes de comptabilisation et d'évaluation des sociétés sont effectués.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés.

L'effet sur le bilan, le hors bilan et l'état de résultat consolidés des opérations internes au groupe est éliminé.

#### **5- LA DATE DE CLOTURE**

Les états financiers consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels qui sont arrêtés au 31 Décembre 2023 pour l'ensemble des sociétés du groupe.

#### **6- COMPARABILITE DES COMPTES**

Les méthodes d'évaluation adoptées pour l'arrêté des comptes de 2023 n'ont pas connu de changement par rapport à celles retenues pour l'arrêté des comptes du 2022.

## **7- NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDE (les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)**

### **I- NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN**

#### **❖ AC1 - Actifs incorporels**

Les actifs incorporels totalisent au 31 Décembre 2023 une valeur comptable nette de 8 469 115 dinars contre 6 473 676 dinars au 31 Décembre 2022. Le détail de ce poste se présente comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>Valeur Brute au 31/12/2023</b>	<b>Amortissements au 31/12/2023</b>	<b>Valeur Nette au 31/12/2023</b>	<b>Valeur Nette au 31/12/2022</b>
Droit au bail	41 000	41 000	-	-
Logiciels	24 250 183	15 781 069	8 469 115	6 473 676
Autres actifs	103 251	103 251	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>24 394 434</b>	<b>15 925 319</b>	<b>8 469 115</b>	<b>6 473 676</b>

#### **❖ AC2- Actifs corporels d'Exploitation**

Les actifs corporels totalisent au 31 Décembre 2023 une valeur comptable nette de 7 580 601 dinars contre 4 500 072 dinars au 31 Décembre 2022. Le détail de ce poste se présente comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>Valeur Brute au 31/12/2023</b>	<b>Amortissements au 31/12/2023</b>	<b>Valeur Nette au 31/12/2023</b>	<b>Valeur Nette au 31/12/2022</b>
Matériels de transport	250 809	97 500	153 309	159 983
MMB	6 669 349	3 194 847	3 474 502	568 875
AAI	11 359 436	8 844 747	2 514 689	2 806 579
Matériels Informatique	8 493 718	7 055 617	1 438 101	964 635
<b>TOTAL</b>	<b>26 773 312</b>	<b>19 192 711</b>	<b>7 580 601</b>	<b>4 500 072</b>

#### **❖ AC3 - Placements**

##### **AC31- Placements Immobiliers**

Les placements immobiliers totalisent à fin décembre 2023 une valeur comptable nette de 99 425 831 dinars contre 89 886 131 dinars au 31 Décembre 2022. Le détail de ce poste se présente comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>Valeur Brute au 31/12/2023</b>	<b>Amortissements au 31/12/2023</b>	<b>Valeur Nette au 31/12/2023</b>	<b>Valeur Nette au 31/12/2022</b>
Terrains STAR	8 621 244		8 621 244	9 042 706
Terrains Lyre Immobilière	36 007 290		36 007 290	35 328 657
Constructions STAR	13 202 582	5 946 948	7 255 634	9 596 553
Constructions Lyre Immobilière	48 036 986	795 323	47 241 663	35 620 908
Parts dans les sociétés à objet foncier	318 300	18 300	300 000	297 307
<b>TOTAL</b>	<b>106 186 402</b>	<b>6 760 571</b>	<b>99 425 831</b>	<b>89 886 131</b>

##### **AC32- Placements dans les entreprises avec lien de participation**

Ce poste présente un solde net de 91 582 986 dinars au 31 Décembre 2023 contre 93 077 865 dinars à fin 2022 qui se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Actions Cotées	72 522 975	72 522 975
Actions OPCVM	35 767 427	34 667 482
Actions Non Cotées	9 991 250	10 021 250
<b>Valeur brute</b>	<b>118 281 652</b>	<b>117 181 707</b>
<b>Provisions</b>	26 698 666	24 103 842
<b>Valeur nette</b>	<b>91 582 986</b>	<b>93 077 865</b>

### **AC33- Placements Financiers**

#### **AC331- Actions et autres titres à revenus variables :**

Ce poste présente un solde net de 24 826 717 dinars au 31 Décembre 2023 contre 26 411 281 dinars à fin 2022 qui se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Actions Cotées	11 641 404	12 565 666
Actions OPCVM	16 126 850	16 126 850
Actions Non Cotées	2 519 166	2 519 166
Actions étrangères	957 274	957 274
<b>Valeur brute</b>	<b>31 244 694</b>	<b>32 168 956</b>
Provisions Actions	6 417 977	5 757 675
<b>Valeur nette</b>	<b>24 826 717</b>	<b>26 411 281</b>

#### **AC332- Obligations et autres titres à revenus fixes :**

Ce poste présente un solde net de 848 890 450 dinars au 31 Décembre 2023 contre 816 023 950 dinars à fin 2022 qui se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Emprunts obligataires	275 321 952	231 055 452
Emprunts indivis	150 000	150 000
Placements bons de trésor	366 600 000	378 000 000
Placements BTA	207 469 000	207 469 000
<b>Valeur brute</b>	<b>849 540 952</b>	<b>816 674 452</b>
Provisions obligations	650 502	650 502
<b>Valeur nette</b>	<b>848 890 450</b>	<b>816 023 950</b>

### **AC334 - Prêts**

La rubrique « Prêts » présente un solde net de 14 457 482 dinars au 31 Décembre 2023 contre 13 860 293 dinars au 31/12/2022 qui se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Prêts au personnel	13 982 918	13 556 329
Prêts sur police vie	503 540	332 940
<b>Valeur brute</b>	<b>14 486 458</b>	<b>13 889 269</b>
Provisions	28 976	28 976
<b>Valeur nette</b>	<b>14 457 482</b>	<b>13 860 293</b>

### **AC336- Autres placements**

La rubrique « Autres placements » présente un solde net de 4 136 836 dinars au 31 Décembre 2023 contre 5 100 986 dinars à fin 2022 qui se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Dépôt auprès de la TGT	4 841 873	5 825 611
Autres dépôts	266 315	35 188
<b>Valeur brute</b>	<b>5 108 189</b>	<b>5 860 799</b>

Provisions	971 353	759 813
<b>Valeur nette</b>	<b>4 136 836</b>	<b>5 100 986</b>

#### **AC34- Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes**

Cette rubrique englobe les dépôts prélevés à l'encontre de la STAR par les compagnies cédantes sur les affaires acceptées.

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Dépôts en garantie des PPNA	1 983 972	1 988 786
Dépôts en garantie des PSAP	2 847 462	2 780 413
<b>TOTAL</b>	<b>4 831 434</b>	<b>4 769 199</b>

#### **❖ AC5 - Parts des réassureurs dans les provisions techniques :**

Ce poste présente un solde au bilan de 97 088 396 dinars au 31 Décembre 2023 contre 80 105 444 dinars au 31/12/2022.

Ce montant représente la quote-part des réserves techniques mise à la charge des réassureurs.

Le détail de ce poste par nature de réserves se présente comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Provision pour primes non acquises	12 864 135	14 283 946
Provision pour sinistres vie	683 122	1 596 686
Provision pour sinistres non-vie	79 904 166	61 610 448
Prov. pour part. des Ass. Aux bénéfices	3 636 973	2 614 364
<b>TOTAL</b>	<b>97 088 396</b>	<b>80 105 444</b>

## ❖ AC6 – Créances

Les Créances totalisent au 31 Décembre 2023 une valeur comptable nette 240 040 227 dinars contre 223 944 784 dinars au 31 Décembre 2022. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellés	Brut au 31/12/2023	Provision	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
<b>AC61 Créances nées d'opérations d'assurances directe</b>				
<u>AC611 Primes acquises et non émises</u>	<b>19 406 645</b>		<b>19 406 645</b>	<b>22 011 767</b>
Primes acquises et non émises brutes	24 297 493		24 297 493	26 861 544
Primes à annuler	-4 890 848		-4 890 848	-4 849 777
<u>AC612 Créances nées d'opérations d'assurance directe</u>	<b>162 588 348</b>	<b>60 329 479</b>	<b>102 258 869</b>	<b>98 384 204</b>
Créances sur les assurés et sur les intermédiaires	124 191 233	25 717 916	98 473 317	93 994 288
Créances contentieuses	21 077 573	19 303 183	1 774 390	2 219 414
Autres créances	17 319 542	15 308 381	2 011 161	2 170 502
<u>AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurances</u>	<b>42 610 500</b>	<b>5 924 485</b>	<b>36 686 015</b>	<b>36 227 106</b>
TOTAL	<b>224 605 493</b>	<b>66 253 964</b>	<b>158 351 529</b>	<b>156 623 077</b>
<b>AC62 Créances nées d'opérations de réassurance</b>				
Récessionnaires	181 678	59 117	122 561	115 312
Cédants	3 014 704	884 227	2 130 478	2 772 565
Cessionnaires	17 955 985	6 843 189	11 112 796	10 023 826
TOTAL	<b>21 152 367</b>	<b>7 786 533</b>	<b>13 365 834</b>	<b>12 911 704</b>
<b>AC63 Autres Créances</b>				
Personnel	1 062 357	52 995	1 009 362	1 194 634
Etat, orga. Sécurité sociale	64 841 185	0	64 841 185	51 524 577
Autres débiteurs divers	4 237 295	1 764 978	2 472 317	1 690 891
TOTAL	<b>70 140 837</b>	<b>1 817 973</b>	<b>68 322 864</b>	<b>54 410 002</b>
TOTAL GENERAL	<b>315 898 698</b>	<b>75 858 469</b>	<b>240 040 229</b>	<b>223 944 784</b>

## ❖ AC7–Autres éléments d'actif

### AC71 Avoirs en banque, CCP et Caisse :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2023 une valeur comptable net de 8 579 211 dinars contre 8 736 813 dinars au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2023	31/12/2022
Avoirs en banque	8 622 304	8 285 840
CCP	150 290	558 611
Caisse	7 709	18 287
<b>TOTAL</b>	<b>8 780 303</b>	<b>8 862 738</b>
<b>Provisions</b>	<b>201 092</b>	<b>125 925</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>8 579 211</b>	<b>8 736 813</b>

### AC 72 Charges reportées

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2023 une valeur comptable nette de 19 634 943 dinars contre 18 785 172 dinars au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2023	31/12/2022
Frais d'acquisition reportés	19 414 944	18 340 473
Autres charges à répartir	219 999	444 699
<b>TOTAL</b>	<b>19 634 943</b>	<b>18 785 172</b>

### **AC 73 Comptes de régularisation Actif**

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2023 une valeur de 51 085 907 dinars contre 47 730 164 dinars au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Intérêts et loyers acquis non échus	49435665	45 976 270
Estimation de réassurance	403 447	503 198
Charges constatées d'avance	519 713	572 242
Autres produits à recevoir	24 000	12 000
Commissions à recevoir	703 082	666 454
<b>TOTAL</b>	<b>51 085 907</b>	<b>47 730 164</b>

## **II - NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN**

### **❖ CP- Capitaux propres**

Les capitaux propres avant affectation du 31 Décembre 2023 ont atteint 408 932 126 dinars contre 400 302 571 dinars fin 2022 soit une augmentation de 8 629 555 dinars ainsi détaillée :

	<b>Solde au 31.12.2023</b>	<b>Solde au 31.12.2022</b>
Capital	23 076 930	23 076 930
Réserves consolidées	362 584 552	347 883 613
Résultat consolidé	23 271 443	29 341 890
<b>Total capitaux propres groupe</b>	<b>408 932 925</b>	<b>400 302 432</b>
Part des minoritaires dans les capitaux propres	138	70
Part des minoritaires dans le résultat	63	68
<b>Total capitaux propres et intérêts minoritaires</b>	<b>408 933 126</b>	<b>400 302 571</b>

### **1-1 Réserves consolidées**

Les réserves consolidées se détaillent comme suit :

	<b>Montant au 31/12/2023</b>	<b>Montant au 31/12/2022</b>
Primes liées au capital	126 623 070	126 623 070
Réserves Légales	2 307 693	2 307 693
Autres réserves	44 867 604	44 151 705
Résultats reportés	188 786 185	174 801 145
<b>TOTAL</b>	<b>362 584 552</b>	<b>347 883 613</b>

### **1-2 Intérêts minoritaires dans les capitaux propres**

Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres s'élèvent au 31/12/2023 à 138 dinars contre 70 dinars au 31/12/2022.

### **1-3 Contribution dans les réserves et le résultat du groupe**

<b>Sociétés</b>	<b>Contribution dans le résultat consolidé</b>	<b>Contribution dans les réserves groupe</b>
STAR	23 998 418	362 584 552
La Lyre SA	- 865 096	0
IAA	138 121	0
<b>Total</b>	<b>23 271 443</b>	<b>362 584 552</b>

#### **❖ PA1-Autres passifs financiers :**

Cette rubrique totalise au 31/12/2023 une valeur comptable de 15 000 000 dinars correspond à l'emprunt de la société « la lyre immobilière ».

#### **❖ PA2- Provision pour risques et charges :**

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31/12/2023 à 16 227 091 dinars et représentent des provisions pour risque fiscal, provision pour litiges et une provision pour indemnité de départ à la retraite.

#### **❖ PA3- Provisions techniques brutes**

Les provisions techniques brutes s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 944 630 673 dinars contre 884 649 388 dinars au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Prov. pour primes non acquises	107 904 789	112 084 222
Prov. Mathématiques Vie	90 108 553	77 149 646
Prov. pour Sinistres à Payer Vie	25 445 900	30 162 491
Prov. pour Sinistres à Payer non-Vie	685 673 614	634 989 124
Prov. Mathématiques des Rentes	8 629 503	9 126 894
Prov.p/ Part. Des Ass. aux Bénéfices Vie	1 268 275	600 328
Prov.p/ Part. Des Ass. aux Bénéfices et aux ristournes non-Vie	11 444 786	10 898 769
Prov pour Egalisation décès	0	0
Prov pour risques en cours	14 155 252	9 637 914
<b>TOTAL</b>	<b>944 630 673</b>	<b>884 649 388</b>

#### **❖ PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires**

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2023 une valeur comptable de 33 597 035 dinars contre 27 388 504 dinars au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Dépôts en garantie des PPNA	6 111 841	6 111 141
Dépôts en garantie des PSAP	27 485 194	21 277 363
<b>TOTAL</b>	<b>33 597 035</b>	<b>27 388 504</b>

#### **❖ PA6 Autres dettes**

Les autres dettes totalisent au 31 Décembre une valeur comptable de 71 517 891 dinars contre 69 103 636 dinars au 31 Décembre 2022. Le détail de ce poste se présente comme suit :

**PA61- Dettes nées d'opérations d'assurance directe**

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Siège, agents d'assurances et succursales	10 164 229	12 704 620
Autres Crédeurs	15 681 724	10 441 866
<b>TOTAL</b>	<b>25 845 953</b>	<b>23 146 486</b>

**PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance**

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Rétrocessionnaires	368 186	404 803
Cédants	2 544 782	2 314 990
Cessionnaires	6 704 430	7 459 434
<b>TOTAL</b>	<b>9 617 398</b>	<b>10 179 227</b>

**PA63- Autres dettes**

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Dépôts et cautionnements reçus	6 026 864	6 305 317
Personnel	8 077 158	11 579 243
Etat, Organisme de sécurité sociale	9 257 678	7 729 134
Autres Crédeurs divers	11 412 563	10 164 229
<b>TOTAL</b>	<b>34 774 263</b>	<b>35 777 923</b>

❖ **PA7 Autres passifs**

**PA710- report de commissions reçues des réassureurs :**

Ce poste présente un solde de 2 054 272 dinars au 31/12/2023.

**PA712- Autres comptes de régularisation passif :**

Ce poste présente un solde de 28 406 577 dinars au 31/12/2023 contre 28 460 123 dinars au 31/12/2022 qui se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Charges à payer	13 796 007	11 590 176
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	121 957	262 479
Intérêts de retard des traites	416 372	416 372
Intérêts sur les cautions	533 402	512 206
Différence sur les prix de remboursements à percevoir	13 538 839	15 678 890
<b>TOTAL</b>	<b>28 406 577</b>	<b>28 460 130</b>

**II- NOTES SUR LES ETATS DE RESULTAT**

## 1- Détail du résultat consolidé :

Libellés	STAR	La LYRE Immobilière	L'IAA	Ecritures d'élimination	Groupe STAR 31/12/2023
Résultat technique non-vie	- 12 722 996			- 1 519 229	-14 242 225
Résultat technique vie	20 152 822			51 670	20 204 492
Produits nets des placements	29 874 456			- 1 276 954	28 597 502
Autres produits non techniques	14 253 346	2 248 255	585 031	- 1 245 154	15 841 478
Autres charges non techniques	- 12 542 858	- 2 571 927	-385 872	430 178	-15 070 479
<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>	<b>39 014 770</b>	<b>- 323 672</b>	<b>199 159</b>	<b>- 3 559 490</b>	<b>35 330 768</b>
Impôts sur le résultat	- 10 811 500	-3 195	-8 962		-10 823 657
<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>	<b>28 203 270</b>	<b>-326 867</b>	<b>190 197</b>	<b>- 3 559 490</b>	<b>24 507 111</b>
Gains extraordinaires		-		-	-
Pertes extraordinaires	- 1 235 605				-1 235 605
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>- 1 235 605</b>				<b>-1 235 605</b>
<b>Résultat net</b>	<b>26 967 666</b>	<b>- 326 867</b>	<b>190 197</b>	<b>- 3 559 490</b>	<b>23 271 506</b>
<b>Part du groupe dans le résultat consolidé</b>	<b>26 967 666</b>	<b>- 326 866</b>	<b>190 133</b>	<b>- 3 559 490</b>	<b>23 271 443</b>
<b>Part des minoritaires dans le résultat consolidé</b>	<b>-</b>	<b>-1</b>	<b>64</b>		<b>63</b>

## 2- Produits des autres activités

Filiales		31/12/2023
La Lyre immobilière		1 363 455
L'IAA		452 018
<b>Total</b>	<b>PRNT7</b>	<b>1 815 473</b>

## 3- Charges des autres activités

Filiales		31/12/2023
La Lyre immobilière		2 225 357
L'IAA		304 872
<b>Total</b>	<b>CHNT7</b>	<b>2 530 229</b>

## **10- NOTE SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**

La méthode adoptée pour la présentation de l'état de flux de trésorerie consolidé est la méthode directe.

La trésorerie du groupe a atteint au 31/12/2023 un montant de 8 780 303 dinars contre 8 862 738 dinars au 31/12/2022, soit une variation négative de 82 435 dinars.

Les flux de trésorerie du groupe sont classés en flux utilisés dans les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Les activités d'exploitation ont dégagé au cours de l'exercice 2023, un flux de trésorerie positif de 30 111 010 dinars.

Les activités d'investissement ont dégagé au cours de l'exercice 2023, un flux de trésorerie négatif de 15 935 445 dinars.

L'activité de financement a dégagé, au cours de l'exercice 2023, un flux de trésorerie négatif de 14 258 000 dinars.

**Groupe STAR ASSURANCES**  
**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2023**

Messieurs les actionnaires de « STAR ASSURANCES »,

**I- Rapport sur les états financiers consolidés**

**1. Opinion sur les états financiers consolidés**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe « STAR ASSURANCES », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **408 932 925 dinars**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **23 271 443 dinars**.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe STAR ASSURANCES, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2023, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**3. Questions clés d'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées

dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation

de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons estimé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

#### **a. Evaluation des provisions techniques :**

##### ***Description du point clé de l'audit***

Au 31 décembre 2023, les provisions techniques brutes totalisent un montant de 944 630 673 dinars au regard d'un total bilan de 1 522 649 244 dinars, ce qui représente 62% de ce dernier.

La composition détaillée de ces provisions est présentée au niveau de la note « PA3- Provisions Techniques brutes ».

Nous avons considéré que la comptabilisation de ces provisions est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative par rapport au total bilan de la compagnie, de leur évaluation, le plus souvent basée sur des hypothèses, des estimations ou des appréciations et de l'influence qu'ils peuvent représenter dans l'appréciation du respect des deux ratios réglementaires du groupe.

##### ***Réponses d'audit apportées***

Nous avons, à partir des entretiens avec la Direction et d'autres techniques de contrôle, pris connaissance et évalué les procédures mises en place par le groupe pour l'évaluation et la présentation des provisions techniques.

Nos travaux ont consisté également à :

- Evaluer le contrôle interne régissant le processus d'estimation des provisions techniques afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- Apprécier le respect des dispositions légales et réglementaires applicables au groupe en matière des provisions technique notamment l'arrêté du Ministre de Finance du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et aux dispositions de la NCT 29 « Les provisions techniques dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurance »,
- Apprécier le caractère raisonnable et approprié des hypothèses retenues par le groupe pour l'évaluation de ses engagements futurs,
- Faire appel à un actuaire inscrit sur le registre tenu par la Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances ayant fait l'objet d'une acceptation préalable par le CGA afin d'évaluer les provisions techniques non-vie et vie de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »,
- S'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude des provisions techniques ainsi que le bien fondé des méthodes d'évaluation appliquées par la compagnie, moyennant, entre autres, le recours aux travaux d'un actuaire,
- Analyser les tendances et corroborer les estimations moyennant le rapprochement entre les estimations historiques et les réalisations de la compagnie.

Par ailleurs, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans

la note aux états financiers « PA3-Provisions techniques brutes » relatives à la composition des provisions techniques.

#### **b. Evaluation des Placements**

##### ***Description du point clé de l'audit***

Du fait de l'inversion de leur cycle de production, les Compagnies d'assurance sont tenues d'estimer les engagements contractuels qu'elles seront amenées à honorer et constituer des provisions techniques à due concurrence. A ce titre, les Compagnies d'assurance doivent constituer des placements pour un montant au moins égal aux provisions techniques.

Les placements sont évalués conformément à l'arrêté du ministre des Finances du 28 Mars 2005, modifiant l'arrêté du ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

Au 31 Décembre 2023, l'encours des placements s'élève à un montant brut de 1 129 679 780 dinars, les amortissements et les provisions y relatifs s'élèvent à 41 528 045 dinars, soit un montant net de 1 088 151 735 dinars, représentant 71% du total bilan.

Compte tenu de l'importance des placements par rapport au total bilan de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR », nous avons considéré l'évaluation des placements comme une question clé dans notre audit.

#### **Réponses d'audit apportées**

L'essentiel de nos travaux d'audit des placements financiers a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des placements financiers afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- La vérification de la prise en compte et de l'évaluation des placements conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 Février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005 et aux dispositions de la NC 31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance »,
- L'examen des informations données par la Direction sur l'activité et les perspectives envisageables ainsi que les critères et les hypothèses retenues pour déterminer les valeurs d'usage des différents titres de participations et les provisions qui en résultent.

Les questions clés de l'audit ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### **4. Rapport du conseil d'administration**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés de la société dans le rapport du conseil d'administration avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **5. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

## **6. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des

événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit ;
- Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 266 du code de sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de consolidation du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place dudit système ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration de la société mère.

**Tunis, le 05/04/2024**

**Les commissaires aux comptes**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Hédi KAMMOUN**

**La Générale d'Audit et Conseil**

**Selma LANGAR**

## Etats financiers annuels de SICAV

### INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **29 Avril 2024**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Walid BEN SALAH.

### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	148 610 474,162	135 071 157,720
Obligations et valeurs assimilées		139 847 279,200	131 684 982,000
Titres OPCVM		8 763 194,962	3 386 175,720
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		14 945 004,790	30 096 219,402
Placements monétaires		-	16 230 351,686
Disponibilités		14 945 004,790	13 865 867,716
<b>Créances d'exploitation</b>	5	2 391,340	2 391,340
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>163 557 870,292</b>	<b>165 169 768,462</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	6	216 625,433	218 529,214
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	952 190,570	1 119 974,450
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 168 816,003</b>	<b>1 338 503,664</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	8	152 275 333,295	153 946 255,928
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	138,666
Sommes distribuables de l'exercice		10 113 720,994	9 884 870,204
<b>ACTIF NET</b>		<b>162 389 054,289</b>	<b>163 831 264,798</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>163 557 870,292</b>	<b>165 169 768,462</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année</i> 2023	<i>Année</i> 2022
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	10 036 559,427	8 334 382,722
Revenus des obligations et valeurs assimilées		9 741 273,423	8 039 558,962
Revenus des titres OPCVM		295 286,004	294 823,760
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	834 195,661	2 058 262,798
<b>Revenus des prises en pension</b>	11	829 589,936	1 082 534,294
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		11 700 345,024	11 475 179,814
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(834 756,520)	(856 473,315)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		10 865 588,504	10 618 706,499
<b>Autres charges</b>	13	(249 184,111)	(300 063,045)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		10 616 404,393	10 318 643,454
Régularisation du résultat d'exploitation		(502 683,399)	(433 773,250)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		10 113 720,994	9 884 870,204
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		502 683,399	433 773,250
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	4	261 112,911	(310 910,986)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4	-	543 537,646
Frais de négociation de titres		-	-
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		10 877 517,304	10 551 270,114

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année</i> <b>2023</b>	<i>Année</i> <b>2022</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>10 877 517,304</u>	<u>10 551 270,114</u>
Résultat d'exploitation	10 616 404,393	10 318 643,454
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	261 112,911	(310 910,986)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	543 537,646
Frais de négociation de titres	-	-
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<u>-</u>	<u>(8 805 376,140)</u>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>(12 319 727,813)</u>	<u>2 280 570,355</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	119 235 053,565	185 753 657,295
- Régularisation des sommes non distribuables	7 699 608,557	119 384,843
- Régularisation des sommes distribuables	5 380 326,763	4 826 080,734
<b>Rachats</b>		
- Capital	(130 329 596,805)	(183 015 761,221)
- Régularisation des sommes non distribuables	(8 422 109,731)	(142 974,931)
- Régularisation des sommes distribuables	(5 883 010,162)	(5 259 816,365)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>(1 442 210,509)</b></u>	<u><b>4 026 464,329</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	163 831 264,798	159 804 800,469
En fin de l'exercice	162 389 054,289	163 831 264,798
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>		
En début de l'exercice	1 490 936	1 464 384
En fin de l'exercice	1 383 488	1 490 936
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>117,376</b></u>	<u><b>109,884</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>6,82%</b></u>	<u><b>6,20%</b></u>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

L'INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est devenue une sicav de capitalisation par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 juin 2022. L'exercice 2021 étant le dernier exercice de distribution.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS**

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### **3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.3-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6- Opérations de pensions livrées**

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

#### Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 148.610.474,162 et se détaille ainsi :

CODE ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
	<b><u>Obligations et valeurs assimilées</u></b>		<b>134 470 150,000</b>	<b>139 847 279,200</b>	<b>86,12%</b>
	<b>Obligations de sociétés</b>		<b>63 970 150,000</b>	<b>66 573 903,200</b>	<b>41,00%</b>
TN0003400348	AMEN BANK ES 2009	10 000	66 200,000	66 920,000	0,04%
TN0003400405	AMEN BANK ES 2010	10 000	132 900,000	136 044,000	0,08%
TN0003400660	AMEN BANK SUB 2020 B	70 000	4 200 000,000	4 472 720,000	2,75%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01 CA	10 000	1 000 000,000	1 056 744,000	0,65%
TN0003400694	AMEN BANK SUB 2021-01 CB	10 000	800 000,000	845 824,000	0,52%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-02 CA	10 000	1 000 000,000	1 013 616,000	0,62%
TN0003600640	ATB SUB 2017	30 000	1 200 000,000	1 276 512,000	0,79%
TN0004700712	ATL 2017 SUB	2 000	40 000,000	40 531,200	0,02%
TN0004700746	ATL 2017-2 C	2 500	100 000,000	105 300,000	0,06%
TN0004700803	ATL 2019-1 CA	7 000	140 000,000	140 924,000	0,09%
TN0004700811	ATL 2020-1 CA	5 000	200 000,000	203 468,000	0,13%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA	40 000	3 200 000,000	3 253 152,000	2,00%
TN0000792538	ATL 2023-1 CA	50 000	5 000 000,000	5 357 880,000	3,30%
TN0000792514	ATL 2023-2 CA	30 000	3 000 000,000	3 054 024,000	1,88%
TN0006610430	ATTIJARI LEAS 2016-2 C	5 000	100 000,000	105 216,000	0,06%
TN0006610547	ATTIJARI LEAS 2019-1	7 000	140 000,000	146 641,600	0,09%
TN0006610554	ATTIJARI LEAS SUB 2020-1	7 000	280 000,000	282 195,200	0,17%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1	21 000	1 680 000,000	1 717 094,400	1,06%
TN0214774141	ATTIJARI LEASING 2023-1	20 000	2 000 000,000	2 034 144,000	1,25%
TN0001900836	BH 2009	20 000	306 000,000	327 344,000	0,20%
TN0001901081	BH 2019-1	5 000	100 000,000	106 144,000	0,07%
TN0003100674	BNA 2009	10 000	66 200,000	68 304,000	0,04%
TN0001300664	BTE 2019	6 000	240 000,000	260 601,600	0,16%
TN0004620134	BTK 2009 C	5 000	66 450,000	70 370,000	0,04%
TN0002101988	TL 2017-2	10 000	400 000,000	423 512,000	0,26%
TN0002102077	TL 2018 SUB A	2 500	50 000,000	54 070,000	0,03%
TN0002102093	TL 2018 SUB B	2 500	150 000,000	162 552,000	0,10%
TN0002102135	TLF 2020-1 TF	15 000	600 000,000	633 012,000	0,39%
TN0002102143	TLF2020 SUB -TF	20 000	1 200 000,000	1 290 576,000	0,79%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	20 000	1 200 000,000	1 265 904,000	0,78%
TNZSBU7F6WY7	TLF2021 SUB -TF	15 000	900 000,000	912 144,000	0,56%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 TF	20 000	1 600 000,000	1 624 480,000	1,00%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	25 000	2 500 000,000	2 643 540,000	1,63%
TN02145214757	TLF 2023-2 TF	10 000	1 000 000,000	1 000 000,000	0,62%

TN0003900230	UIB 2009/1 B	20 000	132 400,000	135 072,000	0,08%
TN0007780067	ABC TUNISIE 2020-1 CA	5 000	200 000,000	209 280,000	0,13%
TN0002601144	STB SUB 2019-1 CA	10 000	200 000,000	201 512,000	0,12%
TN0002601201	STB 2020-1	7 000	280 000,000	296 643,200	0,18%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 CAT C	120 000	12 000 000,000	12 176 640,000	7,50%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD	60 000	6 000 000,000	6 253 392,000	3,85%
TNXFR5BNBPM9	STB SUB 2021-1 CC	100 000	8 000 000,000	8 534 560,000	5,26%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1	25 000	2 500 000,000	2 615 300,000	1,61%
	<b>Emprunt national</b>		<b>70 500 000,000</b>	<b>73 273 376,000</b>	<b>45,12%</b>
TN0008000838	Emprunt National 2021CAT B	100 000	10 000 000,000	10 350 080,000	6,37%
TN0008000846	Emprunt National 2021CAT C	30 000	30 000 000,000	31 062 168,000	19,13%
TNHG2VXQ3BGO	Emprunt National 2022 CAT B	200 000	20 000 000,000	21 112 800,000	13,00%
TN3C6DVEWM76	Emprunt National 1TR 2023 CAT B	5 000	500 000,000	533 768,000	0,33%
TNRGVSC8DE36	Emprunt National 3TR 2022 CAT B TF	100 000	10 000 000,000	10 214 560,000	6,29%
	<b>Titre OPCVM</b>		<b>8 460 931,159</b>	<b>8 763 194,962</b>	<b>5,40%</b>
TNOHKLD2UJQ7	FINA O SICAV	835	87 113,752	111 781,450	0,07%
TNJHP6Z3X2D1	SICAV LEPARGNE OBLIGATAIRE	27 203	3 715 848,191	3 959 995,116	2,44%
TNEEIQKVLG38	TUNISO EMIRATIE SICAV	43 514	4 657 969,216	4 691 418,396	2,89%
	<b>Total</b>		<b>142 931 081,159</b>	<b>148 610 474,162</b>	<b>91,52%</b>
	<b>Total par rapport au total des actifs</b>			<b>90,86%</b>	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2023 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u>	<u>Intérêts</u>	<u>Plus (moins)</u>	<u>Valeur</u>	<u>Plus (moins) valeurs réalisées</u>
	<u>d'acquisition</u>	<u>courus nets</u>	<u>values latentes</u>	<u>au 31 décembre</u>	<u>s</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2022</b>	<b>129 926 024,828</b>	<b>5 100 222,764</b>	<b>44 910,128</b>	<b>135 071 157,720</b>	<b>-</b>
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Obligations de sociétés	17 000 000,000			17 000 000,000	
Emprunt national	500 000,000			500 000,000	
Titres OPCVM	5 115 906,331			5 115 906,331	
<b>* Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Annuités obligations de sociétés	(9 610 850,000)			(9 610 850,000)	-
<b>* Variations des plus ou moins values</b>					
Titres OPCVM			261 112,911	261 112,911	
<b>* Variations des intérêts courus</b>		273 147,200		273 147,200	
<b>Soldes au 31 décembre 2023</b>	<b>142 931 081,159</b>	<b>5 373 369,964</b>	<b>306 023,039</b>	<b>148 610 474,162</b>	<b>-</b>

**Note 5 : Créances d'exploitation**

Ce poste présente au 31 décembre 2023 un solde de D : 2.391,340 contre le même solde à la même date de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Sommes à encaisser	2 391,340	2 391,340
<b>Total</b>	<u><b>2 391,340</b></u>	<u><b>2 391,340</b></u>

**Note 6 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à D : 216.625,433 contre D : 218.529,214 au 31/12/2022 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Gestionnaire	206 625,433	208 529,214
Dépositaire	10 000,000	10 000,000
<b>Total</b>	<u><b>216 625,433</b></u>	<u><b>218 529,214</b></u>

**Note 7 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à D : 952.190,570 contre D : 1.119.974,450 au 31/12/2022 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevance du CMF	13 803,058	13 991,701
Dividendes à payer	883 175,942	1 055 296,219
Commissaire aux comptes	35 736,902	32 670,227
Rémunération Président du Conseil	823,529	823,529
Jetons de présence	14 644,311	14 990,176
Retenue à la source	105,287	83,054
TCL	2 066,164	2 119,544
Produit perçu d'avance	1 835,377	-
<b>Total</b>	<u><b>952 190,570</b></u>	<u><b>1 119 974,450</b></u>

## Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2022

Montant	153 946 255,928
Nombre de titres	1 490 936
Nombre d'actionnaires	1 192

### Souscriptions réalisées

Montant	119 235 053,565
Nombre de titres émis	1 154 763
Nombre d'actionnaires nouveaux	147

### Rachats effectués

Montant	(130 329 596,805)
Nombre de titres rachetés	(1 262 211)
Nombre d'actionnaires sortants	(232)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	261 112,911
Régularisation des sommes non distribuables	(10 113,512)
Résultat incorporé à la VL (A)	9 885 008,870
Régularisation du résultat incorporé à la VL	(712 387,662)

### Capital au 31-12-2023

Montant	152 275 333,295
Nombre de titres	1 383 488
Nombre d'actionnaires	1 107

(A): Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 Avril 2023.

**Note 9 : Revenus du portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 10.036.559,427 , contre D : 8.334.382,722 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<b>Année 2023</b>	<b>Année 2022</b>
<b><u>Revenus des obligations</u></b>	<b><u>4 703 049,423</u></b>	<b><u>7 995 213,518</u></b>
- - Intérêts	4 703 049,423	7 995 213,518
<b><u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u></b>	<b><u>5 038 224,000</u></b>	<b><u>44 345,444</u></b>
- - Intérêts des BTA , emprunt national	5 038 224,000	44 345,444
<b><u>Revenus des titres OPCVM</u></b>	<b><u>295 286,004</u></b>	<b><u>294 823,760</u></b>
- - Dividendes	295 286,004	294 823,760
<b>TOTAL</b>	<b>10 036 559,427</b>	<b>8 334 382,722</b>

**Note 10 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 834.195,661, contre D : 2.058.262,798 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<b>Année 2023</b>	<b>Année 2022</b>
Intérêts des dépôts à vue	834 195,661	1 149 936,205
Intérêts des certificats de dépôts	-	908 326,593
<b>TOTAL</b>	<b>834 195,661</b>	<b>2 058 262,798</b>

**Note 11 : Revenus des prises en pension**

Les Intérêts au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	<b>Année 2023</b>	<b>Année 2022</b>
Intérêts des pensions livrées	829 589,936	1 082 534,294
<b>TOTAL</b>	<b>829 589,936</b>	<b>1 082 534,294</b>

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à D : 834.756,520, contre D : 856.473,315 au 31/12/2022, et se détaille ainsi :

	<b>Année 2023</b>	<b>Année 2022</b>
Rémunération du gestionnaire	824 756,520	846 473,315
Rémunération du dépositaire	10 000,000	10 000,000
<b>TOTAL</b>	<b>834 756,520</b>	<b>856 473,315</b>

**Note 13 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2023 à D : 249.184,111, contre D : 300.063,045 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	<b>Année 2023</b>	<b>Année 2022</b>
Redevance du CMF	164 946,617	223 343,301
Commissaire aux comptes	43 533,902	36 152,279
Rémunération Président du Conseil	6 222,260	4 235,294
Jetons de présence	9 000,000	10 800,000
TCL	22 650,010	22 319,144
Autres	2 831,322	3 213,027
<b>TOTAL</b>	<b>249 184,111</b>	<b>300 063,045</b>

## **Note 14 : Autres informations**

### **14.1. Données par action et ratios pertinents**

<u>Données par action</u>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Revenus des placements	8,457	7,697	6,065	3,926	5,740
Charges de gestion des placements	(0,603)	(0,574)	(0,494)	(0,315)	(0,438)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>7,854</b>	<b>7,122</b>	<b>5,571</b>	<b>3,611</b>	<b>5,302</b>
Autres charges	(0,180)	(0,201)	(0,140)	(0,105)	(0,156)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>7,674</b>	<b>6,921</b>	<b>5,430</b>	<b>3,505</b>	<b>5,146</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,363)	(0,291)	0,582	2,837	1,461
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>7,310</b>	<b>6,630</b>	<b>6,012</b>	<b>6,342</b>	<b>6,607</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	0,189	(0,209)	0,120	0,145	0,026
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	0,365	-	-	-
<b>Plus (ou moins) values sur titres (2)</b>	<b>0,189</b>	<b>0,156</b>	<b>0,125</b>	<b>0,145</b>	<b>0,026</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>7,862</b>	<b>7,077</b>	<b>5,555</b>	<b>3,651</b>	<b>5,172</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,189</b>	<b>0,156</b>	<b>0,125</b>	<b>0,145</b>	<b>0,026</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,007)	(0,016)	0,010	0,143	0,007
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,181</b>	<b>0,140</b>	<b>0,134</b>	<b>0,288</b>	<b>0,033</b>
Distribution de dividende	-	6,013	6,342	6,607	5,496
Valeur liquidative	117,376	109,884	109,128	109,323	109,300
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,53%	0,52%	0,45%	0,29%	0,40%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,18%	0,13%	0,10%	0,14%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,43%	6,05%	5,50%	5,80%	6,08%

## **14.2. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

### ***Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% (TTC) l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

### ***Rémunération du dépositaire :***

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% (TTC) l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars.

# **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

## **SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023**

### ***I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS***

#### ***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE – SICAV », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 163.557.870, un actif net de D : 162.389.054 et un bénéfice de D : 10.877.517.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Paragraphes d'observation***

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de l'exercice, 90,86% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 9,14% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Les emplois en titres d'organismes de placements collectifs en valeurs mobilières représentent à la clôture de l'exercice, 5,40% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

#### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur,

car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 1<sup>er</sup> Avril 2024

Le Commissaire aux Comptes :

**FINOR**

**Walid BEN SALAH**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Votre Conseil d'Administration réuni le 06 Mai 2022 a renouvelé le mandat de Madame Moufida HAMZA en qualité de Président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration réunie le 29 mars 2013 a fixé sa rémunération mensuelle nette à D :300 et le Conseil d'Administration réuni le 14 mars 2023 l'a porté à D : 500 à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

La charge constatée à ce titre s'est élevée en 2023, à D : 6.222.

Par ailleurs, et de notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'autres opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 1<sup>er</sup> Avril 2024

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

Walid BEN SALAH